



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



3 3433 08753104 6

605

Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

*DIM

Mercurre

ber

ERASURE
DE FRANCE,
ÉDITÉ AU ROY.

J U I N. 1730.

PREMIER VOLUME.



A PARIS,

CHEZ { GUILLAUME CAVELIER, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
VEUVE PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont-Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais,
à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXX.

Avec Approbation & Privilège du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebûter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ¹ AU ROY.
J U I N. 1730.

PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

P O L Y M N I E,
O D E.

Quelle est cette fiere Déesse ?
Elle fuit sur un Char loin des terrestres lieux.
Les Graces animent ses yeux ;
Jupiter sur son front imprima sa noblesse.
Cupidon l'arme de ses Traits ,
Venus lui prête ses attraits ,
Mars & Bellonne , leurs Trompettes.
A ij Le

1060 MERCURE DE FRANCE

Le Dieu des Vers, sa Lyre & ses accords vainqueurs.

Euterpe, ses tendres Musettes ,
Et le vainqueur du Gange , un Thyrsé orné de fleurs.

C'est toi , sublime Polymnie ;
Tu me saisis , mais Ciel ! sur quels bords en-
chantez ,

Mes pas soudain sont transportez !
Qu'entens je ! quelle voix ! quelle douce harmonie !
O Dieux ! quels magiques effets !
Ta Lyre enfante des Palais ;
Des Tigres adoucit la rage ;
Suspend le cours des eaux ; attendrit les Enfers ;
Et s'attire un secret hommage ,
Des Muets habitans de l'Empire des Mers.

Dans ces Vallons qu'embellit Flore ,
De tes vrais Nourissons , les Airs mélodieux ,
Celebrent le culté des Dieux.

Ici j'entens Linus , Orphée & Stésicore.

Là le galant Anacréon ,
Chante Bacchus & Cupidon.
Il n'a que le plaisir pour guide ,
Sous ces arbres Sapho déplorant ses malheurs ,
Près d'Alcée & de Simonide ,
Charme tout , hors l'ingrat qui fait couler ses
larmes.
1. Vol.

Que

Que vois-je ? d'une aîle assurée,
front ceint de Lauriers , un Mortel fend les
Leairs.

Imprudent , crains les vastes Mers.
Mais , il penetre au sein de la Voute azurée.
C'est Pindare ; lâches Rivaux ,
Voyez par des chemins nouveaux ,
Cet Aigle au-dessus du Tonnerre.

Que peuvent contre lui vos cris audacieux ?
Sçachez , vils enfans de la Terre ,
Que Pindare peut seul s'élever jusqu'aux Cieux.

Ses vrais imitateurs sont rares.
Le Ciel , de loin en loin se plaît à les former ;
Mais il dédaigne d'animer ,
Mille avortons obscurs , téméraires Icares ;
Ésprits bornez & tenebreux ,
Vous osez prendre pour des feux ,
Les lueurs de votre caprice ;
Quel en sera le fruit , présomptueux Rimeurs ;
Sous vos pas s'ouvre un précipice ,
Où vont vous entraîner ces perfides lueurs.

Le Poëte ami de Mécène ,
Sçait réunir en lui tous les talens divers ;
Il sçait par de sublimes Airs ,
Ressusciter les sons de la Lyre Thébaine.

L'affreux Hyver , le doux Printemps ,
I. Vol. A. iij Les

1062 MERCURE DE FRANCE

Les Dieux , les Buveurs , les Amans ,
Exercent tour-à-tour sa Verve.
Il allie avec grace aux faveurs d'Apollon ;
Les dons précieux de Minerve.
Le génie & le gout , l'esprit & la raison.

Portés sur les aîles rapides ,
Trois Auteurs * en nos jours ont signalé leur
nom.

Cheris du Dieu de l'Helicon ,
Ils surpassent souvent ceux qu'ils prenoient pour
guides.

Des ornemens ambitieux ,
Aristarques judicieux ,
Ils savent instruire & nous plaire.
Ce jeune Conquerant sous qui tout a plié ,
S'ils fussent nez avant Homere ,
Aux vainqueurs d'Illion ne l'eût pas envié.

Près de ces modeles celebres ,
J'apperçois un Effain de Liriques naissans.
Phébus accepte leur encens ,
Et leurs noms de l'oubli perceront les tenebres.
La Licc s'ouvre devant eux.
Courez , Athletes genereux ,
Thémis tient la balance égale.
Le mérite décide & seul la fait pancher ;

* *M^r de Santeuil, Rousseau, la Mothe.*
1. Vol.

Mé-

Méprifez l'obfcure cabale ;
Du Trône de Thémis elle n'ofe approcher.

Si le deftin vous eft contraire ,
Vaincus , n'en croyez point un aveugle courroux ;
Vos traits retomberont fur vous ,
Et la honte fuivra votre douleur amere.
Vainqueurs , veillez fur vos Lauriers ,
Les Poëtes & les Guerriers ,
Dorment au fein de la victoire.
De leurs bras languiffants elle s'échappe & fuit.
Songez que la folide gloire ,
Des travaux affidus eft le penible fruit.

Cette Ode eft de l'Abbé Poncy de Neuville , & a remporté cette année 1730. à Thouloufe un des Prix réfervez de l'année 1729. par le jugement de l'Académie des Jeux Floraux.



*MEMOIRE adreffé aux Auteurs du
Mercure de France , fur les Antiquitez
de Northumberland en Angleterre.*

Comme je fçai , Messieurs , qu'on
voit votre Journal en Angleterre ,
trouvez bon que je vous prie d'y inserer
I. Vol. A iiii la

la demande de quelques éclaircissémens que je serois bien aïse d'avoir sur une des Eglises de ce Royaume , qui a été illustre dans son temps. Il m'est tombé entre les mains un Manuscrit du milieu du treizième siècle , qui contient entre autres choses un Catalogue des Evêques de cette Isle. Pour en verifïer quelque chose sur les Collections Benedictines de Dom Mabillon , j'ai choisi les derniers Sieges dont il est parlé , c'est-à-dire les plus Septentrionaux & du Pays que les Anglois appellent Northumberland , ou l'ancienne Province Ecclesiastique d'York , & je me suis appercû de quelques difficultez qui restent à lever sur les origines de l'Eglise d'Haugustald , par rapport à ce qu'en a dit le P. Mabillon en differens endroits de ses Ouvrages.

On trouve dans la premiere Partie du troisième siècle Benedictin , p. 208. l'Ecrit d'un Chanoine Régulier de cette Eglise , rédigé au XII. siècle , par lequel il paroît , Num. 24. que ce fut le Roi Egfrid , à qui S. Wilfrid , placé dès l'an 664. sur le Siege d'York , avoit le malheur de déplaire , lequel conjointement avec Theodore , Archevêque de Cantorbery , pour diminuer l'étenduë du Diocèse d'York , érigea un Evêché à Haugustald , & que le premier Evêque placé sur ce nouveau

Siege s'appelloit Eata ou Aata. Quoique le Catalogue manuscrit que j'ai vû, paroisse s'accorder avec cet Imprimé, j'en transcrirai cependant ici le commencement, afin qu'on puisse juger s'il est suffisamment conforme à l'Histoire de Bede, qui ne pouvoit ignorer l'Histoire d'un Diocèse dont il étoit.

Paulinus primus fuit Archiepiscopus Eboracensis. Quo expulso Scotti videlicet Aidanus, Finianus, Colemanus successerunt; qui nec pallio nec Urbis nobilitate volentes attingi, in insula Lindisfarnensi delituerant. Successit Wilfridus. Quo ultra mare causa consecrationis moras nectente, Ceadda contra regulas ob Oswio rege inthronizatur: sed ipso ab Archiepiscopo Theodoro extruso, Wilfridus, iterum Episcopus constituitur. Quo iterum expulso duo pro eo constitui sunt; in Eboraco Bosa; in Augustaldo Eata. Illo autem defuncto Johannes pro eo ordinatur tempore Alfridi Regis. Iterum in totum Episcopatum Wilfridus expulsis Johanne de Augustaldo & Bosa de Eboraco receptus est per annos quinque. Expulso iterum Wilfrido, illi sedibus suis restituti sunt. Defuncto Rege Alfrido, iterum in concordiam Wilfridus receptus sedem apud Augustaldum habuit, Johanne in Eboraco migrante, quia jam Bosa defunctus erat. Successit in Eboraco Wilfridus Presbiter suus. Isto defuncto substituitur Egbertus, &c.

A. v. E.

1066 MERCURE DE FRANCE

Et dans l'Article suivant intitulé, *Dunhelfmensæ Episcopi*, le Catalogue commence ainsi : *Lindesfarne est Insula exigua qua nomine à Provincialibus Haligeland vocatur, in qua Aidanus primus sedit Episcopus : Successores ejus fuerunt Finianus, Colemannus, Tudda, Eata, Cuthbertus, Adbertus, Edbertus, Adelwoldus, Kinewulfus, Higealdus. Hujus temporibus dani depopulati sunt Insulam, &c.*

La liaison qui a parû à plusieurs Ecrivains être entre le Siege de Lindisfarne & celui d'Augustald, m'a engagé à rapporter aussi les dix dernières lignes que vous venez de lire. On ne sçauroit produire trop de Catalogues, lorsqu'on veut être parfaitement éclairci sur des points d'antiquité si reculez. Il faut aussi avouer que les variations arrivées dans l'Eglise d'York, & celles qui ont été formées de ses démembrements furent si fréquentes en peu d'années, que le Pere Mabillon paroît même s'y être trompé. Il le marque au bas de la vie de S. Wilfrid par Eddi, qu'il a publiée à la fin du premier Tome du quatrième siècle Benedictin, mais d'une manière qui se contredit, puisqu'à la page 689. il dit que lorsque Théodose divisa en trois l'Evêché d'York, ce fut à Augustald ou Lindisfarne que fut mis Bosa, & que celui qui s'appelloit Eata

fut placé à York , & à la page 712. il place ces deux Evêques tout au contraire, & néanmoins par la main de Théodore Bos à York , & Eate à Hagustald : qui est le sentiment qu'il a suivi depuis dans ses Annales , & qui est conforme à Bede & aux autres qui ont écrit depuis lui. Mais cette faute échappée au Pere Mabillon , est pour faire voir en passant que l'arrangement des Evêques portionnaires du Diocèse d'York est un vrai casse-tête , & que les plus habiles peuvent s'y tromper , jusqu'à ce que les Anglois aient écrit à fond sur cette matiere.

L'Anonyme Chanoine Régulier d'Haugustald au XII siecle, dont l'écrit paroît avoir déterminé le P. Mabillon à admettre Eate pour premier Evêque d'Haugustald , avoit fait des recherches dans les Chroniques & les Histoires du Pays , ainsi qu'il le dit lui-même, *Num.* 24. & voici le rang qu'il semble qu'on doit donner aux Evêques de ce Siege , suivant les Memoires qu'il en a laissés. Saint Eate auroit été le premier Evêque d'Haugustald ; son Episcopat auroit été interrompu par quelques années de la prélatrice d'un nommé Jumbert ou Trumberht , & cependant S. Eate seroit mort Evêque d'Haugustald. Il auroit eu pour successeur S. Jean , puis S. Wilfrid d'York, lorsque Jean eut choisi

1068 MERCURE DE FRANCE

Yorc, au lieu d'Haugustald, ensuite saint Acca, puis les Evêques qui suivent, sçavoir, S. Fredbert, S. Alchmond, & un autre nommé Tilbert. Richard, Prieur de la même Eglise d'Haugustald, qui a aussi écrit au XII. siècle, sur les origines de cette Eglise, marque (a) que ce fut sainte Ethelrede, Reine, Epouse du Roi Egfrid, qui fit présent à S. Wilfrid en 674. de la petite Ville d'Haugustald, pour y établir un Evêché. *Ut eam Episcopale Cathedra sublimaret, cui ipse primus ac post eum alii jure Ecclesiastico sederent*, & en effet ce saint Evêque d'York y bâtit à ce dessein une Eglise en l'honneur de saint André, selon Eddi, *Cip.* 21. Auteur de sa Vie, plus ancien que Bede: mais il n'eut pas le loisir d'accomplir lui-même la condition que lui avoit demandée la sainte Reine. On a vû plus haut que ce fut Théodore de Cantorbery qui fit cette érection dans la personne d'Eate. Où donc placer un nommé Ostfore, que Dom Mabillon met parmi les Evêques du Siege d'Haugustald, qui ont été de la connoissance du venerable Bede? Ce seroit un embarras difficile à lever, s'il étoit certain que ce sçavant Benedictin ne se fût pas trompé dans cet endroit de ses Annales. (b):

(a) *Sac. iij. Bened. P. 1. pag. 228.*

(b) *Annal. Bened. P. 1. pag. 474.*

Mais en comparant avec ce qu'il dit, l'endroit du quatrième Livre de Bede, qu'il cite, *Num.* 23; on reconnoît que l'Evêque d'Haugustald, dont Bede fait la mention, est S. Jean, qui le fut après la mort de S. Eate, & qu'Ostfore, que Bede nomme le troisième des Prélats formez dans leur jeunesse par les Ecclesiastiques ou Moines desservans le Monastere de sainte Hilde, & non personnellement par cette sainte Abbessé, comme le dit Dom Mabillon, fut Evêque dans la contrée des Wicciens, & non d'Haugustald. Il est inutile de faire remarquer que c'est encore par une espece d'inadvertance que les mêmes Annales Benedictines, page 595. attribuent à Aetla ou Ælda, Evêque de Dorchester, tous les voyages & les actions que Bede, au même endroit, attribue à cet Ostfore, Evêque des Wicciens. Cela ne fait rien à l'Histoire des Origines d'Haugustald.

Mais ce qu'il ne seroit pas indifférent de sçavoir est, touchant la maniere d'écrire le nom de la Ville dont je parle, & s'il n'est pas de l'exactitude de le commencer par une aspiration & non pas simplement par la voyelle A, comme fait le Manuscrit que j'ai rapporté cy-dessus & d'autres Auteurs postérieurs. N'y ayant point d'apparence que les Villes d'An-

4070 **MERCURE DE FRANCE**
 gleterre ayent tiré leur nom du Latin ,
 puisque l'aspiration y est usitée jusques
 dans les noms qui commencent par une
 consonne , tel que *Hripis* , qui signifie
 l'Abbaye de Ripon ; il est , ce semble , plus
 conforme à l'origine des choses , d'em-
 ployer l'aspiration à tous les endroits où
 les Anciens l'employoient dans ces noms
 propres. On dira peut-être que le nom
 d'Augustald vient de quelque Empereur
 Romain , par exemple , d'Hadrien , lequel
 fit bâtir peu loin delà le fameux mur qui
 séparoit les Bretons Romains d'avec les
 Barbares ; mais c'est deviner que d'avan-
 cer un tel fait sans aucun garant. Richard ,
 Prieur de cette Eglise , donna , ce semble ,
 il y a six cens ans , le dénoüement de cette
 difficulté Géographique. Parlant des Ori-
 gines de cette Ville : *Hac autem* , dit-il ,
& rivulo ibi de currente & quandoque ad
modum torrentis exuberante Hestild nomine
Hestoldeldam quasi pradium Hestild vocatur ,
 & ailleurs il l'appelle *Hestoldesham*. Selon
 cette étimologie , le nom d'Haugustald
 n'appartient à la Langue Latine , que par
 les terminaisons des cas qu'on y ajuste , à
 la maniere ordinaire , comme a fait Bede
 & les autres depuis lui ; car Eddi , plus
 ancien que lui écrit toujours *Hagustaldese* ,
 sans aucune influxion de cas. Le Chanoi-
 ne Regulier anonyme du XII. siecle qui
 I. Vol. em-

employe plusieurs fois l'expression de
Sancta Haugustaldensis Ecclesia, s'est servi
 aussi une fois du terme d'*Haugustaldunum* :
 & delà vient, sans doute, que dans les
 siècles suivans cette terminaison a été usi-
 tée. Pierre de Natalibus rapportant toute
 la vie de S. Jean d'Haugustald, tirée de
 Bede, donne à cet Evêché d'Angleterre
 le nom d'*Augustodunum*. Ce changement
 ou adoucissement de nom s'étant intro-
 duit peu à peu, Maurolycus, Abbé de
 Mesane & Baronius depuis lui, s'y sont
 conformez dans leurs Martyrologes. C'est
 pourquoi j'excuserois volontiers le Cardi-
 nal Baronius, d'avoir annoncé ainsi dans
 le sien au 29. Octobre l'une des Fêtes de
 S. Jean d'Haugustald; *Augustoduni S. Jo-*
hannis Episcopi & Confessoris. On voit
 suffisamment par la Note, où il fait men-
 tion d'un Wilfrid, successeur de ce saint
 Jean, que ce Cardinal n'a nullement eu
 en vûë l'Eglise d'Autun en France. Mais
 si ce qu'on me mande du Calendrier du
 nouveau Breviare d'Autun est véritable,
 sçavoir que les Editeurs ont fait de ce
 saint Evêque d'Angleterre un Evêque
 Bourguignon & assis sur le Siege d'Autun;
 la méprise mérite d'être remarquée dans
 le siècle où nous sommes. C'est comme si
 les Poitevins s'avisent de mettre au rang
 de leurs Evêques un S. Victorin, Evêque
 de

1072. MERCURE DE FRANCE

de Pettau en Stirie, duquel a parlé saint Jérôme, & qu'ils se laissent séduire par le mauvais Latin de Baronius, qui a mis *Pictaviensis* au lieu de *Pictabionensis*. Je ne doute pas que les Anglois ne revendiquent bien vite le S. Prélat Jean d'Hagustald, que M. Robert, dans sa Gaule Chrétienne, & M. Chastelain depuis lui, dans son Martyrologe universel, ont reconnu leur appartenir, & nullement à l'Eglise d'Autun.

Quoique j'excuse en quelque maniere Baronius, sur l'annonce qu'il a faite au 29. Octobre, je dirai cependant qu'il seroit à souhaiter qu'il s'en fût abstenu; parce que la regle n'est pas de marquer un même Saint à deux jours differens, à moins qu'on ne dise que l'un des deux jours est celui d'une Translation ou autre Fête, sans quoi on induit les Lecteurs dans l'erreur. Peut être est-ce cette duplication d'annonce qui a porté ceux qui ont dressé la Table Topographique de son Martyrologe, à ranger ce S. Jean parmi les Evêques d'Autun, à cause du mot d'*Augustodunum*, qu'ils ne sçavoient pas être le même qu'*Augustaldunum* d'Angleterre. Quoiqu'il en soit, Baronius avoit déjà mis au 7. May le saint Jean Evêque d'Hagustald, sous le nom de Jean de Beverley, Archevêque d'York. On a vû cy-

L. vol. dessus.

dessus par les Historiens que j'ai rapportez, qu'en effet il passa au Siege d'York après avoir été assis sur celui d'Haugustald. Mais son grand âge l'obligeant de quitter, il se retira à Beverley, qui étoit une Terre qu'il avoit acquise, & il y mourut. Delà lui vint ce sur-nom de Beverley, sous lequel il est connu plus communément. L'experience journaliere des Taureaux indomptez qui devenoient doux comme des Moutons, dès qu'on les avoit fait entrer dans le Cimetiere de l'Eglise où il avoit été inhumé, est une chose singuliere à lire dans Guillaume de Malmesbury. On trouve aussi que Rever-Ley tire son étymologie de *Petuaria-Parisiſtorum*. Il est assez sensible comment Bever vient de *Petuaria* : mais on ne voit pas bien d'où a été formée cette dénomination de *Parisiſtorum*. La Capitale de notre Royaume auroit-elle prôvigné jusques-là ? Y auroit-elle envoyé une Colonie ? Voilà des doutes à résoudre, aussi-bien que l'étymologie veritable d'Haugustald, l'Egiscopat d'Ostfore & le nom du premier Prélat qui occupa le nouveau Siege d'Haugustald.





L'AMOUR DE LA PATRIE.

O D E

DAns cet azile solitaire ,
 Prête ta voix à ma douleur ,
 Muse , unique dépositaire
 Des ennuis secrets de mon cœur.
 Aux ris , aux jeux quand tout conspire ,
 Pardonne-moi si sur ta Lyre
 Je n'exprime que des regrets ;
 Plus à craindre que Philomèle ,
 Je viens soupirer avec elle.
 Dans le silence des Forêts.



En vain sur cette aimable rive
 La jeune Flore est de retour ;
 En vain Cérès long-tems captive
 Rouvre son sein au Dieu du Jour ;
 Ces bords chéris de la Nature
 Pour charmer l'ennui que j'endure
 N'ont point d'attraits assez flatteurs ,
 Par le desir de ma Patrie
 Mon ame toujours attendrie
 Est peu sensible à leurs douceurs.



Loin

Loin du séjour que je regrette
J'ai déjà vû quatre Printems ;
Une inquiétude secrète
En a marqué tous les instans.
De cette demeure chérie
Une importune rêverie
Me rappelle l'éloignement ;
Faut-il qu'un souvenir que j'aime
Loin d'adoucir ma peine extrême
En aigrisse le sentiment ?



Mais que dis-je , forçant l'obstacle
Qui me sépare de ces lieux ,
Mon esprit se donne un spectacle
Dont ne peuvent jouïr mes yeux.
Pourquoi m'en ferois-je une peine ?
La douce erreur qui me ramene
Vers les objets de mes soupirs
Est le seul plaisir qui me reste
Dans la privation funeste
D'un bien qui manque à mes desirs.



Soit instinct , soit reconnoissance ,
L'homme par un penchant secret
Cherit le lieu de sa Naissance
Et ne le quitte qu'à regret ;
Les Regions Hyperborées ,
Les plus infertiles Contrées
Le Poëte.

Sont

1076 MERCURE DE FRANCE

Sont cheres à leurs Habitans ;
Transplantez sur nos doux rivages
Les Peuples nés aux lieux sauvages ;
Leurs cœurs y seront peu contents.



Sans ce penchant qui nous domine
Par un invisible ressort ,
Le Laboureur en sa chaumine
Vivroit-il content de son sort ?
Hélas ! au foyer de ses Peres ,
Triste héritier de leurs miseres ,
Que pourroit-il trouver d'attraits ,
Si la naissance & l'habitude
Ne lui rendoient sa solitude
Plus charmante que les Palais ?



Ceux qu'un destin libre & tranquille
Retient sous leurs propres lambris
Jouissent de ce bien facile
Sans en connoître tout le prix ;
Mais quand le Ciel moins favorable
Nous prive du Pays aimable
Où nous avons reçu le jour ,
La voix du cœur se fait entendre ,
Et nous inspire un désir tendre
De revoir cet heureux séjour.



I. Vol.

Pour

Pour fixer le volage Ulyſſe
 Par Neptune perſecuté ,
 En vain Calypſo plus propice
 Lui promet l'immortalité ;
 Cette eſperance ſi flatteuſe
 Dans une Iſle délicieuſe
 Ne peut captiver le Heros ;
 Sa chere Itaque le rappelle ;
 Il part , il brave encor pour elle
 La fureur des vents & des flots.



Mais tandis que ce Roi d'Itaque
 Fuit Calypſo malgré l'Amour ,
 Je vois le jeune Telemaque
 Aborder à la même Cour ;
 Autre Ulyſſe pour la Déeſſe ,
 Ce fils guidé par la Sageſſe
 Réſuſe des jours immortels ,
 Fidele à ces Dieux domeſtiques ,
 Il veut de leurs Temples antiques
 Encenſer encor les Autels.



A ces traits , qui peut méconnoître
 L'Amour généreux & puiffant
 Que le climat qui nous voit naître
 Nous inſpire à tous en naiſſant ?
 Ce noble Amour dans la diſgrace
 Nous arme d'une utile audace
I. Vol.

Contre

Contre le sort & le danger ;

Si par des routes peu connues

* Un Mortel vole au sein des Nuës,

C'est pour fuir un Cielé tranger.



Quand cet Amour est notre guide

Pour nous la Mort a des appas ;

Par lui plus d'une ame intrépide

A sçû triompher du trépas.

Quel est ce Guerrier magnanime

Qui dans un tenebreux abîme

Se précipite sans effroi ?

C'est Curtius , reconnois , Rome ,

Le dévouement de ce grand homme ,

Il vient de périr ; c'est pour toi.



N'admirons plus l'humeur barbare

De ces Philosophes errans

Qu'on a vûs par un goût bizarre

Pour leur Patrie indifferens.

Orgueilleux Citoyens du monde

De votre secte vagabonde

Ma raison ne peut faire cas ;

Je n'y vois que des cœurs sauvages ,

Des fous parés du nom de sages

Bien plus dignes du nom d'ingrats.

* *Dédale.*

I. Vol.

Bords

Bords de la Somme , aimables Plaincs ,
 Dont m'éloigne un destin jaloux ,
 Que ne puis-je briser les chaines
 Qui me retiennent loin de vous !
 Que ne puis-je , nouveau Dédale ,
 Franchir un si vaste intervalle
 Par un industrieux effor ,
 Et jouir enfin sans allarmes
 D'un séjour où regnent les charmes
 Et les vertus de l'Age d'Or.

Greffet.

Cette Ode venuë de Tours , auroit été
 imprimée dans le Mercure de May , si elle
 fut arrivée à tems.

*R E' P O N S E du second Musicien au
 premier Musicien, sur les deux Ecrits qui
 concernent l'accompagnement du Clavecin
 inserés dans les Mercurcs de Février &
 de Mars de la présente année.*

MR. je vois avec plaisir que vous cor-
 rigez vos sentimens. Vous disiez
 ci-devant que la maniere ordinaire d'ac-
 compagner ne valoit rien , que la votre
 seule étoit bonne ; présentement vous
 n'attaquez que notre façon de l'ensei-
 gner ,
I. Vol.

gner , en disant que nous couduisons les personnes par des difficultés presque insurmontables. Vous avez sagement abandonné une mauvaise Thèse ; il étoit insoutenable que notre pratique ne valût rien , ayant toujours été approuvée par tous les Compositeurs , & pratiquée par plusieurs d'entr'eux qui usoient du Clavecin , comme M M. de Lully , de la Lande , Laloüette , sans compter ceux qui sont vivans , & les Maîtres de Clavecin , qui sont eux-mêmes habiles Compositeurs. J'avouë que si nous n'enseignions notre pratique que par les principes que vous avez exposés , vous auriez raison de nous blamer ; mais depuis plus de vingt ans , les Sçavans expliquent la même théorie que celle que vous vous appropriez , & ce qui revolte le plus , c'est que vous ne l'ignorez pas. Je pourrois en peu de mots rendre invalides toutes vos prétendues Observations , en déclarant que votre exposé est faux ou altéré dans tous ses chefs , le témoignage de beaucoup d'habiles Maîtres suffit pour le prouver. Mais pour mieux développer tous les replis de votre politique , je vais répondre à quelques articles des plus nécessaires.

Votre but est de faire entendre que la règle d'Octave & ses exceptions font toute notre science , je ne comprends pas com-

1. Vol.

men e

ment on peut parler si hardiment contre sa conscience ; les leçons de votre Maître, qui vit encore , les livres de nos Ecolieres que vous avez examinés , & les conversations que vous avez eues avec plusieurs de nous , tout ne vous reproche-t'il pas votre ingratitude ? sans eux vous ne sçauriez pas raisonner du son fondamental d'un Accord , de ses renversemens & de ses successions les plus naturelles. Vous ne pourriez pas expliquer les divers mouvemens des dissonances , les degrés du mode où certains Accords conviennent principalement , & le veritable endroit où le mode change , c'est par eux que vous connoissez la mécanique des doigts , que vous trouvez aisément vos Accords, & enfin tout ce que vous avez de bon dans votre Méthode ; c'est sur ces principes & plusieurs autres que vous ignorez que sont fondées depuis long-tems les leçons que nous donnons ; chaque Maître les arrange comme il lui paroît le plus convenable , & donne des explications plus ou moins selon la portée de l'Ecolier.

Ce qui vous fait esperer de persuader le Public que vous possédez seul ces connoissances , c'est qu'il en est peu fait mention dans les Méthodes que quelques Maîtres ont fait imprimer ; mais qu'est-ce que cela conclut pour les autres Maî-

I. Vol.

B. tres ?

tres ? peut-on juger des Méthodes de ceux qui ne les ont point rendues publiques ? vous pourrez dire encore qu'un Organiste renommé n'a point donné toutes ces explications dans son Traité d'Accompagnement qu'il a fait graver. Je répondrai qu'apparemment il a voulu faire une Méthode à la portée des plus simples , & a laissé au Maître le soin d'en expliquer davantage , lorsque l'Ecolier seroit en état de le comprendre ; car vous ne sçauriez nier que cette théorie ne soit fort abstraite & très-difficile à mettre en pratique dans les changemens de mode principalement , & vous avez expérimenté que des Dames, fort habiles d'ailleurs au Clavecin, en ont été rebutées , & vous ont même quitté. Il y a quelque-tems que j'entrepris d'enseigner cette théorie aux commençans , j'en trouvai peu capables de la comprendre , & tout considéré , je conclus qu'il étoit plus à propos de l'enseigner plus tard.

Mais , direz-vous , au moins ma Méthode seule est bonne , & les autres ne fussent pas. On avouë que les autres ne fussent pas pour perfectionner entièrement, sans quelques explications réservées au Maître , & que la vôtre auroit ce mérite de plus , si elle étoit moins difficile , & si en y mettant quelque chose du vô-

tre, vous ne l'aviez pas remplie de deffauts dans la pratique ; ce sont ces deffauts qui forment mes six Objections écrites dans notre Conference ; je m'étois proposé de les prouver à fond dans ce présent Ecrit ; mais il est plus à propos que j'attende que votre Méthode soit achevée d'imprimer, le Plan abrégé que vous en avez donné ne suffisant pas pour connoître si vous en avez corrigé ou augmenté les imperfections. Je viens de développer bien du faux dans votre exposé ; je vais vous reprocher dans un seul article la maniere avec laquelle vous l'avez alteré, afin qu'on puisse par là juger des autres.

Pour être en droit de dire que nos regles sont fausses, vous citez celle qui dit que le triton doit être sauvé de la sixte, en montant d'un degré, ensuite vous faites remarquer qu'il y a des cas où le triton doit rester sur le même degré pour former l'8^e, la 6^e, la 3^e ou la 5^e, que ce conflit de regles opposées ne peut produire que de la confusion. Je n'en disconviendrois pas si nos explications se bornoient à ce que vous rapportez ; mais vous sçavez bien que ceux qui ont écrit que le triton se sauve ainsi, entendoient le triton de la sou-dominante, dans le progrès le plus simple des parties, le tout tiré d'un renversement de la cadence par-

1084 MERCURE DE FRANCE

faite ; dans ce cas ils ont dit vrai ; vous sçavez aussi qu'ils ont enseigné de vive voix que la basse pouvoit parcourir toutes les notes de l'Accord avant de se rendre à la médiate où le triton doit être sauvé , & même faire sur cette médiate un Accord de 7^e & 9^e avant celui de sixte, ce qui fait que ce triton peut rester sur le même degré pour former l'8^e , la 3^e , la 6^e & la 5^e ; vous sçavez tout cela , mais vous n'avez garde d'en parler ; vous n'avez pas voulu mettre non plus que ce triton doit après tous ces retardemens monter enfin d'un degré , cela auroit trop fait sentir que ce principe de sauver, en montant d'un degré , est fondamental ; vous n'avez garde , cela seroit opposé au projet que vous avez fait d'établir votre réputation aux dépens de vos Confreres.

Cependant vous êtes obligé à la fin d'avouer que l'on peut apprendre par ces principes , tout défigurés que vous les rendez ; comment auriez-vous pû nier ce que l'expérience a confirmé tant de fois ? enfin je conte avoir déjà beaucoup gagné de ce que vous n'attaquez plus la bonté de notre pratique , & que vous vous retranchez à la faveur de la dissimulation sur notre maniere de l'enseigner seulement. Pour moi je ne change rien à ma These ; je dis toujours que notre pratique

L. Vol.

est

est plus parfaite que la vôtre , & que l'on ne peut rien ajouter à la précision de notre théorie , ce que je promets de prouver lorsque votre Méthode sera achevée d'imprimer , à moins que vous ne l'ayez corrigée ; dans ce cas je vous rendrai toute la justice que vous meritez. Je suis &c.



*L'*Ode suivante a perdu le mérite de ce qu'on nomme l'à propos , la Fête celebre qui en est le sujet , ayant été donnée il y a plus de quatre mois ; mais l'Auteur qui avoit fait cette Pièce en même-tems eut des raisons particulieres pour ne la pas soumettre alors à la décision du Public ; c'est à lui de juger si elle a d'ailleurs quelque mérite qui la dédommage de celui qu'elle a perdu aujourd'hui ; ce sera peut-être prévenir en sa faveur que d'avertir qu'elle est de M. Bouret , Lieutenant General de Gisors , qui a remporté les deux années dernieres le Prix de Poësie au jugement de l'Académie Française. •



O D E.

Sur la Fête que les Ambassadeurs & Plenipotentiaires d'Espagne ont donnée à Paris le 24. Janvier 1730. par l'ordre de Sa Majesté Catholique Philippe V. à l'occasion de la Naissance du Dauphin.

Est-ce un charme trompeur ? au pouvoir des prestiges

M'a-t-on livré de toutes parts ?

Les merveilles & les prodiges

S'offrent en foule à mes regards ?

Suivi de tous les Dieux , le Maître du Tonnerre

Pour venir habiter la Terre

A-t'il abandonné les Cieux ?

C'est lui-même , lui seul vainqueur de mille obstacles

Pouvoit enfanter les spectacles

Que nous étalent ces beaux lieux.

De l'Auguste Junon , brillante Messagere , *

* Iris sur un Arc-en-Ciel feint devoit paroître sur la cime des Monts Pyrénées que représentoit ce Feu d'artifice tiré sur la Rivière , cet ornement qui eut été très-brillant ne parut pas & manqua par la faute de l'Entrepreneur ; mais il est dessiné tel qu'il devoit être sur toutes les Planches que l'on a jointes à la Description du Feu.

I. Vol.

Quel

Quel vif éclat peint tes habits ?
 Et sur ton écharpe legere
 A semé l'or & les rubis ?
 De feux étincelans la Terre s'illumine ,
 Daigne m'apprendre où se termine
 Tout l'appareil de ce grand jour ?
 Jupiter dans les soins d'une Fête si belle ,
 De quelque Déesse nouvelle
 Veut-il encore orner sa Cour ?

Mais, non ; ce que j'entends , ce que je vois pa-
 roître

M'offre de plus grands interêts ;
 Pourrois-je encore méconnoître
 L'objet de ces pompeux apprêts ?
 La France de son Fils celebre la Naissance ,
 Et la Paix que suit l'innocence
 Ramene avec lui tous les biens ;
 De ses fruits les plus doux, source heureuse & fe-
 conde ,
 Des deux premiers Trônes du monde
 Il éternise les liens.

Auguste Rejetton d'une Tige chérie !
 Tout va s'unir en ta faveur ;
 Déjà la France & l'Iberie
 N'ont plus qu'un langage & qu'un cœur.
 PHILIPPE avec transport sur nos rives dé-
 ploye
L. Vol. B iij De

1088 MERCURE DE FRANCE

De sa tendresse & de sa joye
Les témoignages précieux ;
Je vois paroître ici , Théâtre de sa Fête ,
Ces Monts , dont l'orgueilleuse tête
Semble se cacher dans les Cieux.

Mais quel enchantement sur les bords de la Seine
Les a tout à coup transportés ?
En vain par la puissance humaine
De tels efforts seroient tentés ;
PHILIPPE , c'est des Dieux la merveille éclatante ;
Minerve a rempli ton attente ;
Elle en fait son plus doux emploi.
C'est ainsi que Neptune & le Dieu du Permesse
Servoient , flattés par sa promesse ,
Un Roi * moins celebre que toi.

L'ordre des Elemens pour la Fête ordonnée
Va-t'il se confondre à ta voix ?
Ici la Nature étonnée
Voit suspendre ou changer ses loix ;
Avec tous ses Trésors l'Amante de Zephire
S'établit sur l'humide Empire
Dans la plus âpre des Saisons ;

** Laomedon , Roi de Pergame , pour qui Neptune & Apollon travaillerent & bâtirent les murailles de Troie , depuis Capitale de l'Asie.*

I. Vol.

Borée

Borée en frémissant voit détruire son Regne ,
 Surpris que Flore le contraigne
 A fuir au fond de ses prisons.

Mais que vois-je ! ces fleurs , sans perdre leur
 figure ,

Ces Arbrisseaux sont embrasés,
 Vulcain veut-il venger l'injure
 Des Aquilons tyrannisés ?
 Non, Flore , ta beauté que le jour seul revele
 Emprunte une grace nouvelle
 Du vif éclat de ces flambeaux ;
 Tes fleurs en feux brillans tout-à-coup transfor-
 mées ,
 Sur leurs Terrasses enflammées
 En font des spectacles plus beaux..

Pour le Cocq désormais le Lion pert sa haine ,
 Prodige aux siècles à venir !
 De l'Ebre ensemble & de la Seine
 On voit les flots se réunir.

La Nuit déploie en vain ses voiles les plus som-
 bres ,

Comment peut sortir de ses ombres
 Le jour qui frappe ici mes yeux ?
 Le superbe Palais élevé sur ces rives
 Me peint à des clartés si vives
 Celui * du plus brillant des Dieux..

* Le Palais du Soleil tel qu'Ovide le décrit
 dans ses Métamorphoses.

ROULL

1090 MERCURE DE FRANCE

* BOUILLON , si dans ce jour d'éternelle mémoire

Tu fers le zèle d'un grand Roi ,

Son cœur t'associe à sa gloire ;

L'éclat en rejaillit sur toi.

Le Chef-d'œuvre des Cieux , ton illustre Compagne *

Préside aux Fêtes que l'Espagne

Consacre à l'Empire François :

PHILIPPE , qu'en ces lieux remplace la
Princesse ,

A tant de grace & de noblesse

A bien dû son auguste choix.

Qu'entens-je ? un feu soudain va nous réduire
en poudre ;

Quel bruit ! quel fracas dans les airs !

Les Cieux s'embrasent , & la foudre

Gronde au milieu de mille éclairs !

Mais quel effroi nouveau ! du centre de la terre

La flamme , aliment du tonnerre ,

S'échape en lumineux sillons.

Du Vésuve entr'ouvert vois-je les vastes gouffres ?

De feux , de salpêtres , de souffres ,

Vomir au loin des tourbillons !

* M. le Duc de Bouillon a prêté son Hôtel & le Jardin pour la Fête.

* Madame la Duchesse de Bouillon a été priée par le Roi d'Espagne de faire en son nom les honneurs de la Fête.

I. Vol.

Dans

Dans l'Empire des eaux , Dieu du sombre Rivage,
 As-tu transporté les Enfers ?
 Viens-tu détruire le partage
 Du Souverain des flots amers ?
 La flamme * dans leur sein , les Nayades trem-
 blantes ,
 Cent fois de leurs Grottes brulantes
 Ont redouté l'embrasement ;
 Depuis quand ? par quel art ? l'onde au feu si con-
 traire ,
 Souffre-t'elle qu'un temeraire
 L'ose braver impunément ?

Mais d'un art séduisant m'é garent les merveilles
 Grands Dieux ! quelle étoit mon erreur !
 Quoi ! pour mes yeux & mes oreilles
 Le plaisir devenoit terreur !
 Des Astres , des éclairs , agréables images ,
 L O U I S ! ces feux sont des hommages
 Rendus à ton auguste fils.
 Ainsi deux grands Etats dans leurs tendres com-
 merces ,
 Chantoient par cent bouches diverses
 L'heureux present que tu leur fis.

* *Les Serpentaux ou Feux Gregeois qui bru-
 lent dans l'eau.*

1092 MERCURE DE FRANCE

Tout retentit du son des bruyantes trompettes

A qui se mêlent les hautbois ;

Quels sons ! écho , tu les repètes ,

Pour les apprendre au Dieu des Bois.

Mais lui-même * s'avance avec les doctes Fées ,

Des Arions & des Orphées

J'entends les sublimes travaux :

Plus prompte que l'éclair, quelle main bienfaisante

A mes yeux enchantés présente

Des objets des plaisirs nouveaux.

Chère Euterpe ! c'est toi , ta divine harmonie

Charme le Maître que tu fers ;

Voix ravissantes , * Polymnie

Guide elle-même vos Concerts ;

Quels doux frémissemens me saisissent encore !

Les Rivaux de Terpsicore *

Forment les pas les plus sçavans *

Les Graces sur leur danse ont versé la Noblesse ;

Oui , les traits dont l'amour nous blesse

Ont des appas moins décevans.

Quel cercle éblouissant ! quelle auguste Assem-
blée *

* *La Pastorale en Musique.*

* *Les D^{lles} Antier & Le Maure..*

* *Les D^{lles} Camargo & Salé..*

* *Le Ballet..*

* *Le Festin..*

La Valse..

Orné

Orne encor ce brillant Salon ;
 La pompe en ces lieux étalée
 Répond au séjour d'Apollon ;
 Comus conduit ici l'abondance élégante ,
 La délicatesse piquante
 Et l'aimable diversité :
 D'un superbe festin retraçant l'ordonnance ,
 Avec ses loix le Dieu dispense
 Les trésors de la volupté.

Vous , Reine , dont jadis la tendresse idolâtre
 A fait la honte & les destins ,
 Maintenant , vaine Cleopatre ,
 Vantez vos celebres festins.
 Pour celui que l'Espagne à la France prépare ,
 Ce que la Terre a de plus rare ,
 Les flots , les airs sont épuisés :
 Cent mets délicieux qu'un art sçavant déploie ,
 Peignent l'objet de notre joye *
 Sous son emblème déguisés.

Quel changement soudain m'ouvre un nouveau
 Théâtre ?

Tous les Ministres de Comus
 Font place à la troupe folâtre.

** Plusieurs Ouvrages de Pâtisserie & de sucre
 où étoient représentés des L'aupins , des petits
 Amours , des Fleurs de Lys &c.*

L. Vol.

Qu'a-

1094 MERCURE DE FRANCE

Qu'amene & qu'inspire Momus.
Ici de mille objets l'aimable bigarrure
Reçoit les loix & la parure
Du Dieu qu'elle y vient honorer.
Le masque séducteur, l'un chez l'autre, fait naître
Ou l'embarras de se connoître ,
Ou le plaisir de s'ignorer.

Est-ce la jeune Hebé par Jupiter choisie
Pour verser le Nectar aux Dieux ,
Qui nous prépare l'Ambroisie
Que l'on prodigue dans ces lieux ?
Par un gout plus charmant les trésors de l'Aut-
tomne
Jamais n'ont vaincu d'Erigone*
La résistance & les mépris :
Glaçons qu'en fruits divers l'art déguise & colore ,
Aux dons de Pomone & de Flore
Vous ajoutez un nouveau prix.

Ces spectacles , PHILIPPE , à ta vaste puis-
sance ,
A ton grand cœur sont assortis ;
Moins d'éclat , de magnificence
Parut aux nœces de Thétis.
Ce tranquille séjour aux charmes qu'il étale

** Bacchus séduisit la Nymphé Erigone sous la
figure d'un Raisin.*

I. Vol.

N'offre

J U I N. 1730. 1895

N'offre point la pomme fatale
Qui causa de si grands revers.
Le **D A U P H I N**, cher objet d'une Fête éclatante
Nous garentit la Paix constante
Qui va regner dans l'Univers.

Quel art, au choix heureux de ces galans spectacles

Unit encor la dignité ?

N'en doutons plus, à ces miracles

Préfide une Divinité.

Mais souvent parmi nous de sublimes génies

Dans leurs lumières infinies

Remplacent le pouvoir des Dieux.

J'aperçois deux Mortels * favoris' de Minerve,

A qui la Déesse réserve

Ses trésors les plus précieux.

De **P H I L I P P E** en leur sein l'auguste confiance

A versé les plus grands secrets ;

L'Europe entière à leur prudence

Remet ses plus chers intérêts.

Leur zèle ingénieux, attentif à ta gloire,

Grand Prince, a gravé ta mémoire

Avec des traits dignes de toi.

Dans les apprêts divers d'une Fête pompeuse ;

* *Les Ambassadeurs Plenipotentiaires d'Espagne.*

I. Vol.

Dans

Dans sa splendeur majestueuse

Le Ministre a montré le Roi.



LETTRE écrite d'Apt, sur une Inscription antique.

JE ne sçai, Monsieur, si vous agréerez l'usage que je veux faire d'une Inscription qu'on a découverte au voisinage de notre Ville; elle est gravée en beaux caractères Romains, & contient les paroles suivantes :

T. TROCIVS VIRILIS
SIBI ET
MARIAE PRIVATAE
VXSORI. T. F. I.

C'est-à-dire, Titus Trocius Virilis a ordonné par son testament qu'on dressât ce sepulchre pour lui & pour Marie Privata sa femme.

On ne trouve pas que le nom de Marie ait été usité pendant le Paganisme, ni qu'il ait été donné à des personnes du sexe qu'après la publication de l'Evangile, & à celles seulement qui faisoient profession du Christianisme; car quoique dans une Inscription trouvée à Valence en Dauphiné, & rapportée par Spon dans ses Recherches d'Antiquités, il soit fait mention

L. Vol.

d'une

d'une Verutia Maria fille de Marius , on voit bien que c'est ici un nom de famille différent de celui de notre Marie Private, lequel servant de prénom ou de nom propre , ne peut avoir été imposé qu'à une chrétienne ; cela supposé , je trouve dans cette Inscription des caractères qui me la font porter bien plus avant que du tems où nos Critiques modernes placent l'introduction de la foi dans notre Province : ma raison est qu'étant ainsi conçûe sans aucune marque de Christianisme , si l'on excepte le nom de Marie , cette circonstance nous donne à connoître qu'elle doit être placée dans les tems orageux de l'Eglise , & lorsque les Chrétiens n'osoient se produire par des singularités qui les auroient trop désignés ; en effet , on n'y voit ni la Croix , ni le Chiffre Grec du nom de Christ que Constantin mit sur ses Eten-dards , & qui étoit long-tems avant lui en usage parmi les fideles , comme Bosio & Arringui l'ont remarqué sur plusieurs tombeaux dans leur Rome souterraine , ni rien enfin qui dénote le Christianisme , ce sont là autant d'indices de l'ancienneté de notre Inscription ; car je ne pense pas qu'on fut fondé de la mettre dans un tems postérieur à la Constitution des Empereurs Theodose & Valentinien , publiée l'an du Salut 427. & inserée dans le Livre premier

1098 **MERCURE DE FRANCE**
 du Code Justinien sous cette Rubrique :
Nemini licere signum Salvatoris Christi hu-
mi , vel in marmore , vel in silice sculpere
aut pingere. L'attachement que les Chré-
 tiens avoient pour le simbole de notre sa-
 lut, avoit fait de si grands progrès sous ces
 Empereurs, qu'ils jugerent à propos d'ar-
 rêter l'abus qui s'en étoit ensuivi ; mais ils
 défendirent seulement par cette Constitu-
 tion de graver ou de peindre le signe de
 la Croix à plate terre , *humi* , afin qu'il ne
 soit pas foulé aux pieds , ce qui n'a aucun
 rapport avec notre inscription , laquelle
 se trouve gravée sur une pierre qui devoit
 être élevée sur terre , & hors d'état de tom-
 ber dans le cas prévu par Theodose &
 Justinien ; d'ailleurs les Inscriptions
 qu'on mettoit sur les tombeaux des Chré-
 tiens étoient alors conçûes d'une autre
 maniere , & n'avoit pas ce goût qui se
 ressent si fort du Paganisme ; de sorte que
 celle-ci paroissant d'un âge plus ancien ,
 on doit nécessairement la placer dans un
 tems qu'on n'avoit pas encore introduit,
 ou plutôt qu'on n'osoit introduire l'usage
 de mettre dans les Inscriptions sepul-
 chrales des marques de notre Religion ,
 ni rien enfin qui pût servir à distinguer
 les fideles d'avec les Payens.

Dans la Naissance de l'Eglise , les Chré-
 tiens ou par l'appréhension d'être décou-
 I. Vol. verts,

verts , ou par un reste d'attachement aux anciens usages , n'exclurent pas toutes les pratiques du Paganisme ; ils s'appliquèrent seulement à les sanctifier. On trouve divers tombeaux de ces premiers Chrétiens avec ces deux lettres D. M. que les Payens mettoient à la tête des Inscriptions sépulchrales , mais ils leur donnoient une explication différente , & au lieu de les appliquer aux Dieux Manes, *Diis Manibus*, ils les dédioient au Dieu très grand, *Deo Maximo* , ce qui est encore en usage. Les Chrétiens se distinguèrent insensiblement par l'Alphabet & l'Oméga des Grecs pour signifier que comme ces deux Lettres commencent & terminent l'Alphabet , Dieu est le commencement & la fin de toutes choses , par le Monogramme de Christ , par la Croix & enfin par des formules particulieres qui servent encore à distinguer le tombeau d'un Chrétien d'avec celui d'un infidele , comme *benè merenti , depositus , seu depositio , quiescit in pace , vixit in sæculo , transiit , bona memoria* & quelques autres ; mais on ne commença d'en user ainsi que dans le calme de l'Eglise , & lorsque les Empereurs après avoir renoncé aux vaines superstitions du Paganisme, eurent embrassé la Religion de Jesus-Christ , ou tout au plutôt dans le troisième siècle ; de sorte

1100 MERCURE DE FRANCE

que notre Inscription n'ayant aucune de ces marques , & se trouvant dediée à une Chrétienne , comme il résulte fort apparemment des preuves que je viens de donner , je persiste dans l'opinion où je suis qu'on doit la placer dans un tems plus ancien , c'est-à-dire , dans le premier âge de l'Eglise naissante où l'on ignoroit encore toutes ces pratiques , & que la fureur des persécutions ne permettoit pas aux Chrétiens de se distinguer par des singularités qui les auroient trop découverts , d'où je conclus, ce que j'ai voulu établir , que notre Province a eu le bonheur d'être éclairée des lumieres de la foi beaucoup plutôt qu'on ne veut nous l'accorder. J'ai toujours l'honneur d'être &c.



LE RHUME A LA MODE.

DAns le cours d'un Hyver plus doux qu'à l'ordinaire ,

Survint un Rhume general.

L'enfant dans son berceau , la grande sœur , la mere ,

Tout fut atteint du même mal.

Ni régime , ni prévoyance ,

Ne purent empêcher que de l'Astre pervers ,

I. Vol.

On

On ne sentit au loin la maligne influence.

Il enrhumâ toute la France ,

Il enrhumâ tout l'Univers.

Dans les Citez où l'on se picque ,

De varier les doux amusemens ,

Plus de plaisirs , plus de Musique.

Pour y parler tendresse ou politique ;

Plus on ne s'assembloit ; ou si de temps en temps

Des cercles s'y formoient encore ,

C'étoit pitié d'y figurer.

Propos entrecoupez qui ne pouvoient éclore ,

Bruit à vous rendre sourd ; on n'y pouvoit durer,

L'Amant touffoit auprès de sa Maîtresse ,

La femme au nez de son mari ;

Il n'étoit égards ni tendresse ,

Qui contint ce charivari.

Thémis fut sur le point d'abandonner son Temple,

Ses Oracles presque muets ,

Articuloient à peine ses decrets.

Chose inouïe ! à son exemple ,

La Chicane se tut, pour soutenir ses droits ,

Tous ses Supports furent sans voix.

Heureux si d'une telle engeance ,

Ce Rhume pour jamais avoit purgé la France.

Enfin chacun tapi chez soi ,

Quoiqu'il pût arriver s'y tenoit clos & coy ;

Nul n'en mourut , hors ceux qui pleins d'impatience ,

A nos Purgons , pour s'être confiez ,

2. Vol.

Par

Par de lourds *quiproco* , furent expédiez.

Pardonnez , Enfans d'Esculape ,
Si malgré moi la verité m'échappe.

Ce ne fut tout , la Faculté
Au même temps s'avisa de répandre ,
Que du Rhume public , qui n'avoit point tâté ,
N'avoit rien perdu pour attendre.

Sur la fin du prochain Eté ,
Brusque accident devoit lui prendre ,
Dont il seroit sûrement emporté.

Le Ciel ainsi l'avoit dicté.
Tel pronostic parut si ridicule ,
Qu'aucun ne crut à ce discours.

Une femme (ce sexe est par fois bien crédule)
Le tint pour veridique & trembla pour ces jours.
Quoi ! je mourrois , dit-elle , & cela par ma faute !
Non , ma foi , non , je ne suis pas si sotte.

C'a , vite , enrhumons-nous. Dire comme elle fit ,
N'est pas , je pense , un point fort nécessaire ;

Quoiqu'il en soit , le Rhume la saisit ,
Puis la fièvre. On prélude , on décoche un Clistere ,
On saigne au bras , au pied , on purge avec vigueur ;
Bref , tant fut operé sur elle ,

Qu'au bout de trois jours la femelle ,
A ses ayeux fut conter son malheur.

Aux decrets que le Ciel dispense ,
Foibles Mortels , soumettons-nous ,
Tel pense détourner ses coups ,

Qui le plus souvent les avance.

I. Vol.

OB.



*OBSERVATIONS sur la seconde
Lettre imprimée de M. Petit, Docteur
en Medecine, & de l'Académie Royale
des Sciences.*

JE crois que M. Petit est trop judicieux pour me sçavoir mauvais gré de quelques Observations que je prends la liberté de faire sur sa seconde Lettre à M. Hecquet. Je suis même tellement persuadé qu'il est au-dessus de la prévention & de la hauteur pédantesque qui indisposent les hommes naturellement contre ceux qui ont la hardiesse de dire que nous nous sommes trompez, que j'ose avec assurance lui offrir mes Remarques; il les recevra, sans doute, en bonne part, puisqu'en les lui présentant je n'ai d'autre motif que mon instruction & le bien du Public.

Il n'y a pas lieu d'être surpris de ce qui a été avancé par le celebre M. Hecquet, touchant la naissance des Cataractes crySTALLINES; car quand il rapporte que le sang, lorsqu'il dégénere de son état naturel, est capable de ternir & d'obscurcir toutes les humeurs de l'oeil, en leur ôtant leurs transparences & brillant, il ne dit rien que de vrai. En effet, quoi de plus commun que de voir des Cataractes crySTALLINES se produire par la suppression des Regles, que le Sexe ne souffre que trop souvent; qui ne conviendra que cette maladie en corrompant la masse du sang, ne soit capable de former des obstructions dans l'humeur crySTALLINE, & de causer des Cataractes? De plus, ceux qui mènent une vie trop sédentaire, ne sont-ils pas aussi fort sujets à cette maladie Oculaire? parce qu'elle favo-
risc

rise beaucoup l'amas des superfluités impures qui se confondent dans la masse du sang, & dont il ne peut se dégager ? Les hommes livrez aux plaisirs de la table & à la débauche du sexe, n'y sont-ils pas bien sujets ; puisque l'excès de la bonne chère & du vin, augmentent trop le volume du sang ; & le vin l'épaississant contre nature, le dépouille du Vehicule pur & spiritueux qui lui est nécessaire pour entretenir la circulation libre pour la nourriture de toutes les parties de notre corps ? Pour revenir à la débauche du sexe, elle appauvrit le sang & lui dérobe un fluide le plus animé & le plus spiritueux de tous les liquides du corps, qui entretient le Mécanisme de l'animal par l'oscillation des Solides. Ne doit-on pas conclure que l'épaississement du sang contribué à produire ces sortes de Cataractes crySTALLINES, parce qu'en rendant la circulation trop lente, & le brisement des parties solides du sang ne se faisant pas à propos, la Lymphe devient trop grossière & trop épaisse pour être reportée par les vaisseaux abducteurs dans la voye de la circulation, & le récrément qui en reste produit des Cataractes de deux sortes, & quelquefois des glaucômes de l'humeur vitrée, dont feu M. Lancisi, Medecin du Pape, & après lui M. Heister, ont produit plusieurs expériences.

Si M. Petit avoit fait plus d'attention à la proposition, lorsqu'il dit qu'une Cataracte membraneuse ne peut être abbatuë sans déchirer la Capsule du ChrySTALLIN, il ne se seroit pas expliqué de cette manière ; il se seroit souvenu que dans sa première Lettre imprimée, page 8. il déclare qu'il n'en connoît point, & qu'il n'en a jamais vû. Comment pourroit-on faire pour déchirer la Capsule du CrySTALLIN, puisque cette Cataracte n'y est pas adhérente ? il faudroit être

I. Vol.

bien

bien peu versé dans cette Operation, pour faire une pareille bêtise ; s'il y avoit donc quelque chose à craindre , ce seroit d'endommager l'Uvée plutôt que la Capsule du Crystallin , puisque cette Cataracte y est quelquefois adhérente , en tout , ou en partie.

M. Petit dit encore à la page 15. que l'Operation de la Cataracte Crystalline est vingt fois moins dangereuse que celle de la Cataracte Membraneuse, supposé qu'il y en eût, & qu'on pût les distinguer des Crystallines. Cet Ecrivain ne me paroît pas bien fondé en parlant ainsi ; car il ne devoit pas porter un jugement si affirmatif sur une matiere dont il avoue n'avoir point de connoissance, & qu'il nie absolument.

Quel avantage M. Petit peut-il tirer, en avançant qu'il y a vingt fois plus de Cataractes Crystallines que de Membraneuses , ce qu'il a pris des Dissertations Ophthalmiques de M. de Woolouse, qui a fait cette découverte le premier ; y a-t-il la moindre dispute à faire ? tout le monde n'en convient-il pas presentement ? peut-on faire une pareille difficulté ? S'il n'y avoit que ce point à résoudre , on seroit bien-tôt d'accord , puisqu'on n'en peut pas disconvenir ; mais la pluralité des Cataractes Crystallines ne détruit aucunement l'existence des Membraneuses , puisque l'experience fait voir qu'il s'en rencontre de temps à autre. J'en ai vu moi-même , comme je l'ai rapporté dans le Mercure de France du mois de Decembre 1728. premier volume, page 2592. M. Raufsin le pere, ancien Chirurgien Oculiste de Châlons, & très-experimenté, & plusieurs autres, n'en ont-ils pas rencontré dans leur pratique ? Si M. Petit veut en être convaincu à n'en plus douter, il trouvera plusieurs Journaux de Trevoux, qui en ont cité nombre d'experiences authentiques.

Je suis d'accord avec M. Petit que la Cataracte CrySTALLINE peut aussi quelquefois se former par une forte contraction des Muscles des Membranes de l'œil qui compriment le CrySTALLIN en rapprochant ses parties, & en y faisant une forte compression ; or le Système de M. Hecquet est donc plus constant & plus probable, lorsqu'il assure que l'œil étant assailli par trop de sang ou de lympe, fait un embarras dans les Vaisseaux, un amas & dépôt dans les chambres de l'œil ; les sucres venant à s'accumuler & à y croupir trop longtemps, ne manquent pas, en l'épaississant, d'obscurcir le CrySTALLIN, & de former une Cataracte CrySTALLINE. Les Veaux ne sont-ils pas des animaux les plus sujets à cette maladie spécifique de l'œil, c'est-à-dire, aux Glaucômes qu'on veut appeller aujourd'hui (quoique mal à propos) Cataractes CrySTALLINES ; est-ce par la contraction des Muscles & des Membranes de l'œil qu'elle leur vient ? peut-on dire que cette Contraction est excitée par leur attention ou application, comme notre Académicien le prétend ? C'est donc une conséquence évidente de dire que les Cataractes CrySTALLINES se forment ordinairement par la trop grande abondance des sucres accumulez qui y croupissent, & qui obscurcissent le CrySTALLIN, & forment ensuite des Cataractes CrySTALLINES ; en sorte que l'Hypothèse de M. Hecquet me paroît la plus naturelle & la meilleure, & ne souffre aucune difficulté, puisqu'elle est prouvée par l'expérience des yeux des Veaux, qui est incontestable, & dont tout le monde peut se convaincre.

Le CrySTALLIN se dessèche quelquefois dans l'œil, comme on observe dans de vieux Chiens domestiques & les Chevaux, sans que la diminution des humeurs naturelles y ait aucune part, pour lors il se déchatonne, se couche ou s'attache, jus-

ques sur les fibres postérieures de l'Iris, comme je l'ai vû arriver à une fille nommée Marguerite Droüet, âgée d'environ 30 années, je ne puis attribuer la cause de ce dessèchement du Crystallin qu'au dessèchement & détachement des Vaisseaux qui environnent la Membrane, lesquels, faute de nourriture, se flétrissent.

Si M. Petit avoit poussé plus loin sa Reflexion dans sa Réponse à Mr. Hecquet & Morgagni, qui disent qu'il se trouve une eau au centre du Crystallin, & que la surface antérieure de cette humeur se trouve baignée, il se seroit bien gardé de s'exprimer de cette maniere, en disant : *Je ne crois pas que qui que ce soit ait jamais observé une eau au centre du Crystallin, non pas même M. Morgagni, cela ne se trouve ni chez les Anciens, ni chez les Modernes.* Puisque M. Petit lui-même assure à la page 5. de sa premiere Lettre imprimée, que le Crystallin est toujours humecté d'une petite quantité de liqueur, sans qu'il se trouve une eau à son centre, ni sans qu'il en soit baigné ; cela paroît opposé, ou bien il faut renoncer à tous les Principes ; il dit encore à la page 14. de sa seconde Lettre imprimée, que le Crystallin est pour l'ordinaire séparé de sa Capsule par une très-petite quantité de liqueur qui se trouve renfermée dans la Capsule ; après des preuves si claires, produites par l'Auteur, tirées de ses Ouvrages, peut-on avoir encore quelques doutes sur le Système de Mr. Hecquet & Morgagni ? n'est-il pas suffisamment prouvé ?

M. Hecquet raisonne fort juste sur l'Operation de la Cataracte pour en faire voir toutes les difficultés, & combien les signes & les symptomes en sont incertains & équivoques ; car, quand il dit qu'il est très-difficile de connoître le point de maturité de ces sortes de Cataractes, il n'avance

rien qui ne soit bien connu de tous les bons Praticiens; en effet, quand il s'agit de faire la différence d'une Cataracte, de connoître son état, sa situation, son progrès, cela demande une expérience d'un nombre considerable d'années que M. Petit n'a point, puisqu'il est nouvellement Oculiste, quoique Médecin de plusieurs années.

Lorsque M. Hecquet veut chercher les moyens d'éviter cette Operation, c'est qu'il est bien persuadé que (quoiqu'elle ne fasse pas mourir) elle est souvent cause que les Malades souffrent longtemps de grandes douleurs, surtout quand ils tombent entre les mains de Chirurgiens Oculistes, qui ne sçavent pas la structure de l'œil, & qui ignorent les précautions qu'on doit prendre avant que de l'entreprendre, & la maniere de la faire.

Il est vrai que M. Hecquet propose la Paracathèse comme un moyen utile pour prévenir la Cataracte, ce remede seroit d'un grand secours si les personnes à qui on le propose, avoient assez de résolution & de courage pour se soumettre à cette ancienne Operation, qui les mettroit pourtant à couvert de l'aveuglement; mais comme dans nos jours on est trop délicat, & que le seul nom d'une Operation fait peur, je me fers d'un autre expedient qui m'a fort souvent réussi dans toutes sortes de Cataractes naissantes, c'est une compresse trempée dans une liqueur de ma façon & appliquée sur l'œil fermé pendant une heure; si on veut voir un effet plus considerable, il faut réitérer, en faisant tremper la même compresse, & faire la même application, les malades pour lors trouveront un soulagement notable; il faut continuer, pendant huit jours, soir & matin; on peut compter que par ce Remede que j'ai souvent expérimenté, la Cataracte sera entierement dissipée.

spéc. Si elle étoit plus avancée dans sa maturité, il la fixeroit au moins, & en empêcheroit le progrès, à moins que la douleur de tête & migraine n'affligeassent sans cesse les Malades.

J'ose me flatter que le celebre M. Petit me fera l'honneur d'une Replique avec sa politesse ordinaire, dont je lui tiendrai compte, & il me trouvera plus docile & plus flexible que ce Sçavant du premier ordre, avec lequel il est en dispute, & qui s'est retiré du monde pour ne songer qu'à son salut; de sorte que M. Petit auroit pu s'épargner la peine de dire qu'il n'auroit pas dorénavant le temps de répondre aux Répliques de M. Hecquet, au cas qu'il veuille en faire.

Par M. Blanchard, Prêtre du Diocèse de Châlons, Chapelain de l'Eglise Collegiale de Notre-Dame.

IMITATION

D'une Piece en Vers Latins, de M. de la Monnoye.

L'Autre jour Lycoris Tapie,
Sur un tendre Gazon, à l'abri du Soleil,
En lisant s'étant assoupie,
Goutoit les douceurs du sommeil,



Tout se faisoit dans le Bocage,
A peine on entendoit le souffle des Zéphirs;
Le Vol. C iij Les

III MERCURE DE FRANCE

Les Oiseaux , cessant leur ramage ,
Gazonilloient tout bas leurs soupirs.



Tout près un Ruissseau , dont l'eau pure ,
Par une fraîcheur douce invitoit au repos ,
Sembloit adoucir son murmure ,
De concert avec les Echos ;



Volteggiant de Roses en Roses ,
Un Papillon trompé , sans doute , au coloris ,
Crut en voir fraîchement écloses ,
Sur les lèvres de Lycoris.



Il profitoit de sa capture ,
Savourant à longs traits un suc délicieux ;
Quand la douleur de la picquure ,
De cette Belle ouvrit les yeux.



Brulant d'un courroux inutile ,
C'est envain qu'elle cherche à punir l'inhumain ,
Elle voit fuir le Volatile ,
S'applaudissant de son larcin.



A punir une telle offense ,
Cupidon , n'est-tu pas toi-même intéressé ?
I. Vol.

Si tu la laissois sans vengeance,
Ton p ouvoir en seroit bless .



Quoi donc , cette Beaut  si fiere
Voit son repos troubl  par un vain Papillon ,
Et ce que tes Traits n'ont p  faire ,
Est l'ouvrage d'un Aiguillon.

Bordes de Malfart.



*LETTRE de M. le Tellier, M decin
de Peronne , sur l'abus des Remedes
chauds.*

Vous avez v  , Monsieur , mes nouveaux Essais sur l'Am  des B tes , o  je pr tens  tablir que ce sont de pures Machines , je prends la libert  de vous presenter mes Reflexions touchant l'Extrait d'un Ouvrage Anglois sur la gu rison des fievres par l'eau commune , qui se trouve dans le Mercure de F vrier 1724. Il y a dans cet Extrait des particularitez tout- -fait dignes de remarque , & qui m ritent la plus soigneuse attention. Vous trouverez bon que je prenne del  occasion de relever un peu les abus qui se commettent dans l'usage des Remedes chauds.

L. Vol.

C. iiii. Rien

1112 MERCURE DE FRANCE

Rien de plus ordinaire, rien de plus familier, chacun le sçait, que la pratique des Cordiaux & des Drogues les plus brulantes dans les maladies les plus ardentes, telles que Petites Veroles, Rougeoles, Fievres malignes, pourprées, pestilentielles, & la Peste même, toutes maladies revêtuës du caractère de la plus cruelle inflammation, & marquées, pour ainsi dire, au coin de la Pierre infernale; mais en même-temps, quoi de plus sinistre & de plus funeste que cette pratique? Où est l'Axiome, que les contraires se guérissent par les contraires? & qu'est devenuë la maxime qu'il faut rabattre les saillies & réprimer l'impetuosité des Maladies?

Le ravage affreux que fait ici la Petite Verole, quand elle est en regne, étonne les Provinces où ce fleau ne fait pas à beaucoup près tant de dégâts; parce qu'on l'y traite avec moins de fracas & moins de pompe. On a vû les Campagnes à cet égard plus heureuses que les Villes; parce qu'elles étoient plus simples & plus paisibles, moins fastueuses & moins remuantes. Les bonnes femmes qui n'avoient pour regle en santé que les besoins modiques de la Nature, s'y regloient, & s'y rapportoient aussi uniquement en maladie. Economes dans les remedes comme dans les alimens, elles

I. Vol.

gué-

guérissent leurs enfans attaquez de petite Verole , avec le petit lait pur & simple bû largement & presque à toute heure. Elles sembloient , conduites qu'elles étoient au gré de la Nature , plutôt que de leur caprice , avoir la Medecine par instinct , & dans le gout machinal à l'instar des animaux guidez dans la recherche de ce qui leur est convenable par un penchant ou une impulsion toute mécanique.

Mais quand on eut renoncé à l'usage du petit lait , pour y substituer le vin & le Thériaque , alors , suivant la Remarque du celeble Lydenham , les petites Veroles apprivoisées jusques-là , se mutinerent ; de dociles & de traitables qu'elles étoient , elles devinrent malignes & meurtrieres. Brusquées par les incendiaires & les boute-feux , elles allumerent l'incendie & ne respirerent plus que le carnage. Les Turcs , à la faveur des Limonades & du régime simple , sobre & rafraîchissant , se mettent en garde contre la Peste , qui ne discontinuë guere chez eux , mais qu'ils entendent à faire venir à composition & dont , grace à leur sobriété , ils éludent les coups & savent triompher. M. Sidobre , l'Eleve du fameux Barbeyrac , un des principaux ornemens de l'Ecole de Montpellier , & l'Oracle des Medecins de

1114 MERCURE DE FRANCE

son temps , veut qu'on traite les petites Veroles avec les Délayers , Calmans , Rafraîchissans ; pour baigner , arroser & réparer un sang que l'ardeur de la maladie met à sec , qu'elle brule & qu'elle consume , pour noyer des Sels âcres & caustiques , rabattre des Souffres exaltes & développez , pour rappeler enfin le calme & rétablir le bon ordre.

Mais un avantage à quoi les Dames pourront ouvrir les yeux & se montrer sensibles , c'est que le régime rafraîchissant épargne leurs agrémens , ménage leurs graces , & donne moins d'atteinte à leurs attraits. Le sang rendu moins brulant , moins caustique , moins corrosif , produit un pus plus loüable , plus innocent , qui fait sur la peau des impressions moins profondes , moins mordantes , la ronge , la déchire moins , & n'est pas si porté à laisser les marques de sa fureur , & les vestiges de sa malignité. On demande des moyens , on cherche des secrets pour sauver les Lys & les Roses du venin de la maladie ; on s'amuse à des Pomades , on s'arrête à des Huiles , tandis que le grand secret seroit d'adoucir & de corriger l'acrimonie du sang , de le temperer , de le rafraîchir , d'en calmer l'ardeur , & d'en rabattre les saillies. Voilà comme les fleurs du visage pourroient

I. Vol. échap-

échapper à la morsure de l'Aspic , qui allarme tant les Belles , & fait la terreur de la plus précieuse partie du monde , & ce ne seroit pas une petite consolation pour un Sexe idolâtre de ses charmes , & qui tremble autant pour la beauté que pour la vie.

Si l'on faisoit le dénombrement des Pestes qui ont ravagé l'Univers , on trouveroit que celles qu'on a voulu dompter par des échaufans , & que l'on a honoré d'un splendide & singulier traitement , ont été les plus rebelles & les plus indomptables. La dernière Peste de Marseille qui s'est jouée si insolemment des Médecins , auroit peut-être perdu de sa férocité si on l'eût abaissée & réduite à une Cure aisée & naturelle , sans lui faire l'honneur de l'attaquer par de pompeux antidotes , & de se guinder pour elle au-dessus des vûes ordinaires & des indications accoutumées. On tente de chasser un feu par un feu , on échaufe des corps déjà trop échaufez , on les met à la torture , on acheve de les brûler. Y auroit-il plus de risque à jeter tous les Pestiferez dans la Riviere , qu'à les faire passer par des feux si dévorans ; & ne s'en sauveroit-il pas plus à la nage , qu'à travers les flammes des Cordiaux ?

Le sang est sacré en temps de peste , &

I. Vol.

C vj les

116 MERCURE DE FRANCE.

les forces sont ménagées au mépris de la vie , au préjudice de la guérison. On permet au sang toutes sortes d'échappées , de boutades , de dépôts , de congestions. Tout lui est permis dans ces jours infortunés ; il est défendu de le réprimer , de l'affoiblir , de le diminuer dans l'excès de son volume , de l'arrêter dans la rapidité de son cours ; il faut le laisser engager dans les viscères , l'y précipiter même à toutes forces , & lui donner la liberté de porter à l'économie animale le coup mortel qu'il prépare. Cependant la Peste fait son chemin hardiment, rien ne l'arrête ; une désolation générale accompagne & suit ses pas. On pourroit pourtant s'y opposer, & le moyen, ce semble , de mieux réussir à déconcerter ce fléau, ce seroit de s'y prendre plus simplement , de l'attaquer sans tant de façons , à moins de frais & sans beaucoup de bruit. A ce compte la saignée seroit merveilles , & l'on verroit à coup sûr couler moins de larmes , si l'on répandoit plus de sang. L'eau seroit aussi d'un grand secours , tant pour la préservation que pour la guérison , comme il est fort bien remarqué dans l'Extrait que vous avez inséré, Messieurs, dans le *Mercur*e déjà cité , & qui donne lieu à cette Dissertation. Mais quoi ! réduire à l'eau les Grands comme les petits , & contenir

I. Vol.

dans.

dans un genre de vie si chetif des gens qui veulent faire aussi belle figure au lit qu'à table , qui veulent briller en toute situation & se faire traiter aussi splendidement en maladie qu'en santé. Qu'on les traite donc comme ils veulent , & ils mourront comme ils doivent. Il faut à la distinction de leur rang une pratique distinguée. Il est bien plus noble & plus digne d'eux de périr avec l'or potable , que de réchaper avec l'eau.. Cependant quelle douleur de voir ainsi moissonner nos têtes les plus augustes & les plus précieuses , moins par le Glaive de la maladie , que par les traits onvenimez des remedes ! Qu'il est triste que le Monarque périsse où se sauve un Goujat ! Et qu'il est fâcheux pour ce grand équipage de Médecine , ce grand attirail de remedes de la haute volée , pour la pratique fastueuse , enfin de n'avoir sur la pratique simple , rafraîchissante , calmante & du goût de la nature que le misérable avantage , ce malheureux relief , de compter d'illustres victimes , & d'être signalée par de nobles sacrifices , tandis que l'autre n'a que des monumens obscurs de sa réussite , & des succès qui n'ont pas autant d'éclat que de bonheur.

Dans le même Mercure , à la page 257 : on voit une réponse à une Lettre , qui
I. Vol. fait ,

TYRS MERCURE DE FRANCE

fait , pour ainsi dire , faire un miracle à l'Emetique dans la petite Vérole. Je me souviens à cette occasion d'un Medecin , nommé Gurdelheimer , qui fit grand bruit à la Cour de Berlin , & dont il est parlé avantageusement dans les Actes des Savans de la même Ville. Il entreprenoit la guérison de la petite Vérole par des Emétiques redoublez. Cette méthode , à ce qu'on dit , lui réussit à tel point, qu'il s'acquit le nom d'Esculape de la petite Vérole. Mais après avoir par cette voye , conduit les autres au port , il fit naufrage lui-même. Attaqué d'une fièvre maligne , il prit deux fois l'Emétique , & mourut en convulsions le onze de la maladie. Son disciple se montra jusqu'au tombeau , fidele imitateur de son maître. Etant tombé dans la même maladie , il se traita de même , & mourut de même. Voilà de quoi grossir le Martyrologe de l'Antimoine , dressé par Guy Patin. Telles sont les réflexions que j'ai à vous communiquer sur l'abus des remedes chauds , & sur l'excellence des aqueux calmans , délayans , rafraîchissans. La pratique des premiers me paroît incertaine , bizarre , infidèle , pour ne rien dire de plus ; & dans la disposition où je suis de poursuivre ce dessein , & de donner là-dessus une dissertation complete , je crois voir ,

L. Vol.

sinon

finon de quoi décrier les échaufans & les proscrire , du moins de quoi les rendre suspects , les faire appréhender & les assujettir aux loix de la précaution la plus soigneuse , & de la plus exacte circonspection. Vous me permettrez, Monsieur , de vous faire part d'un nouveau fruit de mes études : J'ai entrepris une Critique sur l'Emménologie de M. Freind Medecin Anglois , où j'attaque le Systême de la rupture des vaisseaux pour l'écoulement des mois, y substituant l'Hypothèse de l'intrusion du sang dans les canaux lymphatiques. Je suis , &c.



*LES FLECHES de l'amour
perduës & recouvrées.*

DAns un Bois embelli par la seule nature ,
Azile impénétrable aux ardeurs du Soleil ;
Cupidon étendu sur un lit de verdure ,
Goutoit les douceurs du sommeil.

Pour servir les amours du maître du tonnerre ,
Mercure ce jour-là descendit sur la terre ,
Il passa dans ce Bois , mais il fut bien surpris ,
D'y trouver le fils de Cypris.

1120 MERCURE DE FRANCE.

Il approche , il saisit ses armes :
(Ce Dieu faisoit souvent le métier de voleur.)

Il fuit , l'amour s'éveille , en voyant son malheur ,

Il ne peut retenir ses larmes.
Tout est perdu , dit-il , on m'a pris mon Carquois ,
Ces Flèches qui rangeoient tant de cœurs sous mes loix.

C'est ta justice que j'implore ,
Puissant maître des Dieux ! s'il te souvient encore
De ces heureux momens que tu dûs à l'Amour ,
Daigne le vanger en ce jour.
On vient de l'insulter , Mercure a fait le crime ,
Qu'il en soit au plutôt puni.
Pour un sujet moins légitime
Du celeste séjour Apollon fut banni.

En achevant ces mots , il s'envole à Cythère ,
Il y cherche , il trouve sa mere :
Abbatu , languissant , les yeux baignez de pleurs ,
Il lui tient ce triste langage.
O Venus ! apprenez le plus grand des malheurs ;
Je passois par hasard dans un sombre bocage ,
Je me sentis forcé de ceder au sommeil ,
Mais que fis-je , imprudent ! hélas ! à mon reveil ,

Je cherchai, mais en vain, ces armes redoutables,

Ces traits à qui je dois tant d'exploits mémorables.

Qui faisoient respecter mon pouvoir en tous lieux.

Ces traits qui me rendoient le plus puissant des Dieux,

On avoit osé me les prendre.

Mercuré avoit commis eet horrible attentat ;

Conjurez Jupiter de me les faire rendre ;

Qu'il me vange de cet ingrat.

Il ne doit point souffrir une telle insolence ;

L'Amour sans son Carquois est un Dieu sans puissance ;

Faut-il voir les mortels m'accabler de mépris ?

Ainsi parle l'Amour, mais l'aimable Cypris

Par ces mots calma ses allarmes.

Cesse de répandre des larmes,

Mon fils, la perte que tu fais

Peut sans peine être réparée ;

Cours, vole vers cette contrée ;

Que l'aimable Doris orne de ses attraits ;

Ses yeux te fourniront des traits ;

Avec ces armes agréables.

Tu verras tous les cœurs se soumettre à tes Loix ;

Ces lieux retentiront du bruit de tes exploits,

Ils seront plus fréquents, ils seront plus durables.

I. Vol.

Du

1122 MERCURE DE FRANCE

Du conseil de Venus l'amour sçut profiter ,

Il vole aussi prompt que Zéphire

Cherche Doris , la voit , l'admire ,

Et forme le dessein de ne la plus quitter.

Eh ! que ne doit-il pas à l'aimable Mortelle !

Que d'exploits glorieux ! lui-même en est surpris :

C'est en vain que Venus maintenant le rappelle ,

Il se trouve trop bien dans les yeux de Doris.

Par M. . . . d'Aix.

PROCES ECCLESIASTIQUE

à juger entre les Normans & les Bourguignons. Extrait d'une Lettre de Province du 1. May 1730.

JE ne sçai à quoi pensent Messieurs les Bourguignons dont vous m'avez communiqué les prétentions , de s'approprier, comme ils font, le bien des Normans. Ils devroient, ce semble, se contenter d'en jouir aujourd'hui , sans dire publiquement qu'il leur a toujours appartenu. Ont-ils bien prévu à quelle Nation ils se jouënt ? & qu'il est très-fâcheux d'avoir affaire aux Peuples Normans , & sur-tout à ceux de la Basse Normandie ? Si les Registres des

I. Vol.

Cours

Cours de Parlement étoient à leur portée, ils y trouveroient dequoi concevoir de la terreur à la seule prononciation du nom d'une Nation si formidable , & ils ne s'aviferoient pas de vouloir enlever à cette Province la gloire d'avoir produit tel ou tel Saint , au moins avant le tems auquel elle fut abandonnée aux Danois.

Reprenons ce que je vous en ai autrefois touché dans une autre Lettre , afin que vous soyez plutôt en état d'avoir là-dessus le jugement de nos amis communs. Il est question d'un *S. Flocel* honoré le 17. Septembre tant en Bourgogne qu'en Normandie. Les Normans conviennent qu'ils ne sont pas les seuls qui l'honorent ; ceux de Coutances sont si francs qu'ils deburent ainsi dès la première Leçon de leur Breviaire, Partie d'Été , ancienne Edition, page 486. *Flocellum Martyrem Constantiensis & Aedni suum vindicant , & sicut Augustoduni Aednorum , sic in agro Constantino celebris est hodie illius memoria.* Les Bourguignons paroissent, au contraire, couverts & dissimulés ; ils font semblant de ne pas être informés des traditions de la Normandie , & ils n'en disent pas le petit mot. Ceux de Beaune qui possèdent le corps de ce Saint se contentent de dire en general qu'avant qu'ils le possédassent, il étoit conservé dans un endroit des Gaules.

I. Vol.

les qu'ils designent par ces mots : *Divitrix Gallia* ; & ceux d'Autun croyant qu'il ne faut point entendre d'autres qu'eux par ce *Divitrix Gallia* , se sont imaginés depuis peu que c'est chez eux qu'il a souffert le martyre , & voudroient le faire accroire aux autres Nations.

Examinons les Pièces du Procès. Le sac des Autunois sera bientôt vû , il n'est pas des plus enflés ; ils n'ont pour toute production que le Martyrologe de Baronius , qui marque au 17. Septembre *Augustoduni S. Flocelli pueri , qui sub Antonino Imperatore & Valeriano Praside multa passus , demum à feris discerptus , martyrii coronam adeptus est* , & ce Cardinal renvoye pour la connoissance des Actes de ce Saint à Mombritius & à Pierre de Natalibus. Ils ajoutent encore qu'ils en ont le corps dans la Ville de Beaune qui est de leur territoire , & qu'il y a si long-tems qu'on l'y conserve , qu'en 1265. le Legat Simon de Brie , Cardinal, Prêtre du titre de Sainte Cecile, le tira du tombeau le 9. de Novembre , pour l'enfermer dans une Châsse.

Les Normans sont plus diffus dans leurs Ecritures. On trouve dans leur sac, qui est d'une grosseur raisonnable, dequoi faire les remarques suivantes. Il est vrai que les Cotentins, réimprimant leur Breviaire en dernier lieu, ne parlent plus des Autu-

I. Vol.

nois ;

nois. Il semble qu'ils ont profité de l'exemple que les Bourguignons leur ont donné d'une reticence affectée ; mais leurs prétentions n'en sont pas moins les mêmes. Ils avoient que les Bourguignons n'ont nullement falsifié Baronius , & que Pierre , Evêque d'Equile en Italie , autrement dit *de Natalibus* , s'exprime de la maniere que Baronius le cite. Mais quelles autorités ! disent-ils. Un Auteur de trois cens ans qui a ramassé tout ce qui lui tomboit sous les mains , à l'exemple de Jacques de Voragine , & qui dans ce qu'on lui aura envoyé sur S. Flocel , a supprimé ce qui pouvoit conduire à connoître le premier lieu du culte de ce Saint , de quel poids doit-il être réputé ? Outre que les productions de Messieurs de Coutances sont en plus grand nombre que celles de Messieurs d'Autun , elles sont encore beaucoup mieux raisonnées , n'en déplaise à ces derniers. Ils citent des Actes de Saint Flocel qu'ils ont découverts dans plusieurs Bibliothèques du Royaume , & il est remarquable qu'aucun de ces Exemplaires qui sont d'une Ecriture du X. du XI. & du XII. siècle , & par conséquent beaucoup antérieurs à Pierre de Natalibus, ne dit pas que ce soit à Autun que S. Flocel ait souffert , mais seulement dans le voisinage du Pays de Coutances. Il est vrai , ajoutent

tent les Cotentins , que ces Actes font endurer tant de différentes sortes de supplices à ce Saint , que si on pouvoit compter sur leur sincérité , il auroit dû passer pour un des plus celebres Martyrs de l'Occident , comparable aux Laurents , aux Vincents &c. Mais c'est par cela même que tout étendus qu'ils sont , ils passent cependant sous silence le lieu du Martyre du Saint ; il faut le chercher dans un Pays où l'on trouve que son culte est plus ancien , plus suivi , plus continué , & plus autorisé qu'il ne l'est dans le Pays Autunois. Quant à Autun , disent encore les Cotentins , ce Saint y est si peu connu qu'il n'a jamais été dans aucun Calendrier du Diocèse jusqu'à l'an 1728. & qu'on n'y en a jamais fait aucune mémoire. Il y a même cela de singulier , quant à ce point , qu'aucun des anciens Martyrologes où les Saints d'Autun surnuméraires à ceux du Calendrier Diocésain sont exactement inscrits , n'en a pas fait mention. Ainsi , concluent-ils , Saint Flocel n'est pas Autunois par son martyre.

Nous avouons bien , ajoutent les Cotentins , que son corps peut avoir été transporté dans l'Autunois ; mais c'est de chez nous qu'il a été enlevé. Il avoit vécu dans notre Pays , ou fort peu loin de nos cantons , & il y est mort , au moins il a

I. Vol.

été

été inhumé dans notre territoire selon les Manuscrits de sept ou huit cens ans , & nous possederions les saintes dépouilles sans les guerres du IX. siecle qui nous en ont privés , comme de celles de quantité d'autres Saints du Cotentin , du Bessin , lesquelles ont été refugiées dans l'interieur du Royaume pour être mises à l'abri des incursions que les Danois faisoient sur les Côtes. Une partie des Eglises de Bourgogne n'est-elle pas enrichie de ces Reliques ainsi refugiées ? nous ne refusons point de croire qu'on n'y ait porté le corps de S. Flocel comme d'autres , & qu'il n'ait été mis dans un tombeau , en attendant que des siecles plus tranquilles permissent de l'élever de terre : mais pour ce qui est du lieu du martyre ou au moins de la premiere sepulture de ce Saint , c'est un honneur que nous ne pouvons déferer à la Bourgogne , & il ne nous convient pas de nous en dessaisir.

Il me paroît que ce raisonnement des Bas-Normans n'est pas tout-à-fait si mauvais , & j'y reconnois un caractère de sincerité qui me fait pancher d'inclination pour leur sentiment. Ce n'est point ici clameur de Haro , ni allegation de Charte Normande. Ils avouent ingenuement que les Actes de S. Flocel , tant ceux qui sont diffus , & qu'on trouve dans de Manuscrits

I. Vol. - *crits*

1128 MERCURE DE FRANCE
crits de sept cens ans , ou environ , que
ceux qui n'en font qu'un leger extrait &
qui sont posterieurs, ne valent rien du tout.
C'est pour cela qu'ils accordent qu'on ne
doit avoir aucun égard à ce que Pierre
de Natalibus en a transcrit , & que des
Actes ainsi supposés ne peuvent consta-
ter un fait prétendu du second siecle à
l'égard d'un Martyr dont aucun des an-
ciens Martyrologes n'a fait mention , ni
S. Jérôme , ni Bede , ni Florus , ni Buard,
ni Adon , ni Raban , ni pas un seul des
autres jusqu'au seizième siecle , & qu'ils
sont si mauvais , que Dom Ruinart a eu
raison de les regarder avec un souverain
mépris. Il n'y a , selon eux , que l'article
du culte qui , étant attesté par un Ecri-
vain assez ancien & par des Manuscrits
d'environ huit cent ans , doit être re-
gardé comme non falsifié. Je présume
donc sans craindre de me tromper , que si
cette cause étoit portée devant un Tribu-
nal Agiologique, où l'on entreprit de dis-
cuter avec attention les raisons de part &
d'autre , les Autunois seroient condamnés
de restituer aux Normans ce qui leur ap-
partient, non pas le corps du Saint à l'égard
duquel il y a prescription , mais la gloire
de lui avoir donné la sepulture, & d'avoir
été les premiers possesseurs de ses Reli-
ques.

I. Vol.

J'ai

J'ai voulu me convaincre par moi-même touchant les faits allegués dans la procedure des Normans : j'ai déjà découvert en différentes Provinces du Royaume quatre ou cinq Manuscrits du XI & du XII. siècle où toute la Fable est très-sensible , puisqu'on y fait débiter par le Président Valerien, en présence de Dacien, des actions de S. Georges ; & que cependant on fait vivre ce Président sous l'Empire d'Antonin le Pieux. Mais aussi ce qui s'y lit à la fin prouve que du tems qu'ils ont été composés, le corps de S. Flocel reposito au Pays de Cotentin : *Ad provinciam pagi qui vocatur Constantinus*, & qu'il étoit inhumé au territoire appelé *Chrif-tonnum* ou *Crustonum* dans un Village du nom de *Duurix*. Je distingue fort ce qui regarde le culte de ce Saint d'avec ce qu'on rapporte sur son âge , sur les différents genres de supplices par lesquels on le fit passer , & sur l'Epoque de l'Empereur qui regnoit alors. L'un peut être conforme à la verité , tandis que l'autre n'est qu'un tissu de fictions. Mais à travers tout cela il est toujours facile d'entrevoir que l'Eglise Collegiale de Beaune avoit été informée du contenu des périodes qui finissent les Actes de S. Flocel, & que le *Divitrix* de la Legende moderne du Propre de cette Eglise Autunoise ,

I. Vol,

D. n'est

Ces sortes de mauvais compilateurs étant mal informés & éloignés des lieux, con-
cluoient volontiers qu'un tel Saint étoit mort dans un tel territoire, parcequ'il étoit de leur connoissance qu'on y possédoit ses Reliques. Mais on peut joindre à cela que la Ville de Coutances ayant été appelée par quelques anciens du nom d'*Augusta*, selon Polydore Vergile. L'abréviation de ce nom local aura pû tromper quelques Lecteurs, & leur faire mettre *Augustoduni* dans un texte où il y aura eu simplement *Augusta* ou bien *Augusta ad mare*, de même que les Manuscrits ci-dessus cités sur le culte de S. Flocel mettent *Christonnum*, au lieu du *Crociatonum* de Ptolomée, qui étoit la Ville Capitale des Peuples qu'il appelle *Venelli*, & que les Commentaires de Cesar appellent *Vnelli*.



REMERCIEMENT

A MADAME DE B***

Digne Sapho, dont le mérite
Rend ma parfaite estime égale à ta vertu,
D'un aimable devoir permets que je m'acquie,
Et ne dédaigne pas un encens qui t'est dû.

I. Vol.

Dans

Dans ton accueil , sans me connoître
 Tu me fis voir tant de bonté ,
 Que j'espérerai depuis que je serois peut-être
 Plus cheri qu'autrefois de la Divinité.
 Puisque sa plus parfaite image
 Veut m'honorer de son secours ,
 C'est un infailible présage
 Que j'aurai de plus heureux jours.
 Quel plus aimable caractère
 Peut assaisonner tes bienfaits ?
 Tu prends pour toi , pour tout salaire ,
 Le plaisir de les avoir faits.
 Mais que fais-je ? j'oublie ici mon impuissance ;
 Dieux ! par quelle fatalité
 Faut-il en cette circonstance
 Que tant de générosité
 Me force à garder le silence !
 Oui , dans certaine occasion
 La plus sensible expression
 Est toujours au-dessous de la reconnoissance.
 D'une Muse sans agrémens,
 Je ne t'offre qu'un foible hommage
 Puisqu'il n'exprime en ce langage
 Que l'ombre de mes sentimens.

D'Hantefentle.





REMARQUES sur la Médaille de François Duc de Valois, Comte d'Angoulême &c. dont il est parlé dans le Mercure de Juin 1727. Vol. 2. page 1364. adressées à M. le Marquis de Pierrepont.

JE croyois, Monsieur, qu'il suffisoit que la Médaille de François I. encore Enfant, au revers de la Salamandre dont je conserve l'original, & dont je vous envoyai le dessin avec ma 2. Lettre sur le Voyage de Basse Normandie, eut paru gravée dans le Mercure pour m'exemter de faire là-dessus aucune recherche, persuadé que vous prendriez soin de nous expliquer cette espeece d'Enigme, du moins qu'elle reveilleroit l'attention de quelque Homme de Lettres qui pourroit instruire le Public. Ennuyé de ne rien voir paroître sur ce sujet, j'ai employé quelque petit loisir pour l'examiner, & voici à quoi se réduit tout ce que j'ai trouvé qu'on peut dire sur cette Médaille.

La prévention generale veut que la Salamandre ne fût le symbole ou la devise de François I. que depuis que ce Prince parvint à la Couronne de France; on

I. Vol.

voit

voit effectivement ce symbole sur la plupart des grands Edifices construits par ses ordres durant son Regne , & sur plusieurs de ses Médailles. Je ne me souviens pas de l'avoir vû employée sur aucun Monument avant cette Epoque , à l'exception de notre Médaille frappée en l'année M. D. IV. qui étoit la 10. de la vie de ce même Prince , nommé alors François, Duc de Valois , Comte d'Angoulême.

Le premier Auteur que j'ai consulté pour sçavoir si cette prévention étoit bien fondée , est Mezeray , & j'ai trouvé qu'elle ne peut pas subsister avec le témoignage de cet Historien.

» François I. n'étant encore que Duc
 » de Valois , dit Mezeray , page 1042. du
 » 2. T. le Roi Louis XII. lui donna Ar-
 » tus de Gouffier pour son Gouverneur.
 » C'étoit le Seigneur le plus sage & le
 » plus Chrétien de toute la Cour , qui
 » reconnoissant que le naturel de son nou-
 » rrisson étoit excellent , mais semblable
 » aux terres franches qui produisent bien-
 » tôt des orties & des chardons si elles ne
 » sont cultivées , n'omit aucun soin pour
 » planter dans un si bon fonds toutes les
 » vertus que doit avoir un grand Prince.
 » Or , pour lui faire connoître qu'il de-
 » voit appliquer la vivacité de son génie
 » aux bonnes choses , non pas à la vanité,

1136 MERCURE DE FRANCE

» ni à la violence , où elle eût pû se por-
 » ter aussi bien qu'aux belles actions , il
 » lui choisit la Devise de la Salamandre ,
 » qui se nourrit dans les flammes , mais
 » qui tempere sa trop grande activité par
 » sa froideur , comme le signifient ces
 » paroles qui l'accompagnent : NOTRISCO
 » EL BUONO STINGUO ET REO. Au
 » reste , il n'est pas vrai que la Salaman-
 » dre cherche le feu pour s'en nourrir ,
 » ni même qu'elle puisse durer long tems
 » dans un grand brasier ; mais il est cons-
 » tant qu'elle est si froide , qu'elle peut
 » éteindre un petit feu.

Mezeray ne se contente pas de rappor-
 ter ce fait , il le prouve , & le rend cer-
 tain , en rapportant aussi à la fin du Re-
 gne de François I. toutes les Médailles
 frappées pour ce grand Prince , qui sont
 venues à sa connoissance. Elles sont au
 nombre de XXVII. la premiere est juste-
 ment celle dont il s'agit ici , au revers de
 la Salamandre dans le feu , avec une pa-
 reille Legende pour le sens * car le gra-
 veur a manqué d'exactitude dans quel-
 ques Lettres , il s'est beaucoup plus mé-
 pris dans l'année qui ne peut pas être
 M. CCCC. IIII. comme il le marque ,
 mais M. CCCCC. IIII. Au surplus ,

* *Notrisco e bueno fringo el reo, M. CCCC. IIII.*
 I. Vol. Meze-

Mezeray n'a point fait graver la tête du Prince , alors Duc de Valois , & âgé seulement de 10. ans , ce qui étoit le plus curieux. Il n'avoit apparemment pas vu la Médaille en original. Ainsi , Monsieur, la mienne qui sert d'ailleurs à corriger les fautes du Graveur, en devient plus considérable; & c'est , comme vous voyez, la première qui ait été frappée pour ce Prince , avec le symbole inventé (selon Mezeray) par le Seigneur de Gouffier , plus de dix ans avant qu'il montât sur le Trône.

Ce n'est donc pas en qualité de Roi de France que ce symbole a été donné d'abord à François I. Il y a plus. * Paradin veut qu'il ait appartenu auparavant à Charles , Comte d'Angoulême son pere; mais il n'en donne aucune preuve. Il me souvient , ajoute-t'il , avoir vu une Médaille en bronze dudit feu Roi François, peint en jeune Adoléscent , au revers de laquelle étoit cette Devise de la Salamandre enflammée , avec ce mot Italien *Nodrisco il buono , & spengo il reo.*

Voilà , Monsieur , encore notre Mé-

* La Salamandre avec des flammes de feu , étoit la Devise du feu noble & magnifique Roi François , & aussi auparavant de Charles, Comte d'Angoulême son pere. JE NOURRIS ET E'TEINS. Paradin. Devises Héroïques &c. Paris 1622. in-8.

1138 MERCURE DE FRANCE
daille du jeune Duc de Valois , Comte
d'Angoulême , que Paradin ne cite que de
mémoire , & dont il rapporte la Devise à
sa maniere. Cette Pièce , comme l'on voit,
étoit déjà rare en 1622. tems de l'impression
du Livre de cet Auteur , qui cite aussi
une riche tapisserie de Fontainebleau ,
chargée du même symbole de la Salamandre ,
& accompagnée de ce Distique :

Urfus atrox , Aquilæque leves , & tortilis Anguis
Cesserunt flammæ jam , Salamandra , tuæ.

C'est une allusion aux expéditions glorieuses de François I. en Suisse , en Allemagne & dans le Milanois. Au reste , Paradin n'est pas le seul qui fait remonter ce fameux symbole jusqu'au pere de François I. Jean le Laboureur dans ses *Tombeaux illustres* , après avoir parlé de la Cerémonie du transport du cœur de ce Prince * aux Celestins de Paris , ajoute , *le S^r d'Hemery d'Amboise lui donne la Salamandre pour devise , & dit que le Roi François son fils la porta après lui.*

Le même , le Laboureur en rapportant aussi ce qui se passa le 22. May 1547. lorsque le cœur de ce Monarque fut pareillement porté aux Celestins, ob-

* Charles de Valois , Duc d'Orleans , Comte d'Angoulême.

serve que sa Devise fut une Salamandre dans les flammes , avec ce mot , *Nutrisco & extinguo*. Quelques-uns l'ont , dit-il , interprété avoir été le symbole de vertu & de générosité de ce Roi en quelque entreprise que ce fût ; d'autres , entre lesquels est Paul Jove , disent que ce fût une Devise amoureuse pour montrer qu'il brûloit du feu d'amour & qu'il se nourrissoit du feu de cet amour. Le même Auteur dit aussi qu'il y ajouta ce mot Italien , *mi nutrisco*.

Il y a lieu d'être surpris que le P. Daniel qui a pû être instruit de toutes ces choses , qui cite même Paradin sur ce sujet , ait écrit si affirmativement que François I. prit pour symbole une Salamandre , avec ces mots de son invention : *NUTRISCO ET EXTINGUO*. Deux choses extrêmement douteuses , sçavoir que ce Prince ait choisi lui-même ce symbole , & qu'il soit aussi l'inventeur de la Devise , comme le veut le P. Daniel. La Médaille qui donne lieu à mes Remarques détruit absolument cette idée ; elle est frappée pour ce même Prince , elle contient le même symbole ; mais le Prince n'avoit alors , comme on l'a déjà dit , que 10. ans ; il n'étoit pas en âge de se choisir un symbole , encore moins d'inventer là-dessus des paroles convenables ; la Devise est d'ailleurs différente sur ce Monument

1140 MERCURE DE FRANCE
incontestable de celle dont parle le Pere
Daniel.

Cet Auteur ajoute qu'il a peine à pénétrer le sens & la finesse des deux mots de la Devise en question ; il croit cependant que le Prince vouloit faire comprendre que comme cet animal , ainsi qu'on le dit , vit au milieu du feu , de même il étoit à l'épreuve des plus rudes revers de la Fortune..

Enfin le P. Daniel qui avoit vû dans Paradin ce qui est dit de la Médaille du jeune Duc de Valois , au revers de la Salamandre , avec la Devise Italienne : *NON DRISCO IL BUONO ET SPENGO IL REO* , explique ainsi cette autre Devise : *Par où il marquoit , dit-il , sa honte & son équité qui le rendoient liberal envers les gens de bien , & lui faisoient punir les mechans.*

Ma surprise augmente à cette autre interpretation , qui prouve au moins que le P. Daniel n'a pas fait attention aux paroles expresses de l'Auteur qu'il cite , que j'ai rapportées cy-devant , & que je suis obligé de repeter ici : *Il me souvient avoir vû une Médaille en bronze dudit feu Roi François peint en jeune Adolescent , au revers de laquelle &c.* Je vous laisse , Monsieur , juger si ce jeune Adolescent , dont je vous ai marqué l'âge précis par ma Médaille , étoit en état de punir les méchans & de marquer sa liberalité en-

I. Vol.

vers,

vers les gens de bien. La même raison veut qu'il n'étoit pas plus capable alors de donner à cet Emblème une Devise Italienne qu'une Devise Latine. Car le P. Daniel ajoute que *l'Ame Latine* * fut apparemment faite d'après l'Italienne qui fut abrégée par ce Prince même , ou par quelqu'autre qui ne sçavoit pas mieux le Latin que lui ; car le *Nutrisco* n'est pas un mot Latin.

C'est , ce me semble , tout ce qu'on peut accorder là-dessus ; *Nutrisco* n'est pas un mot Latin ; cela est certain ; mais tout le reste paroît un peu hazardé. Quoiqu'il en soit , il doit du moins resulter de ces Observations que ce n'est point François I. soit comme Duc de Valois , soit comme Roi de France , qui a inventé le symbole & la Devise de la Salamandre , que ce symbole paroît pour la première fois sur une Médaille de ce Prince , frappée dans son bas âge , & dix ou douze ans avant son avènement à la Couronne , & enfin qu'à moins qu'on ne produise une Médaille ou quelqu'autre Monument incontestable qui porte le même symbole , fait pour Charles de Valois , Comte d'Angoulême , ce que Paradin , le Laboureur & Damboise ont avancé là-dessus se trouve dénué

* Il faut entendre celle dont parle Paul Jove , cité par Paradin.

1142 MERCURE DE FRANCE
de preuves , & avancé sans fondement.

Dans ces circonstances , je ne vois , Monsieur , aucun inconvenient de nous en rapporter à Mezeray , Auteur plus exact , & d'un plus grand poids que les trois dont je viens de parler , & de donner l'invention de ce symbole & des paroles qui l'accompagnent à Artus de Gouffier, Gouverneur du Prince, dans l'intention , & par les raisons marquées dans l'Histoire. C'est , sans doute , ce sage Gouverneur qui a fait frapper la Médaille que je possède , dont l'Epoque & l'âge du Prince démontrent que c'est la premiere qui ait été faite pour lui; elle confirme aussi mes Remarques sur ce sujet.

Il paroît par plusieurs autres Médailles frappées depuis que ce Prince fut monté sur le Trône , qu'il aima particulièrement ce symbole qui lui venoit d'une personne chérie & respectable. J'en rapporterai seulement quatre du nombre de celles que j'ai déjà dit avoir été gravées & expliquées dans Mezeray , sçavoir la 6. sur le revers de laquelle est une Salamandre couronnée dans les flammes , *Nutrisco & extinguo , je m'y nourris & je l'éteins.* La 23. une F couronnée , la Salamandre au pied de cette Lettre , & pour Devise: *Opera Domini magna* , frappée par les Echevins de Paris , en mémoire du Bâtiment

I. Vol. de

J U I N. 1730. 1143

de l'Hôtel de Ville. La 24. la Salamandre dans le feu , & couronnée ; le champ de la Médaille est semé de la lettre F & de fleurs de Lys , avec ces mots : *Extinguo , nutrior.* Et la 25. la Salamandre couchée au milieu des flammes , les dissipe ou les amortit par son haleine , tournant la tête vers une Couronne qui est au-dessus , pour marquer la grandeur du courage du Roi ; Pour Legende ces deux Vers autour :

Discutit hæc flammam ; Franciscus robore mentis

Omnia pervicit , rerum immerfabilis undis.

Ces quatre Médailles ont été frappées en or , & se trouvent encore en certains Cabinets ; elles prouvent la variation qu'il y a eu dans l'application du symbole de la Salamandre , & dans les paroles qui l'ont accompagné , suivant les tems & les différentes vûes des personnes qui l'ont employé depuis le premier Inventeur. Au surplus , ne faisons point de procès ou de mauvaise chicane à ceux qui ont estropié quelque mot Italien, en gravant ou en imprimant la Devise en question , comme je l'ai remarqué au commencement ; on n'étoit pas si exact en ce tems là. Cela ne fait rien au fond du sujet , & ne diminuë en rien le mérite du monument

I. Vol.

ori-

II 44 MERCURE DE FRANCE

original qui est gravé dans le Mercure.

Peut être, Monsieur, ne serez-vous pas fâché qu'en finissant j'ajoute un mot en faveur du personnage, à qui Mezeray en attribue l'invention. Artus de Gouffier, Comte d'Estampes & de Caravas, Seigneur de Boisy, &c. étoit issu d'une illustre & ancienne Maison de la Province de Poitou, laquelle a été féconde en grands Hommes. Il étoit fils de Guillaume de Gouffier, Seigneur de Boisy, Baron de Roanés, de Maulevrier, de Bonnivet, &c. Premier Chambellan du Roy, Gouverneur de Languedoc & de Touraine, &c. Gouverneur du Roy Charles VIII. & de Philippe de Montmorency.

François I. dont il fut Gouverneur, le combla de biens & d'honneurs; il lui donna la Charge de Grand-Maître de France, & le Gouvernement de Dauphiné, le fit son principal Ministre; & l'honora de plusieurs Ambassades importantes, dont la principale fût vers les Electeurs de l'Empire, après la mort de l'Empereur Maximilien, pour déterminer leurs suffrages en faveur du Roy son Maître. Quelque temps auparavant Charles V. Roy d'Espagne, qui fût depuis Empereur, ayant proposé un accommodement, le Roy nomma de sa part, pour Chef de la Negociation, Artus de Gouffier, & le

I. Vol.

Roi.

Roy d'Espagne Antoine de Croüy, Seigneur de Chierres, qui avoit aussi été son Gouverneur. Ces Seigneurs s'assemblerent à Noyon, & firent le Traité qui porte ce nom dans l'Histoire, lequel fut ratifié par les deux Rois. La France ne profita pas long-temps du Ministère d'un homme si sage, & Artus de Gouffier n'eut pas le déplaisir de voir les disgraces de l'Etat. Il mourut en l'année 1519. laissant un fils unique, Claude de Gouffier, qui fut Duc de Roanés, Pair de France, par érection de 1566. Comte de Caravas, &c. Grand-Ecuyer de France, & dont la postérité a formé plusieurs branches, &c.

Deux Freres d'Artus de Gouffier, Adrien & Guillaume de Gouffier, furent élevez à des Charges & à des Dignitez considerables; le premier fut Evêque d'Alby, puis Cardinal, Legat en France, & Grand-Aumônier. Le second est celebre dans l'Histoire sous le nom d'Amiral de Bonnivet, s'étant fort signalé par mer & par terre. Il fut aussi Gouverneur de Dauphiné & de Guyenne.

Deux autres Freres furent distinguez dans l'Eglise, sçavoir Pierre * de Gouf-

* Doublet, dit le nouvel Historien de S. Denys, nous a conservé l'Epitaphe de Pierre de Gouffier, mort en 1516. gravée sur une Tombe d'ardoise, qui se voyoit autrefois dans le Chœur de
I. Vol. S.

1146 MERCURE DE FRANCE
fier , Abbé de S. Denys , & de S. Pierre
sur Dive , & Aimar , qui fut Evêque de
Coutances , puis d'Alby , Abbé de La-
gny , & enfin successeur de son frere en
l'Abbaye de saint Denys.

Un cinquième Frere , Guillaume de
Gouffier , Seigneur de Bonnavet , puis de
Thois , par son second mariage fait la Bran-
che des Seigneurs & Marquis de Bonnavet.
Il se distingua dans les guerres d'Italie , &
fut tué à la journée de Pavie en 1524.

Je passe les autres illustrations & les
grandes alliances de cette Maison , qui
subsiste encore aujourd'huy dans les per-
sonnes du Marquis * de Thoy , pere du
Marquis de Gouffier , du Comte de Roa-
nés , & du Marquis de Bonnavet. Je ne
diray rien non plus de ses différentes
Branches de Caravas , d'Espagny , de Bra-
zeux , de Heilly , &c. me contentant de
remarquer que la Duché de Roanés est
sortie de cette illustre Maison par le ma-
riage de Charlotte de Gouffier , Duchesse
de Roanés , qui épousa en 1667. François
d'Aubusson de la Feuillade , Pair & Ma-
rchal de France , &c.

Je suis , Monsieur , &c.

A Paris , le 2. Janvier 1729.

*S. Denys , avec ses Armes qui sont d'or à trois
Jumelles de sable.*

** Le Marquis de Thoy est depuis decédé le 2.
Mars 1729.*



S T A N C E S

A Monsieur....

E Ote en ses antres affreux ,
 Retient des Aquilons les bruiantes haleines ;
 Et déjà les fleurs dans les plaines ,
 Reçoivent le tribut des Zéphirs amoureux.



Déjà les frilleuses Driades ,
 Quittant avec plaisir l'écorce des Ormeaux ;
 Iront bien-tôt sous leurs Roseaux ,
 Pour fuir l'ardeur du jour, rechercher les Naya-
 des.



Là , sur un Gazon verdoyant ,
 Venus de quelques fleurs négligemment parée ;
 A danser passe la soirée ;
 Et son fils d'un coup d'aîle applaudit en riant.



Ami , laisse à la seule Aurole ,
 Pour Céphale , en ce jour , verser encor des
 pleurs.

Aux plaisirs , ces doux enchanteurs ,
 Devrois-tu préférer le soin qui te dévore.

*I. Vol.**Profitez*

1148 MERCURE DE FRANCE

Profite de l'instant présent ,
Et ne consume pas les jours de ta jeunesse
A rechercher pour ta vieillesse ,
Des plaisirs que tu peux goûter en ce moment.



Que nos jours ne soient pas stériles :
Ils ne sont composez que de momens tres-courts,
Des ans composez de ces jours ,
Les uns sont trop douteux , les autres inutiles.



Ami , cherchons le seul repos ;
A se s plaisirs heureux , icy tout nous invite :
Demain peut-être du Cocite ,
Boirai-je chez Pluton les infernales eaux.



Livrée aux plus legers caprices ,
La mort n'a pas toujours de noirs avant-cou-
reurs :
Souvent l'on ressent ses fureurs ,
Au milieu des festins & parmi les délices.



Quelquefois malgré son couroux
Elle marche à pas lents , & sa main parricide
Remet à la langueur timide
Son poison & sa faux , pour nous porter ses
coups.



I. Vol.

Tout

Tout te craint , inflexible Parque ,
 Sous les rustiques toits , au milieu des Forêts ,
 Et dans ses superbes Palais ,
 Tu frappes le Berger ainsi que le Monarque.



Laiſſons tout frivole deſir ;
 Ne nous repaiſſons pas de nos vaines chimeres ;
 Le temps ſur ſes ailes légères
 Fuit ſans ceſſe & nous laiſſe un triſte repentir.

L'Abbé BONNOT DE MABLY.

::***:***

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de
 Sainte-Menehould en Champagne.*

Vous ſçavez, M. qu'on travaille à la
 réédification de notre Ville de Sain-
 te-Menehould , qui fut preſque totale-
 ment brulée le 7 Aouſt 1719. par un ac-
 cident imprévu.

Le 2 du mois (May dernier) M. l'Eſ-
 calopier Conſeiller au Parlement , fils
 aîné de M. l'Eſcalopier Conſeiller d'Etat ,
 Intendant de Champagne , repreſentant
 M. ſon pere , poſa la première Pierre du
 Bâtiment de l'Hôtel de Ville , avec toute
 la ſolemnité convenable en pareille oc-
 caſion.

I. Vol.

A

A neuf heures du matin les Officiers de l'Hôtel de Ville & ceux des autres Jurisdictions, en Corps, précédés de trois cents hommes de Milice Bourgeoise, sous les armes, ayant à leur tête cinquante Chevaliers de l'Arquebuzel, uniformément habillez, & soutenus d'une Troupe de Cavaliers de la Maréchaussée, marchant sur deux Colonnes, au bruit des Trompettes & des Tambours, allerent à l'Eglise audevant de M. le Doyen de la Paroisse, avec lequel, accompagné de plusieurs Ecclesiastiques, tant de la Ville que des environs, on fut prendre M. l'Escalopier, pour se rendre au lieu de l'Edifice, où la Pierre fut posée dans le fondement du gros mur de l'encognure Septentrionale du côté de la place; & dans cette Pierre fut enchassée une Lane de cuivre, sur laquelle est gravée cette Inscription.

LUDOVICO XV. REGNANTE,
CESARE-CAROLO L'ESCALOPIER

Sacri Consistorii Comite

Campaniaque Praefecto.

Urbs Sancta-Menechildis

Die VII. Augusti M. DEC. XIX.

Infelici quodam fato exusta,

Munificentia Principis

I. Vol.

Readi-

J U I N. 1730. 1151

Reedificata

Curisq; ejusdem Praefecti

Qui

Torenfis Basilica ac Municipalis

Primarium lapidem,

Die II. Maii M. DCC. XXX.

Posuit.

Ex orthographia

Philippi DE LA FORCE

Militaris Provincia Architecti.

Le Doyen ayant ensuite complimenté M. l'Escalopier avec beaucoup de dignité & d'onction, il fit la ceremonie de benir la Pierre, & pendant que l'on chantoit les Prieres de la benediction, il y eut plusieurs décharges du Canon du Château & de la Mousqueterie. Après quoi le sieur de la Force, Architecte & Ingenieur du Roy en ladite Province, posa une autre Pierre à l'encogneure Méridionale du Bâtiment, dans laquelle fut mise cette Inscription Françoisé, gravée comme la premiere sur une Lame de cuivre.

DU REGNE DE LOUIS XV.

Le 2 May 1730.

Cette Pierre a été posée

par

PHILIPPE DE LA FORCE, Ingenieur

I. Vol.

ordi-

1152 MERCURE DE FRANCE

ordinaire du Roy

Lors de la Construction

de ce Bâtiment

&

du rétablissement de la Ville

de Sainte-Menehould,

Incendiée le 7 Aoust 1719.

Réédifiée

Par les soins & sous les Ordres

De

M. l'ESCALOPIER, Conseiller d'Etat;

Intendant de Champagne;

Sur

Les desseins dudit sieur

DE LA FORCE.

La Cérémonie achevée, on reconduisit le Clergé à l'Eglise dans le même ordre qu'on étoit venu, en chantant le *Te Deum* & des Hymnes pour le Roy.

Il y eut ensuite un grand Dîné, où se trouverent M. le Lieutenant de Roy & les principaux Officiers de la Ville & des autres Jurisdiccions; après le repas il y eut Bal, qui dura jusqu'au lendemain matin, & le soir les Magistrats de l'Hôtel de Ville donnerent un magnifique Souper. On a remarqué durant toutes ces Fêtes, que la Bourgeoisie & le Peuple, touchez des politesses & des liberalitez

I. Vol.

de

de M. l'Escalopier , qui ne laissa échaper aucune occasion de faire sentir les bontez & les bienfaits du Roy , firent éclater leur joye , leur reconnoissance & leur zele de la façon du monde la plus expressive.

Le dessein de cet Hôtel de Ville , qui contiendra tous les Tribunaux des différentes Jurisdiccions de la Ville, represente une décoration superbe, quoique formé sur les principes d'une architecture simple. Les Maisons, dont il y en a déjà plus de cent de bâties , seront toutes construites en Mansardes, couvertes d'Ardoises , & les Façades élevées uniformement en Pierre & en Brique , mais d'un goût moderne , & dont le coup d'œil plaît infiniment ; de sorte que lorsque cette Ville sera achevée , elle pourra passer pour une des plus jolies du Royaume , soit par l'exterieur de ses Maisons , soit par la distribution du dedans , dont ledit sieur de la Force continue de prendre soin , sur les demandes qui en ont été faites par les habitans à M. l'Intendant , aux soins duquel la Ville est redevable de son rétablissement.

On tâchera d'engager ledit sieur de la Force , qui est un des meilleurs Architectes de ce temps , & fils de Philippe de la Force , premier Architecte de feu

1154. MERCURE DE FRANCE

MONSIEUR, a faire graver les desseins qu'il a inventez, tant pour les Façades des Maisons, que pour les Bâtimens publics & autres Ouvrages de distinction, en faveur des Amateurs de l'Architecture, & pour faire connoître l'aggrandissement & les commoditez procurées à cette Ville, qui, avant l'incendie, étoit tres-mal construite & tres-confusément distribuée.

EXPLICATION de la premiere Enigme du mois dernier.

C'Est donc ainsi que tu te ris, Mercure !
Le détour est vraiment subtil,
Tu crois, pour une Enigme obscure,
Nous donner un Poisson d'*Avril*.

On a dû expliquer la seconde Enigme
par la *Nuit*, & le Logogriphe par *Miel*,
où l'on trouve *Lime*, *Mi*, *Mil*, *Lie*.

ENIGME.

PArcourez & la Terre & l'Onde,
J'y regne avec distinction,
Et suis dans chaque coin du monde,
En grande veneration.

I. Kol.

J'aime

J'aime tant la Robe & l'Eglise,
 Que souvent ils font avec moi :
 Bien des gens cherchent mon emploi,
 Je sers l'un & l'autre à sa guise.
 Il est une rude saison,
 Ou, rentrant dans mon Hermitage,
 Je prends congé de l'horizon,
 Et je cesse d'être en usage.
 A Noël comme à la saint Jean,
 Pour observer Dame Rubrique,
 Dans mainte & mainte République,
 On me garde pendant tout l'an.
 Je donne, avec juste raison,
 Au Lecteur, ample tablature,
 Car, s'il ne connoit ma figure,
 Il ne peut deviner mon nom.

L O G O G R I P H E.

DE ma nature, haïssable ;
 Souvent par une habile main,
 Je deviens pourtant délectable ;
 Retranchez ma tête & soudain
 Je suis dans plus d'un sens, utile au genre hu-
 main.

Otés mon col, un mot étranger reste,
 Et sans ce qu'il exprime, il n'est grand, ni petit,
 Qui n'éprouvât un sort funeste,

I. Vol.

E ij Sans

Sans dernier pied , j'ai beaucoup de credit ;
 Je sers à la Musique , aux hommes , à la bête ,
 Et de plusieurs façons , on me peut attacher ,

Mettez ma queue après ma tête ,
 Malheur à qui par moi se laisse trop toucher.

Faites mon chef de ma lettre dernière ,
 Funeste aux uns , aux autres nécessaire ,
 Je fais gémir ceux-là , je fais rire ceux-ci ,
 Qui malgré mes efforts , peuvent être en souci.

Ma première part renversée ;
 Et mes membres suivant après ,
 Selon le même ordre rangez ,
 Je deviens une chose & sale & méprisée ,
 Qui fût , à ce que dit , un Poète chrétien ,
 Sur la foy d'un historien ,
 Par une Belle convoitée.

Alors coupant mon col , & pour le remplacer ,
 Si l'on emprunte un pied à mon dernier sem-
 blable ,

L'on trouvera que je suis fort aimable ,
 Et que sans crainte on peut me caresser.

*****:~:~:*****

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS &c.

COMMENTAIRE sur la Géométrie
 de M. Descartes. Par le R.P. *Claude*
Rebusl, de la C. de J. à Lyon, rue Mer-
 ciere,
 I. Vol.

J U I N. 1730. 1157
ciere, chez Marcelin Duplain, in 4. de 590
pages, & 23 Planches.

COURS DE PHYSIQUE, accompagné de
plusieurs pièces concernant la Physique,
qui ont déjà paru, & d'un Extrait criti-
que des Lettres de M. *Leeuwenhoek*, par
feu M. *Hartsoeker*. A la Haye, chez Jean
Swrat, 1730. in 4.

On trouve entre autres pieces dans cet
Ouvrage, une Dissertation sur la Peste,
& sur les moyens de s'en garantir.

OBSERVATIONS sur les effets de la
Saignée, tant dans les Maladies du res-
sort de la Médecine, que de la Chirur-
gie, fondées sur les Loix de l'Hydrostati-
que, avec des Remarques Critiques sur
le Traité de l'usage des différentes sortes
de Saignées de M. *Silva*. Par François
Quesnay, Maître ès Arts, Membre de la
Société des Arts, & Chirurgien de Man-
te, reçu à S. Côme. Paris, rue S. Jacques,
chez *Osmont*, 1730. in 12.

HISTOIRE DE LA MEDECINE,
depuis Galien, jusqu'au xvi^e. siecle, où
l'on voit les progrès de cet Art, de siecle
en siecle, par rapport principalement à
la Pratique.

Les nouvelles maladies qu'on a vû naître
I. Vol. E iij tre

1158 MERCURE DE FRANCE
tre , & les noms des Medecins ; avec les
circonstances les plus remarquables de
leur vie , leurs découvertes , leurs opi-
nions , & enfin leur méthode de traiter les
Maladies , traduite de l'Anglois de *Jean*
Freind , Docteur en Medecine. *A Paris ,*
ruë S. Severin , chez Jacq. Vincent , 1730.

NOUVELLES DE'COUVERTES EN MED-
CINE , ou ancienne Médecine développée ;
très-utile pour le service du Roy & du
public. Par le sieur de *Marcouney* , Doc-
teur en Médecine. Nouvelle édition. *A*
Paris , ruë de la Harpe , & Quay de Conti ,
chez d'Houry , la veuve Pissot , &c. 1730.
40 sols relié.

ABREGE' CHRONOLOGIQUE de
l'Histoire universelle, sacrée & profane.
traduction nouvelle , suivant la dernière
édition latine du *P. Petau* , par *M. Mau-
roix* , & continuée jusqu'en 1701. avec
un Traité de Chronologie , par *M. de*
l'Isle. *A Paris , ruë saint Jacques , chez la*
veuve Delaulne , 1730. 3. vol. in 12.

LES AVANTURES DE TELEMAQUE , fils
d'Ulisse , par feu *M^r François de Sali-
gnac de la Motte-Fenelon* , Precepteur de
Messeigneurs les Enfans de France , &
depuis Archevêque de Cambrai , &c.
I. Vol. Nou-

Nouvelle Edition, enrichie de Figures en Taille - douce, avec des Notes, chez la-même, 1730. 2. vol. in 4°.

LA VIE DE PIERRE MIGNARD, premier Peintre du Roy, par M. l'Abbé Maziere de Mouville, avec le Poëme de Moliere, sur les Peintures du Val-de-Grace, & deux Dialogues de M. de Fénelon, Archevêques de Cambrai, sur la Peinture. *A Paris, Quai des Augustins, chez Jean Boudot & Jacq. Guerin, 1730. in 12. de 235 pages, sans l'Epître & la Préface qui en contiennent 71. avec un beau Portrait de Mignard au Frontispice.*

L'Elegant Auteur en parlant des Arts dans l'Epître dédicatoire au Roy, dit que *le vulgaire n'en connoît pas toute la noblesses leur fin principale*, poursuit-il, *est d'honorer la vertu : le Genie les enfante, l'Emulation les perfectionne & l'Honneur seul peut en être le digne prix.*

On observe dans la Preface que cet Ouvrage est en quelque sorte le seul de cette espece qui ait paru parmi nous. En cela bien differens des Italiens, qui, outre une infinité de gros. volumes sur les vies des Peintres, ont donné plusieurs Vies particulieres. On en compte trois du seul Michel-Ange, deux de Raphaël, deux du Titien, &c. On lit ensuite,
L. Vol. E.iiij. avec

avec plaisir , une Réflexion juste & sensée sur ce que nous sommes devenus trop délicats & trop difficiles dans nos jugemens sur la Peinture , la Musique , la Poësie , &c. Le Portrait qu'on trouve dans la page suivante est un morceau dont nous ne devons pas priver le Lecteur : Le voici.

Qu'est-ce en effet qu'un Peintre digne de ce nom ? C'est l'homme de tous les talens , un génie élevé & fécond , une imagination vive & brillante , un jugement exquis , un esprit capable de prendre toute sorte de formes ; la noblesse , la grace , dons précieux qu'on reçoit avec la vie , mais qu'il faut cultiver sans cesse par un travail opiniâtre , fidele imitateur , ou plutôt rival de la nature. Un sçavant Peintre , non content de l'étaler toute entière à nos yeux , l'embellit encore & la perfectionne ; son muet langage intelligible également à toutes les Nations , plaît , frappe , instruit , avec un peu de couleur , il touche , il remuë les sentimens du cœur , les passions de l'ame ; il sçait les rendre en quelque maniere sensibles & visibles : Effort qui semble tellement au-dessus de l'humanité que *M. du Fresnoy* ose dire qu'il faut participer de la divinité pour operer de si grandes merveilles.

Sur les honneurs rendus dans tous les

I. Vol.

tems

tems à la Peinture & à la Sculpture, on fait remarquer qu'Athenes, & la plupart des Républiques de la Grece prenoient des Magistrats & des Ambassadeurs parmi ces mêmes hommes, des mains de qui elles recevoient les images de leurs Divinités. Les *Phidias*, & les *Policletes*, selon *Lucien*, se sont fait adorer dans leurs Ouvrages. On les réveroit avec les Dieux qu'ils avoient faits. On préparoit des entrées publiques à *Polignote*, dans toutes les Villes de la Grece où il y avoit des Tableaux de sa main. Il fut ordonné par un Decret des Amphyctions, qu'il seroit défrayé aux dépens du public, dans tous les lieux où il iroit. Un Tableau de *Parrhasius* fait pour Ephese sa patric, lui fit donner par les Concitoyens une Robe de Pourpre & une Couronne d'Or.

Alexandre avoit mis *Apelle* & *Lysippe* au rang de ses favoris; ce n'étoit pas, dit *Cicéron*, par un simple desir d'être bien représenté qu'il vouloit que seuls ils fissent, l'un son portrait & l'autre sa Statuë, mais parcequ'il croyoit que la supériorité qu'ils avoient acquise dans leur art contribueroit autant à sa gloire qu'à la leur. Pour ne pas risquer d'ensevelir sous les ruines de Rhodes un Peintre dont l'habileté étoit célèbre, *Demetrius Poliorcetes* leva le Siege de cette Ville; ce

Prince ne pouvant y mettre le feu par un autre endroit que par celui où travailloit Protogenes , il aima mieux , au rapport de Pline , épargner la Peinture que de recevoir la victoire qui lui étoit offerte.

Les Romains devenus les maîtres du monde , regardoient les Ouvrages des Peintres & des Sculpteurs Grecs comme la portion la plus précieuse de leurs Conquêtes ; les Chef-d'œuvres de ces grands Maîtres faisoient le principal ornement de la Capitale de l'Univers.

L'Auteur dit plus bas , en parlant de la Peinture & de la Sculpture , que les Rois sont venus leur rendre une espece d'hommage à leur Berceau. Charles d'Anjou , Roi de Naples , fit le voyage de Florence pour y voir *Cimabué* , Peintre mort à Florence en 1300. qui le premier a fait connoître la Peinture dans sa Patrie. *Michel-Ange* fut aimé & estimé de tous les Souverains de son siècle. *Raphaël* est mort à la veille d'être élevé au Cardinalat par Leon X. *Leonard de Vinci* expira dans les bras de François I. Je puis , disoit ce Prince aux Courtisans surpris des regrets dont il honoroit la mort de Leonard , faire en un jour beaucoup de Seigneurs, mais Dieu seul peut faire un homme tel que celui que je perds. Charles-Quint se glorifioit d'avoir reçu trois fois l'immortalité des

I. Vol. mains

J U I N. 1730. 1163
mains du Titien. Il le fit Chevalier & Comte Palatin , & l'honora de la Clef d'or. Ce Peintre ayant laissé tomber son Pinceau dans le tems qu'il faisoit le Portrait de l'Empereur , Charles dit en le ramassant que Titien méritoit d'être servi par Cesar. Le *Primate* fut nommé par le Roi François II. Intendant General des Bâtimens , Charge déjà considerable , que M. de Villeroi & le pere du Cardinal de la Boudaisiere avoient auparavant exercée. Le dernier siecle a vû *Rubens* , Ambassadeur d'Espagne en Angleterre , & Secrétaire d'Etat des Pays-Bas. *Vandeick* , son Disciple , attiré à Londres par Charles I. y fut fait Chevalier. Il épousa la fille unique du Comte de Gowry de la Maison de Stewart.

Les Grecs avoient donné par un Decret solennel le premier rang à la Peinture entre les Arts Liberaux ; ils vouloient que ce fût la premiere Leçon que reçussent les Enfans de naissance noble , qu'elle ne fut exercée que par des personnes libres , & ils en avoient absolument interdit l'usage aux Esclaves.

Le feu Roi dans des Brevets donnés à l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture au mois d'Octobre 1664. & de Janvier 1667. accorde à ceux qui exercent cette noble vertu , l'un des plus riches

I. Vol. E vj or-

1164 MERCURE DE FRANCE

ornemens de l'Etat , les mêmes privilèges que ceux de l'Académie Françoisse , afin que ces Arts Libéraux soient exercés plus noblement , & avec une entière liberté , n'y ayant rien entre les Beaux Arts de plus noble que la Peinture & la Sculpture.

L'Abbé de Monville a suivi l'ordre des tems autant qu'il l'a pû dans les morceaux de Mignard dont il fait mention. Renfermé dans mon sujet , dit-il , je ne m'en suis écarté qu'avec retenuë , & seulement pour delasser le Lecteur des Descriptions trop fréquentes de Tableaux & de Portraits.

Après la Préface , on trouve le Catalogue des Oeuvres gravées d'après Mignard , contenu en 22. pages , avec les noms des Graveurs qui ont travaillé d'après ses Tableaux & les Portraits , ou sur ses Dessins , des Frontispices de Livres & Vignettes &c.

Pierre Mignard nâquit à Troyes en Champagne au mois de Novembre 1610. Sa famille originaire d'Angleterre , mais établie en France depuis deux generations s'étoit distinguée par une fidélité inviolable pour nos Rois durant les troubles de la Ligue. Son pere , Pierre More , changea son nom , sur ce que Henry IV. le voyant un jour avec six de ses freres , tous Officiers dans l'Armée Royale , &

I. Vol.

d'une

J U I N. 1730. 119
d'une figure agréable , dit , *Ce ne sont pas
là des Mores , ce sont des Mignards ;* ce
nom de *Mignard* leur est depuis resté , &
il est devenu celui de toute cette nombreuse
famille.

Après le Traité de Vervins , *Mignard*
se retira à Troyes , & laissa la liberté à *Ni-
colas* & à *Pierre* , deux de ses enfans , de
suivre leur goût qui les portoit l'un &
l'autre à la Peinture. *Nicolas* , qui étoit
l'aîné , a eu de la réputation ; son séjour
à Avignon , où il s'étoit marié avanta-
geusement , lui fit donner le nom de *Mi-
gnard d'Avignon*. Il mourut à Paris en
1668. Recteur de l'Académie Royale de
Peinture.

Le cadet dont il s'agit ici , avoit d'a-
bord été destiné à l'étude de la Médecine ;
mais son pere l'ayant surpris à l'âge d'on-
ze ans , occupé à achever un Portrait
au crayon qu'il faisoit de mémoire , &
ayant découvert qu'il en avoit déjà fait
un grand nombre d'autres , tous ressem-
blans & pleins de feu , il fut envoyé à
Bourges auprès de *Boucher* , Peintre , fort
estimé de la même Ville , dont il étoit na-
tif , & où l'on fait encore aujourd'hui
beaucoup de cas de ses Ouvrages. Après
un an d'étude sous ce Maître , le jeune
Mignard revint à Troyes , où il dessina
d'après la Bosse , sous *François Gentil* , ha-
bile

L. Vol.

bile Sculpteur. Il alla ensuite à Fontainebleau , & y étudia pendant deux ans sans relâche , tant d'après les Ouvrages de Sculpture qu'on avoit fait venir de Rome que d'après les Peintures de *Maître Roux* , du *Primatice* , de *Messier Nicolo* & de *Martin Freminet* , Parisien , Premier Peintre du Roi.

Revenu à Troye pour la seconde fois , le Maréchal de Vitri l'emmena , & lui fit peindre la Chapelle de son Château de Coubert en Brie. Ce même Maréchal fort satisfait de son Ouvrage , le mena à Paris & le mit sous la conduite de *Simon Vouet* Premier Peintre du Roi , alors en grande réputation , & il réussit si bien à imiter les Ouvrages de son Maître, qu'on ne pouvoit les distinguer de ceux du Disciple.

Il partit pour l'Italie sur la fin de 1635. & arriva à Rome l'année suivante. Il fit peu de tems après le Portrait du Pape Urbain VIII. qui en fut très satisfait ; il copia la Galerie du Palais Farnese , logé dans la même chambre qu'*Annibal Carache* avoit occupée en la peignant ; il fit ensuite les Portraits d'Innocent X. d'Alexandre VII. & une très-grande quantité d'autres de divers Cardinaux , Princes , Seigneurs & Dames Romaines &c.

Parmi un grand nombre d'Ouvrages à Fresque , capables de faire juger , quoique
I. Vol. peu

peu confiderables , de ce qu'on devoit attendre de Mignard , il avoit peint pour s'amuser une Perspective au fond de la maison où il logeoit. On y voyoit peint avec tant de verité un Chat qui guette une Tortuë cachee sous des feuilles , qu'on dit avoir vû plus d'une fois des Chiens courir , s'y blesser & y laisser les traces de leur sang.

Quelques soins que prennent d'ordinaire les Peintres Italiens pour empêcher que ceux des autres Nations ne laissent à Rome des monumens publics de leur capacité , plus d'une Eglise est ornée de plusieurs morceaux de la main de Mignard à fresque & à huile , ainsi que divers Palais ; il eut même pour concurrent le Cavalier *Pietro de Cortonne* , celebre Peintre , Disciple de l'Albane.

L'empressement qu'on eut d'avoir des Ouvrages , & sur tout des Portraits de la main de Mignard , & l'accueil favorable que lui firent divers Princes d'Italie dans leurs Etats marquent bien le cas qu'on faisoit de sa personne & de ses talens. Ce qui lui arriva à Parme mérite d'être remarqué.

Marguerite de Medicis , Duchesse Douairiere de Parme , instruite de l'arrivée du Peintre François , lui manda de se rendre au Palais ; on l'introduisit dans

1168 MERCURE DE FRANCE

un vaste Appartement , où tout étoit tendu de noir ; nulle fenêtre ne donnoit entrée au jour ; chaque Piece n'étoit éclairée que par une seule bougie jaune , dont la lumière lugubre faisoit remarquer la tristesse de ces lieux. Mignard parvint enfin à la Chambre de la Duchesse ; deux hommes en grand manteau noir en ouvrirent la Porte dans un profond silence. *Je vous fais , lui dit elle , un honneur singulier , l'état où je suis ne me permet de voir que les Princes de ma Maison ; mais votre réputation m'a donné de la curiosité.* Après diverses questions sur son âge , sur son Pays , sur les voyages , sur sa fortune , elle lui dit , *Feriez-vous de moi un beau Portrait ?* Mignard avoit eu le tems de l'examiner ; elle n'avoit ni jeunesse ni beauté , & son deuil n'étoit pas de ceux qui servent de parure ; mais cet ajustement lugubre étoit peut-être capable de faire un effet heureux en Peinture , il répondit comme elle le pouvoit souhaiter : *Cette satisfaction m'est interdite , interrompit-elle , allez , dites par tout que la Duchesse Douairière de Parme a voulu vous voir , & qu'elle vous a admis auprès d'elle : Adieu , Seigneur François.*

On estime beaucoup les Tableaux de Vierges que Mignard peignit à son retour de Venise. *François Panilli* en a gravé plusieurs.

seurs qu'on appelle les *Mignardes*.

Après 20. ans de séjour à Rome , il y épousa sur la fin de l'année 1656. *Anna Avolara* , fille de Jean Carle Avolara , Architecte Romain , belle & jeune personne , en qui il trouva un excellent modele.

Peu de tems après , il reçût des Lettres de M. de Lionne qui lui ordonnoit de la part du Roi de se rendre à Paris &c. Prêt à partir , & ne voulant plus entreprendre aucun Ouvrage , il fut sollicité d'en commencer un nouveau. La plus belle Courtisane de Rome desiroit passionnément d'être peinte de sa main ; La Cocque , c'est ainsi qu'elle s'appelloit , eut merité d'être vertueuse ; elle s'étoit distinguée par des sentimens nobles & délicats. Mignard consentit d'autant plus volontiers à la peindre qu'elle ne lui demandoit son Portrait qu'afin qu'il le portât en France , où il le vendit à son retour un prix considerable.

Il partit de Rome , après y avoir demeuré près de 22. ans au mois d'Octobre 1657. & arriva à Marseille après 8. jours de Navigation.

Nous donnerons une seconde Partie de ses Extraits.

Livres que Cavelier , Libraire , rue Saint Jacques , a nouvellement reçûs des Pays Etrangers.

Essay Philosophique concernant l'entendement humain , par Lock , traduit de l'Anglois par Coste. Nouvelle Edition augmentée d'Additions de l'Auteur qui n'ont paru qu'après la mort. in 4. Amsterdam 1729.

Mémoire du Règne de Catherine , Impératrice de Joussi en Ruffie. in 12. Fig. Amst. 1729.

Lettres Choiesies de M. Simon , où l'on trouve un grand nombre de faits Anecdotes de Litterature. Nov. Edition augmentée d'un Volume & de la Vie de l'Auteur. Par La Martiniere, 4. vol. in 12. Amst. 1630.

Histoire des Provinces Unies des Pays-Bas, par Le Clerc , depuis la naissance de la République jusqu'à la Paix d'Utrecht, & le Traité de la Barrière de 1716. avec des Médailles. Tome 2. in fol. Amst. 1728.

Rohaulti (Jac.) Physica Annotationibus ex Newtoni Philosophia haustis , amplificavit J. Clarke. 8. fig. Lug. Bat. 1729.

Eutropii , Historia Romana , cum Notis I. Vol. Cellarii

J U I N. 1730. 1171

Cellarii & variorum , recensuit Havercampus , Heumanni Notas adjecit.
in 8. Gr. Lat. *Lug. Bat.* 1729.

Mémoires du Regne de George I. Roi de la Grande Bretagne. 3. vol. in 8. *La Haye* 1729.

Etat présent de la République des Provinces Unies & des Pays qui en dépendent, par Janiçon. in 12. *La Haye* 1729.

Etat & les délices de la Suisse, en forme de Relation Critique , par plusieurs Auteurs celebres. 4. vol. in 12. Fig. *Amst.* 1730.

Journal Litteraire. Tomes XI. 2. Partie XII. Sec. XIII & XIV. complet in 8. *La Haye* 1729.

Bibliothèque Italique , ou Histoire Litteraire de l'Italie. Année 1728. & 4. mois de 1729. 4. vol. in 8. *Geneve.*

Eloge de la Folie, d'Erasmus, traduit en François par Gendeville in 8. Fig. *Amst.* 1728.

Horatius ex recensione & cum Notis R. Benfley. 3. Editio in 4. *Amst.* 1728.

Bourguet, *Lettres Philosophiques* sur la formation des Sels & des Cristaux, in 12. fig. *Amst.* 1729.

Maffei, delli Amfiteatri, quanto appartenne all' Historia el quanto al Architettura in 12. *Verona* 1728. fig.

L'Avanturier Hollandois, ou la Vie & les
I. Vol.

1172 MERCURE DE FRANCE

les aventures divertissantes d'un Hollandois. 2. vol. in 12. fig. *Amst.* 1729.

Il Pastor fido, del Cavaliere Guarini. in 4. in *Londra* 1729.

S'allengre, *Essai d'une Histoire des Provinces-Unies*, pour l'année 1721. in 4. *La Haye* 1728.

Mémoires du Regne de Pierre le Grand, Empereur de Russie, par *Juan Nester-vrande*. 4. vol in 12. fig. *Amst.* 1728. Nov. Edition augmentée.

Grotius, *Droit de la Guerre & de la Paix*. Traduction nouvelle, avec les Notes de Barbeirac. 2. vol. in 4. *Amst.* 1729.

Recueil de Cantates, par *Bachelier* in 12. *La Haye* 1728.

Histoire de la Medecine, où l'on voit l'origine & le progrès de cet Art, de siecle en siecle, les Vies des Medecins, &c. par *Le Clerc*. Nouv. Edition augmentée considerablement par l'Auteur. in 4. fig. *La Haye* 1729.

Ovidii Opera omnia, cum Notis integris variorum Studio Burmanni. 4. vol. in 4. *Amst.* 1727.

L'usage & les fins de la Prophetie dans les divers Ages du monde, par *Sherlock*, traduit de l'Anglois par *Le Moine*, in 8. *Amst.* 1729.

On distribue le premier & le second Tome de
I. Vol. l'Ouvrage

L'Ouvrage qui a pour titre : LES MONUMENTS DE LA MONARCHIE FRANÇOISE , qui comprennent l'Histoire de France , avec une grande quantité de Figures de chaque Regne que l'innjure des tems a épargnées; 5.vol. in-fol. Par D. Bernard de Montfaucon , Benedictin de la Congregation de S. Maur.

Au commencement du second Tome est la conquête de l'Angleterre , par Guillaume le Conquérant , tirée d'un Monument fort singulier fait dans le temps même. Après vient la suite des Rois de France , qui commence par Louis le Gros , & finit par le Roi Jean II.

Ceux qui ont souscrit apporteront , s'il leur plaît , leur Billet de Sousscription , & payeront pour ce second Tome , comme il est porté par l'avis cy-devant imprimé , 20 liv. pour le grand papier , & 12 liv. pour le petit. Ils s'adresseront à *Dom Bernard de Montfaucon* , ou aux Libraires cy-dessous nommez.

Julien-Michel Gandouin, Quai de Conti, aux trois Vertus , & *Pierre - François Giffart* , rue S. Jacques , à Sainte Therese.

D'Arles en Provence. Il paroît ici une Brochure d'environ 90 pages , dans laquelle après avoir appuyé les raisons dont M. de la Motte se sert pour prouver que la Versification n'est pas nécessaire à une Tragedie , après avoir réfuté les raisons qu'employe M. de Voltaire dans la Préface de la nouvelle édition de son Edipe , pour combattre le sentiment de M. de la Motte ; ou enfin , après avoir répondu à l'Ode sur l'harmonie de M. de la Faye , par une tres-belle Ode en Prose , on démontre invinciblement que la Versification n'est pas nécessaire à aucun genre de Poësie , puisqu'elle peut subsister sans les Vers ,

1. Vol.

pas

pas même dans les Ouvrages faits pour la Musique, & l'on fait voir que la Versification ne peut être utile qu'aux Sermons & aux Plaidoyers ; ne fuisse-ce que pour empêcher les Juges de dormir à l'Audience & pour attirer plus de Curieux aux Discours publics. On ne doute pas que ce petit Ouvrage ne fasse bien-tôt du bruit à Paris, & n'ait pour Protecteurs les Adhérens de M. de la Motte.

Dans la dernière Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, M. de Jussieu lut un Memoire dans lequel il fit voir les avantages que l'on peut tirer d'un commerce litteraire avec les personnes qui s'appliquent à la Botanique dans les païs Etrangers : Avantages qu'il ne fit pas consister seulement dans la connoissance des Plantes propres à orner nos Jardins, & à augmenter de quelque nouvel aliment le service de nos tables, mais à enrichir la Médecine de quelqu'un de ces remedes qu'on appelle spécifiques, & à nous apprendre par la comparaison de beaucoup de ces Plantes étrangères avec les nôtres, & par le rapport qu'elles ont avec celles de Continent, les Vertus des Plantes qui sont communes, & qui sont souvent regardées comme inutiles, parce qu'on en ignoroit les usages.

Pour cela M. de Jussieu fit part au public de cinq différentes Relations qu'il

I. Vol.

reçut

reçut l'année passée de divers endroits des Indes Orientales , tels que de l'Isle de Bourbon , de Pontichery , de Mahé & de la côte de Bengale. Dans chacune de ces Relations il y a quelque chose d'intéressant à ce sujet.

M. Geoffroy le cadet , lût un Mémoire qui avoit pour titre : *Examen Chymique des Viandes qu'on employe ordinairement dans les Bouillons , par lequel on peut connoître la quantité d'Extrait qu'elles fournissent , & déterminer ce que chaque Bouillon doit contenir de suc nourissant.*

Après avoir fait le détail de ce que ces Viandes distillées cruës contiennent de principes , il fit voir ce que les Extraits tirez de ces viandes par l'évaporation des Bouillons , fournissent de ces principes , & la diversité de ces mêmes principes tant dans les différentes Viandes , que dans leurs os , le bois de Cerf , l'Yvoire , &c. Il finit son Mémoire par une récapitulation exacte du poids des Extraits des différentes Viandes , afin de prouver , contre l'opinion commune , qu'un malade auquel on donne par jour cinq ou six bouillons , faits suivant l'usage , avec la tranche de Bœuf , la Rouëlle de Veau & un demi Chapon , reçoit autant de nourriture de cet aliment liquide en vingt-quatre

1176 MERCURE DE FRANCE.
tre heures , que lui en fourniroit en fânté
l'ufage des alimens folides ordinaires.
M. Geoffroy a joint à ce Mémoire une
table divifée , dont chaque article con-
tient les differens produits des Analifes
qu'il a faites de la Chair de Bœuf , de fes
Os ; de celle du Veau , de fon Cœur & de
fon Foye ; de l'Agneau , du Mouton , du
Poulet , du Cocq , du Chapon , du Pigeon ,
du Faisan , de la Perdrix , du Poulet d'In-
de , du bois de Cerf , de l'Yvoire , des Vi-
peres , du Brochet , de la Carpe , de la Tan-
che , de la Tortuë , des Ecreviffes , des
Grenouilles , des Moules , &c.

Le Jeudi 11. May 1730. on fôû tint à
Paris , dans les Ecoles de Médecine , une
Théfe de Chirurgie , pour autorifer une
nouvelle maniere d'ôter la Pierre de la
Veffie ; on donne à cette nouvelle mé-
thode de tailler , le nom d'Appareil La-
teral. Dans la premiere pofition de cette
Théfe , on explique la nature & la naif-
fance des Pierres dans le corps humain.
Dans la feconde , on donne une fçavante
Description Anatomique des parties ex-
pofées à l'opération de la taille. (a) Mon-

(a) M. Falconet Docteur Regent de la Fa-
culté de Médecine de Paris , Médecin consul-
tant du Roy , eft fils de M. Falconet dont il eft
I. Vol. fieur

ſieur Falconet, dont l'érudition eſt connuë de tous les Gens de Lettres, eſt l'Auteur de cette Theſe. Il y fait remarquer que Celfe dit, que la Veſſie eſt plus inclinée du côté gauche que du droit ; il rapporte les raiſons de cette ſituation, qu'il confirme par pluſieurs obſervations ; aucun Anatomiſte avant M. Falconet n'avoit fait attention à cette ſituation de la Veſſie, quoique cela ſoit d'une grande conſéquence pour la Taille. Dans la troiſième, il décrit avec une grande erudition toutes les différentes manieres de tailler, qui ont été miſes en uſage dans tous les tems. Dans la quatrième, il donne la maniere d'exécuter ſurement l'Appareil Lateral, qu'il recommande ; & il remonte à toutes les ſources, pour trouver l'origine de cette méthode, qu'il dit n'être aujourd'hui que renouvelée ; il la fait voir dans la méthode de Celfe (a), qui coupoit la

parlé dans les fameuſes Lettres de Guy Patin, chez qui il étoit en penſion, lorsqu'il commençoit à étudier la Médecine. On vit avec plaifir ce venerable & respectable Medecin aſſiſter à une partie de cet Acte, auquel M. ſon fils préſidoit.

(a) Celfe, Médecin Latin, vivoit dans le premier ſiecle, ſous l'Empire de Tibere ; il étoit Philoſophe de la Secte d'Asclepiade, & eſt loué par Quintilien ; il a écrit de la Rhétorique, de l'Art Militaire, & huit Livres de Médecine que nous avons encore, & que Joſeph Scaliger avoit eu deſſus

1178 MERCURE DE FRANCE,
tratralement sur la Pierre le Sphincter de
la Vessie , & une partie de la Vessie mê-
me ; sur tout , depuis que André de la
Croix , Medecin de Venise , & plusieurs
autres se furent avisez d'introduire une
Sonde dans la Vessie , au lieu où l'on fai-
soit descendre la Pierre , pour couper
dessus. Ce que M. Falconet montre comme
une image de l'Appareil Lateral ; enfin il
rapporte comment cette méthode ayant
été introduite en France par un Hermite,
nommé Frere Jacques , M. Raw , Pro-
fesseur en Médecine , perfectionna cette
operation , & l'exerça lui-même en Hol-
lande avec un succès si grand , que ce
sçavant Anatomiste , plusieurs années avant
sa mort , avoit guéri quinze cens taillez
lateralement. Dans la dernière position
M. Falconet compare les avantages & les
désavantages de toutes les méthodes , & il
conclut pour l'Appareil Lateral. Cette
question fut sçavamment agitée le jour de
la dispute ; on répondit pleinement à tou-
tes les objections , & on soutint avec for-
ce les avantages de l'Appareil Lateral sur
toutes les autres méthodes de tailler.

sein de donner de nouveau au public, comme Vos-
sius le remarque ; mais depuis Jean Antoine Van-
derlinden publia en 1657. les huit Livres de Cor-
nelius Celsus à Léiden.

I. Vol.

On

J U I N. 1730. 1179

On écrit de Marseille que l'Academie des Belles Lettres tint le 19 du mois d'Avril 1730. la premiere Assemblée publique dans la Sale que le Roy vient de lui accorder dans l'Arsenal des Galères. L'Assemblée étoit tres-nombreuse. M. de la Visclède, Secrétaire perpetuel, prononça un Discours, & dit les raisons que la Compagnie avoit eues de ne pas donner le prix cette année. On y lut aussi plusieurs autres Discours qui furent goûtez. Le Chevalier de Romieu fit la clôture d'une manière qui lui attira tous les applaudissemens.

*Q U E S T I O N, si la gloire des Orateurs
est préférable à celle des Poëtes.*

AU mois de Janvier 1728. le Roy ordonna au S^r Oudry, son Peintre ordinaire, de le suivre à la chasse pour représenter une Chasse de Cerf dans l'eau.

Le sieur Oudry en fit un Dessain qui fut agréé; sur lequel le Roy lui demanda un Tableau de 12 pieds de large, sur 6 pieds & demi de haut, pour placer dans le Cabinet de Sa Majesté à Marly.

Les Figures ont à peu près 13 à 14 pouces de hauteur. Il y a treize Portraits ressemblants. Le Roy dans le milieu, sur un Cheval blanc, nommé *le Brassier*. A la

I. Vol.

F ij droite

1180 MERCURE DE FRANCE
droite du Roy, M. le Prince Charles,
monté sur *l'Eclair*. A la gauche, M. le
Premier, monté sur un Cheval, nommé
l'Aigle.

Sur le devant du Tableau, M. le Comte
de Toulouse, à qui Sa Majesté parle, & lui
montre la Chasse. Ce Prince est monté sur
le Cheval nommé *l'Arpenteur*. Derrière le
Roy, M. le Duc de Retz, monté sur le
Royal.

A la droite de ce principal Groupe, M.
de Sourcy, Commandant de l'Equipage
du Cerf, monté sur le Cheval nommé
l'Oiseau; & à côté, M. de Lanfmath,
Gentilhomme de la Vannerie, monté sur
l'Insinuant.

Devant le Roy, à gauche, M. de Nes-
tier, Commandant de la grande Ecurie,
monté sur *l'Effronté*, monture du Roy;
à côté, M. de Dampierre, sur le Cheval
le Galant, aussi monture du Roy. A l'ex-
trémité du Tableau, à gauche, le nommé
Bonnet, coureur de vin, monté sur sa Mul-
le, avec sa Cantine & tout son équipage.

Près de lui un valet de Limier, nommé
la Bretèche, tenant son chien, tirant sur
le trait.

Sur le devant & du même-côté un Ba-
teau de Pêcheur, dans lequel il y a un
homme de l'Equipage & le Marinier, qui
vont au devant du Cerf.

I. Vol.

De

De l'autre bout, à la droite du Tableau, un Valet de Chiens, nommé *Jean*, tenant une garde de huit jeunes Chiens sur le bord de l'Étang.

A côté, le Portrait de l'Auteur, avec un Porte-Feuille & le Crayon à la main, dessinant l'action.

Le Cerf est dans l'eau, assailli par une grande quantité de Chiens, d'autres qui arrivent sur la voye, & plusieurs autres dans des Roseaux qui paroissent aboyer; ce qui fait un fracas & une action tres-vive. Tous ces Chiens sont les plus beaux de la Meutte, que Sa Majesté a choisis pour cette Chasse, qu'Elle a souhaité être peints, & dont quelques-uns l'ont été en la présence.

On voit dans le lointain, la Ville de S. Germain & la partie du Bois, faite d'après nature. Le Roy & tous les Seigneurs sont en habit de l'Equipage destiné pour la Chasse du Cerf.

Le tout est peint avec un soin extrême, & fait beaucoup d'honneur à l'Auteur. C'est dans ce genre le premier Tableau qui ait été fait. Le Roy en a été tres-satisfait, & toute la Cour a rendu justice à ce bel Ouvrage qu'on ne se lasse point de voir. Ce Tableau a donné lieu aux Vers qu'on va lire.

A U R O Y.

PRINCE, dont les vertus aimables,
 Font le bonheur de l'Empire des Lys,
 R O Y, modele parfait des Rois les plus affa-
 bles,
 Sous ton regne charmant, sous tes yeux favo-
 rables,
 Par de nouveaux progrès les Arts sont em-
 bellis,
 La paix les fait fleurir sous ton paisible Empire;
 Mars ne les trouble plus par ses sanglans Exploits.

Heureux le peuple qui respire
 Dans les Climats où tu donnes des Loix !
 Par les soins assidus d'un Ministre fidele,

Nous goûtons un profond repos.
 Il ne veut pour prix de son zèle

Que ce doux fruit de ses travaux.

Déjà le Ciel comble notre esperance,
 Il rend à ses desirs le calme & l'abondance;
 Nos fertiles Guérets étalent à nos yeux

Leurs trésors les plus précieux.
 La sagesse toujours fut ton plus cher partage,
 Du Ciel en ta personne on admire l'ouvrage ;

Que de vertus il couronne en un jour !
 Il te fait un présent par les mains de l'Amour.
 Par un Héros naissant il assure à la France ,

Le comble de son esperance.
 Les plaisirs & les jeux entourent son berceau.

Tout lui promet le destin le plus beau.

On voit croître avec toi se rejetton aimable ,

Quels aimables objets te frappent tour à tour !

Tu vois avec plaisir l'assemblage adorable ,

Des trois Graces & de l'Amour.

Orné de la douceur de son auguste Mère ,

Il porte dans ses yeux la grandeur de son Père :

Il aura les vertus d'un couple si charmant.

Le Ciel qui des vertus est le dépositaire ,

Dans l'âme des Boutbont les verse abondamment.

Tu formeras bien-tôt son illustre courage ;

La paix loin de ses yeux écarte les combats ;

Mais la chasse où Diane accompagne tes pas ,

Des plus fameux exploits lui tracera l'image.

Un mortel dont la France admire le Pinceau ,

Qui sçait tout animer par sa vive peinture ;

Vient de s'éterniser par un succès nouveau ;

Son Art ingénieux , rival de la nature ,

De tes nobles plaisirs nous a fait un Tableau.

J'y reconnois LOUIS , son courage le guide ;

Les Graces , les Amours lui prêtent leurs apas ;

Il vole , il est vainqueur , le Cerf las & timide ,

Semble à nos yeux émus , déplorer son trépas.

Et le Chien de sa proye avide

Pour l'arrêter , précipite ses pas.

Cet illustre sujet a sçu plaire à son Maître ;

LOUIS veut à son Art assurer ses biensfaits.

I. Vol,

F iiij Louis

1134 MERCURE DE FRANCE.

LOUIS à tout sçait se connoître ,

Tous les Arts seront satisfaits.

Il paroît deux nouvelles Estampes d'après Watteau , gravées par Baron & par E. Brien; la première, intitulée *Colin-Mailard* , & la seconde *l'Accord parfait*. On les vend ainsi que les précédentes , chez la *veuve Chereau & chez Surugue* , rue *saint Jacques & rue des Noyers*.

La *veuve de François Chereau* , de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture , & Graveur du Cabinet du Roy, vend le Portrait du Roy & de la Reine , tres-ressemblant , d'après les derniers Originaux , peints par M. Vanloo. Le Roy est gravé par le sieur *Gilles-Edme Petit* , & la Reine , par le sieur *Jacques Chereau*. Ils ont tous deux tres-bien réüssi. Ces Portraits sont de la même grandeur de ceux qui ont paru gravez par le sieur *Larmessin*. La *veuve Chereau* demeure rue *S. Jacques aux Pilliers d'Or*. On trouvera chez elle le mois prochain , les *quatre Saisons de l'année* , d'après M. *Lancret* , d'un goût nouveau & fort agréable. Elles sont gravées par les Sieurs *Tardieu, Benoît Audran, Lebas & Girard Scotin*. On trouvera aussi plusieurs Estampes qu'on grave actuellement

I. Vol. ment

ment d'après les plus beaux Tableaux de
Watteau.

Le Tigre Marin en vie, qu'on a vû avec
satisfaction à la Foire S. Germain dernie-
re, dans une Baignoire à demi pleine
d'eau, & qui attiroit quantité de curieux,
est mort. S. A. S. M. le Comte de Cler-
mont l'a fait dissequer pour en conser-
ver le Squelette, & a fait remplir sa peau,
qu'on voit dans le Cabinet de ce Prince,
avec quantité d'autres curiositez de cette
espece.

Méthode nouvelle, abrégée & figurée, pour
apprendre conjointement le François & le Latin,
ensemble l'Orthographe & la Ponctuation, le tout
par regles & par principes, en moins d'un an,

L'Auteur commence par le François, il y fait
d'abord une sensible application des regles & des
préceptes de la Grammaire, y distingue les huit
sortes de mots, leur propriété, leur usage & les
différences Grammaticales qui en procèdent; il
fait voir de combien de Parties est composée la
Phrase, le rapport qu'elles ont les unes avec les
autres, & l'ordre qui s'y observe. En un mot, il
rassemble ce que les Langues ont de commun,
en fait un Corps d'instruction qu'il réduit en
pratique par un exercice simple & familier; &
pour plus de facilité, il y joint encore certains
caracteres qui sans causer de confusion semblent,
pour ainsi dire, conduire au doigt & à l'œil.

Ayant mis le fondement de sa Méthode sur le
François, il s'agit de la faire passer au Latin.
Pour cet effet, il donne sur un quarré de papier
le précis des terminaisons Latines, dans un ordre

1186 MERCURE DE FRANCE

qui, quoique simple, suffit néanmoins pour les distinguer, en faire la juste application & démêler ce qu'elles ont d'équivoque. C'est donc sur ces terminaisons & les parties grammaticales qu'elles dénotent, que s'appliquent ces caractères François, qui passant au Latin, ont la vertu d'y porter avec eux toutes ces notions fondamentales de Grammaire qu'on y avoit déjà attachées.

Pour venir ensuite à l'explication des Auteurs, qui d'ordinaire est le but qu'on se propose dans cette sorte d'étude, il est essentiel de trouver cette construction Latine par laquelle l'Ecrivain a voulu nous communiquer ses pensées, & c'est ce que la Méthode apprend, & qui sera d'autant plus aisé à faire, qu'on sera plus juste & plus habile à distinguer par les terminaisons les différentes parties dont la Phrase se trouvera composée, & que de plus on s'attachera à observer le même ordre qui s'est pratiqué dans le François.

C'est enfin par cette construction que l'Auteur de la Méthode prétend conduire à une explication prompte & facile. Trois choses selon lui y concourent. 1° Le sens de l'Ecrivain renfermé dans cette construction, qui n'est autre chose qu'une suite d'idées, lesquelles jointes ensemble font un sens, & concourent à le manifester. 2° L'étimologie ou rapport de signification qui se trouve entre le Latin & le François. 3° L'analogie, autre rapport de signification que les mots de certaines classes ont les uns avec les autres. Sur les moyens développés comme il faut, le fréquent exercice qu'il y joint & l'expérience qu'il en a, l'Auteur se promet d'apprendre le Latin en peu de temps, d'y remettre très promptement ceux qui croient l'avoir oublié, & comme il a plus à cœur l'intérêt public que le sien propre, il se prêtera volontiers *gratis* à ceux à qui il conviendra de le faire.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Vol.



NEW YORK
LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

J U I N. 1730. 1187

Il faut s'adresser au S. Monier de Colonge ,
rue S. Christophe , chez M^e de Quainfy , la der-
niere Porte joignant celle du Cloître Notre-
Dame.

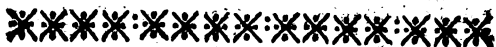
Briart continuë avec succès à vendre la veri-
table Essence de Savon à la Bergamotte & autres
odeurs douces dont on se sert pour la barbe au
lieu de Savonnere , & dont les Dames se servent
aussi pour se laver le visage & les mains ; il com-
pose depuis peu une Essence d'une odeur très-
agréable , & qui a plusieurs bonnes qualités. Un
Parfumeur Napolitain lui en a donné le secret
sous le nom d'*Aqua d'ogni fiori*. On en met
quelques gouttes dans l'eau dont on se lave après
avoir été rasé ; il la vent quinze sols l'oncè.
Sa demeure est toujours Cour Abbatiale de
S. Germain des Prés , vis-à-vis le Bailliage , à
Paris ; ses bouteilles sont cachetées de son adresse.

*****:*

CHANSON A BOIRE.

N On , l'amour est trop dangereux ;
On s'y livre sans le connoître :
Prenons plutôt Bacchus pour Maître ;
En aimant on peut être heureux ;
En buvant on est sûr de l'être.





S P E C T A C L E S.

LE mardi 9. May , l'Académie Royale de Musique donna la première Représentation d'*Alcione* , Tragédie de M. de *La Mothe* & de M. *Marais*. Cet Opera fut donné pour la première fois le 18. Février 1706. le succès qu'il eut engagea à le remettre au Théâtre le 17. Avril 1719. la reprise ne répondit pas aux espérances qu'on en avoit conçûes dans sa naissance ; mais on vient de rendre à cet Ouvrage la justice qui lui est dûë. Le Poëte & le Musicien ont partagé les applaudissemens ; & si quelques Critiques se sont élevés contre le Poëme , M. de *La Mothe* n'y a donné lieu que pour s'être un peu trop scrupuleusement attaché à la maniere dont *Ovide* a traité ce sujet ; tant il est vrai que dans les Ouvrages de Théâtre , le vrai-semblable doit être préféré au vrai. Au reste , le Public trouve ce Poëme très bien écrit , & rempli d'esprit & de sentimens ; on en va juger par quelques morceaux.

Le Théâtre représente au Prologue le Mont Tmole ; des Fleuves & des Nayades appuyés sur leurs urnes occupent la Montagne , &c.
I. Vol. for-

forment une espèce de cascade.

Timole fait connoître qu'*Apollon* & *Pan* l'ont choisi pour Arbitre de leurs Chants. *Pan* choisit la guerre pour sujet. Voici comment il s'exprime :

Fuyez , Mortels , fuyez un indigne repos ;
Non , ne vous plaignez plus des horreurs de la
guerre ;

Elle vous donne les Héros ;

Elle fait les Dieux de la Terre.

Courez affronter le trépas ;

Allez jouir de la victoire.

Sur son front couronné , qu'elle étale d'appas !

L'affreuse mort qui vole au devant de ses pas

Fait naître l'immortelle gloire.

Apollon célèbre les avantages de la
Paix en ces termes :

Aimable Paix , c'est toi que célèbrent mes chants ;

Descends , vien triompher du fier Dieu de la
Thrace.

Tout rit à ton retour , tout brille dans nos
champs ,

Dès que tu disparois , tout l'éclat s'en efface.

Regne , Fille du Ciel , mets la Discorde aux fers ;

Que le bruit des tambours dont la terre s'alarme

Ne trouble plus nos doux Concerts.

I. Vol.

Que

Heureux , heureux cent fois le vainqueur qui ne
s'arme

Que pour te rendre à l'Univers.

Le Chœur repete trois Vers de ce qu'A-
pollon a chanté ; ce qui peut être ne con-
tribué pas peu à déterminer *Imole* en
faveur d'*Apollon* ; il couronne le Dieu
des Vers , & *Pan* se retire , non sans se
plaindre de son Juge. Le Prologue finit
par des danses en l'honneur d'*Apollon*
& de l'Amour. *Apollon* annonce la Paix
à l'Univers , & ordonne aux Muses de re-
nouveler l'Histoire des *Alcions* qui font
regner le calme sur les flots.

Au premier Acte , le Théâtre représente
une Galerie du Palais de *Ceix* , terminée par
un endroit du Palais consacré aux Dieux.

Cet Acte n'est pas chargé de beaucoup
d'action. *Pelée* amoureux d'*Alcione* , que
Ceix , Roi de *Trachines* , & son ami ,
va épouser , témoigne son desespoir à
Phorbas , Magicien , dont les Ayeux ont
occupé le Trône de *Ceix* ; *Phorbas* lui
promet le secours des Enfers pour trou-
bler un Hymen si fatal à son amour ; la
vertu de *Pelée* s'oppose à cette perfidie ;
il le fait connoître par ces Vers :

Amour , cede à mes pleurs , & respecte ma
gloire ;

Ah ! laisse-moi briser mes fers.

I. *Vob.*

C'est

C'est trop à la vertu disputer la victoire ,
 Contente-toi , cruel , des maux que j'ai soufferts.
 Amour &c.

Phorbas le veut servir malgré lui , &
 lui dit :

Ismene & moi , nous allons par nos charmes
 Secourir votre amour contre votre vertu.

Pelée ne donne qu'un demi consente-
 ment , exprimé par ce Vers :

Arrête . . . on vient , ô Ciel , à quoi me réduis-tu ?

Ceux vient avec Alcione ; ils sont suivis
 de leurs Sujets qui font le divertissement.
 Le Grand Prêtre invite ces deux Amans
 à s'approcher de l'Autel. Ils n'achevent
 pas le sacré serment qui doit les unir ; le
 tonnerre gronde ; des Furies sortent des
 Enfers ; elles saisissent en volant les flam-
 beaux des Prêtres , & embrasent tout le
 Palais. Pelée témoigne ses remords par
 ces Vers :

Cet Autel , ce Palais dévoré par la flamme ,
 Malgré moi flatte mon ardeur ;
 Mais je ne sens qu'avec horreur
 Le perfide plaisir qui renaît dans mon ame.
 Dieux , justes Dieux , vengez les , vengez vous ;
 Lancez vos traits ; je me livre à vos coups.

1192 MERCURE DE FRANCE

Le second Acte où le Théâtre représente une solitude affreuse & l'entrée de l'autre de Phorbas & d'Ismene, n'est gueres plus chargé d'action que le précédent. Phorbas & Ismene se préparent à servir Pelée ; malgré lui même. Ceux accuse les Dieux de son malheur , & les irrite par ces blasphêmes :

Dieux cruels ! punissez ma rage & mes murmures ;

Frappez , Dieux inhumains , comblez votre rigueur ;

Vous plaisez vous à voir dans mes injures
L'excès du desespoir où vous livrez mon cœur.

Dans la croyance où il est que les Dieux sont armés contre lui , il se résoud à armer les Enfers contre eux. Phorbas & Ismene feignent de le servir malgré eux ; ils consultent les Enfers. Voici l'oracle que Phorbas lui prononce , en lisant son sort dans les Enfers qu'il a transportés en ces lieux par ses enchantemens , où dont il leur fait voir la terrible apparence.

Que vois-je ? où suis-je ? ô Ciel ! quels effroyables cris !

Infortuné ! tu perds l'objet que tu chéris ;
Où t'entraîne l'amour ; arrête ; tu péris.

Quoique cet oracle paroisse d'abord absolu ,
I. Vol. solu ,

solu , Phorbas le rend conditionel par ces Vers qu'il ajoute :

Hâte toi ; cours chercher du secours à Clares ;
Apollon à ton sort peut encor mettre obstacle ;
Il n'est permis qu'à lui d'assurer ton repos.

Pour le déterminer à partir , Phorbas lui fait entendre que les jours de sa Princesse dépendent de ce voyage. Jusques là on croit que Phorbas a inventé ce qu'il vient d'annoncer ; mais il ne laisse plus douter qu'il n'ait vû le sort de Ceix , quand il dit en confidence à Ismene , son Ecolier en Magie :

J'ai vû son sort ; son départ va hâter
Les malheurs qu'il croit éviter.

Le Port de Trachines & un Vaisseau prêt à partir font la décoration du troisième Acte. Pelée continuë à se livrer à ses remords ; mais par malheur ils sont infructueux. Phorbas le flatte d'un plus heureux succès dans son amour par le départ de Ceix ; il lui répond :

L'absence d'un Rival flatte peu mes desirs ;
Rien ne rendra mon sort moins déplorable ;
Les maux de ce Rival m'arrachent des soupirs ;
Je ne puis à la fois être heureux & coupable.

Non , pour un cœur que le remors accable,

I. Vol.

Les

Les faveurs de l'amour ne font plus des plaisirs.

Les Matelots qui doivent conduire Ceix à Claros , viennent témoigner la joye qu'ils ont de servir leur Roi. Cette Fête est très guaye & très brillante ; elle est suivie des adieux de Ceix & d'Alcione. Cette Scene est des plus interessantes ; en voici quelques fragmens.

Alcione.

Mon cœur à chaque instant vous croira la vic-
time

Des flots & des vents en courroux ;

Je connois l'ardeur qui m'anime ;

Je mourrai des dangers que je craindrai pour
vous.

Ceix.

Ah ! plus dans cet amour mon cœur trouve de
charmes ,

Et plus je sens pour vous redoubler mes frayeurs.

Laissez moi sur vos jours dissiper mes allarmes ,

Et ne craignez pour moi que vos propres mal-
heurs , &c.

Alcione.

Vous partez donc, cruels ! Dieux ! je frémis ; je
tremble ;

Est-ce ainsi qu'à mes pleurs s'attendrit un Epoux ?

Laissez-moi par pitié m'exposer avec vous ;

Du moins , s'il faut souffrir , nous souffrirons en-
semble , &c.

Ceix

Ceix part après avoir recommandé Alcione à Pelée ; Alcione suit le Vaisseau des yeux ; & cessant de voir Ceix , elle s'évanouït ; elle reprend ses sens en prononçant le nom de Ceix. L'Acte finit par ce duo entre Alcione & Pelée.

Que j'éprouve un supplice horrible !

Ciel , ne nous donnez-vous ,

Un cœur tendre & sensible ,

Que pour le mieux percer de vos funestes coups.

Alcione commence le 4^e Acte par ce beau Monologue. Le Théâtre représente le Temple de Junon.

Amour, cruel Amour , sois touché de mes peines ;
Ecoute mes soupirs & voi couler mes pleurs.

Depuis que je suis dans tes chaînes ,
Tu m'as fait éprouver les plus affreux malheurs ;
Le départ d'un Amant a comblé mes douleurs ;
Mais malgré tant de maux, si tu me le ramenes,
Je te pardonne tes rigueurs.

Amour , &c.

La Grande Prêtresse de Junon & sa suite viennent implorer la Déesse en faveur de Ceix & d'Alcione , ce qui forme le Divertissement. Alcione s'endort par un pouvoir auquel elle ne peut résister. Le Dieu du sommeil ordonne qu'on la laisse

I. Vol.

seule.

1196 MERCURE DE FRANCE
seule , après avoir fait entendre qu'il va
executer les ordres souverains de Junon.
Voici ce qui donne lieu à cette fameuse
tempête d'Alcione , si connue & si ad-
mirée :

Le Sommeil.

Volez , songes , volez ; faites lui voir l'orage
Qui dans ce même instant lui ravit son Epoux ;
De l'onde soulevée imitez le courroux ,
Et des vents déchaînés l'impitoyable rage.
Toi qui sçais des Mortels emprunter tous les
traits ,
Morphée , à ses esprits offre une vaine image ;
Présente lui Ceix dans l'horreur du naufrage ,
Et qu'elle entende ses regrets. &c.

Les songes executent les ordres de Ju-
non & du Dieu du sommeil. Alcione à
son réveil ne peut mieux remercier Junon
que par ces Vers :

【Déesse, c'est donc toi qui m'offres cette image ;
Tu viens m'avertir de mon sort ;
Eh bien ! pour prix de mon hommage ,
Acheve & donne moi la mort.

Au cinquième Acte , Le Théâtre repré-
sente un endroit des Jardins de Ceix. Le
commencement de la Scène se passe dans la
nuit.

I. Vol.

Les

J U I N, 1730, 1197

Les remors de Pelée vont toujours en augmentant ; l'ombre de Ceix les a redoublez : il le fait connoître par ces Vers ;

L'ombre de mon ami s'élève contre moi ;
Je vois couler ses pleurs , j'entends ses cris funèbres &c.

Alcione reproche à ses Suivantes la cruauté qu'elles ont eue de lui arracher le fer & le poison ; Pelée la presse de vivre pour venger Ceix ; il lui promet de lui livrer l'Auteur du crime , pourvu qu'elle lui jure de lui percer le cœur. Alcione fait le serment que Pelée lui demande ; Pelée lui donne son épée , & lui montre son cœur à fraper, Alcione saisie d'horreur veut se frapper elle-même , après avoir dit ce Vers ;

Eh bien , si vous m'aimez , ma mort va vous punir.

Ses Suivantes lui retiennent le bras ,
Phosphore vient calmer son desespoir par ces Vers :

Ce que le sort m'apprend doit calmer tes alarmes ;

Alciant , le Ciel va te rendre mon Fils ;

Aujourd'hui , pour prix de tes larmes ,
Vous devez sur ces bords être à jamais unis,

I. Vol.

Pelée

1198 MERCURE DE FRANCE

Pelée reçoit ce nouvel Oracle avec beaucoup de moderation; il quitte pour jamais Alcione, en lui disant :

Pardonnez-moi le feu qui me dévore,
Je vais loin de vos yeux expier mes desirs ;
Je vais percer ce cœur qui vous adore ,
Et je meurs trop heureux encore ,
Si le Ciel à mes maux égale vos plaisirs.

Alcione lui rend générosité pour générosité ; elle dit :

C'est l'ami de Ceix ; ciel , pour lui je t'implore.

Le bonheur que Phosphore a annoncé à Alcione est acheté par de mortelles alarmes; elle apperçoit un corps poussé par les vagues sur le rivage; elle approche & reconnoît que c'est celui de son Amant; elle prend l'épée de son cher Ceix, & s'en frappe. Neptune pour réparer les maux qu'il leur a faits, les ressuscite tous deux & les rend immortels. Les Peuples celebrent leur Apothéose.

On ne sçauroit disconvenir qu'il n'y ait d'excellentes choses dans la Musique & dans le Poëme de cet Opéra. Le Musicien a eu moins de contradicteurs que le Poëte ; mais toutes les Critiques qu'on a faites contre M. de la Motte retombent sur Ovide. Il n'a jamais tant signalé son res-

I. Vol.

pect

pect pour les anciens que dans cet ouvrage. On a beau dire que Ceix jouë bien de malheur d'être noyé après avoir épousé la fille du Dieu des Vents, d'autant plus qu'il est lui-même protégé de Neptune.

On ajoute en vain que Junon auroit bien pû se passer de faire offrir à Alcione qui l'implore, le cruel spectacle du naufrage de son époux. Tout cela se trouve à la lettre dans la Fable sur laquelle on a composé cet Opera. Il est vrai que l'Auteur n'a pas mis Pelée en situation de briller; mais ce vertueux époux de Thétis s'est trouvé pour son malheur dans la Cour de Céix, & M. de la Mothe n'a pas cru devoir chercher ailleurs un Rival de ce Roy de Trachines, lieu de la Scene; s'il ne lui donne pas de la vertu, il lui donne au moins des remors. Il ne lui auroit pas été difficile, dit-on, de jeter tout l'odieux de sa Tragedie sur son personnage épisodique.

Phorbas animé par ses droits au Trône, & par l'amour, qu'on auroit pû y ajouter pour Alcione, auroit agi d'une maniere moins indécise, & on auroit vû en lui plus de crimes que de remors. Quelques Critiques trop severes ont encore reproché à M. de la Mothe, l'amour que Pelée ressent pour Alcione, tout uni qu'il est avec Thétis par des nœuds immortels;

I. Vol. mais

1200 MERCURE DE FRANCE.

mais M, de la Mothe peut aisément réfuter cette objection, en disant qu'il suppose que Pélée n'a pas encore épousé Thétis; quoiqu'Ovide le fasse pere d'Achille avant son arrivée à la Cour de Cécrops; un auteur de Tragédie n'est pas esclave des temps jusqu'à n'oser en faire la moindre transposition, quand le sujet qu'il traite en a besoin.

Cet Opera n'a jamais été si-bien exécuté qu'à cette seconde reprise, les rôles de Cécrops & d'Alcione y sont rendus d'une manière tres-pathétique par le sieur Triboult, & par la D^{lle} Pelissier, le S^r Chassé prête au sien tout l'interêt dont il est susceptible. Le sieur du Moulin, & les D^{lles} Camargo & Salé brillent chacune dans leur genre. Tous les autres Acteurs chantans & dansans se distinguent aussi, & contribuent, à l'envi, au succès.

L'Académie Royale de Musique a repris l'Opera de *Thésée*. On prépare le *Carneval* & la *Folie*, Ballet.

Les Comédiens François remirent au Théâtre au commencement de ce mois, la petite Comédie *des trois Gascons*. Ils donnerent le 24, la Tragédie d'Andromaque dans laquelle la jeune D^{lle} Dangeville, qui n'avoit encore brillé que dans des Rôles Comiques, joua celui d'*Hermione*; elle y

I. Vol.

fut

fut généralement applaudie, & les plus difficiles furent également satisfaits & étonnez de trouver tant de talens dans une aussi jeune personne. Le sieur Dangeville son frere, a été reçu depuis peu dans cette Troupe, à laquelle il y a eu quelques changemens. Les sieurs Dumirail & du Chemin fils, & les D^{lles} le Grand & de Clèves n'y sont plus.

Le 14. les Comédiens Italiens donnerent la première Représentation d'une Pièce nouvelle en Prose & en trois Actes; avec trois Divertissemens, composez de Danses & de Vaudevilles, intitulée: *l'Amoureux sans le sçavoir*; laquelle n'ayant pas été goûtée du public, n'a eu qu'une seule Représentation,



NOUVELLES ETRANGERES.

PERSE, TURQUIE, ET AFFRIQUE.

ON assure que le Prince Thamas a résolu de se rendre maître de toutes les Conquêtes faites en Perse par le Czar Pierre I, & qu'il a fait offrir au Grand Seigneur de ratifier le Traité qu'il a fait avec le Sultan Acherass, à condition qu'il ne donnera aucun secours aux Moscovites. Les Juifs ont prêté plusieurs millions de Piastrs à ce Prince depuis la prise d'Ispahan. Les Arméniens

L. Vot.

G. &c

1202 MERCURE DE FRANCE

& les Indiens lui ont aussi avancé des sommes considérables.

Des Lettres de Constantinople portent, qu'un Officier General du nouveau Roy de Perse étoit parti d'Ispahan à la tête d'un Corps de Troupes de 40 à 50 mille hommes, & que ce Prince devoit le suivre avec le reste de son armée, qui a été augmentée considérablement par l'arrivée de diverses Troupes étrangères qui sont venues le joindre de différens endroits.

On apprend de Tetouan, que les Peuples du Royaume de Sus, ayant refusé de reconnoître le Roy Muley-Abdalah pour leur Souverain, ce Prince avoit fait marcher contr'eux une Armée de 40000 hommes, à la tête de laquelle il avoit dû se mettre au commencement de May, qu'il avoit nommé la Princesse sa mere Regente des Royaumes de Fez & de Maroc pendant tout le tems qu'il emploiera à soumettre les Peuples de Sus, que les habitans des Montagnes n'étant pas encore soumis, continuoient de faire des Courses du côté de Sainte-Croix, & qu'il ne se faisoit aucun commerce dans cette Ville depuis six mois,

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de
Smirne, le 20 Janvier 1730. Réjouissances
faites au sujet de la Naissance de MON-
SEIGNEUR LE DAUPHIN.*

MR de Fontenu, Consul de France à Smirne, ayant reçu cette heureuse nouvelle, assembla chez lui toute la Nation, lui communiqua les ordres qu'il venoit de recevoir, & fit à cette occasion un fort beau Discours. Il fut résolu que pour célébrer dignement un tel événement, on se conformeroit en quelque façon à ce qui s'étoit pratiqué en cette Echelle en 1704. à
à Vela la

la naissance du Duc de Bretagne. La Nation donna en même-temps aux Sieurs de Saint - Amant & Vincent, Députés du Commerce, les pouvoirs nécessaires pour faire travailler aux préparatifs.

Le Consul envoya quelques jours après deux Drogmans, accompagnés de deux Janissaires, chez les Consuls d'Angleterre, de Venise & d'Hollande, pour leur faire part de la Naissance du Dauphin. Ils reçurent cette nouvelle avec de grandes démonstrations de joye, & ils envoyèrent le même jour complimenter le Consul de France par un pareil nombre d'Interpretes & de Janissaires; ils vinrent eux-mêmes quelques jours après en grande cérémonie, accompagnés de plusieurs personnes de leur Nation, témoigner au Consul la part sincère qu'ils prenoient à sa joye & à celle de toute la France. M. de Fontenu leur rendit visite dans le même ordre & avec les mêmes cérémonies, & les pria de la Fête.

Le Consul envoya aussi deux de ses Interpretes & deux Janissaires, chez le *Musselem* ou Commandant, le Cady, le Grand Douanier, le Serdar ou Commandant des Janissaires & autres Puissances du Pais, pour leur notifier la Naissance du Dauphin, à laquelle ils parurent fort sensibles; ils ne le furent pas moins aux présens que le Consul leur fit (suivant l'usage du Pais) en Vestes de Draps, Caffé, Chocolat & toutes sortes de Confitures.

La Fête commença le 18 Decembre. On arborra d'abord le Pavillon de France à la Maison Consulaire, qui fut à l'instant salué d'une décharge de 150 Boëtes & par 200 coups de Canons des Vaisseaux François, Anglois, Vénitiens & Hollandois qui étoient dans le Port. On fit souler en même-temps une Fontaine de vin qui ne

discontinua que bien avant dans la nuit; une multitude de peuple de toutes sortes de Nations vint s'y défaltrer, poussant des cris réitérez de joye, & ne cessant de boire à la santé du Roy, de la Reine & du Prince nouveau né.

A trois heures, toute la Nation de France, magnifiquement habillée, s'étant rendue à la Maison Consulaire, on se mit en marche. Le Consul étoit précédé de ses Jannissaires & Interpretes, & suivi de trente Négotians François qui donnoient la main à un pareil nombre de Dames. Il fut reçu à la porte de l'Eglise des Capucins par le Religieux qui devoit officier. L'Eglise de ces Peres, qui est une des plus belles de tout le Levant, étoit ornée extraordinairement de riches Tapisseries, &c. On avoit placé dans le fond de l'Eglise un magnifique Dais, sous lequel étoient les Portraits du Roy & de la Reine. Il regnoit autour de l'Eglise une ceinture de Festons, de Lustres, de Tableaux & d'Ecussions aux armes du Roy, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de la Ville de Marseille.

La Cérémonie commença par l'Eloge du Roy, que le P. Barnabé, Supérieur des Capucins, prononça avec beaucoup d'applaudissement. Il prit pour texte ces paroles d'un Pseaume; *Gloriam regni tui dicent*: On chanta ensuite le *Te Deum* au bruit de 150 Boëtes & de toute l'Artillerie des Vaisseaux & autres Bâtimens de toutes sortes de Nations qui se trouverent dans le Port. On fit après la Procession autour du Cloître, laquelle fut terminée en rentrant dans l'Eglise par l'*Exau*diat & la benediction du S. Sacrement. Le Consul se remit en marche dans le même ordre qu'il étoit venu, éclairé d'un grand nombre de Flambeaux, & au son de tous les Instrumens qu'on avoit pu rassembler; il eut bien de la peine à par-

de Vel,

venir

J U I N. 1730. 1205

venir jusqu'à la porte de la Maison Consulaire ; tout le peuple y étant accouru pour voir l'illumination qui étoit superbe par la quantité & l'arrangement des lumières ; on avoit placé à l'extrémité des aîles du Corps de Logis qui donne sur la rue , un Arc de Triomphe à deux faces , de 21 pieds de hauteur , sur 17 de large , soutenu par huit Colonnes d'ordre Ionique , entourées de Festons ; sur l'entablement desquelles étoient les Armes de Monseigneur le Dauphin , & plusieurs Urnes enflammées. L'Arcade avoit 12 pieds de hauteur sur six de largeur. Elle étoit surmontée de chaque côté par un beau Cartouche , dans lequel on lisoit les Inscriptions suivantes ;

R E G I , R E G I N Æ ,
E T N A T A T I B U S D E L P H I N Æ
Galli

*Smirnis commorantes
Benè precantur.*

L'Inscription du côté de la Cour , étoit :

*Serenissimi Delphini incunabulis ,
Galli fausta acclamantes ,
Hunc Arcum triumphalem erexerunt.*

M. D C C. X X I X.

On voyoit au-dessus du Cartouche les Armes de France , & dans les Intercolonnes de grands Vases , chargez de fleurs avec leurs Piédestaux , sur lesquels on avoit placé plusieurs Emblèmes convenables au Prince auquel elles étoient appliquées. Il y en avoit deux de chaque côté.

Une Etoile brillante de la première grandeur ;

I. Vol.

G u j. au

1266 MERCURE DE FRANCE.

au cœur de laquelle étoit une Hermine, avec ces mots :

Nova Lux Prænuntia Pacis.

Un Chêne dans sa vigueur, de la Tige duquel sortoient d'autres Chênes de différentes hauteurs.

Plura videbit.

Un Soleil qui dissipe un nuage :

Dum orior umbra fugit.

Un Lionceau dans une Forêt.

Avite virtutis non degener.

Au fond de la Cour, faisant face à l'Arc de triomphe, étoit la Fontaine de Vin, & aux côtés deux Pyramides quadrangulaires, hautes de 17 pieds, surmontées d'une Fleur de Lys à quatre faces, & soutenues par deux Piedestaux, sur lesquels on voyoit les Emblèmes suivantes :

Un Oranger chargé tout à la fois de fleurs & de fruits, avec ces paroles :

Gaudia speroque simul.

Hercule au berceau, se débarrassant de ses langes, & étouffant un Serpent.

Hinc virtus & labor.

Un grand Lys & de petits Lys qui naissent de sa tige.

Ex Lilio Lilia.

Un Grenadier chargé de fruits qui ont toute cette propriété d'avoir une espèce de Diadème.

Nascendo fert Coronam.

Plusieurs personnes devant un Palais qui regardent un Soleil levant.

Expectatus adest.

I. Vol.

Une

Une Ruche avec un essain d'Abeilles autour de leur Roy.

Exultatio publica.

Entre les deux Piramides étoient les Armes de France dans un grand ovale, à bordure dorée, de 18 pieds de tour & plus haut, à quelque distance les Portraits du Roy & de la Reine, en grand, couronnez de Lauriers, de Roses, d'Oeillets & des plus belles fleurs qu'on avoit pû trouver; tous les Pilliers de la Cour & des Galeries étoient entourez de Mirtes, de Guirlandes & de Festons. Il y avoit un pareil Tableau aux armes du Roy, dans l'enfoncement du Corps de Logis du côté de la rue.

Sur les cinq heures du soir la Maison Consulaire parut toute en feu dans moins d'un quart d'heure; l'Arc de triomphe, & les deux grands Tableaux, aux armes du Roy, étoient chargez d'un nombre infini de Lampions, & les deux Piramides, depuis leurs bases jusqu'en haut, des Fanaux aux armes du Roy & de Monseigneur le Dauphin.

La Galerie qui regne autour de la Maison étoit aussi extraordinairement éclairée par quatre ceintures de lumieres, placées avec symétrie. Toutes ces lumieres ainsi disposées sembloient se multiplier sans nombre par la réflexion des Vitrages; & enfin cette illumination fut vûë avec admiration par toutes les différentes Nations établies à Smirne. Le derriere de la Maison qui fait face à la Mer, n'étoit pas moins bien éclairée, & faisoit une perspective charmante pour ceux qui étoient sur les Vaisseaux & sur les autres Bâtimens du Port. On avoit employé plus de 6000 Fanaux ou Lampions à cette illumination, sans compter tous les appartemens qui étoient éclairés par une quantité très-considérable de Lustres, Gi-

1208 MERCURE DE FRANCE

randoles, Flambeaux d'argent & de Bras d'or garnis de bougies.

On commença le Bal à six heures qu'on discontinua à huit pour se mettre à table, il y en avoit quatre de 60, 50, 40 & 25 couverts qui furent servies avec autant de profusion que de délicatesse, outre deux autres Tables de 30 couverts chacune, chez deux particuliers de la Nation, voisins de la Maison Consulaire, pour les Personnes qui n'auroient pas pû trouver place chez le Consul.

Pendant le repas on but les santez du Roy, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, à la prospérité des Nations, chacune en particulier, à celles des Ambassadeurs ou Résidens à la Porte, & on finit par celle des Souverains. On fit à chaque santé une salve de cent coups de Canon des Vaisseaux François, mouillez vis-à-vis la Maison Consulaire. On resta à table jusqu'à minuit, & on recommença le Bal, qui ne finit qu'à sept heures du matin.

Quoiqu'on eut fixé la durée de la Fête à trois jours, elle continua deux jours de plus à diverses reprises. La Maison Consulaire fut également illuminée, & le vin coula pour le peuple. Il n'y eut pendant les deux derniers jours que trois Tables de 60, de 40 & de 25 couverts, les Nations Etrangères n'ayant point été invitées.

Le Vicaire Apostolique qui réside à Smirne & qui est à la tête du Clergé, s'est trouvé à toutes les fonctions de l'Eglise, & à un des repas.

Le second jour, le Musselim, le Grand Douanier, & autres Turcs de distinction, voulurent être témoins de la Fête; ils passerent une partie de la nuit à voir danser; ils souperent même dans la Sale du Bal, où le Consul leur fit servir sur un Sopha, toute sorte de Mets à la Turque, sans

I. Vol.

compter

compter le Caffé, le Sorbet, Parfums, &c. Ils se retirèrent à trois heures du matin, autant charmés de ce qu'ils avoient vûs, que de la maniere noble & gracieuse avec laquelle le Consul les avoit reçûs.

Toutes les différentes Nations de cette Echelle ont donné dans cette occasion des marques de joye; mais les Courtiers Juifs des Négocians François, se sont particulièrement distingués.

Ils vinrent le premier jour de la Fête au nombre de plus de cent à la Maison Consulaire, précédés de plusieurs Joüeurs d'Instrumens à la manière du Pais. Ils marchaient deux à deux avec chacun un Cierge allumé à la main.

Au milieu de cette espee de Procession, s'élevoit un Arc de triomphe, porté par quatre personnes, tres-bien illuminé & chargé d'Ecussions, & de Banderolles aux armes de France & du Dauphin; ils firent le tour de la Cour en dansant, & criant à plusieurs reprises: *Vive le Roy*. Après quoi ils allerent se placer dans deux grandes Chambres qu'on leur avoit destinées au Rez-de-chauffée, où ils trouverent trois Tables couvertes de différentes Confitures, de Caffé & autres rafraichissements qu'ils distribuient à tous venans.

Enfin on peut dire que cette Fête a été des plus galantes, des mieux ordonnées & des plus magnifiques; & ce qui a paru de plus extraordinaire, est que toute la Maison Consulaire s'étant trouvée remplie de différentes Nations, & en tres-grand nombre, le vin y ait été distribué dans la plus grande abondance; il n'est pas cependant arrivé le moindre désordre, par les bons ordres que le Consul avoit donnez. Son zèle infatigable a suppléé à tout; les Sieurs de Saint-Amand & Vincent, Dépurez du Commer-

ce en exercice , ont parfaitement bien secondé le zele de M. le Consul , de même que le sieur de S. Amand le cadet , qui s'est donné beaucoup de soin pour la construction de l'Arc de triomphe , & des Pyramides dont il avoit donné les desseins.

REJOUISSANCES faites à Chypres. Extrait d'une Lettre écrite le 25. Février 1730.

M. de Montgrand , Consul de France à Chypres , dont la demeure est à Lernica , n'eut pas plutôt appris la Naissance de Monseigneur le Dauphin , qu'il en fit part au Corps de la Nation , & on travailla , sans perdre temps , aux préparatifs pour les réjouissances.

Le Consul , après avoir fait avertir par son premier Interprete , le Gouverneur du Pays , des réjouissances qu'on alloit faire , & du sujet qui les occasionnoit , se rendit le matin du 6. Février en ceremonie , & suivi de la Nation , à l'Eglise Paroissiale des Cordeliers de la Terre-Sainte , pour assister à la grande Messe que le Pere Gardien celebra solennellement , à la fin de laquelle le Pere Prédicateur fit un très-beau Discours Italien sur la Fête qu'on celebrait , son Texte étoit : *A Domino factum est istud , & est mirabile oculis nostris.* On chanta ensuite le *Te Deum* en Musique , pendant lequel on fit une décharge de quantité de boëtes & de toute l'artillerie des Bâtimens qui se trouverent à la rade. Le Consul se rendit ensuite , avec le même Cortège , à la Maison Consulaire , où les Consuls étrangers , suivis de leurs Nations , vinrent faire leur compliment.

On ne s'entretint ensuite que de jeux , de plaisirs.

L. Vol.

irs & de divertissemens , en attendant l'heure du dîner. Le Consul avoit donné de si bons ordres, secondé par le sieur Manaire , Deputé du Commerce , qu'il fit servir un superbe Repas sur deux différentes Tables , l'une de 40. Couverts , & l'autre de 30. Tout fut trouvé de la dernière délicatesse , les Vins de Chypres si renommés y furent répandus avec profusion ; le Consul commença le premier à boire la Santé du Roy , de la Reine , & de Monseigneur le Dauphin ; toute la Nation , les Capitaines des vaisseaux , & tous les Etrangers invités suivirent son exemple , pendant qu'on faisoit tirer un grand nombre de boëtes placées dans le Jardin. Plusieurs Personnes distinguées du Pays vinrent prendre part à la Fête , & on leur présenta toutes sortes de rafraîchissemens.

Après le Dîner on commença le Bal , qu'on interrompit sur les quatre heures , pour aller en ceremonie chanter un second *Te Deum* , à la Chapelle du Roy , chez les Peres Capucins. Le Pere Supérieur fit un Discours sur la Naissance du Prince ; il y eut le Salut ensuite , & la Benediction du S. Sacrement , au bruit d'une décharge de boëtes.

On retourna à la Maison Consulaire , où l'on continua le Bal jusqu'à l'heure du Souper, qui fut servi avec la même profusion , les Santés Royales y furent encore buës plus d'une fois, au bruit des boëtes qui ne cessoient de tirer , pendant qu'une bande de douze Violons jouoient differens-Airs à la maniere du Pays , ce qui divertit beaucoup pendant la Fête.

Le grand vent qu'il fit ce jour-là empêcha l'Illumination qu'on devoit faire le soir , elle fut renuë au premier jour calme ; cependant tout étoit prêt , & les portes des maisons de tous les

4212 MERCURE DE FRANCE

François étoient déjà ornées d'un Arc de triomphe fait de lierre & de laurier , avec diverses Guirlandes de fleurs & de fruits , en forme de Couronnes , avec ces Devises :

Ridet humus ; ridet Zephyris spirantibus ather ;

It tota in plausus altera Roma novos.

Et sous un Soleil naissant on lisoit ,

Nec pluribus impar.

Après le Souper on reprit encore le Bal dans une autre Sale très-vaste , ornée de quantité de Lustres garnis de bougies. On y dansa jusqu'à deux heures du matin à la Françoisise , à la Grecque , & à la Turque ; il y eut même quantité de Masques inconnus , qui furent très-bien reçus ; on les fit danser , & on leur présenta des rafraichissemens ; enfin tout se passa sans la moindre confusion.

Les deux jours suivans , le 7. & le 8. Fevrier , les Fêtes recommencerent , le *Te Deum* fut encore chanté avec les mêmes ceremonies , & les Repas servis avec la même délicatesse ; les Santés Royales y furent encore buës , au bruit des boëtes , & il y eut pendant les trois jours plus de 4000. verres cassés. Le Bal a toujours terminé les réjouissances de chaque jour , mais sans illumination à cause du vent.

Cela fut réparé le 11. par un tems des plus favorables , chaque particulier ayant imaginé quelque chose d'ingenieux pour se distinguer en illumination ; les uns avoient élevé sur leurs terrasses des Pyramides d'une hauteur proportionnée , dont les angles étoient garni à fond de lampions , d'autres y avoient formé en illumination différentes Figures par le moyen d'un

L. Vol.

nombre

nombre infini de Lampes suspendues ; on apercevoit sur d'autres Terrasses des Globes de feu posés à l'extrémité des Pyramides , ce qui produisoit un effet merveilleux. Outre toutes ces ingénieuses illuminations , chacun avoit allumé un feu de joye devant sa porte , & fait illuminer les dessus des Galeries , les Terrasses , les Croisées , &c. Tous les Bâtimens qui étoient en rade étoient aussi illuminés ; on y voyoit un superbe Obélisque , artistement travaillé , qui s'élevoit selon les regles de l'équilibre tout le long de l'Enseigne du Pavillon , élevé à la hauteur de 600 pieds , garni de 1200. Lampes de verre , en égales distances , ce qui faisoit l'admiration de tout le monde.

La petite Ville de Lernica parut en même temps toute en feu par la quantité de Fusées qui parloient d'un Feu d'Artifice , & qui remplissoient l'air de mille clartez des plus brillantes ; on joignit à cela une décharge de Mousquetairie , de Petards , de Boîtes , & de sept Pièces de canon de fonte , qu'un des Marchands François avoit fait mettre en batterie chez luy.

Les deux jours suivans furent encore employés à réitérer les mêmes illuminations & les autres marques de joye qui égalerent celles du premier jour par les bons ordres que le Consul & le Deputé avoient donnez , pour qu'il ne manquât rien à la Fête , ayant même fait distribuer des aumônes aux pauvres.

Les principaux Marchands de la Nation ne se contenterent pas d'avoir pris part à la Fête publique , ils voulurent encore témoigner leur zele par des Fêtes particulieres ; chacun en fit à son tour par des Assemblées , des Repas , des Danses , &c. ce qui continua tout le reste du Carnaval.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Seyde,
le 25. Janvier 1730.*

M. Benoît le Maire, Consul de France en cette Echelle, n'eut pas plutôt reçu la nouvelle de la Naissance de Monseigneur le Dauphin, qu'il fit convoquer aussi-tôt toute la Nation, pour luy faire part d'un si heureux événement; on travailla dès le même jour à faire tous les préparatifs nécessaires pour célébrer avec éclat une si heureuse Naissance.

Le 24. Janvier, veille du jour destiné aux réjouissances, le Consul accompagné des Deputez de la Nation, & de tous les Negocians, alla rendre visite au Pacha; pour avoir son agrément sur les réjouissances qu'on alloit faire, afin que les Sujets du Grand-Seigneur pussent être les témoins de la veneration & de l'amour que les François ont pour leur Roy & pour toute sa Royale Famille. Ce Gouverneur reçut le Consul très-gracieusement, il témoigna prendre beaucoup de part à cet événement, & accorda tout ce qu'on luy demandoit.

Le 15. toute la Nation précédée des deux Deputez du Commerce, allerent prendre le Consul, & se rendirent, en grande ceremonie, à l'Eglise des Religieux de la Terre-Sainte, suivis d'une multitude de peuples. On y chanta solennellement la grande Messe & l'*Exaudiat*, au bruit d'une décharge de Boëtes; les Timbales, les Tambours & les Fifres succederent à cette décharge, ce qui fut continué presque toute la journée.

Le Consul fut reconduit avec tout son cortège à la Maison Consulaire, où l'on servit un Repas magnifique, en ambigu, composé de toutes sor-

L. Kolt

res

tes de Mets , & des Vins les plus exquis ; on y but , à plusieurs reprises , les santez du Roy , de la Reine , & de toute la Famille Royale , au bruit d'une pareille décharge de Boëtes. Le Bal succéda au Repas ; & pour procurer quelque divertissement à cette multitude de peuples qui étoit accourüe au Kan * des François , on fit entrer dans la cour une troupe de Danseurs de cordes , Joueurs d'instrumens & de gobelais , qui divertit parfaitement cette populace.

On avoit placé sur la porte du Kan le Portrait du Roy , sous un superbe Dais , & toute la façade étoit ornée de riches Tapissieries , & des Etoiles les plus rares. Comme l'usage du vin est défendu en Turquie , le Consul fit distribuer du Caffé & toutes sortes de rafraîchissemens à l'usage du pays , qu'on presentoit à toutes sortes de personnes.

Sur le soir , le Consul , accompagné de la Nation , se rendit encore à l'Eglise , où le *Te Deum* fut chanté en Musique , au bruit des Boëtes & des Fanfares ; on revint à la Maison Consulaire , où l'on servit un second Repas avec la même profusion.

A l'entrée de la nuit le Kan parut tout en feu par l'illumination qui parut tout d'un coup. On avoit placé une quantité innombrable de lampions sur les terrasses , les galeries , les croisées , & sur tous les endroits qui en pouvoient conte-

* Vaste Bâtiment quarré & isolé en forme de Cloître , où le Consul & tous les Negocians François sont logez dans des differents Appartemens très commodes ; il y a une Cour spacieuse , au milieu de laquelle il y a un magnifique Bassin de marbre , avec plusieurs Jets d'eau.

1216 MERCURE DE FRANCE.

nir. La façade du Kan où étoit le Portrait du Roy, étoit fort ingénieusement illuminée. On avoit aussi placé avec symetrie une quantité de lampions sur les arbres qui sont autour du Bassin, qui faisoient un effet admirable, sans compter une Piramide quadrangulaire de 60. pieds de hauteur, couverte de plus de 2000. lampions, qui s'élevoient sur le grand Bassin de marbre du milieu de la cour du Kan, dont les lumieres se repetoient dans l'eau, ce qui produisoit un grand éclat. On tira pendant l'illumination quantité de Fusées, Pots à feu, &c. ce qui continua pendant toute la nuit.

Les deux jours suivans se passerent également en réjouissances; le *Te Deum* fut chanté encore avec beaucoup de solennité chez les Peres Capucins, avec les mêmes décharges de Boîtes, Trompetes, Timballes, &c. Enfin tout répondit parfaitement aux soins que le Consul & les Députés de la Nation s'étoient donnez pour l'exécution d'une si belle Fête. Celle du troisieme jour fut un peu dérangée, & sur tout l'illumination, par une pluye très-abondante qui survint; cette même pluye fut encore un nouveau sujet de réjouissance; tout le monde étoit en priere depuis trois mois pour en avoir, & la secheresse regnoit à un point à faire craindre des suites fâcheuses pour la recolte du bled. Tous ces peuples recommencerent leurs danses, ils allerent en foule où étoit le Portrait du Poy, pousser des cris de joye & de remerciement, attribuant à ce Monarque la pluye abondante qui les garantissoit d'une prochaine famine.



JUIN. 1730. 1217

LETTRE écrite de Rame , le 4.
Janvier 1730.

LE Consul de France à Rame ayant appris l'heureuse nouvelle de la Naissance d'un Dauphin , alla en ceremonie le 27. Decembre dernier , accompagné de toute la Nation , & d'une Compagnie de Fuseliers , composée de 50. hommes , Catholiques , Grecs , & Gens du Pays , à l'Eglise des Religieux de la Terre-Sainte , que le Pere Président du Convent avoit fait orner des plus belles Tapisseries. La Messe y fut chantée avec toute la solemnité possible , & le *Te Deum* , pendant lequel on fit plusieurs décharges de Mousqueterie : les Tambours , Timbales , & autres Instrumens du Gouverneur de la Ville , se firent entendre pendant tout le Service. Le Consul avoit eu la précaution de prendre l'agrément de ce Gouverneur pour la Fête qu'il devoit donner.

Après la Messe , le Consul sortit de l'Eglise , accompagné du même Cortège , & de la Compagnie des Fuseliers , & se rendit à sa maison , où l'on servit à dîner au Président , à son Curé , & à toute la Nation ; on but les santez du Roy , de la Reine & de Monseigneur le Dauphin , au bruit de la Mousqueterie & des Instrumens ; on fit distribuer des vivres & des rafraîchissemens à toutes les personnes du pays qui s'étoient rendus à la Maison Consulaire pour voir la Fête.

A l'entrée de la nuit le Consul se rendit encore avec le même Cortège & la même suite , à l'Eglise où le *Te Deum* fut chanté , comme le matin , au bruit de la Mousqueterie & des Instrumens ; après quoi le Consul , accompagné des Religieux & de la Nation , alla allumer un
I. Vol., grand

1218 MERCURE DE FRANCE

grand Feu qu'il avoit fait préparer hors la porte de la ville. On revint ensuite à la Maison Consulaire, qu'on trouva illuminée en lampions, d'une manière très ingénieuse, on servit un Repas aussi délicat que celui du matin, pendant lequel les Instrumens ne cessèrent de jouer.

Le Gouverneur & autres Puissances du Pays voulant prendre part à la Fête, se rendirent sur le soir à la Maison Consulaire, où on leur servit une Collation, composée de confitures, fruits du Pays, Sorbet, Café, &c. Ce Gouverneur, pour rendre la Fête encore plus réjouissante, avoit amené avec luy des Danseurs & des Bouffons du Pays, qui divertirent beaucoup, & qui terminèrent la Fête, après avoir dansé une partie de la nuit.

AUTRE de Saint Jean d'Acre,

le 4. Janvier 1730.

ON n'eut pas plutôt appris icy la nouvelle de la Naissance de Monseigneur le Dauphin, que M. Carbonnel, Consul de France, en informa toute la Nation; le Gouverneur & les autres Seigneurs de la Ville & de la Campagne vinrent aussi-tôt lui en faire compliment, ainsi que les Consuls d'Angleterre & d'Hollande, accompagnés de toute leur Nation.

M. le Consul choisit le jour de la Fête de Noël pour célébrer la Naissance de Monseigneur le Dauphin. Il fit orner extraordinairement la Chapelle de la Maison Consulaire, qui sert de Paroisse, & s'y rendit, en cérémonie, à neuf heures du matin, accompagné des Consuls d'Angleterre, d'Hollande, des Dames des trois Nations, & de plusieurs Negocians de Seyde. On célébra une grande Messe solennelle en Musi-

I. Vol.

que,

que , le *Te Deum* & l'*Exaudi* furent chantés par quelques personnes de la Compagnie qui voulurent bien mêler leurs voix & leurs instrumens au chant des Religieux. On revint à la Maison Consulaire , où il fut servi un Repas , en ambign, aussi délicat qu'abondant ; & où les Vins les plus rares furent prodiguez, les santez du Roy, de la Reine , & de toute la Famille Royale furent buës à diverses reprises , avec des cris réitez de *Vive le Roy*. On fit l'après-midy une magnifique Promenade à cheval, après laquelle le Consul, accompagné de toute cette Assemblée & des Religieux , alla allumer un grand Feu qu'on avoit préparé dans l'endroit le plus éminent de la ville, où tous les habitans de différentes Nations & de Religions étoient accourus. Le *Domine , Saluum fac Regem* y fut chanté à plusieurs reprises , & on tira une très-grande quantité de Fusées.

On revint à la Maison Consulaire , qu'on trouva illuminée de quantité de lampions ; les Terrasses , routes les Croisées , & tous les endroits convenables en étoient garnis ; les Armées du Roy étoient exposées sur la principale Porte, & celles de la Reine & du Dauphin l'étoient dans un autre Tableau en forme de Cartouche.

Après l'Illumination on servit encore un Repas très-délicat , où les Dames Françoises , Angloises , & autres Personnes distinguées du Pays furent invitées, les Santez Royales furent encore buës plus d'une fois. Le Bal succéda au Souper , il y eut plusieurs Tablez de Jeu , & on servit pendant la nuit toutes sortes de Raffraichissemens. L'Aga ou le Gouverneur de la ville , & les plus notables Seigneurs de la campagne vinrent prendre part à la Fête , qui leur parut bien nouvelle , & sur tout aux Gens du Pays qui n'en avoient de leur vie vû de plus singulière.

RUSSIE.

ON mande de Moscou , de la fin d'Avril² que les Princes Bazile & Alexis Dolhorucki dont toute la famille étoit suspecte à la Czarine ont été exilés. Le Prince Alexis & le Prince Jean son fils sont accusés principalement d'avoir fait faire au feu Czar divers voyages dans des maisons de campagne aux environs de Moscou, afin de le détourner du soin des affaires, pour en être seuls les maîtres ; de l'avoir engagé à fiancer la Princesse Dolhorucki , sans en avoir donné aucune part à la Famille de ce Prince , & d'avoir enlevé du Trésor un grand nombre de pierreries , dont on fait monter le prix à cent mille Roubles. Ces trois Princes Dolhorucki ont été conduits à Tobolskoy avec une Escorte de 40. Dragons. La Princesse Dolhorucki qui a eu l'honneur d'être fiancée au feu Czar, & les autres femmes & enfans de cette Famille ont été envoyez dans divers Monastères , pour y rester jusqu'à nouvel ordre.

On a publié à Moscou un Edit , par lequel les Archevêques , Evêques , Archimandrites , & autres Chefs des Ecclesiastiques de ce Pays , sont obligez de se conformer dans toutes leurs fonctions Ecclesiastiques au Rite reçu & approuvé icy depuis plusieurs siècles , sans rien emprunter du Ceremonial des autres Religions.

Le Ministre que l'Usurpateur Sultan Acheraff avoit envoyé à Moscou , a reçu ordre de se retirer , parce qu'on attend un Envoyé du nouveau Roy de Perse Sehad Thamas. Le General Matonof , qui est presentement à Derbent , a été nommé pour aller à Ispahan en qualité d'Ambassadeur de S. M. Cz. avec les pleins pouvoirs pour renouveler les précédens Traitez entre le feu Czar Pierre I. & le Prince Thamas , à present Roy de Perse. La

La Czarine a augmenté les revenus des Colleges de la Ville de Dorpt, l'une de celles qui ont été cedées par la Couronne de Suede, & ruinée par la dernière guerre, & les appointemens des Professeurs de l'Université; & pour rétablir cette Université dans son ancienne splendeur, Sa Majesté Czarienne a déclaré qu'elle n'admettra aucun de ses Sujets aux Emplois Civils & Ecclesiastiques de ses Etats que lorsqu'ils apporteront des certificats de leurs Etudes dans cette Université, au moins pendant deux ans.

Le Couronnement de la Czarine se fit le 9 du mois dernier dans l'Eglise Cathédrale de Moscou, avec une très-grande magnificence, & on a expédié des ordres à tous les Ministres de S. M. Cz; dans les Cours Etrangères, pour célébrer par des Fêtes la Cérémonie du Gouvernement de leur Souveraine.

Après le *Te Deum* qu'on chanta à Petersbourg dans l'Eglise de la Trinité, le même jour, avec beaucoup de solennité, on fit une décharge de 200 pieces de Canon; le soir, le Général Comte Munich donna un repas magnifique de 500 Couverts sur cinq Tables, qui fut suivi d'un très beau Feu d'artifice. Toutes les maisons & Quais de la Ville furent illuminez, ainsi que plusieurs Bâtimens plats que le Vice-Amiral Stevers avoit fait orner. Cette Fête fut terminée par un Bal qui dura toute la nuit,

S U E D E.

ON attend à Stokolm le Roi & la Reine qui doivent arriver de Carlsberg pour assister au Jubilé de la Confession d'Augsbourg qu'on doit célébrer incessamment. Les Universités d'Upsale & d'Abo en Finlande ont reçu au sujet de cette Fête

Le Vol. des

1222 MERCURE DE FRANCE
des instructions conformes à celles qui leur furent envoyées il y a cent ans par ordre du Gustave Adolphe. Les Professeurs de l'Université de Grypswalde en Pomeranie, en ont reçu de semblables, afin que cette Fête qui doit durer huit jours, soit observée uniformement. Tous les Etudiants de ces Universitez y seront tratz pendant ce temps aux dépens du Roi.

A L L E M A G N E.

ON assure que le commandement general des Troupes de l'Empereur en Italie a été donné au General Comte de Mercy, & que le Comte de Daun y commandera par *interim* jusqu'à son arrivée, que le Duc Regent de Wirtemberg commandera sur le Rhin en qualité de Maréchal de Camp General de l'Empire. On vient d'apprendre que les Princes Frederick & Louis de Wirtemberg, qui ont offert leurs services à l'Empereur, commanderont en Italie en cas de guerre.

On écrit de Manheim que l'Electeur Palatin avoit promis de fournir 8000. hommes de ses Troupes à S. M. I. en cas que l'Empire fut attaqué.

Le 24. Mai, vers les 9. heures du soir, le tonnerre tomba sur le nouveau Clocher de l'Eglise de S. Pierre à Berlin; il y mit le feu, & en moins d'un quart d'heure la Tour fut détruite; par sa chute, le feu se communiqua à l'Eglise & aux maisons voisines avec tant de violence & de rapidité que les maisons de plusieurs rues étoient déjà réduites en cendre au départ du Courrier.

On apprend de Dresde que le Roi de Pologne étoit arrivé au Camp de Mühberg, accompagné de plusieurs Princes de l'Empire & de la principale Noblesse de la Haute & Basse Saxe, & que le Duc de Saxe Gotha avoit fait présent à

J. Vol.

S.

S. M. P. du Regiment des Grenadiers à Cheval
qu'il a fait lever depuis un an dans la Principauté
d'Altembourg.

I T A L I E.

LE Sacré College désirant de faire cesser les
differends du Saint Siege avec la Cour de
Portugal , a écrit à M. Aldobrandini, Nonce en
Espagne , d'employer toutes sortes de moyens
pour engager Sa Majesté Portugaise à permettre
aux Cardinaux ses Sujets , ou du moins au Car-
dinal de Motta , de venir à Rome , & de lui
donner ses pleins pouvoirs pour finir cette af-
faire.

On a rendu au Cardinal Coscia tous ses meu-
bles , linges , hardes & vaissaille d'argent ; on n'a
gardé au Chateau S. Ange que la Bibliotheque &
les papiers que le Sacré College fait examiner.

Le 12. Mai , vers les 10. heures du soir , on
sentit à Rome une secousse de tremblement de
terre assez violente qui dura environ 6 minutes ,
& n'a causé aucun dommage ; mais elle a été plus
considérable à Tivoli , où elle a fait tomber quel-
ques murailles , & elle a abbatu presque toutes
les Maisons de la petite Ville de Norcia , où plu-
sieurs personnes ont été ensevelies sous les ruines ;
les autres habitans ont quitté leurs maisons , &
se sont sauvés sur la Place de S. Simon ;

On a appris de Venise qu'une Montagne voisi-
ne de la petite Ville de Chiapessa s'étoit ouverte
le 2 Mai , vers les 9 heures du matin , après une
violente secousse de tremblement de terre , & qu'elle
avoit englouti plus de 30 maisons avec une par-
tie de ceux qui les habitoient.

Le dernier tremblement de terre qu'on ressen-
tit à Rome le 12 du mois dernier , a causé beau-

I. Vol.

coup

1224. MERCURE DE FRANCE

comp de dommages dans les Villes de Norcia, d'Aquila, de Calcia, de Virsa, de Matrica, de Monteleone & dans plusieurs Bourgs & Villages des environs. Il y a eu à Norcia trois secousses, dont la dernière a été si violente, que toutes les Maisons de la Ville ont été renversées de fond en comble, à la réserve de la Maison de Ville & des Couvents de S. François & de S. Antoine. On a appris que depuis ce jour-là jusqu'au 14 on avoit déterré 400 personnes ensevelies sous les ruines; les unes mortes & les autres estropiées. Cette Ville située dans l'Ombrie, près le Mont Apennin, pouvoit contenir 4000 habitans, qui la plupart se retirèrent à la Campagne, où ils sont dans une grande misère. On y a fait venir 500 Soldats qu'on a mis autour des Murs & aux Portes, pour arrêter & fouiller tous ceux qui sortent, afin de prévenir le pillage des effets qu'on retire de dessous les démolitions. Ce tremblement de terre s'est fait sentir à Spolette, mais il n'y a causé aucun dommage considérable.

Le 22, on envoya de Rome à Norcia 3000 écus d'aumône pour les habitans de cette Ville, avec plusieurs Chirurgiens pour panser les blesez, & des Médecins pour traiter les malades. On a envoyé depuis d'autres secours d'argent.

Les Cardinaux, Chefs d'Ordres, ont fait arrêter un Religieux qui, prêchant dans une des principales Eglises de Rome, a été assez téméraire pour prédire & assurer que la nuit du 14 au 15 May, la Ville de Rome seroit renversée de fond en comble par un tremblement de terre, & que cet événement avoit été annoncé en songe à une de ses pénitentes.

Le 17. les Cardinaux ordonnerent des Prières publiques pendant trois jours, dans différentes Eglises de Rome, & une Neuvaine dans l'Eglise

1 Vol.

de

de S. Philippe de Neri, pour demander à Dieu les lumieres necessaires pour l'Electiion du Pape.

Les Pourvoyeurs du Conclave ont reçu ordre d'y faire de nouvelles Provisions d'Huile, de Bougies, de Bois & de Charbon.

Le bruit court que les Cardinaux de Schrottembach & Czacki ont reçu ordre de se rendre en diligence au Conclave, pour augmenter le nombre de ceux qui sont affectionnez à l'Empereur.

Le Cardinal Innico Carraccioli Napolitain, ayant visité, suivant la coutume, l'Eglise de saint Pierre, entra le 21 du mois dernier au Conclave, où il y a presentement 54 Cardinaux.

Le Commandeur Santini, nommé par le Grand-Maître de Malte au Prieuré de Rome, a offert au Sacré Collège d'en donner sa démission, à condition d'une pension sur ce Prieuré, auquel les Cardinaux ont nommé le second fils du Chevalier de S. George.

On apprend de Boulogne, qu'au commencement du mois dernier, des Ouvriers travaillant dans l'Eglise de S. Dominique de la même Ville, y trouverent le tombeau de Lucius, Roy de Sardaigne.

Par un Courrier dépêché d'Anconne, on a reçu avis qu'il étoit arrivé dans la Marche 3000 hommes de Troupes Impériales qui doivent se rendre dans le Royaume de Naples.

Le 25 Avril, on chanta à Naples un *Te Deum* solennel, en mémoire de ce que cette Ville fut préservée de l'Incendie dont elle étoit menacée par la chute de la Bourre enflammée d'un Canon qui tomba dans le Magasin des Poudres du Château de l'Oeuf, lorsqu'on faisoit en 1723. des décharges d'Artillerie à la fin d'un *Te Deum* qu'on avoit chanté, pour rendre graces à Dieu.

I. Val,

H. da

1226 MERCURE DE FRANCE

de ce que cette Ville avoit été préservée de la communication du mal Contagieux qu'on craignoit alors.

Le Comte de Wallis qui est arrivé depuis peu d'Allemagne à Naples, doit partir pour la Sicile, pour aller commander en chef les Troupes de l'Empereur.

On a appris de l'Isle de Corse, par la voye de Genes, que M. Veneroso avoit fait sommer trois fois les Rebelles de cette Isle de quitter les armes; sans qu'ils eussent obéi; & que ces Montagnards ayant eu l'audace, au contraire, de venir piller plusieurs Maisons de Campagne à quelques lieues de Bastia, le Commissaire General de la République étoit parti, à la tête de 500 hommes, pour les dissiper. Ces Lettres ajoutent qu'on doutoit à Genes que les Corfes voulussent rentrer dans leur devoir, & qu'ils paroissent déterminés à se soustraire à la domination de la République; ce qui faisoit craindre qu'ils ne fussent assurés de la protection secrète de quelque Puissance.

E S P A G N E

LE 24 du mois dernier, le Marquis de Brandeas, Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire du Roy Tres-Christien, prit possession des honneurs de la Grandesse, & se couvrit pour la premiere fois en cette qualité devant le Roy, ayant pour parrain le Duc Del-Arco qui avoit invité à cette cérémonie tous les Grands du Royaume qui sont à la Cour, & auxquels il donna un repas magnifique, ainsi qu'aux Ministres Etrangers & à plusieurs autres Personnes de distinction.

On mande de Grenade que le Roy, la Reine & les Princes & Princesses de la Famille Royale

L. Pel.

continuer

J U I N. 1730. 1227
continuent à jouir d'une parfaite santé à Serô
de Roma.



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 31. du mois dernier, la Reine par-
tit de Fontainebleau vers les deux
heures après midi, pour aller coucher au
Château de Petit-Bourg, d'où S. M. se
rendit le lendemain à Versailles. Le Roi
y arriva le 6. de ce mois, & le 8. Fête du
S. Sacrement, S. M. accompagné du Prin-
ce de Dombes, du Comte d'Eu, & des
principaux Officiers de sa Maison, se ren-
dit à l'Eglise de la Paroisse, où elle en-
tendit la grande Messe, après avoir assisté
à la Procession, qui vint, suivant l'usage,
à la Chapelle du Château. La Reine n'é-
tant point allée à la Paroisse à cause de
sa grossesse, vit passer la Procession &
entendit ensuite la Messe dans la Tribune
de la Chapelle.

Le Roi a accordé la Charge de Premier
Président du Parlement de Grenoble,
au Président de Grammont, le plus an-
cien des Présidens à Mortier de ce Par-
lement.

S. M. a donné le Gouvernement de
A Vol.

H ij PHÔ-

1228 MERCURE DE FRANCE

L'Hôtel Royal des Invalides , vacant par la mort du Marquis de Beaujeu , au Chevalier de Ganges , Lieutenant de Roy du même Hôtel, & le Chevalier de S. André, Brigadier des Armées du Roi , a été nommé à la Lieutenance de Roi.

Le 15. sur le soir , le Roi & la Reine partirent de Versailles pour aller coucher au Château de Marly , où L. M. doit passer quelque temps.

Le 24. du mois dernier , les Prieur & Chanoines Réguliers de S. Jean des Vignes , Ordre de S. Augustin , dans le Diocèse de Soissons , élurent pour Supérieur de leur Maison Chef de l'Ordre N. Jouiailles , cy-devant Prieur de Vandieres , dans le même Diocèse. La sage conduite de M. de Jouiailles dans les Maisons qu'il a gouvernées , justifie le choix des Chanoines de S. Jean des Vignes.

Le Roi a accordé au Comte de Sainte Maure , Lieutenant General de ses Armées Navales , la Charge de Vice-Amiral du Levant , vacante par la mort du Maréchal de Coetlogon , & S. M. a nommé Lieutenant General de ses Armées Navales , M. de la Rocheallart , qui étoit Chef d'Escadre.

M. Marcel de Lopés de la Fare , Chevalier Profès de l'Ordre de Malthe , Baron né de l'Empire , Lieutenant de Ga-

I. Vol.

leurs

lere & de la Compagnie des Gardes de l'Etendart , vient d'être nommé par le Roi , Capitaine de Galere , il conservera la Lieutenence des Gardes de l'Etendart.

Le 24. du mois dernier l'Archevêque de Paris se rendit en Sorbonne & y reçut le Bonnet de Docteur.

Le Roy ayant agréé que la Faculté de Théologie de Paris eût l'honneur de présenter à S. M. les Actes & Decrets qu'elle a faits pour la reception & l'execution de la Bulle *Unigenitus* , M. Leullier , Doyen , & M. de Romigny , Syndic , & les Docteurs députez , se rendirent à Fontainebleau , étant introduits dans le grand Cabinet du Roi , & présentez par M. le Comte de Maurepas , Secrétaire d'Etat. M. le Doyen fit à S. M. le Discours suivant.

SIRE,

C'est avec la plus respectueuse confiance que nous approchons du Trône de Votre Majesté , pour lui présenter les Actes que la Faculté de Théologie a faits pour renouveler l'execution d'un Decret que votre auguste Bisayeul reçut autrefois avec bonté , & dont il ordonna la publication ; ils tendent , SIRE , à concourir de notre part à éteindre ces divi-

I. Vol.

H iij sions

sions funestes, dont les Eglises de votre Royaume ont été si long-temps agitées & à ramener à l'unité quelques-uns de nos Confreres qui s'en sont malheureusement écartez.

Louis le Grand a vu naître ces tristes dissensions dès les premières années de son Règne ; & ce Roi si puissant, si redouté, n'a pu, malgré ses desirs, ramener ses Sujets indociles à l'obéissance, à la soumission due à l'Eglise.

Cet heureux Evenement étoit réservé au Règne & à la Religion de Votre Majesté. Puissé la dernière Déclaration de Votre Majesté, si digne de sa pitié, affermir une Paix qui est l'objet de ses vœux les plus ardens. Ainsi marchez-vous sur les traces de vos augustes Ancêtres qui n'ont jamais souffert qu'on altérât dans leurs Etats la pureté de la Religion Catholique ; ainsi vous imitez, SIRE, les Constantins, les Théodoses, les Marciens, qui se sont acquis une gloire immortelle en comprimant par des Edits severes les heresies qui se sont élevées dès leurs temps. Si nos Confreres indociles se sont attiré la juste indignation de V. M. par leur résistance ; puissent-ils par un retour prompt & sincère, mériter les effets de sa clémence ! Ce sont, SIRE, les vœux d'une Compagnie qui chérit les siens, & qui regarde comme son premier devoir d'être soumise à l'Eglise, & obéissante à son Roi.

J. Pohl.

A

J U I N. 1730. 1211

A LA REINE.

MADAME,

Nous espérons, que vous recevrez favorablement les Actes que nous avons l'honneur de présenter à V. M. ils vous doivent être d'autant plus chers, qu'ils sont appuyez de l'autorité du Roi, & qu'ils tendent à la conservation de la saine Doctrine. Toutes les grandes qualitez de V. M. ne seroient rien devant Dieu, si elles n'étoient soutenues de votre zele pour la Religion, qui leur donne leur principal lustre.

Le Ciel a commencé à les récompenser dès ce monde; elles vous ont placée sur le premier Trône de l'Univers, elles vous ont obtenu un Enfant si désiré, qui fait la joye de V. M. celle de vos Sujets, & qui assure le repos de l'Europe.

Qu'il croisse, MADAME, sous vos yeux, cet aimable Dauphin & qu'il recueille le fruit de vos exemples, qu'il marche sur les pas de son auguste Pere & de son Roi, qu'il soit un jour à son exemple le Protecteur de l'Eglise & le soutien de la vraie Religion.

A. S. E. MONSEIGNEUR

LE CARDINAL DE FLEURY.

MONSEIGNEUR,

Si la Faculté de Théologie reprend son ancienne splendeur, si après des jours nébuleux qui l'ont obscurcie, elle repand un nouvel éclat, c'est à V. E. que nous en sommes redevables ! Qu'il vous est glorieux, MONSEIGNEUR, de travailler avec tant de Zele à étouffer ces semences de guerre, dont les Peuples étoient allarmez ! mais j'ose dire qu'il ne vous le sera pas moins, ni moins important pour le bien de l'Etat, de réunir les esprits divisez sur la Religion. V. E. a saisi l'unique voye d'y parvenir ; le calme que vous avez remis dans la Faculté de Théologie, la dernière Déclaration du Roi, si nécessaire dans les circonstances présentes, sont des présages certains de la paix de l'Eglise ; paix qui consiste uniquement dans l'obéissance à l'autorité légitime. Que nos Freres indociles ne ferment plus les yeux à la lumière qui brille de toutes parts en faveur du Decret Apostolique, qu'ils cessent de préférer leurs esprits particuliers au jugement de tant de Pontifes unis avec le S. Siege. En vain se vantent-ils du Zele qu'ils disent avoir

I. Vol. pour

J U N. 1730. 1232

pour les Droits sacrez de la Couronne ; en vain se donnent-ils la gloire d'être les plus fideles Sujets de S. M. Cet artifice grossier, ce langage séduisant mis en usage par les Novateurs de tous les siècles, pour couvrir leurs erreurs, ne trompe plus personne. Connoissent-ils donc mieux les Droits sacrez du Diadème, que le Souverain & les grands Hommes à qui il donne sa confiance, & qu'il admet dans ses Conseils ? Est-ce être fidele Sujet du Roi que de résister à ses ordres les plus précis ? Non, MONSEIGNEUR, il n'y a point de Sujets plus fideles à leur Prince que ceux qui sont soumis à l'Eglise. C'est pour ramener nos Confreres à des sentimens plus dignes de Théologiens Catholiques, que la Faculté a dressé les Actes qu'elle nous ordonne de présenter à Votre Eminence.

A MONSEIGNEUR,
LE CHANCELIER

MONSEIGNEUR,

Elevé au supreme degré de la Magistrature, il vous appartient d'appuyer également les Loix de l'Eglise & celles de l'Etat, & à nous de leur rendre une entiere & parfaite obéissance ; quand l'Eglise parle à ses Enfans & le Roi à ses Sujets, le seul parti
I. Vol. *H v. de*

1334 MERCEURE DE FRANCE

de ceux-cy est celui de la soumission. Dans les questions judiciaires, nous délibérons, nous formons nos avis; mais après le jugement des premiers Pasteurs, notre gloire est d'obéir. Vous le disiez autrefois, MONSIEUR, dans l'importante place que vous occupiez au Parlement & que vous soutenez avec tant de dignité & d'éloquence; vous assuriez que le suffrage des Evêques affermit irrévocablement la décision du Souverain Pontife, & que c'est à cette union parfaite des Membres avec les Chefs, que les Chrétiens sont obligés de reconnoître la voix de la vérité & le jugement de Dieu même. Cependant, MONSIEUR, quelle monstrueuse Doctrine n'a-t-on pas avancée depuis quelques années, sous le specieux prétexte d'attachement aux maximes du Royaume? on a soutenu avec opiniâtreté des erreurs capitales prosrites par l'une & l'autre Puissance. On a ébranlé tous les fondemens de la Hierarchy & de la subordination, on a autorisé chaque Particulier à s'ériger en Juge & arbitre de sa foy, on soumet les décisions des premiers Pasteurs unis avec leur Chef, à l'approbation du Peuple. On fait dépendre la validité de leurs Jugemens, du consentement des simples Fidéles; nous le disons avec douleur, le malheur des temps a entraîné dans ces écarts des personnes, d'ailleurs respectables, & quelques-uns de

L. Vol. de

de nos Confreres qui paroissent y perseverer avec opiniâtreté.

Ne pouvons-nous pas esperer, MONSIEUR, que les Actes que nous avons l'honneur de vous présenter, & sur tout la dernière Déclaration du Roy, dressée avec tant de sagesse, les feront revenir de leur prévention & les ramèneront à l'unité.

Où, MONSIEUR, nous l'esperons, mais nous ne l'esperons que de la bonté de celui qui a la toute-puissance de tourner les cœurs les plus rebelles comme il lui plaît & de les faire rentrer dans l'obéissance & dans la soumission.

A MONSIEUR

LE GARDE DES Sceaux.

MONSIEUR,

L'inclination, d'accord avec le devoir, nous invite à vous présenter un Decret de la Faculté de Théologie, qui n'est pas tant un effet de notre délibération, qu'un témoignage autentique de notre obéissance à une Loy de l'Eglise & de l'Etat. L'Approbation dont nous esperons que vous l'honorerez, entraînera celle de toutes les personnes sensées.

Si le Roy est le seul Législateur de son Royaume, c'est vous, MONSIEUR, qui imprimez le caractère de l'autorité à ses

I. Vol.

E VI. Loix.

1236 MERCURE DE FRANCE

Loix , & ce sont les Théologiens qui doivent donner aux autres Sujets l'exemple du respect & de la soumission.

Nous voyons cependant avec douleur , qu'un des nôtres s'en dispenser sous des prétextes les plus frivoles , & donner au contraire le scandale de la résistance la plus marquée ; ils craignent , disent-ils , de donner atteinte aux Droits sacrez de la Couronne , mais en effet c'est l'attachement qu'ils ont aux erreurs tant de fois prosrites. Ces Droits sacrez courent-ils quelques risques , MONSIEUR , quand ils sont sous votre garde ? C'est pour faire revenir ces Docteurs de leur prévention si peu digne de Théologiens Orthodoxes , que la Faculté de Théologie a dressé les Actes que nous avons l'honneur de vous présenter.

Un grand nombre de Pensionnaires du College de Louis le Grand , étant allé à Versailles le jour du Landy , la Duchesse de Ventadour eut , non-seulement la bonté de les presenter à Monseigneur le Dauphin ; mais elle voulut bien écrire elle-même une Lettre , où elle marqua que Monseigneur le Dauphin , à qui ils étoient venus faire leur cour , vouloit pour première grace , leur donner un congé. C'est ce qui a donné occasion au Remerciement suivant.

I. Vol.

Vous

Vous , qui nous élevez des Rois ,
 Moins en Gouvernante qu'en Mere ,
 Et qui formant le Fils après l'auguste Pere ,
 Faites si bien parler un Danphin de dix mois ,
 Illustre Ventadour , malgré son âge tendre ,
 S'il parle par vos soins , il peut bien vous entendre ;
 Daignez donc un moment lui faire notre cour.
 Pour un si doux congé que pouvons-nous lui
 rendre ?
 Dites-lui que le Ciel se chargeant du retour ;
 Lui promet comme à vous un siecle pour un jour.

Le 8. jour de la *Fête-Dieu* , il y eut Concert Spirituel au Château des Thuilleries, on y chanta *Sacris Solemnis*, Motet de M. de la Lande. Les D^{hes} *Eremens* & le *Maure* , en chanterent un autre nouveau , *O Sacrum convivium* , à deux voix , avec Symphonie , de la composition de M. Mouret , qui fut très-applaudi. Le sieur le Clair joua un *Concerto* , & fit executer un *Trio* de sa composition qui fit plaisir ; on finit par le *Te Deum* , avec Timbales & Trompettes , précédé d'une très-belle Piece de Symphonie de M. Mouret.

Le 9. la Loterie pour le Remboursement des Rentes de l'Hôtel de Ville , fut tirée en presence du Prévôt des Marchands & des Echevins , en la maniere accoutumée , le fonds de ce mois s'est

MERCURE DE FRANCE

trouvé monter à la somme de 1168225. livres, laquelle a été distribuée aux Rentiers, pour les Lots qui leur sont échus conformément à la Liste generale qui a été renduë publique.

Le 26. la Lotterie de la Compagnie des Indes, ordonnée par Arrêt du Conseil du 2. Mai pour le remboursement des Actions fut tirée comme la précédente. Il y a eu 280. Actions & 250. dixièmes d'Actions de remboursées, suivant la Liste Numerotée qui a été renduë publique.

Le 5. de ce mois, l'Ouverture solennelle de l'Assemblée generale du Clergé de France se fit avec les ceremonies accoutumées dans l'Eglise des Grands Augustins, par la Messe du S. Esprit, à laquelle les Prélats & les autres Députés qui composent l'Assemblée, communierent. L'Archevêque de Paris y officia pontificallement, & l'Evêque de Nîmes y prêcha avec beaucoup d'éloquence.

L'Assemblée generale du Clergé, après avoir élu pour Présidents l'Archevêque de Paris, l'Archevêque de Sens, l'Archevêque de Rouen, l'Evêque de S. Pol de Leon, l'Evêque de Marseille & l'Evêque de Nîmes, l'Abbé de Maugiron pour Promoteur, & l'Abbé de Valras pour Secrétaire, a choisi pour Premier Président le Cardinal de Fleury, Ministre d'E-

J U I N . 1730. 213
tar , & l'Assemblée lui a député pour le
prier d'accepter ce choix.

Le 7. Juin , les Prélats & les autres
Députés qui composent l'Assemblée gé-
nérale du Clergé , allèrent à Versailles ren-
dre leurs respects au Roi. Ils s'assemblerent
dans la Sale du Château qui leur est destinée
dans ces occasions , & le Comte de Mau-
repas , Secrétaire d'Etat , étant venu les
prendre pour les présenter au Roi , ils
furent conduits à l'Audience de S. M. par
le Marquis de Dreux , Grand-Maître des
Ceremonies , & par M. Desgranges, Mai-
tre des Ceremonies , avec les honneurs
qui se rendent au Clergé lorsqu'il est en
Corps , les Gardes du Corps étant dans
leur Sale en haye , & sous les armes , &
les deux Batans des Portes étant ouverts.
Le Cardinal de Fleuri , Premier Président
de l'Assemblée , alla se joindre aux Dé-
putés dans la Sale où ils étoient assemblés ,
& il marcha avec eux à la droite des Ar-
chevêques de Paris & de Sens. L'Arche-
vêque de Paris complimenta le Roi par
un Discours très éloquent , après lequel
le Cardinal de Fleuri présenta à S. M. cha-
que Député en particulier. Ensuite les
mêmes Deputés ayant le Cardinal de
Fleuri à leur tête , eurent l'honneur de
complimenter la Reine & Monseigneur
le Dauphin. L'Archevêque de Paris qui
fit les trois Harangues parla en ces termes :

A U R O Y.

SIRE,

Le Clergé de votre Royaume assemblé par vos Ordres, vient avec empressement rendre à VOTRE MAJESTÉ ses respectueux hommages, & lui renouveler les assurances de son inviolable fidélité.

Nous vous l'avons promise avec serment, Dieu même nous l'ordonne comme une obligation essentielle ; mais, SIRE, indépendamment de ces motifs, que la naissance & la Religion ont gravez dans nos cœurs, l'usage que vous faites de l'autorité que vous tenez de Dieu seul, suffiroit pour nous porter à remplir, par reconnoissance, un devoir qui est d'ailleurs pour nous indispensable.

En effet, quel Prince fut jamais plus capable d'exciter ces sentimens dans le cœur des Ministres de JESUS-CHRIST, qu'un Roy qui a fait éclater en toute occasion son respect pour la Religion, son zèle pour protéger l'Eglise, & qui employe son autorité à faire rendre à celle des Pasteurs, & à leurs décisions, l'obéissance qui leur est dûe ?

Animez par votre exemple, & soutenus par votre protection, nous employerons tous les moyens que la charité nous dicte pour apaiser les troubles qui affligent l'Eglise, &

I. Vol. pour

J U I N. 1730. 1241

pour inspirer à tous les Fidèles cet esprit de docilité & de soumission qui peut seul rétablir la paix & la tranquillité.

Le premier Corps de l'Etat, SIRE, en donnant l'exemple aux autres, regardera toujours comme un de ses principaux devoirs, de se distinguer par un zèle ardent pour votre service; & d'offrir à Dieu des Prières ferventes pour la conservation de la personne sacrée de VOTRE MAJESTÉ.

A L A R E I N E,

M A D A M E,

Ce n'est pas moins par les mouvemens du cœur que par devoir, que le Clergé du Royaume vient rendre ses profonds respects à une Auguste Reine, que ses vertus ont élevée sur le Trône, & dont la plus grande élévation n'a servi qu'à faire éclater sa Religion & sa Foy.

Quelle consolation pour les Ministres de JESUS-CHRIST, de trouver dans VOTRE MAJESTÉ le modèle des sentimens qu'ils désirent d'inspirer à tous les Fidèles, & de n'avoir, pour former de vrais Chrétiens, qu'à souhaiter qu'ils vous imitent.

Nous jouissons déjà, MADAME, des fruits de votre piété, par l'heureuse fécondité
I. Vol. *dont*

1242 MERCURE DE FRANCE.

dont il a plu à Dieu de favoriser VOTRE MAJESTE', & par la naissance d'un Dauphin si désiré de toute la Nation, qu'il a bien voulu accorder à la ferveur de vos prières.

Que nous reste-t-il à demander encore, sinon que le Seigneur daigne nous conserver les dons qu'il nous a faits, que ce Prince puisse pendant long-tems profiter de vos exemples, apprendre sous le Roy son Pere, à gouverner avec sagesse; & que le Ciel, qui protège d'une manière si visible ce grand Royaume, continue de verser ses bénédictions sur VOTRE MAJESTE', en lui donnant encore des Princes, qui assurent pour toujours le repos & le bonheur de la France!

A MONSIEUR LE DAUPHIN.

MONSIEUR,

Votre naissance est le fruit des instantes Prières & des Sacrifices que nous n'avons cessé d'offrir au Dieu de Miséricorde; nous continuerons nos Vœux avec la même ferveur pour la conservation d'un Prince, qui fait dès-à-présent l'esperance du Royaume; & nous demanderons encore avec instance à ce

L. Vol.

Dieu

Dieu de bonté , qu'il grave dans votre cœur son amour & sa crainte , & que par les soins de votre illustre Gouvernante , nous puissions voir croître en vous , avec l'âge , cette sagesse qui vous rendra la joye & la consolation du Roy , le bonheur & la gloire de la Nation.

Le 12. de ce mois , M. Fagon , Conseiller d'Etat Ordinaire & du Conseil Royal des Finances , le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat ; M. de Coursen, Conseiller d'Etat ordinaire & du Conseil Royal des Finances ; M. d'Ormesson, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances ; & M. Orry , Conseiller du Conseil Royal des Finances & Contrôleur Général des Finances , Commissaires du Roy , allerent à l'Assemblée générale du Clergé , où ils furent reçus avec les cérémonies ordinaires , & M. Fagon fit un Discours auquel l'Archevêque de Paris répondit au nom de l'Assemblée.

Les Commissaires du Roy qui étoient allés , comme on vient de le dire , à l'Assemblée générale du Clergé , y retournerent le 16 , & ils demanderent aux Députés , au nom de S. M. un secours de quatre millions de livres , ce qui fut unanimement accordé.

Le 22 , le Cardinal de Fleury, Ministre d'Etat , alla présider à l'Assemblée du Clergé , qui ayant été informée de son ar-

1244 MERCURE DE FRANCE.

rivée dans l'Eglise des Grands Augustins, députa pour aller le recevoir, l'Archevêque de Bordeaux, les Evêques de Nîmes, de Glandèves, d'Autun, de Boulogne & de Grenoble; & les Abbez de Chamron, de Coetlosque, de Castelan, de Montferrand, de Perussy & de Vaulserre. Ces Députez allèrent audevant du Cardinal de Fleury jusqu'à l'Eglise, d'où ils le conduisirent dans la Sale de l'Assemblée.

Il prit sa place de Premier Président, & il fit un Discours tres-éloquent, auquel l'Archevêque de Paris répondit au nom de l'Assemblée. Le Cardinal de Fleury tint la Séance, & lorsqu'elle fut finie, il fut reconduit par plusieurs des Prélats de l'Assemblée.

La Ville de Carpentras, Capitale du Contat Vénaisin, quoique du Domaine du S. Siège, ne laisse échapper aucune occasion de donner des marques de son attachement pour la France. Le nombre d'Officiers & de Soldats qu'elle a toujours fourni à ses Rois, lui a mérité depuis long-tems le Privilege de Regnicole. Les nouvelles publiques ont fait mention des réjouissances qu'on y fit pour le mariage du Roy; celles qu'on a faites à la naissance de Monseigneur le Dauphin méritoient certainement d'y avoir place. Sa joye & sa reconnoissance d'avoir été ho-

sortie de la presence de L. A. S. Madame la Princesse de Conti , troisieme Douairiere , & M. le Prince de Conti son fils , viennent encore d'éclater ,

Cette Princesse étant allée sur ses Torres avec le Prince son fils , fut visitée à Orange & à Bedarrides par M. Abati , Evêque de Carpentras , par M. Gasparini , Recteur ou Gouverneur pour le Pape du Comtat Venaissin , & par la principale Noblesse du pais.

Le voisinage de la Ville de Carpentras , à quatre petites lieuës du Comtat , & sa charmante situation , engagerent la Princesse de Conti de s'y rendre le 22 May.

M. l'Evêque de Carpentras alla au devant de leurs Alteſſes dans son Carosse à six Chevaux , le Marquis de la Roque y alla dans le sien aussi à six Chevaux , accompagné du Comte de Valouse , Brigadier des Armées du Roy , & autres personnes de distinction ,

A une lieuë de la Ville , leurs Alteſſes furent saluées par M. Cottier , riche Marchand , à la tête de quarante Maîtres , parfaitement bien montez , tous en habits rouges & la Bandoüillere , aux couleurs de la livrée de Conti. Le sieur Cottier leur offrit sa Troupe pour servir de Gardes du Corps , ce qui fut accepté. La Compagnie se partagea , la plus grande

I. Vol.

partie

1246 MERCURE DE FRANCE.

partie prit les devants , ayant à sa tête deux Trompetes, un Timbalier & un Etendart aux Armes de leurs Alteſſes , l'autre partie entoura leur Berline.

C'eſt ainſi qu'Elles arriverent ſur les ſix heures du ſoir à une Sale bien décorée , qu'on avoit conſtruite hors de la Ville; la Façade de cette Sale étoit de verdure, d'un très-bel ordre d'architecture ; on avoit placé ſur le couronnement les Armoiries de leurs Alteſſes , avec cette devife : *Majeſtas & Amor* ; & aux côtez , deux Renommées. Leurs Alteſſes y furent reçûes par M. Gaſparini, Gouverneur de la Province , & par le Corps de Ville , au bruit des Boëtes & d'une décharge d'une nombreuſe Infanterie.

M. Charpaud , premier Conſul , les harangua avec ſon éloquence ordinaire ; il fit ſentir que de tout tems la Ville de Carpentras n'avoit paſ moins été attachée aux Rois de France & à leur Auguſte Maïſon, que ſoumiſe & fidele au S. Siège, & aux Pontifes Romains ſes Souverains ; c'eſt à ce même attachement qu'elle eſt redevable des Privileges dont elle jouït & qui lui ont été confirmez par tous les Rois Tres-Chrétiens , depuis François I. & en dernier lieu par Louïs XV. glorieuſement regnant.

Au ſortir de cette Sale , leurs Alteſſes
I. Vol. entre-

entrèrent dans la Ville à travers un peuple infini ; l'Infanterie commandée par les Officiers de quartier, bordoit la haye jusques à la porte du Palais Episcopal , où Elles furent reçues par M. l'Evêque , accompagné d'une belle Noblesse , & conduites dans les magnifiques Appartemens. Elles trouverent dans la Sale , qui est d'une grande beauté , toutes les Dames de la Ville , & un grand Concert d'Instrumens , qui commença aussi-tôt.

L'Infanterie prit possession de la porte du Palais , & les Gardes du Corps de celles des Appartemens. Leurs Alteſſes furent haranguées par le Magistrat, M. Roleri fils , reçût en survivance à la Charge d'Avocat General du Pape , que son pere remplit dignement depuis plusieurs années , portant la parole.

La Princesse en fut si contente qu'elle lui dit fort obligeamment ; *qu'on voyoit bien qu'en lui l'Eloquence devoit les années.*

Leurs Alteſſes reçurent ensuite le Present que la Ville lui offrit , composé de cent Boîtes de Confiture & d'un quintal de Bougies de Table. Le Secretaire de la Ville qui eut l'honneur de le leur presenter , leur fit son compliment en Vers ; la Princesse les trouva si jolis , qu'elle voulut les avoir par écrit.

I. V. l.

L'Abbé

L'Abbé d'Aurel , Prevôt de la Cathédrale , à la tête du Clergé , eut ensuite Audience de leurs Altesſes , qu'il harangua noblement & en peu de mots. Tous les Corps Religieux ſe preſenterent auſſi , mais on trouva à propos de les remercier pour ne pas fatiguer leurs Altesſes , & pour faire place à quelque choſe de moins ſérieux ; ce furent une danſe qu'on nomme vulgairement des *Arquets* , & une danſe de Bergers & de Bergeres ; les premiers plurent beaucoup.

Ces divertiffemens furent ſuivis d'un grand Souper , ordonné avec la magnificence , la profuſion & le bon goût qu'on connoît à M. de Carpentras , pendant lequel la Symphonie ne cefſa pas de jouer. Tout étoit diſpoſé pour le Bal , mais comme il étoit déjà tard , la Princeſſe ſe retira dans ſon Appartement.

Le 23 , après avoir vû la Synagogue des Juifs , L. A. ſe rendirent à la Cathédrale , où elles tinrent ſur les Fonts un fils de M. de Limon-Mornas , beaufrere du Marquis de Lapalun , & une fille du Marquis de Lopis ; M. l'Evêque leur administra ce Sacrement. Enſuite leurs Altesſes baiſerent , entre les mains de ce Prélat , le Saint Clou , qu'on conſerve dans cette Cathédrale. Les Miracles que fait cette ſainte Relique en prouvent l'authenticité,

I. Vol.

De

De la Cathedrale, leurs Alteſſes ſe rendirent chez le Marquis de la Palun, qui eut l'honneur de leur donner un magnifique Dîner. Peu de jours auparavant cette Princeſſe avoit donné le gouvernement de la Ville & Principauté d'Orange à ce Marquis, Capitaine de Cavalerie, qui a déjà celui de Bourbon l'Archambaud, cy-devant Capitaine des Gardes de S.A.S.M. le Comte de Charolois.

Au ſortir de Table, leurs Alteſſes partirent pour Marſeille, dans le deſſein de voir en paſſant la fameuſe Fontaine de Vaucluſe. Elles trouverent le ſieur Cortier à la tête de ſa Troupe, en bon ordre, qui eut l'honneur de les accompagner juſques à ce qu'il plût à la Princeſſe de les congédier, après les avoir remerciés avec cette bonté qui lui eſt ſi naturelle, & dont tout le monde a été charmé. En ſortant de la Ville, leurs Alteſſes voulurent voir le cours de l'Aqueduc des Fontaines. On tira les Boëtes & on fit une Salve générale comme à leur arrivée.

La Princeſſe de Conti & le Prince de Conti ſon fils, ont été reçus dans toutes les Villes & lieux de leur paſſage avec les honneurs dûs au Princes du Sang.

Le Chevalier de Lopès de la Fare, à la tête de l'Academie des Belles Lettres de Marſeille, harangua L.A.S. en ces termes.

J. Vol.

I. A

PAS DE MERCURE DE FRANCE.

A MADAME

LA PRINCESSE DE CONTÉ

MADAME,

Depuis le tems que V. A. S. s'ennuie si poliment à entendre des harangues, vous n'avez point reçu d'hommages plus pardonnable que celui de l'Academie de Marseille. Elle ne vient point vous louer d'être du Sang de ses Rois, pas même d'avoir le grand Condé pour ayeul, sources d'éloges pour qui n'en mériteroit pas de personnels; mais, MADAME, vous lui apprenez vous-même à mépriser ces presens du hazard. Elle s'interdira donc jusqu'au plaisir de parler de cette imagination vive & juste, qui, en se jouant, corrige & fixe le goût de la France; & nous feindrons d'ignorer que les graces répandent sur vos discours tout le brillant & le majestueux que l'esprit seul ne peut donner; mais des dons plus solides & des qualitez vraiment respectables nous forcent à admirer en Vous des sentimens & des vertus dignes de notre culte. Si les Muses qui se piquent ordinairement d'indépendance & de verité, usent quelquefois de complaisance & de politique, on sçait assez, MADAME, que les

A. L. Vol. Muses

J U I N. 1730. 1258

Muses de Provence se distinguent par leur franchise.

A MONSIEUR
LE PRINCE DE CONTI.
MONSIEUR,

L'Academie de Marseille vient offrir ses plus profonds respects à V. A. S. & s'acquiesce de ce tribut avec autant de joye qu'elle en ressentira dans la suite à chanter vos héroïques vertus. L'histoire de vos Augustes Ayeux vous en fournira les plus grands modèles, mais vous en trouverez les plus pressans & les plus sûrs principes dans vous-même.

LE BANDEAU

EPIGRAMME.

Celimene a Philis fait present d'un bandeau,
Qui déridant le front lui donne un teint plus
beau ;

Elle en est par Philis soudain recompensée ,

Et reçoit une fleur qu'on appelle *Pensée*.

C'est présent pour présent ; mais le nom de la
fleur,

Sur son front agité fait monter la rougeur ;

I. Vol.

I. ij. Quoi

- » Quoi , dit-elle , à mon tour elle veut que je pense
- » Contre l'affront des ans à me mettre en deffense !
- » C'est m'insulter ; mais quoi , suis-je dans mon Printems ?
- » Aussi bien que Philis n'ai-je pas cinquante ans ?
- » C'est affront pour affront ; chût ! il vaut mieux se taire ,
- » Qu'étaler en Public son Extrait Babustaire.

Ce Bandeau n'est point une fiction ; il est bon d'en avertir les fronts ridés ; on le trouve rue S. Honoré , au Berceau d'or , chez M. Dulac , Parfumeur du Roi.

Le 24. de ce mois , le Roi nomma Conseiller d'Etat M. Herault, Lieutenant General de Police.



MORTS , NAISSANCE.

Dame Marie Madelaine François Voisin, Epouse de M. Robert Deslandes, Chevalier , Seigneur de Crevecœur , Conseiller au Parlement de Normandie , mourut à Paris le 22. Mai , âgée de 33. ans.

Le 27. mourut à Paris , âgée de 51. ans , Dame Elisabeth François Huillier , femme de Paul Benoit , Comte de
I. Vol. Bra-

Braque , Chevalier , Seigneur du Luat de Boissrenaud &c. Intendant & Contrôleur General des Ecuries & Livrées du Roi ; son corps fut porté le 29. en l'Eglise de S. Roch sa Paroisse , & delà transporté en l'Eglise des P. P. de la Mercy, lieu de la sepulture de la Maison de Braque qui l'a fondée & dotée dès l'année 1348. où M^{rs} de Braque avoient établis cinq Chapellenies & un Hôpital à l'instar de l'Hôtel-Dieu , avec trois Religieux & un Gouverneur pour regir cet Hôpital desservi par les Chapelains de Braque depuis son établissement jusqu'en 1613. que la Reine Marie de Medicis fit demander cette Maison , Hôpital & Chapelle de Braque à François de Braque , Chevalier, Seigneur du Luat , pour y établir les Religieux de l'Ordre de la Merci , Redemption des Captifs. Ledit François de Braque , quatrième Ayeul du Comte de Braque , consentit avec ses Enfans que les P. P. de la Mercy fussent établis en la Chapelle & Maison de Braque , & ceda à la Reine le droit de Patronage en ladite Eglise ; il se reserva neanmoins & aux siens les droits de fondateurs & de doteurs de ladite Eglise & Maison de Braque qui leur ont été confirmés par plusieurs Arrêts du Parlement.

Jean de Nompere , Chevalier , Com-

J. Vol.

I iij man-

1254 MERCURE DE FRANCE

mandeur de la Commanderie de S. Jacques Dulys, de l'Ordre Royal de M. D. de Mont Carmel & de S. Lazare, mourut le 30. âgé de 76. ans.

Le 7 Juin, Alain-Emanuel de Coëtlogon, Maréchal & Vice-Amiral de France, Chevalier des Ordres du Roy, mourut à Paris âgé de 83 ans, six mois. Le Roy l'avoit nommé Maréchal de France, le premier de ce mois.

La Maison de Coëtlogon est originaire de Bretagne, & très-ancienne; par les Pièces produites à la vérification des preuves de M. le Maréchal de Coëtlogon, pour sa réception dans l'Ordre du Saint-Esprit, il paroît que la Terre de Coëtlogon étoit possédée en 1207 par Eudes de Coëtlogon.

Le Père Lobineau, page 396 des preuves de son Histoire de Bretagne, rapporte tout au long une Transaction passée en 1248, sur le partage de la Seigneurie de Porrhoet; & dans cette Transaction Henry de Coëtlogon, fils d'Eudes, est qualifié, Monseigneur.

Le Public nous sçaura gré, sans doute, de lui donner quelque détail, sur la vie & le caractère du Maréchal de Coëtlogon; toujours attentif à célébrer le vrai mérite; nous y sommes encore invités par les Provisions de Maréchal de France, de cet illustre

I. Val. lustre

Illustre Mort, que le hazard a fait tomber entre nos mains; on y apprend entre autres choses, que ce Maréchal s'étoit trouvé à onze combats, & qu'après plusieurs actions d'éclat, qu'il seroit trop long de rapportet de la maniere qu'elles sont énoncées dans les Provisions. Son dernier combat fut en 1703, lorsque commandant cinq vaisseaux du Roy, il en prit cinq de Guerre Hollandois. A l'égard de son caractère, le Roy lui rend cet illustre témoignage; *que S. M. a résolu de l'élever à la dignité de Maréchal de France, pour reconnoître d'une maniere éclatante une longue suite de services, & honorer en sa Personne la vertu la plus pure & le plus parfait désintéressement.* Ce sont les propres termes des Provisions.

Le 18 de ce mois, François Cornu de Baliviere, Lieutenant General des armées du Roy, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Gouverneur de Rocroy, & ci-devant Lieutenant des Gardes du-Corps, mourut à Paris, âgé d'environ 78. ans.

D. Marguerite-Therese Fleuriau, veuve de Messire Louis de Laurency, Chevalier, Marquis de Montbrun, Conseiller du Roy en tous ses Conseils d'Etat & Privé, Président à Mortier du Parlement de Toulouse, mourut à Paris le 19 Juin dans

1256 MERCURE DE FRANCE

la soixante & troisième année de son âge.

F. Honoré Marion, Religieux, Prêtre, de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, de la Langue de Provence, de la ville de Marseilles, Prieur, Curé de l'Eglise de la Commanderie de S. Jean de Latran à Paris, mourut le 21 Juin âgé d'environ 54 ans. Il étoit fort estimé dans son Ordre, & il est regretté de tous ceux qu'un Ministère de vingt années avoit conduits & édifiés.

Dominique Barberie de Saint-Contest, Conseiller d'Etat Ordinaire, mourut à Paris le 22. dans la 62. année de son âge. Il avoit été Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire du Roi au Congrès de Bade & de Cambray.

D. Marie-Henriette Bourgoïn, épouse de M. Anne-Louis Pinon, Chevalier, Vicomte de Quincy, &c. Conseiller au Parlement, accoucha le 4. Juin, d'une fille qui fut tenuë sur les fonts, & nommée Marie-Agnès, par M. André-François de Paul le Febvre d'Ormeson, Conseiller au Parlement, Chevalier Seigneur Destournelles; & par Dame Marie-Agnès Souillet, épouse de M. Jean le Boulanger, Maître des Comptes.

D. Geneviève de Vandeuil, épouse d'Antoine-François de Languedouë de Vandeuil, Seigneur de Passay, Capitaine

I. Vol.

ne

J U I N. 1730. 1257

ne de Cavalerie , accoucha le 15 Juin ,
d'une fille qui fut tenuë sur les fonts , &
nommée Anne-Louïse par François-An-
ne de Vandeuil, Seigneur de Montgiron,
&c. Ecuyer du Roy ; & par D. Louïse-
Charlotte le Fevre , veuve d'Alexandre
Martinot , Maître des Comptes.

On s'est trompé en annonçant dans le
dernier Mercure , la mort de Pierre le
Clere , Chevalier Seigneur des Hayes ,
Jumelles-le-Fresne, au Verfe-Guedenyau ;
Conseiller au Parlement. Ce n'est point
lui qui est mort , mais Dame Marie-Ma-
deleine Bachelier , son épouse , fille de
M. Bachelier , President des Trésoriers de
France , laquelle est decedée le 11 May
dernier , âgée de 32. ans,



ARRESTS, DECLARATIONS,

ORDONNANCES, &c.

DECLARATION du Roi , pour la red-
dition des comptes du Cinquantième. Donnée
à Versailles le 14. Mars 1730. Registrée en la
Chambre des Comptes le 31. dudit mois.

ORDONNANCE du Roi du 25. Mars ,
concernant les Fugitifs & Deferteurs de la Milice,
qui voudront profiter du pardon accordé par
l'Ordonnance d'Amnistie du 17. Janvier 1730.

L. Voh

L. V. AR-

1258 MERQURE DE FRANCE

ARREST du 28. Mars rendu sur le rapport du nouveau Contrôleur Général des Finances, concernant la liquidation des dettes des Communautés des Arts & Métiers de la Ville & Fauxbours de Paris.

AUTRE du même jour, concernant les Droits attribués aux Offices d'Enquêteurs, Commissaires-Examineurs, sur le montant de toutes les Adjudications par decret.

ORDONNANCE du Roi du même jour, portant révocation de la permission ci-devant accordée aux Compagnies d'Infanterie Française d'y recevoir des Etrangers.

ARREST de la Cour des Monnoyes du 29. Mars, portant Reglement pour l'Orfèvrerie, & qui deffend à François Rigal, Maître Orfèvre, & à tous autres Maîtres & Ouvriers employant des matieres d'Or & d'Argent de demeurer dans des lieux privilégiés; & pour la contravention commise par ledit Rigal, le condamne en cinquante livres d'amende, & confisque les Ouvrages d'Orfèvrerie sur lui saisis.

AUTRE de la Cour des Monnoyes du 30. Mars, portant Reglement pour l'Orfèvrerie, & qui déclare Pierre Landel, Maître Orfèvre, déchu de sa Maîtrise pour avoir recidivé à protéger des Compagnons & Gens sans qualité; confisque les Ouvrages saisis, & condamne lesdits protégés en des amendes envers le Roi.

ORDONNANCE du Roi du même jour, pour mettre les Escadrons des Régimens de la Cavalerie Legere à cent soixante Maîtres.

F. Vol.

AR-

J U I N . 1730. 1259

ARREST du 4. Avril , portant Reglement pour la marque des Toiles communes & grosses qui se fabriquent dans les Provinces de la Flandre Françoise , Hainaut , Cambresis & Artois , & pour assurer les Droits d'Entrée sur les Toiles de même qualité , & qui seroient d'autres fabriques que de celles desdites Provinces.

ORDONNANCE DE POLICE du 19. Avril , qui condamne plusieurs Particulieres trouvées vêtues de Toiles Peintes en 200. liv. d'amende.

AUTRE du 21. dudit , qui renouvelle les défenses de vendre & acheter des Grains & Farines ailleurs que dans les Marchez , & qui condamne à l'amende le nommé *Chevalier* le jeune , & sa femme , pour y avoir contrevenu.

AUTRE du même jour , qui condamne à l'amende les nommez veuve Durand , Lavergne & la Rivière , pour avoir contrevenu aux Reglemens qui defendent de loger aucuns Domestiques & Ouvriers , s'ils ne sont porteurs de Certificats de leurs Maîtres.

AUTRE du 16. May , portant Reglement sur ce qui doit être observé par les Etudians en Médecine & Garçons Chirurgiens , lors de la visite des Malades dans l'Hopital des Religieux de la Charité.

EDIT DU ROY , concernant l'Ordre de saint Louis. Donné à Fontainebleau au mois de May 1730. Registré en la Chambre des Comptes le 2. Juin suivant , par lequel il est dit ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Révoquons tous Edits , Déclarations & Arrêts
I. Vol. por-

portant don à perpétuité ou autrement, en faveur de quelque personne ou Ordre que ce puisse être, tant des portions non comprises dans les Baux de nos Fermes, des casuels de nos Domaines, consistant aux Droits de lods & vente, treizièmes, quines & requines, rachats, sous-rachats, aubaines, bâtardises, desherences, confiscations, épaves, & autres Droits Seigneuriaux & casuels de pareille nature, que des jouissances de differens Domaines & Droits alienez à vie, dans lesquels nous devons rentrer après le décès des Engagistes: Voulons que tous lesdits Droits soient & demeurent réunis au Domaine de notre Couronne, ainsi & de la même manière qu'ils l'étoient avant lesdits Dons, qui demeureront nuls & de nul effet au moyen des présentes.

II. Les Receveurs généraux de nos Domaines feront la recette des portions desdits Droits casuels réunis par ces présentes, en même temps qu'ils recevront les autres parts & portions qui sont comprises dans les Baux de nos Domaines, pour en compter à ceux en faveur de ceux de qui nous en disposerons, soit par Bail ou autrement; & sans que lesdits Receveurs, leurs Contrôleurs ou autres nos Officiers puissent prétendre aucun droit ni remise sur la portion desdits casuels réunis, comme ils n'en jouissent point actuellement, dérogeant à cet effet, en tant que besoin seroit, à tous les Edits & Déclarations qui pourroient y être contraires.

III. Et attendu que les revenus dont jouit l'Ordre Militaire de S. Louis, ne sont pas suffisans pour payer les Pensions que nous accordons à ceux des Chevaliers dudit Ordre qui les ont méritées, nous lui avons donné & accordé, donnons & accordons en augmentation de dot & de fondation, la somme de soixante-dix mille livres de

L. Vol.

rente

rente annuelle, que nous voulons être employée dans les états des Charges assignées sur nos Domaines de la Generalité de Paris, & payée chaque année, à commencer du premier Janvier de la presente année 1730. au Trésorier dudit Ordre de S. Louis en exercice, sur la simple quittance, & sans aucune déduction sous quelque prétexte que ce soit.

ORDONNANCE DU ROY du 22. May, pour regler le service & les fonctions des Majors des Regimens d'Infanterie, par laquelle S. M. ordonne que les Majors des Regimens d'Infanterie soient désormais seuls chargez du détail des deniers & des Masses, & qu'ils en répondent : Leur permet néanmoins de se servir d'un Ayde-Major dont ils seront garants. Enjoint S. M. auxdits Majors, de donner tous les mois un bordereau signé d'eux à chaque Capitaine, du compte de sa Compagnie, lequel compte sera signé par chaque Capitaine sur les livres du Major. Entend au surplus S. M. que les Majors se donnent entièrement aux fonctions de leurs Charges, & qu'ils ne puissent s'en absenter, pas même par Semestre, se réservant de leur donner des congez, lorsqu'ils en demanderont pour des raisons indispensables : Ordonne S. M. que ceux desdits Majors qui ne voudront pas se charger des deniers, quitteront leur emploi pour prendre des Compagnies.

REGLEMENT pour l'établissement d'un Conseil Royal de Commerce, par lequel le Roy ordonne ce qui suit.

Ledit Conseil sera appelé le *Conseil Royal de Commerce*, & sera composé de M. le Duc d'Orléans, de M. le Cardinal de Fleury, de M. le Chancelier, de M. le Garde des Sceaux, de M. le Ma-

I. Vol.

récha

fèchal de Villars , du Secrétaire d'Etat de la Marine , du sieur d'Angervilliers , du Contrôleur général des Finances & du sieur Fagon. Président du Bureau du Commerce.

• Ce Conseil se tiendra tous les quinze jours , ou plus souvent , si Sa Majesté le juge à propos.

• M. le Garde des Sceaux , Secrétaire d'Etat des affaires étrangères , le Secrétaire d'Etat de la Marine & le Contrôleur général des Finances y feront leur rapport chacun des matieres principales qui concernent leurs départemens.

• Tous les Arrêts & autres Expéditions du Conseil Royal de Commerce seront signez par M. le Chancelier , & par M. le Garde des Sceaux , & par le Secrétaire d'Etat & le Contrôleur général des Finances , relativement à leurs départemens.

• Les principales & plus importantes matieres du Commerce seront réglées dans ce Conseil Royal , afin qu'elles y reçoivent une décision & une forme capables de rendre cet établissement utile à tous les Marchands & Négocians ; & les Reglemens concernant les Manufactures y seront confirmez & arrêtez.

• Sa Majesté veut & entend qu'à toutes les séances de ce Conseil Royal il soit toujours fait rapport de quelque'une des différentes branches du commerce , tant intérieur , qu'extérieur & maritime , qui demandent son attention & sa protection ; ensemble de l'état présent de quelque Manufacture , afin d'examiner les moyens les plus propres pour en perfectionner l'établissement & les travaux , & en assurer le débit.

• Sa Majesté se réserve de changer , augmenter ou diminuer au présent Reglement , selon qu'Elle le jugera à propos. Fait à Fontainebleau le 23 May 1730. *Signé* LOUIS. *Et plus bas* PHELYPEAUX.

Le second Volume de ce mois est actuellement
sous la presse & paraîtra incessamment.

T A B L E.

Pieces Fugitives. Polymnie, <i>Ode</i> ,	1059
Memoire sur les Antiquitez d'Angleterre,	1063
L'Amour de la Patrie, <i>Ode</i> ,	1074
Réponse sur l'Accompagnement du Clavecin,	1079
Ode sur la Fête des Ambassadeurs d'Espagne,	1086
Lettre sur une Inscription antique,	1096
Le Rhume à la mode, <i>Poëme</i>	1100
Observation sur la Lettre de M. Petit, Medecin,	1103
Imitation d'une Piece en Vers Latins de M. de la Monnoye,	1109
Lettre sur l'abus des Remedes chauds,	1111
Les Fleches de l'Amour perduës & recouvrées,	1119
Procès Ecclesiastiques à juger entre les Normans & les Bourguignons,	1122
A Madame de B*** Remerciement en Vers,	1133
Remarques sur la Médaille de François Duc de Valois, &c.	1134
Stances,	1147
Rétablissement de la Ville de Sainte Menchould, &c.	1149
Enigmes & Logogryphes, &c.	1154
Nouvelles Litteraires, des beaux Arts, &c.	1156
La Vie de Pierre Mignard, premier Peintre, &c.	1159
Les Monumens de la Monarchie Françoise, &c.	1172
Extraits des Memoires lus à l'Academie des Sciences I. Vol.	1172

ces par M ^r de Jussieu & Geauffroy le cadet ,	1174
Thèse de M. Falconet, sur l'Extraction de la Pierre ,	1176
Question , si la gloire des Orateurs , &c.	1176
Tableau fait pour le Roi, Chasse du Cerf, &c.	<i>Ibid</i>
Nouvelles Estampes ,	1184
Chanson notée ,	1187
Spectacles , Opera d'Alcione ,	1188
Nouvelles Etrangères. , de Perse , Turquie & Afrique ,	1201
Réjouissances au sujet de la Naissance du Dauphin , à Smirne , Chipres , Seyde , Rame & S. Jean d'Acre , &c.	1202
De Russie , Suede , Allemagne & Italie ,	1220
Espagne , &c.	1226
France , Nouvelle de la Cour , de Paris , &c.	1227
Discours des Doyen & Syndic de Sorbonne au Roy , à la Reine , au Cardinal de Fleury , au Chancelier de France, au Garde des Sceaux ,	1229
Vers à la Duchesse de Vantadour ,	1237
Assemblée du Clergé , &c. & Discours au Roy , à la Reine , &c.	1238
Reception du Prince & de la Princesse de Conty à Carpentras , &c. & Discours de l'Académie de Marseille , &c.	1242
Le Bandeau , Epigramme.	1251
Morts , Naissances , &c.	1252
Arrêts , Déclarations , Ordonnances , &c.	1257

Errata de May.

Page 1048. ligne dernière. 3000 , lisez , 300

Fautes à corriger dans ce Livre.

Page 1147. ligne 16. Aurole , lisez , Aurore.
P. 1170. l. 11. Jussieu , l. toute la.

L'air noté doit regarder la page 1187

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

J U I N. 1730.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont-Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.
JEAN DE NULLY, au Palais,
à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure ; vis - à - vis la Comedie Françoise , à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment , quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste , d'avoir soin d'en affranchir le Port , comme cela s'est toûjours pratiqué , afin d'épargner , à nous le déplaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient , celui , non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages , mais même de les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers , ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main , & plus promptement , n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau , qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps , & de les faire porter sur l'heure à la Poste , ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
J U I N. 1730.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LA BEAUTE
O D E.



Uel spectacle s'offre à ma vûë ?
Quel objet vient flatter mes sens ?
Mon ame paroît toute émue ;
D'où naît le trouble que je sens ?
Mon esprit étonné s'égare ;
Un charme inconnu s'en empare ,
Confus , inquiet , agité ,

II. Vol.

A ij Quelle

Quelle Divinité puissante
 Me frappe , me ravit , m'enchanté ?
 Est-ce toi , charmante Beauté ?



Mais qui pourroit te méconnoître ?
 Qui peut se méprendre à ces traits ?
 Déesse , tu n'as qu'à paroître ,
 Tout cede à tes divins attraits ;
 Oüi , l'Univers te rend hommage ;
 On admire en toi l'assemblage
 Des plus rares présens des Dieux,
 Tout est sous leur obéissance ;
 Mais tout l'éclat de leur puissance
 Cede à celui de deux beaux yeux,



Autrefois épris de tes charmes ,
 On vit ces Maîtres des mortels
 Te rendant à l'envi les armes ,
 Venir encenser tes Autels.
 En Satyre pour Antiope , *
 En Taureau pour la belle Europe
 On vit Jupiter se changer ;
 Bacchus d'un Raisin prend la forme ,
 Neptune en Dauphin se transforme ,
 Le beau Phœbus devient Berger.



* *Métamorphose d'Ovide. Liv. 7.*
I I. Vol.

Mais

Mais c'est peu , du plus insensible
 Tu peux dissiper la froideur ;
 De l'ennemi le plus terrible
 Tu sçais défarmer la fureur ;
 En calme tu changes l'orage ;
 Tu domptes le plus fier courage ;
 Tu changes la haine en amour ;
 Tu surmontes tous les obstacles ;
 Et pour enfanter des miracles ,
 Tu n'as qu'à te montrer au jour.



L'Amour , ce fier Tyran qui brave
 Le pouvoir des Dieux & des Rois ,
 Devient lui-même ton Esclave ;
 Pûché l'a soumis à tes Loix ;
 Si tu ne lui prêtois des charmes
 Ses traits feroient de vaines armes ,
 Ils ne pourroient rien enflamer ;
 Il faut du moins ton apparence
 Pour faire pancher la balance
 Vers l'objet dont il veut charmer.



De même qu'une fleur nouvelle
 Qu'un Printems voit naître & mourir ,
 On apperçoit dans la plus belle
 Ton brillant éclat se flétrir.
 Le tems qui n'épargne personne

1266 MERCURE DE FRANCE

De sa cruelle faux moissonne
Sans égard , tes Roses , tes Lys ;
Mais son inexorable rage
En pensant te faire un outrage
De tes dons augmente le prix.



Les Ris , les Graces , la Jeunesse
Accompagnent par tout tes pas ;
Les plaisirs te suivent sans cesse ,
Il n'en est point où tu n'es pas ;
De ses Héros , Déesse aimable ,
Tout l'Univers t'est redevable ,
Il te doit leurs faits glorieux ;
Hercule eut Jupiter pour pere ;
Mais sans les attraits de sa mere
Auroit-il mérité les Cieux ?



Grands Dieux ! quels cris se font entendre !
Qu'apperçois-je de toutes parts !
Une Ville réduite en cendre
Vient de s'offrir à mes regards ;
Je frémis ! qui le pourroit croire ?
Déesse , on l'immole à ta gloire ,
C'est pour posséder tes appas :
Où l'on voit la superbe Troye
A la fureur des Grecs en proye
Pour l'Epouse de Menelas.

I. L. Vol.

Mais

Mais insensé, qu'osai-je faire ?
 Quel vain espoir peut me flater ?
 Beauté, quelle ardeur temeraire
 M'engage à vouloir te chanter ?
 Ta vûe en dit plus que ma Lyre,
 Et malgré le feu qui m'inspire
 Je peins mal tes divins attrails.
 Heureux, pour prix d'un foible hommage,
 Si tu daignois sur mon Ouvrage
 Répandre quelqu'un de tes traits.

Par M. Richa rd de Ruffey, de Dijon.



*R E' P O N S E de l'Auteur de Marseille
 Sçavante &c. à la Lettre qui lui a été
 écrite de Provence le premier Fevrier
 1729.*

JE fais, Monsieur, tout le cas possible
 de vos Reflexions sur la Lettre qui est
 imprimée dans le Mercure de France,
 intitulée *Marseille Sçavante &c.* J'aurois
 pû, il est vrai, donner plus d'étendue
 aux differens articles qui la composent,
 & augmenter même le nombre de ces arti-
 cles, sur-tout à l'égard des Sçavans mo-
 dernes; mais un Livre entier auroit à
 peine suffi pour executer un Plan plus
 vaste, & j'ai entrepris d'écrire seulement
I I. Vol.

A iij. une

une Lettre , dans la vûë que j'ai eu soin d'exposer au commencement de la même Lettre. Je me suis cependant réservé , comme vous sçavez , la liberté de reparer par un Supplément les omissions essentielles que je puis avoir faites , faute d'avoir connu quelques Marseillois Sçavans , ou leurs Ouvrages , & de corriger les fautes qui me seront échappées.

Mais avant que d'en venir là , vous me permettrez , Monsieur , de poursuivre mon dessein , & de mettre à la suite des Auteurs Marseillois les noms & les Ouvrages de ceux de nos Compatriotes qui ont cultivé les beaux Arts , sur-tout les Arts utiles & qui y ont excellé. C'est , comme je l'ai déjà dit , ce qui doit faire la seconde Partie de *Marseille Sçavante*.

Cependant j'ai fait attention à ce que vous m'écrivez , qu'il y a plusieurs Marseillois qui sans avoir été ni sçavans , ni habiles dans les Arts se sont fait une grande réputation par d'autres voyes ; sur quoi vous me citez plusieurs personnages illustres qui sont , dites vous , très-dignes d'exercer la plume d'un homme de Lettres. Je conviens avec vous , Monsieur , de cette verité ; mais je ne conviens pas que cela puisse regarder , si ce n'est indirectement , mon premier dessein , & le motif que j'ai eu en écrivant ce que

II. Vol.

vous

vous avez vû dans le Mercure. Pour donner cependant quelque chose à vos idées qui sont toujours justes , sans m'engager autrement dans l'entreprise que vous m'indiquez , j'ai choisi entre les sujets que vous nommez , celui qu'il me convient le plus de traiter , & dont j'ai le plus de connoissance. J'ai fait là-dessus un essai que je vous adresse avec ma Réponse ; je souhaite que vous en soyez content , & de trouver souvent les occasions de vous marquer à quel point je suis , Monsieur &c.

ELOGE de M. Baron , Consul de France en Syrie , puis Directeur General du Commerce aux Indes Orientales , adressé à M. de

Rendre à la mémoire des hommes vertueux ce qui lui est dû , proposer leur exemple à la Posterité , en donnant un abrégé de leur vie , c'est , Monsieur , une action de Justice , un hommage rendu au vrai mérite , & un soin qui tourne à l'utilité publique. Ainsi , quoique M. Baron soit mort depuis plusieurs années , & qu'après le décès de M. J. Baptiste Baron son neveu , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , Commandeur d'Espagnac , arrivé le 20. Novembre 1724. il ne reste plus personne en France

1270 MERCURE DE FRANCE

de cette vertueuse famille , je ne fais point de difficulté d'entreprendre de vous marquer ici les principales circonstances de sa vie.

François Baron nâquit à Marseille le 4. Novembre 1620. d'une ancienne famille de la même Ville qui étoit originaire de Cosme dans le Duché de Milan. Après avoir fait ses Etudes & ses Exercices , il entra dans le monde , & se fit considérer par ses manieres polies & par le caractère d'une exacte probité.

Quelque-tems après , il forma le dessein de voyager ; après avoir vû une partie de l'Italie , & séjourné particulièrement à la Cour de Turin , il passa en Egypte ; c'étoit dans le tems de la rupture des Turcs avec la République de Venise , & durant le Siege de Candie. Cependant il y avoit encore au Caire un Consul & plusieurs Marchands Venitiens , auxquels le Pacha de cette Ville fit plus qu'une avanie Turque ; car après leur avoir supposé des intelligences criminelles avec les Assiegés de Candie , il les fit mettre aux fers , & ensuite d'une courte procedure , il les condamna tous à la mort , ce qui emportoit la confiscation de leurs effets dont il s'empara d'abord.

Dans cette extrémité , les Venitiens eurent recours à M. Baron qu'ils sçavoient être fort considéré du Pacha. Il s'employa

J U I N. 1730. 1271

efficacement pour eux , & il obtint enfin leur délivrance , moyennant une somme dont on convint en argent comptant. Les Venitiens n'en pouvoient pas trouver à cause de la saisie de leurs effets , & ils restoit toujours dans les fers , lorsque M. Baron , par un excès de cette generosité qui lui a toujours été naturelle , prêta lui-même la somme en question , qui étoit d'environ cinq mille Piaſtres , dont il emprunta une bonne partie de divers Marchands , au moyen de quoi les Venitiens furent tous élargis , & déchargés de l'accusation.

Il est presque inutile d'ajouter que pour la sûreté des deniers prêtés , le Sieur Marco Zen , Consul de Venise au Caire , passa en cette qualité , & au nom de sa Nation le 3. May 1657. une obligation en bonne forme en faveur de M. Baron de la somme prêtée , payable dans une année , avec stipulation d'intérêts faute de remboursement , passé ledit terme ; l'Obligation fut enregistrée en la Chancellerie du Consulat de France le 10. Novembre 1657. suivant l'Expedition autentique qui est dans mes Mémoires.

Mais ce que la Posterité aura de la peine à croire , & ce qui est cependant bien certain , c'est qu'un service si signalé fut payé d'une ingratitude qui dure encore ,

1272 MERCURE DE FRANCE

car jamais M. Baron ni ses heritiers n'ont pû être payés de cette Obligation.

Il prêta aussi de ses deniers, deux années après, deux mille six cent Piastras pour une moindre avanie faite aux * *Harbis* par le même Pacha , dont il ne put être remboursé avant son départ d'Egypte , ce qui est encore tourné en pure perte. Peu de tems après , & dans la même année 1659. M. Baron fut député à la Cour par M. de Bermond Consul , & par le Corps de la Nation Françoisé établie au Caire , pour des affaires importantes , concernant le commerce de cette Echelle ; ce qu'il accepta au préjudice de ses propres affaires & du recouvrement de ses deniers.

Nos Marchands d'Egypte eurent tout lieu de se louer de cette députation , après laquelle M. Baron revint à Marseille , où il se lia d'une étroite amitié avec Gaspar de Glandevéz , Seigneur de Niozelles ; ce Gentilhomme des plus qualifiés de la Province , fut accusé d'être le principal Auteur des troubles qui agitoient alors la Ville de Marseille , & le Roi étant venu en Provence pour y remédier , son Procès

Harbis , nom Arabe , qui signifie en un certain sens , Etranger , par lequel on entend tous les Marchands Européens qui résident en Egypte. & qui n'y ont aucun Consul de leur Na-

lui fut fait avec la dernière rigueur , enforte qu'après sa condamnation & sa retraite , tous les amis se trouverent embarrassés. M. Baron, quoique persuadé de l'innocence de M. de Niozelles , & encore plus de la sienne , crut se devoir quelque précaution ; & quitta cette Ville pour un tems.

Cependant tout le monde lui rendit justice , & en l'année 1661. le Roi informé de son mérite & de sa capacité lui fit l'honneur de le nommer au Consulat d'Alep , l'un des plus importans de tout le Levant, & qui comprenoit alors , outre la plus grande partie de la Syrie, la Caramanie & les Echelles de Tripoly & de Chypre , dont les Vice-Consuls lui étoient subordonnés. Le Consul d'Alep étoit aussi Consul , avec l'agrément du Roi , des Hollandois établis en cette Echelle. Le Commerce des François à Alep avoit besoin d'un Consul de ce caractère ; il étoit presque ruiné par les abus qui s'y étoient introduits & par l'avidité des Gouverneurs, qui, contre la disposition des Traités, exigeoient des droits injustes, opprimoient , au lieu de protéger les Marchands.

M. Picquet , qui depuis a été Evêque de Babilone , étoit alors Consul d'Alep, & devoit céder sa place à M. Baron.

1274 MERCURE DE FRANCE

Après avoir conféré ensemble sur l'Etat du Commerce & sur les moyens de le rétablir , on n'en trouva pas de plus assuré que celui de prier le nouveau Consul de faire avant toutes choses, sous le bon plaisir du Roi , un voyage à Constantinople, pour obtenir du Grand-Seigneur les commandemens & les ordres nécessaires pour ce rétablissement.

M. Baron toujours prêt à faire le bien , au préjudice même de ses intérêts , entreprit ce long voyage à ses dépens. Il conféra utilement avec M. de la Haye , Ambassadeur de France , de qui il se fit considérer , & négocia si heureusement avec le fameux Vizir Cupruli , qui ne put lui refuser son estime , qu'il obtint tout ce qu'il demanda. Il revint à Alep , chargé d'un *Catacherif* ou Commandement Impérial qui fit bientôt changer de face au Commerce de Syrie , qui sert encore de règle , & qui met un frein à l'avarice insatiable des Gouverneurs. L'un des Articles les plus importans, étoit la suppression des intérêts anciens des dettes de la Nation Françoisse de Seyde , qui montoient à plus de dix huit mille Piastras par an , & qui furent éteint pour toujours.

Une année s'étoit à peine écoulée , que M. Colbert , parvenu au Ministère après la mort du Cardinal Mazarin , & ayant

J U I N. 1730. 1275

de grandes vûes pour l'augmentation du Commerce du Levant , fut bien aise de consulter M. Baron sur ce sujet ; il lui envoya pour cela , sur la fin de l'année 1662. un ordre du Roi conçu en ces termes.

» *Cher & bien aimé.* Desirant être in-
» formé par votre bouche de l'Etat du
» Commerce qui s'exerce par nos Sujets
» en l'étendue de votre Consulat , pour
» y pourvoir selon les besoins & l'amélior-
» rer par les voyes qui seront jugées les
» plus convenables ; nous vous faisons
» cette Lettre pour vous dire qu'aussi tôt
» que vous l'aurez reçüe vous ayez à vous
» rendre auprès de nous , après toutefois
» avoir établi le Sieur Pierre Baron votre
» frere pour exercer votre Charge pen-
» dant votre absence , & mis si bon ordre
» aux affaires dudit Consulat qu'elle ne
» leur puisse être d'aucun préjudice ; &
» comme il ne seroit pas juste que vous
» faisant venir pour l'interêt general du
» Commerce , les frais de votre voyage
» tombassent sur vous , nous entendons
» que toute la Nation les supporte , puis-
» que nous ne vous le faisons entrepren-
» dre que pour le bien & l'avantage de
» son négoce ; n'y faites donc faute. Car
» tel est notre plaisir , Donnée à Paris le
» 13. d'Octobre 1662. *signé Louis &c. &*

II Vol.

1276 MERCURE DE FRANCE

» au dos est écrit : *A notre cher & bien*
» *amé , le Sieur Baron , Consul de la Na-*
» *tion Françoisé à Alep.*

Mes Mémoires ne portent aucune circonstance particulière sur l'exécution de cet ordre du Roi ; mais ils marquent indirectement que Sa Majesté en fut satisfaite , & que le Ministre fut confirmé dans l'opinion avantageuse qu'il avoit déjà de M. Baron , lequel exerça pendant neuf années consécutives le Consulat d'Alep , avec beaucoup de dignité & d'utilité pour le Commerce de la Nation ; ce Commerce fut si florissant que les Droits de Consulat pour ces neuf années se monterent à la somme de quatre vingt dix mille Piastras.

Comme il avoit un grand fond de Religion & de piété , il se déclara d'abord le protecteur & le pere de tous les Missionnaires de l'Orient , qui trouverent non-seulement un azile dans sa maison , mais souvent des ressources solides dans les conjonctures fâcheuses qui n'arrivent que trop souvent dans le Pays des Infideles. Il avoit la même attention pour les Prélats , les Ecclesiastiques & tous les Chrétiens du Pays qui n'étoient point séparés de l'Eglise Romaine par le Schisme ou par des erreurs condamnées ; & il n'oubloit rien pour attirer ceux qui avoient le malheur d'être nés dans cette séparation.

Sa charité sans bornes & sans distinction des Sujets n'étoit jamais épuisée , quoique ses facultés le fussent quelquefois en donnant comme il faisoit de toutes mains ; alors , en attendant d'autres ressources, il donnoit jusqu'à ses meubles & ses propres habits. Le P. Joseph Besson , Missionnaire de la Compagnie de Jesus en Syrie , étant allé un jour lui représenter le danger évident où se trouvoit une jeune fille Maronite aussi belle que pauvre , recherchée par un Turc de considération , faute de quelque argent pour la mettre en sûreté en l'envoyant chez ses parens du Mont Liban ; le pieux Consul se trouvant alors dépourvû d'argent , dépouilla sa Robe Consulaire , qui étoit d'une belle écarlate, doublée d'une fourrure de prix , & la donna au Missionnaire , qui touché d'une telle action la déclara hautement , & fit ensorte avec un neveu de M. Baron que l'argent en question fut trouvé sur le crédit du Consul , & la fille Maronite sauvée.

Je me contente de ce trait entre plusieurs autres qui sont venus à ma connoissance , & dont on parle encore dans la Ville d'Alep. Je tiens celui ci de M. Feau que j'ai vu deux fois dans l'Isle de Chypre , où il est mort Consul , lequel étoit fils d'une sœur de M. Baron , & ne l'avoit presque jamais quitté durant son Consulat d'Alep.

1278 MERCURE DE FRANCE

C'est de ce même M. Feau que je tiens le beau Portrait de notre illustre Consul , que vous avez vû dans mon Cabinet , & qu'il me remit à Chypre en l'année 1688. Il fut peint à Alep par un habile Flamand que M. Baron avoit logé chez lui par estime & par courtoisie.

A l'égard de ce que j'ai dit , Monsieur , de son attention à protéger la Religion , & à bien traiter les Prélats & tous les Ouvriers Evangeliques , je le trouve confirmé par des Actes de la Congrégation de la *Propagande* qui honorent sa mémoire , & ces Actes sont eux mêmes confirmés par un Bref du Pape Clement IX. écrit au Roi en faveur de M. Baron ; vous serez , sans doute , bien aise de le trouver ici.

CHARISSIMO IN CHRISTO FILIO
NOSTRO,

LUDOVICO, FRANCORUM REGI
CHRISTIANISSIMO.

CLEMENS PAPA IX.

CHARISSIME IN CHRISTO FILI NOSTER :
SALUTEM : *Inclita pietati ac benefici-
centie Majestatis tuae , non minus quam glo-
ria per gratas accidere palam est occasiones
omnes , sese longè latèque per universum or-
I I. Vol. bem*

J U I N. 1730. 1279

Bem extendendi; ubi præsertim non solum de
privatis hominum utilitatibus augendis, ve-
rum etiam de publici boni, & vel maxime
fidei Christiana rationibus juvandis, ac pro-
vehendis agatur. Quapropter accurate, ac fi-
denter ei commendamus Franciscum Baro-
nium, eo die Nationis Francorum in Civi-
tate Aleppi Consulem, qui profecto, ut omni
fide digni viri, ac potissimum Apostolici Mis-
sionarii testantur, quâ studio, solertiâ, Con-
siliis, quâ propriis etiam impensis, cunctis
in Asia sancta Religionis vel conservanda,
vel propaganda rebus per plures jam annos
efficaciter incumbit; adeo ut sedulitas ejus,
& domus omnium in vineâ domini laboran-
tium necessitatibus, & commodis in Parti-
bus illis communiter pateant, hæc Majes-
tati tuæ non ignota esse, sufficere arbitra-
mur, ut eum dignum existimet, quem oppor-
tunè regio beneficio aliquo donet: Cùm præ-
sertim præmium tam insigni virtuti tributum,
aliorum complurium charitatem acueret & in-
flammare possit ad eum imitandum, ingenti
multis in Regionibus fidei Christianæ bono.
Cæterum officia Pontificia Ven. Fr. Archie-
piscopus Thebarum Nuncius noster explica-
bit. Nos Majestati tuæ ex intimis animi pa-
terni sensibus amantissime benedicimus. DA-
TUM ROMÆ, apud S. Mariam Majo-
rem sub annulo Piscatoris. Die xxiv.
Augusti 1667. Pontificatûs nostri anno
III. M.

M. Baron a encore servi l'Eglise dans une conjoncture importante & particulière. Vous sçavez ; Monsieur , qu'environ dans ce tems-là Antoine Arnauld , Docteur de Sorbone , entreprit dans son grand Ouvrage (a) *de la Perpetuité de la Foy, &c.* de prouver aux Novateurs, que l'Eglise Orientale avoit toujours cru & croit encore aujourd'hui , ce que croit l'Eglise Latine sur la Transubstantiation dans le Sacrement de l'Eucharistie ; &c. Ce qui ne se pouvoit faire avec plus de solidité & plus de succès qu'en rapportant les témoignages juridiques des principales Eglises sur ce point important. M. de Nointel , alors Ambassadeur à la Porte , se chargea de ce qui concernoit l'Eglise Patriarchale de Constantinople ; & M. Baron , travailla de son côté à se rendre bien certain de la Doctrine de toutes les Eglises Syriennes , sur le même point , ce qui demandoit beaucoup de soin , d'application & de discernement.

C'est par ce moyen qu'on voit dans le premier volume de la *Perpetuité de la Foy* , Liv. XII. page 82. deux Attestations authentiques ; sçavoir , l'une du Patriar-

(a) *La Perpetuité de la Foy de l'Eglise Catholique, touchant l'Eucharistie, défendue contre le sieur Claude, Ministre de Charenton.* 3. vol in 4. Paris 1669. dédié au Pape Clement IX.

II. Vol.

che

che, des Evêques & de plusieurs Prêtres Arméniens, résidens à Alep, de la créance de cette Eglise sur l'Eucharistie; elle est dattée du premier Mars 1117. selon l'Epoque des Arméniens, qui répond à l'année 1668. des Latins, traduite de l'Arménien en Latin, souscrite par les Prélats y dénommez, & légalisée le même jour par M. Baron, qui affirme & atteste que les Sceaux & les Seings qu'on y voit ont été mis en sa présence par les mêmes personnes. L'autre Attestation est du Patriarche des Syriens sur la créance de son Eglise. Elle est pareillement souscrite de ce Patriarche & de plusieurs Evêques, Prêtres & Moines Syriens, & enfin rendue authentique par la légalisation du même Consul.

Les Originaux de ces deux attestations qui sont autant de Professions de Foy, écrits dans la Langue & dans les propres caracteres de chaque Nation, se trouvent parmi les autres Originaux de cette espece dans le dépôt general qui en fut fait à la Biblioteque de l'Abbaye S. Germain des Prez, le 29 Septembre 1668, & le 7 Aoust 1670. suivant le Procès verbal latin qui est à la tête de ce Recueil. Le Procès verbal est souscrit par M. (a) Jan-

(a) M. Jannon étoit un Ecclesiastique fort zélé pour la Religion, & particulièrement lié
I I. Vol. non

1282 **MERCURE DE FRANCE**
non, Prêtre & Chanoine de S. Just de
Lyon, par le R. P. General des Benedic-
tins de S. Maur, & ses Assistans, par le
P. Prieur de S. Germain, par le Bibliote-
quaire en chef, par Dom Luc d'Achery,
& par d'autres Sçavans de la même Maison;
il est enfin signé par deux Notaires Apo-
stoliques.

Il y a dans le même Dépôt la Profes-
sion de Foy originale, aussi légalisée par
M. Baron, le 4 Juin 1668. du Curé Néo-
phile, Vicaire General de Macaire, Pa-
triarche Grec d'Antioche, souscrite par lui
& par les principaux Curez & Prêtres du
Patriarchat.

M. Arnauld n'a point employé cette pié-
ce dans son Livre de la Perpetuité de la
Foy. Peut-être lui arriva-t-elle trop tard.

Je ne dis rien des Professions de Foy
envoyées par M. de Nointel; concernant
le Patriarchat de Constantinople, qui
font partie du même Dépôt. Le tout en-
semble fait un des plus curieux Monu-
mens qu'on puisse trouver en ce genre;
j'ay eu le plaisir de voir toutes ces
pièces à cette occasion.

Entre celles qui m'ont paru mériter le
plus d'attention, j'ai distingué les Actes

*avec M. Picquet & M. Arnauld. Il avoit recen-
us Originaux du Levant, & les deposa de la
maniere qu'il est dit dans le Procès Verbal.*

II. Vol.

Origini-

Originaux, en grand nombre, du Métropolitain Elie, Chef de l'Eglise Nestorienne de (a) Diarbek, énoncez en Langue Arabe, & écrits en caractères Syriaques. Ce précieux Recueil enfin contenu dans deux gros volumes *in-folio*, présente par la diversité des Langues & des Caractères une respectable variété, & mérite l'attention particuliere que les Sçavans Dépositaires ont pour sa conservation.

Sur la fin de l'année 1670. M. Colbert qui honoroit M. Baron d'une estime particuliere & qui étoit tres-satisfait des changemens favorables arrivez au Commerce de Syrie pendant son Consulat, le proposa au Roy comme un sujet propre à rétablir & à faire fleurir celui de la Compagnie des Indes Orientales; & en conséquence des Ordres de S. M. M^r Baron toujours prêt à obéir & à se livrer au bien public, partit d'Alep dans le courant de l'année 1671. pour se rendre à Surate, lieu de la résidence du Directeur General du Commerce de France, & de l'établissement du principal Comptoir de la Compagnie.

On ne sçauroit exprimer le regret qu'on eut de le perdre à Alep. Le Procès verbal de l'Assemblée de la Nation, tenuë

(a) Ville & Pays situëz dans l'ancienne Mésopotamie.

II. Vol.

sur

1284 MERCURE DE FRANCE
sur ce sujet le 11. Janvier 1671, dont
j'ai une Expédition en forme, apprend
là-dessus quelques circonstances qu'il est
bon de ne pas omettre.

M. du Pont, qui présidoit à l'Assemblée, en qualité de nouveau Consul d'Alep, y fait l'éloge de M. Baron, puis il propose de délibérer sur deux Chefs. Le premier, sur le présent ou la gratification ordinaire qui est dûe aux Consuls à la fin de leur Charge, alléguant pour exemple le plus recent celui de M^r. Piquet, qui avoit reçu mille Piastras de gratification, quoique son Consulat eût été beaucoup moins long.

Le second Chef rouloit sur un remboursement de 519 Piastras, données par M. Baron de ses propres deniers, pour terminer la malheureuse affaire de deux jeunes François, nommez dans l'Acte, que leur libertinage fit tomber entre les mains du Sous-Bachi ou Officier du Guet, dans un lieu de débauche, lequel les traita avec la dernière rigueur, & prétendit qu'il ne pouvoit les délivrer qu'en se faisant Mahométans, &c.

Sur quoi, dit l'Acte que je viens de citer, lesdits Sieurs Assemblez, ont dit & délibéré;

» Que quelque reconnoissance que la
» Nation puisse accorder à mondit sieur

II. Vol.

le

» le Consul Baron, étant au dessous de ce
 » qu'elle lui doit, pour le grand zele &
 » le grand amour avec lequel il a agi
 » pendant tout le tems de son exercice,
 » & pour les sommes qu'il peut avoir
 » fournies pour ladite Nation, dont il n'a
 » pas été remboursé, qu'ils se sentent
 » obligez de manifester cette verité, & de
 » prier M^{rs} les Echevins & Députez du
 » Commerce de la Ville de Marseille, de
 » la lui donner aussi avantageuse, qu'il l'a
 » méritée par sa bonne administration &
 » conduite; ou supplier tres-humblement
 » Sa Majesté de lui accorder icelle. En foy
 dequoi, &c. *Signé Dupont Consul, Truil-*
lard & Vitalis, Deputez de la Nation.
 S. Jacques, Cheillan, Gardane, Gleize,
 Forest, Bazan, Etienne, Marchands,
 François & Feris, *Chancelier, Secrétaire*
du Consulat d'Alep. A côté est le grand
 Sceau du Consul ou l'Ecu des armes de
 France, &c.

Ce sont là, Monsieur, les belles dispo-
 sitions, ensuite desquelles M. Baron partit
 d'Alep pour les Indes, & qui lui ont tenu
 lieu de réalité; car il n'a jamais rien reçu
 en conséquence de cette délibération; son
 éloignement, son esprit désintéressé, les
 difficultez ou le peu de disposition de la
 part de ceux qui devoient effectuer,

II. Vol.

B ont

Lorsqu'à tes Drapeaux enchaînée ,
 Chaque jour la victoire à l'Aigle consternée ,
 Préparoit de nouveaux revers ;
 Quels étoient mes transports, mais je n'osai les
 croire ;
 La crainte de trahir ta gloire ,
 Inflexible toujours , me refusa des Vers.



Sans cesse à ma Muse charmée ,
 Tu t'offrois au milieu des horreurs des combats,
 Guidé par Bellone enflammée ,
 Répandant l'épouvante & la mort sur tes pas.
 Dans tes yeux quel feu magnanime ,
 Inspire à tes Soldats le transport qui t'anime !
 D'un regard tu fais des Héros.
 On diroit que ton ame , en chacun d'eux trans-
 mise ,
 Les aiguillonne , les maîtrise ,
 Et qu'ils sont tes Soldats bien moins que tes
 rivaux.



Icy dans un instant Critique
 Où Minerve elle même enseigne à tout oser ,
 Soudain ton courage héroïque
 Frappe le coup hardi qu'elle vient de peser.
 Quel succès suit ta noble audace !
 Fredelingue te voit , nouveau Dieu de la Thrace,
 Foudroier le Germain surpris ;
 Et l'on doute en voyant les fruits de ta victoire:

S'il te revenoit plus de gloire
D'avoir exécuté que d'avoir entrepris.



Là , redoublant envain leur rage
Ni l'hyver , ni le Rhin n'osent te retenir,
Sur l'ennemi gronde l'orage ,
Avant que sa prudence ait pu le prévenir.

Je vois des troupes renversées ,
Où tombant sous tes coups , où par toi disper-
sées.

Tout est glacée par la terreur ;
La Quinche à ton effort voit ceder leurs redoutes.
Kiell témoin de leurs déroutes
Tombe, à peine attaqué, sous la loy du vainqueur.



Mais contre ton ardeur guerrière,
Contre tous tes succès , rassurant le Germain,
Une redoutable Barrière
De ses vastes Etats , te ferme le Chemin.

Je vois de superbes aziles ,
Des Boulevards féconds en déluges utiles ,
T'opposer leurs murs sourcilleux ;
Tous prêts , contre l'effort de ton ardent cou-
rage ,

A mettre à couvert de l'orage
Sous un rempart flottant leurs Maîtres orgueil-
leux.



Tel de la Cime des Montagnes ,
 Un fier torrent qui fond à bords précipitez ,
 S'indigne au milieu des campagnes
 D'une Digue opposée à ses flots irritez ,
 Soudain son onde fremissante ,
 A travers les débris de la masse impuissante ,
 S'ouvre mille chemins nouveaux ;
 Pier de cette victoire , & maître de la plaine ;
 Il force , il arrache , il entraîne
 Les Arbres , les Moissons , les Jardins , les Trou-
 peaux.



Tel, de l'obstacle tu t'indignes.
 Et plus prompt que ces feux qui frappent en bril-
 lant ,
 Tu forces ces fameuses lignes ,
 Dignes de succomber sous un tel assaillant.
 La plus légère résistance
 Suffit à ces guerriers dont la vaine arrogance ,
 Trop prompte vient de te braver :
 Ces pâles défenseurs que la frayeur maitrise ,
 Cèdent , frappez de l'entreprise ,
 Sûrs que qui la forma , ne peut que l'achever.



Dans cette Contrée éperdue ,
 Quel champ par cet exploit ton bras s'est-il ou-
 vert ?

L'épouvante au loin répandue

1290 MERCURE DE FRANCE

En fait devant tes pas un immense désert.

Où fuiront ces troupes craintives ?

Le Danube effrayé voit déjà sur ses rives ,

Flotter tes Etendarts vainqueurs.

Par de justes tributs , chaque villé allarmée ,

Enrichit ta terrible armée.

Et par là se dérobe à de justes rigueurs.



Bien-tôt quelle scène terrible !

Combien dans un combat, de combats renaissans !

Quatre fois ton bras invincible

Punit de l'ennemi les efforts impuissans.

Mais Dieux ! ton sang rougit la plaine.

On t'emporte mourant , la victoire incertaine ,

Hésite, n'ose se fixer ,

Et laissant du combat l'avantage en balance ,

Montre que ta seule présence ,

Au parti qu'elle eût pris , auroit pu la forcer.



Mais une plus brillante image

M'attire vers Denain ; que j'en suis enchanté !

Que dois-je admirer d'avantage.

Ta valeur , ta prudence , ou ton activité ?

Quel secret , quelle diligence !

Quelle marche ! quels soins ! fleuves, lignes, dis-
tance,

Tous obstacles sont superflus.

II. Tel.

Eugène

Eugène consterné, part , presse, vole , arrive ,
 Guide une ressource tardive ,
 Vient secourir son camp , son camp n'est déjà
 plus.



Déjà ton courage intrépide ,
 Forçant un fier Rempart , bordé de Bataillons
 Dans l'ardent transport qui te guide ,
 A de morts , & de sang rempli ses Pavillons.
 Tout périt, cède , ou par la fuite
 Tâche envain d'échaper à ta vive poursuite ;
 Quels antres pourront les cacher ?
 Ah! la mort sous tes coups leur paroît si terrible
 Que , pour fuir ton bras invincible ,
 Dans les eaux de Lescout, ils courent la chercher.



Bien-tôt de la Flandre effrayée ,
 Succombent sous tes coups les plus fieres Citez.
 La Ligue est par tout foudroyée.
 Déjà par ses revers tous tes jours sont comptez.
 Arrête , Mars & la Victoire
 Ne sçauroient ajouter à l'éclat de ta gloire.
 Borne tes rapides travaux ,
 En ramenant la paix signale ta prudence ;
 Villars , il est beau que la France
 Te doive également sa gloire & son repos.



1292 MERCURE DE FRANCE

Muses sous la paisible olive

Partagez un loisir à l'Etat précieux :

Villars vous aime , vous cultive ,

Quel amour plus flatteur , quels soins plus glo-
rieux ?

De ses dons , un nouveau Lycée ,

Qui fleurit sous ses loix au sein de la Phocée

Ceint le front de vos nourrissons.

Chantez son nom , sans vous sa gloire est im-
mortelle.

Mais c'est l'ardeur de votre zèle

Qui doit s'éterniser dans vos doctes chansons.

S U I T E du Voyage de Basse-Normandie

LETTRE VII.

LE séjour de Torigny parût , Mon-
sieur , si agréable à mes Compagnons
de Voyage , qu'ils me donnerent tout le
tems que je pouvois souhaiter , pour faire ,
en les attendant , toutes mes courses litte-
raires aux environs de Caën. Comme les
ruines de *Vieux* , ou plutôt les découver-
tes faites dans ce lieu par M. Foucault ,
étoient mon principal objet , je commen-
çai par m'y transporter , accompagné de
mon Docteur Medecin , & d'un autre Cu-
rieux de la Ville , suivis de quelques Do-
mestiques en état d'agir en cas de besoin.

Le Vol.

Vieux

Vieux est un village situé à deux petites lieues de Caën , vers le Couchant de cette ville , entre la riviere d'Orne , & la petite riviere de Guynes , ce qui rend ce lieu fort agréable. C'est un Fief noble , ou plutôt ce sont trois Fiefs contigus , dont le premier appartient à M. de Pontpierre du Four , & relève de la terre de Segueville ; le second & le troisième nommez de Jacquesson & d'Esson , relevent du Roy. Vieux a été de tout tems renommé dans le Païs , par l'opinion generale qui veut que dans l'étendue du terrain , qui porte ce nom , il y eût autrefois une ville , & cette opinion fortifiée par les Monumens d'Antiquité qui y ont été trouvez en differens tems , est aujourd'hui confirmée par les nouvelles découvertes qui y furent faites par les soins de M. Foucault , découvertes que je ne vis alors qu'en passant , & dont je suis à present beaucoup plus en état de vous rendre un compte exact.

Mais il faut vous dire , Monsieur , avec franchise , qu'étant arrivé à Vieux , dans l'intention d'en reconnoître les ruines , de constater du moins ces nouvelles découvertes , & de les examiner sur les Memoires dont je n'avois pas oublié de me charger , nous fûmes fort surpris de ne trouver presque rien de ce que nous cher-

1294 MERCURE DE FRANCE:

chions , & de ce que j'avois vû moi-même la premiere fois que je passai par Vieux : en effet , à l'exception de quelques restes de plusieurs grands Edifices ruinez , nommez aujourd'hui Châteaux aux Oyes , & aux Arres , tout est , pour ainsi dire , disparu ; Gymnase , Bains , Statuës , Tombeaux , Inscriptions , &c. Est-ce illusion , est-ce enchantement ? Non , Monsieur , cependant tout est changé ; mais vous ne perdrez rien à la Metamorphose. Voici la vérité du fait.

Comme nous plaifantions sur nôtre aventure , assis sur des tas de briques au pied de ces Edifices ruinez , arriva le Gentilhomme du lieu , nommé M. de Vieux , homme fort âgé , qui nous pria fort honnêtement d'entrer dans sa Maison , offrant de nous donner bien des éclaircissemens sur notre recherche. Nous ne pouvions gueres mieux rencontrer : car M. de Vieux étoit bien informé de tout , tant en qualité d'Ancien , & de Seigneur de ce lieu , que parce que M. Foucault l'avoit chargé de la direction des travaux qu'il fit faire à Vieux , & qu'en l'absence de M. l'Intendant on n'avoit pas , disoit-il , remué une pierre qu'il n'en eût une connoissance parfaite.

La raison qu'il nous donna d'abord du grand changement que nous trouvions ,

nous parut sensible & suffisante , M. Foucault animé de l'amour de l'Antiquité & engagé par le succès de ses recherches , fit faire un grand remûment dans tous ces lieux. Un Intendant Antiquaire est un terrible homme en pareille rencontre. Les Propriétaires & les Laboureurs des champs renversez , ou sous lesquels on avoit beaucoup creusé , en murmurèrent ; on les fit taire en les dédommageant du dégât présent ; mais pour l'avenir , dès que toutes les operations furent faites , ces mêmes Propriétaires , moins curieux d'Antiquités que de quelques boisseaux de blé de plus , rétablirent toutes choses dans leur premier état , en comblant , bouchant & unissant tout ce qui en avoit besoin ; en sorte qu'en continuant de labourer & d'ensemencer les terres endommagées , presque toutes ces belles découvertes disparurent , & les Curieux de Caën , qui veulent qu'une ancienne ville fut assise dans ce territoire , reprirent là-dessus leur premier langage.

Nunc scges est ubi Troia fuit.

Voilà, Monsieur, la verité d'un fait que nous avons de la peine d'abord à comprendre. Le bon M. de Vieux , plus chargé de memoire que de litterature, nous satisfit assez sur toutes nos questions ; car nous

1296 MERCURE DE FRANCE

n'avions besoin que des faits dont il avoit été le témoin assidu ; ce qui servit à éclaircir quelques endroits de mes Memoires. Il nous fit voir aussi qu'il ne s'étoit pas oublié dans ces recherches , en nous montrant dans son jardin une grande quantité de tuyaux & de pots de brique, trouvez , disoit-il , dans la grande sale de ces bâtimens souterrains ; les uns attachez sur la muraille , presque l'un contre l'autre , à la hauteur de cinq pieds ; les autres au plancher de la même sale , ayant chacun un pied & demi de longueur , & un demi pied de largeur. Du jardin nous entrâmes dans la cuisine , qui étoit toute pavée de longues & larges briques qui avoient été trouvées dans ces Edifices ruinez , sur tout dans les débris des tombeaux.

M. de Vieux ajouta que dans un Cimetiere , dit aujourd'hui de S. Martin , ancien de plus de 500 ans , on trouva du tems de ces recherches plusieurs grands tombeaux de pierre & couverts , contenant chacun plusieurs squeletes placés l'un contre l'autre , ayant à côté d'eux des halebordes , marque de valeur ou de la profession des armes. On découvrit , dit-il , d'autres pareils tombeaux dans le champ nommé Catillon Gelet , & on en trouve de pareils dans le Cimetiere de la

Paroisse de Vieux. Enfin il nous assura qu'on voit encore à Magny dans ce voisinage, une espee de petite cuve de marbre rouge, d'environ six pieds de circonférence, assez semblable à des Fonts Baptismaux, avec une Inscription Latine dont il ignoroit le sens.

Enfin, notre Gentilhomme n'oublia pas les Medailles de toute espee, trouvées de tout tems à Vieux & aux environs, assurant que M. Foucault en avoit eû plus de mille pour sa part. Il entreprit même de nous en décrire plusieurs; quoi faisant, ce fut pour nous, je vous l'avouë, une petite scene assez réjouissante; jamais l'Antiquité Metallique ne fût traitée plus plaisamment, nous n'avions pas autrement besoin d'une telle instruction, vous en jugerez par les Medailles de la Reine Christine, qu'il estimoit beaucoup, & dont il assura qu'on avoit trouvé un grand nombre. C'est ainsi, Monsieur, qu'il appelloit Crispine, femme de l'Empereur Commode, dont effectivement il nous montra plusieurs medailles avec quantité d'autres, aussi communes: cela s'excuse facilement dans une personne de sa profession.

Avant que de quitter Vieux, j'allai, accompagné du même Gentilhomme, voir la carrière de marbre rouge, qui est

1298 MERCURE DE FRANCE.

aux environs , & ainsi marquée dans la Carte du Diocèse de Bayeux ; mais située dans le district du village voisin. Ce marbre n'est pas du plus beau de son espèce. On assure que le pied-destral antique de Thorigny , dont il a déjà été parlé , ainsi que d'autres morceaux qu'on trouve dans les Eglises de Caën , & sur tout la cuve de Magny , sont de ce même marbre , ce qui est fortaisé à reconnoître.

Il ne tint qu'à nous de faire un grand repas chez M. de Vieux : il vouloit à toute force nous retenir jusqu'au lendemain ; mais ayant amplement déjeûné à Caën , & d'ailleurs m'étant venu une pensée sur la Description exacte de ces Antiquitez , qu'il n'étoit plus possible de revoir dans leur entier , je résolus de retourner de bonne heure à cette Ville , pour la mettre à exécution.

Il fallut cependant voir encore avec quelque attention toute la maison du bon Gentilhomme , & examiner sur tout sur la porte de la Chapelle une représentation en grand relief de Jesus-Christ assis dans le tombeau , accompagné de deux Anges debout. Le P. de Vitry , Jesuite , estimoit fort cette figure , selon M. de Vieux , & prétendoit que l'habile Sculpteur s'étoit conformé à l'ancien usage de mettre en cette posture les corps dans les sepulchres.

chères; usage qu'il croyoit avoir été pratiqué à l'égard de Jesus-Christ. C'est sur quoi nous ne contestâmes point, & sur quoi, comme vous sçavez, divers Auteurs ont écrit. L'Eglise Paroissiale de Vieux n'offre rien qui puisse arrêter. Le Curé est à la nomination de l'Abbaye de Fontenay.

De retour à Caën un peu tard, je fus obligé de remettre au lendemain l'exécution de mon dessein. Outre plusieurs Lettres de M. Foucault & de M. Galland, qui m'instruisoient assez sur les Antiquitez de Vieux, j'avois un assez long Narré sur le même sujet, fait dans le tems même de la découverte, par M. Bellin, Curé de Blainville, habile homme, & Secrétaire perpétuel de l'Académie de Caën, lequel avoit eû bonne part à tout ce qui s'étoit passé là-dessus. C'étoit pour moi autant, & plus qu'il n'en falloit; mais quand il s'agit d'instruire les autres sur des choses de cette nature, dont on n'a entendu parler que confusément, on ne sçauroit prendre trop de précaution pour se faire bien entendre, & pour ne rien dire que de vrai.

Je crus donc qu'une petite conférence avec M. Bellin, que j'étois d'ailleurs bien aise de revoir, acheveroit de jeter de la clarté sur cette matière, & qu'avec toutes

1300 MERCURE DE FRANCE

ces mesures je parviendrois à produire enfin une description exacte & claire des Antiquitez de Vieux. Blainville n'est qu'à une lieuë & demie de Caën, peu éloigné du chemin qui mène à la *Délivrande*, fameuse Dévotion du Païs, au voisinage de la mer, où l'on va de Caën en moins de deux heures. Nous résolûmes d'aller droit à la *Délivrande* & de revenir par Blainville. Nous partîmes de fort bon matin, parce que j'étois bien aise de voir en passant l'Abbaye d'Ardenne qu'on trouve à une petite lieuë de la Ville.

Cette Abbaye est de l'Ordre de Prémontré, & fondée au commencement du douzième siècle. Un Disciple de S. Norbert, nommé Gilbert, en fut le premier Abbé, presque dès l'origine de l'Ordre. On ajoute, que Philippe de Harcourt, Evêque de Bayeux, contemporain de cet Abbé, fit des biens considérables à cette Maison naissante. C'étoit alors une vraie solitude, à cause des grands Bois dont elle étoit toute environnée, ce qui lui a fait donner le nom d'Ardenne, de l'ancien mot Gaulois *Arden*, qui signifie forêt, nom qui s'est conservé dans la grande forêt des Ardennes, dans la Gaule Belgique, & dans la plus grande forêt d'Angleterre: c'est du moins le sentiment de M. (4).

(a) *Origines de Caën*, ch. 22. p. 312.

II. Vol.

Huet.

Huet, qui à cette occasion & sur le même sujet, relève une méprise de M. de la Roque dans son Histoire de la Maison de Harcourt : cette Abbaye, où nous fûmes fort bien reçûs, est aujourd'hui un lieu fort agreable, élevé sur une petite coline, avec des vûës charmantes. Les bâtimens en sont solides, commodes & spacieux, & les Religieux qui y demeurent joignent de la politesse à une grande édification : on y aime aussi l'étude & l'application, convenable à cet Etat. Ils nous apprirent qu'entre quelques Abbez d'Ardennes, distinguez par leur érudition, on compte le fameux Marguarin de la Bigne ; Auteur du grand Ouvrage intitulé : *La Bibliotheque des Peres*. Ce sçavant Homme, selon eux, étoit de Vire, & doit être ajouté aux Illustres de cette Ville, dont je vous ai parlé dans ma dernière Lettre. M. de la Bastie est aujourd'hui Abbé Commandataire d'Ardennes.

Une large plaine qui ne se termine qu'à la mer, vers le Septentrion, nous conduisit à la Délivrande, lieu celebre en Normandie & dans les Provinces voisines, par le concours qu'une grande devotion envers la sainte Vierge y attire de tous côtez. Nous y entendîmes d'abord la Messe, & ensuite nous vîmes avec attention l'Eglise qui est fort jolie, extrêmement ornée.

LL. Ksh.

née.

1302 MERCURE DE FRANCE.

née , & très-bien desservie par des Ecclesiastiques commis par M. l'Evêque de Bayeux. Le Chapitre de la Cathedrale y tient aussi un de ses Chanoines qui reçoit les Offrandes , & dirige toutes choses. Il y a tout auprès un petit Seminaire conduit par des Missionnaires de la Congregation de S. Lazare , dont nous visitâmes aussi l'Eglise & la Maison.

Nous apprîmes d'eux qu'on ne sçait rien de bien assuré sur l'origine de l'Eglise de la Délivrande , que quelques-uns font remonter sans preuves à une haute Antiquité ; mais qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître que depuis un fort long-tems Dieu y est particulièrement servi , & adoré , la Sainte Vierge honorée , & les Fideles consolez & édifiez. Le vrai nom moderne de ce lieu est la Délivrande , duquel , disent-ils , le Peuple ignorant a fait celui de Délivrance : cependant Délivrande est un nom originaiement Anglois : il vient de *Deale* , qui en cette Langue signifie partie , portion de quelque chose ; les Normands disent *Delle* pour signifier la même chose ; or les vieux titres portent , que la portion de terrain , ou la piece de terre sur laquelle est bâtie l'Eglise en question , appartenoit au nommé *Ivrand* , ou *Ivrande* , & cette piece est dénommée la *Delle d'Ivrande* , ou la piece de terre

II. Vol. d'I-

d'*Ivrande* : Rien ne paroît mieux dérivé , & il seroit difficile de trouver une meilleur étymologie. Tout ce terrain est de la Paroisse de Luc, à un quart de lieuë de-là, tirant vers la mer , & relève de l'Abbaye de Fecamps, dont les Religieux sont Patrons & Collateurs de la Cure.

Nous prenions congé de ces Messieurs, qui nous avoient offert obligeamment à dîner , pour aller manger des huîtres sur le bord de la mer , & partir ensuite pour Blainville , lorsque nous entendîmes un grand bruit au dehors : ce bruit augmentoit à mesure que nous sortions , & en ayant demandé la cause au premier venu, on nous dit que c'étoit une grande querelle survenue entre deux Etrangers, dont on n'entendoit pas la Langue , qui s'échauffoit beaucoup , & qui ne paroissoit ne devoir pas si-tôt finir. Cela nous fit avancer; mais, il n'y avoit pas moyen d'approcher : une nombreuse Populace environnoit les deux Champions, ils ne querelloient point , mais autant valoit-il ; car ils dispu-toient à outrance & sans ménager les termes en Dialecticiens des plus ferrez , ce qu'il nous étoit aisé d'entendre de l'endroit où nous étions. La singularité du fait nous surprit , mais nous ne tardâmes pas d'être éclaircis ; car le Supérieur de la Maison ayant envoyé du mon-

de pour imposer silence , & pour faire retirer les Assistans , nous vîmes sortir de la foule les deux Contestans fort échauffez & tout enroûez , dont l'un, connu par mes Compagnons de Voyage , étoit un bon Hybernois , habitué à Caën ; l'autre étoit un Pelerin Espagnol qui venoit du Mont S. Michel. Le premier nous joignit fort civilement , & ne nous quitta plus. Nous les ramenâmes à Caën , & il nous conta son aventure, qui étoit telle.

Je sortois, nous dit-il , de cette Eglise où j'ai coutume de venir tous les Samedis , quand j'ai rencontré ce Pelerin , lequel après un léger salut m'a interrogé assez brusquement en ces termes : *Quoi-bous stoudanisti ?* j'ai d'abord compris que mon homme cherchoit noise , & qu'il étoit frais émoulu des Ecoles. Vous sçavez Messieurs , que les Hibernois sont un peu Grecs sur l'article , & qu'en particulier , j'ai quelque petite réputation dans votre Université ; ainsi je n'ai point hésité à lui répondre : *Studui Philosophia & etiam Theologia.* Il a fait là-dessus une exclamation , puis tournant deux fois autour de moi , il a débuté ainsi : *Sentio te esse Thomistam , contra sic argumentor de Præmotione Phisicâ*, & m'a lâché tout de suite un argument ; la dispute n'aguères tardé à s'échauffer & à nous attirer des Auditeurs , ou

plutôt des Spectateurs. Mon Adversaire n'est rien moins que patient ; à chaque négative que je lui donnois il se trémousoit , & paroissoit prêt à m'insulter ; enfin , Messieurs , la rumeur étoit à son comble lorsque vous nous avez entendu ; car de la Prémotion Physique nous nous étions jettés dans la distinction des Attributs , & sur d'autres pareils points de pure Méthaphysique , lui soutenant les subtilités de Scot , & moi , pour ne pas le faire mentir , deffendant toujours les sentimens de l'autre Ecole. Mais graces à la prudence de M. le Supérieur , la dispute a cessé de la maniere que vous l'avez vû , & graces à votre courtoisie , j'espere de me remettre bientôt de la fatigue à laquelle je ne me serois jamais attendu , dans un lieu où j'étois venu en partie pour me delasser l'esprit.

Je vous avouë , Monsieur , que l'avanture nous parut plaisante ; nous en dejeunâmes plus gayement. Après avoir vû pêcher & avoir examiné plusieurs coquillages sur les bords de la Mer , nous remontâmes à Cheval pour nous rendre à Blainville , où nous arrivâmes assez à tems pour profiter d'un bon diner que M. Bellin , averti à mon insçû par notre Docteur , avoit préparé. Il s'étoit aussi préparé lui-même en cherchant dans ses

papiers & en rappelant dans sa memoire tout ce qui pouvoit concerner les découvertes de Vieux. Je fus , au reste, charmé de revoir un ami de ce mérite , qui malgré les années ne faisoit voir aucun changement dans la solidité de son esprit & dans ses manieres polies & agréables.

Après le repas , le principal sujet de ma visite fut mis sur le tapis , & nous eumes bientôt éclairci toutes choses à cet égard ; il me communiqua très obligeamment tout ce qu'il avoit là-dessus , & me laissa emporter tout ce que je voulus. J'appris de lui qu'à Blainville , comme à Vieux , on trouve de tems en tems des Médailles & d'autres monumens de l'Antiquité Romaine , dont il me promit de me donner des preuves. Nous vîmes ensuite les dehors du Village qui nous parurent fort agréables , ce qui nous mena chez M. D. L. L. qui a une fort jolie Maison , & possède un Fief dans le Marquisat de Blainville ; c'est un homme de très bon commerce , & qui sçait bien de bonnes choses ; il me promit aussi une instruction sur les Antiquités trouvées dans ce Canton. La Terre de Blainville appartient au Comte de Rochechouart , frere du Duc de Mortemart , lequel a épousé la fille de N Colbert , Marquis de Blainville , troisième fils de Jean Baptiste Colbert , Ministre &

Secrétaire d'Etat, qui en avoit fait l'acquisition.

Blainville, au reste, n'est pas un nom donné à l'aventure; si on en croit M. Huet, il renferme en lui une antiquité Gauloise; c'est *Beleni Villa*; Apollon & Belenus chez les Gaulois étoient la même Divinité. Dans les vieux Titres, ajoute ce Sçavant, le nom de ce Village est *Belainville*; néanmoins dans plusieurs autres il est nommé *Bléville*, & dans la Charte de fondation de l'Abbaye de Sainte Trinité de Caën, *Bledvilla*, ce qui peut venir du mot *Bladum*, qui dans la basse Latinité signifie du bled, ainsi *Bledville* signifieroit Village fertile en bled. Vous voyez, Monsieur, combien le nom d'un simple Village prend de formes différentes entre les mains d'un habile homme. Il ne tint pas à notre Hibernois que le nom même de M. Bellin, Curé de Blainville, ne devint misterieux, & n'entrât pour quelque chose dans ces étimologies.

Au retour de notre petite promenade, nous fûmes assez surpris de trouver dans le Presbitere de la Delivrande le Pelerin Espagnol qui venoit d'arriver; il se jeta aux pieds de M. le Curé, lui demandant humblement sa benediction & l'hospitalité, ce qui lui fut accordé de bonne grace, à condition qu'on ne disputeroit

point ; là-dessus , il vint embrasser son Antagoniste , & nous fit civilité. Il produisit ensuite ses papiers qui le firent connoître pour Prêtre Espagnol & pour Bachelier de la Faculté de Theologie d'Alcala ; il ajoûta qu'un vœu solennel l'avoit conduit au Mont S. Michel , allant de Province en Province & de Paroisse en Paroisse , esperant s'en retourner de même , quand il auroit vû Caën.

Notre Medecin , homme fort jovial , lia avec lui conversation , & d'un ton assez plaisant , ne se montrant pas autrement favorable à l'esprit de pelerinage ; le Bachelier la soutint encore plus plaisamment entendant raillerie à merveilles , aux dépens même de sa Nation , dit de bons mots avec esprit & de bonne grace , sans oublier celui de l'Espagnol (*a*) aboyé de près par des Chiens dans les Campagnes de Bordeaux durant une forte gelée. La conversation devint plus sérieuse , quand le rusé Pelerin , pour avoir sa revanche , poussa à son tour notre Docteur sur la Physique , pour tomber , comme il fit , sur la Medecine , dont il offrit de démontrer

(*a*) Cet Espagnol voulant se débarrasser des Chiens à coups de pierres ne put jamais en détacher une seule , à cause de la gelée ; sur quoi il s'écria : Maledicha la tierra en la quale los perros son deligados i las piedras ligadas.

I-I. Vol.

l'incer-

l'incertitude & l'illusion , ajoutant que les Physiciens François n'étoient que les Echos des Espagnols ; témoin , dit-il , votre Descartes qui a bâti tout son système de l'ame des Bêtes, sur celui de notre Gomesius Pereira *b* lequel long-tems avant la naissance du Philosophe François , a soutenu que les bêtes n'ont point de sentiment , & sont de pures Machines. Le bon Curé qui avoit interdit toute dispute ne parut pas trop fâché de voir embarquer celle-ci ; elle étoit propre à nous faire coucher à Blainville , comme il le souhaitoit ; mais je rompis les chiens à propos ; notre Docteur se tira d'embarras comme il pût ; le Bachelier crût avoir triomphé , & nous crûmes , en remontant à cheval , après avoir bien embrassé notre Hôte , avoir bien employé cette journée , qui se termina par notre retour à Caën.

Le lendemain je gardai la maison toute la journée , pour dresser sur toutes mes Instructions une Relation exacte des Recherches & des Découvertes faites à Vieux du tems de M. Foucault ; ce sera la matière de la première Lettre que je vous écrirai , & j'espère que votre curiosité en sera satisfaite. Je suis , Monsieur &c.

(b) *G. Pereira , fameux Medecin du XIV^e siècle , a soutenu cette Doctrine dans un Livre imprimé en 1554.*

II. Vol.

C TRA



TRADUCTION

Du Poëme de Petrone, sur la Guerre civile.

LEs Pays éclairez par le flambeau du monde,
Ce vaste composé de la Terre & de l'Onde,
Rome possédoit tout, & souhaitoit encor,
Quelque abîme au-delà; recele-t'il de l'or?
C'est Pays ennemi; bien-tôt pour sa conquête,
On arme des vaisseaux, une flotte s'apprête,
On cherche, on veut de l'or; les Dieux trop
inhumains,

Par ce présent cruel, divisent les Romains;
Les plaisirs prodiguez à l'usage ordinaire,
Sont à peine goûtés par le simple vulgaire;
La perle d'Assyrie est en proie au soldat;
La pourpre trop commune a perdu son éclat;
La nouveauté l'efface, à peine en Arabie,
Trouve-t'on des parfums, du marbre en Numi-
die;

Le Sere est dépouillé de ses rares toisons.
Rome réunit tout dans ses vastes maisons.
Que je prévoi de maux! une secrète rage,
Au milieu de la paix, inspire le carnage,
Le Maure est étonné de voir sur des vaisseaux;
Transporter avec soin de cruels animaux;
Les Tigres arrachez des forêts de l'Afrique,

II. Vol.

Vienne

Viennent donner dans Rome une scène tragique ;
Du sang des Citoyens les theatres fumans ;
D'un peuple furieux sont les amusemens ;
Dirai-je, en quels excès cette Rome s'abîme ?
On va chercher en Perse un exemple de crime ;
J'en parle avec horreur, au sortir de berceau ,
Les hommes mutilés font un sexe nouveau.
Ces lâches instrumens, d'une flamme impudique ;
Malgré l'effort du tems & la Loi tyrannique ,
Conservent par le fer , leurs criminels appas ;
La nature se cherche , & ne se trouve pas ;
L'excès regne par tout , on bannit la tendresse ;
Pour faire triompher ces fils de la mollesse ;
Leur indolent maintien , leurs cheveux ajustez ,
Ces divers noms d'habits par le luxe inventez ,
Tous ces attraits nouveaux qui défigurent l'homme ,
Sont autant d'hameçons où l'on voit courir Rome ;
Le Maure en esclavage arrive par troupeaux ;
Les cedres transformez en des meubles nouveaux ,
S'applanissent en table ; où leur couleur dorée ;
D'un mélange de Pourpre artistement parée ,
Semble combattre l'or, par un éclat trompeur ;
Couchez sur ces Autels , les Romains en fureur
Immolent , à l'envi , la raison trop severe ;
Les sens sont leur Idole , & pour les satisfaire ,
L'on voit de toutes parts le soldat furieux ,

1312 MERCURE DE FRANCE

Ravir ce que la terre offre de précieux ;
 En vain dessous les flots qui baignent la Sicile ,
 Le Scare poursuivi va chercher un azile ,
 On l'amene vivant ; dans l'huitre du Lucrin ,
 On trouve le secret de repater la faim ;
 Le ventre ingénieux sçait rendre tout facile ,
 Du Phase dépeuplé , le rivage est tranquille ,
 Et ses arbres jadis si chargez d'Habitans ,
 Ne sont plus agitez que du soufflé des vents.
 Jusques au champ de Mars Rome dans l'escla-
 vage ,

Au gré de l'intérêt dirige son suffrage ;
 Le Peuple , le Senat , marchands de leur faveur ;
 Vendent publiquement le pouvoir & l'honneur ;
 Même dans les vieillards cette vertu sévère ,
 La liberté Romaine aujourd'hui dégenere ;
 Le mérite est l'argent , les charges sont à prix ;
 La majesté par-là tombe dans le mépris ;
 Caton par-là succombe , ou plutôt pour sa
 gloire ,
 Le Peuple on le bravant rougit de la victoire ;
 Caton injustement privé du Consulat ,
 Fait la honte de Rome , il en ternit l'éclat ,
 Il entraîne avec lui l'honneur & la puissance ;
 Les mœurs sans gouvernail rappellent la licence ;
 Rome , de ses forfaits le prix & l'artisan ,
 Sans espoir de vengeur est son propre tyran ;
 Par le luxe & l'usure également vaincue ,
 Dans deux gouffres affreux elle reste abattue ;

II. Vol.

Sur tous ses Citoyens , sur leurs possessions ,
 L'hypothèque a par tout gravé ses actions ;
 Cet air contagieux , courant de veine en veine ,
 Jusques aux intestins a porté la gangrene :
 Tout respire la guerre ; on espere en ses coups ;
 On croit dans les hasards trouver un sort plus
 doux ;
 L'audace sans ressource , ose tout entreprendre ;
 Des remèdes communs on ne doit rien attendre ;
 La guerre , la fureur , est le seul désormais
 Qui puisse ôter à Rome un sang aussi mauvais.

La fortune avoit mis les Cohortes Romaines ;
 Dans trois partis divers , sous trois grands Ca-
 pitaines ;
 Bellone à ces trois Chefs gardant un même sort,
 Leur porte en trois endroits une semblable mort.
 Chez le Parthe Crassus va terminer sa vie ;
 Pompée est égorgé sur les flots de Lybie ;
 Jules au Capitole en proie à des Romains ,
 De ses enfans ingrats , ensanglante les mains ;
 Rassembler ces grands Morts , étoit trop entre-
 prendre ,
 On diroit que la terre a divisé leur cendre ,
 Ne pouvant dans un lieu soutenir leurs tom-
 beaux ;
 C'est ainsi que la gloire honnore ces Heros.

Entre Naples & ces champs où regnoit la Justice ;
 H. Vol. C iiij II.

1314 MERCURE DE FRANCE

Il est un lieu borné d'un affreux précipice ;
 Le Cocyte l'arrose , & dans les environs ,
 Répand l'esprit mortel de ses exhalaisons.
 Là , jamais le printemps ne porta la verdure ;
 Jamais un seul gazon n'y para la nature ;
 Jamais on n'entendit les tendres arbrisseaux
 Y mêler leur murmure aux accens des oiseaux ;
 Les Roches dans la mousse au hazard entassées ,
 Parmi quelques cyprès affreusement placées ,
 En font tout l'ornement , & dans ce noir cahos
 Paroissent aux regards comme autant de tombeaux.

Là, le Dieu des Enfers, d'une tête enflammée ;
 Percant un tourbillon de feux & de fumée ,
 Parut , & découvrant la fortune en son cours
 Il l'appelle , l'arrête & lui tient ce discours :
 « Déesse , dont les loix par toi seule bornées ,
 « Des hommes & des Dieux , reglent les desti-
 nées ,
 « Et qui courant toujours après la nouveauté ,
 « Ne peus dans aucun bien laisser de sûreté ,
 « Quoi donc! l'unique Rome ignore ton Empire?
 « Tu formas sa grandeur , ne peus-tu la dé-
 truire ?
 « Voi ces lâches Romains , d'eux-mêmes en-
 nemis ,
 « Profaner ce haut rang où ta main les a mis ;
 « Ces dépouilles , ces biens entassez par la guer-
 re » Ces

- » Ces presens infinis que leur produit la terre ,
- » Tout devient l'instrument d'un demon furieux ,
- » Qui leur ronge le cœur , en leur charmant les
yeux ;
- » Ils font des maisons d'or ; jusques dans les
nuées ,
- » De cens nouveaux Palais les faces sont pous-
sées ,
- » Ils repoussent les eaux , ils traversent les airs ;
- » Dans le milieu des champs ils font naître des
mers ;
- » Enfin l'on voit par tout d'un mouvement re-
belle ,
- » Les élemens changer leur forme naturelle ;
- » Jusques dans mon Palais , j'ai senti leurs ef-
forts ;
- » La terre dans son sein cache en vain ses tré-
sors ,
- » Percans en mille endroits les solides campa-
gnes ,
- » Des autres gemissans , ils tirent des monta-
gnes ;
- » Et tandis qu'épuisée en usages divers ,
- » La pierre par leurs mains s'entasse dans les
airs ,
- » Phebus de mes états échauffant la frontiere ,
- » Fait aux sombres enfers esperer la lumiere ;
- » Va donc , Fortune , va ; la guerre est dans tes
mains ,
- » Va , cours chasser la paix , cours armer les
Romains :

1316 MERCURE DE FRANCE

- Qu'on ne voye en tous lieux que sang , que
funerailles ;
- Redouble mes sujets par cent & cent batailles ;
- Mon sceptre dès long-temps n'est plus enfan-
glanté ;
- De ma chere Alec-ton voi le flanc agité ;
- Rien n'a calmé sa soif depuis cette journée ,
- Ou du brave Sylla la fureur couronnée ,
- Fit naître dans les champs & des bleds & des
fruits ,
- Teints encore du sang dont ils furent nourris ;
- Il dit , puis écartant la terre qui le presse ,
- Il joint avec sa main , la main de la Déesse.

La Fortune aussi-tôt d'une legere voix ,
Commença ce discours : « O Prince, dont les Loix ,
• Retiennent pour toujours dans une nuit pro-
fonde ,
• Tous ceux que leCocyste a portés sur son onde ,
• Si je puis en ce jour , sans blesser mon pou-
voir ,
• annoncer sûrement ce qu'on va bien-tôt voir ,
• Tes vœux sont exaucez ; mon cœur plein de
colere ,
• S'accorde avec le tien ; il faut les satisfaire :
• Je hai ce que j'ai fait pour ces Peuples ingrats ;
• Mon bras va renverser l'ouvrage de mon bras ;
• C'en est fait , il est temps de contenter ma
rage ;

II. Vol.

Mélons.

- » Mêlons par tout les cris, les feux & le carnage ;
- » Mais-quoi ! je voi déjà le Tage épouvanté ,
- » Par un double combat , Pharfale ensanglanté ,
- » Je voi trembler le Nil , & fremir la Lybie ,
- » Je voi sur les buchers perir la Theffalie ;
- » Déjà dans Actium , les coups d'un Dieu ven-
geur ,
- » Font entendre des cris d'épouvante & d'hor-
reur ,
- » Va donc ; de tes Etats , ouvre tous les passa-
ges ;
- » Du Cocyte alteré prépare les Rivagés ;
- » Pour passer les mortels qui courent au trépas ;
- » Caron , le feul Caron ne te fuffira pas ;
- » Il te faut une flotte ; & toi , pâle Déesse ,
- » Alec-ton , que la foif , depuis fi long - tems
preffe ,
- » Du fang qui va couler , fais cens ragoûts di-
vers ;
- » Le monde par morceaux va tomber aux En-
fers.

Elle parloit encor , lorsqu'un affreux nuage ,
Perçé de mille feux , à grand bruit fe partage ;
Pluton connoît la voix du Souverain des Dieux ;
Disparoît & s'enfuit loin du jour & des Cieux.

Par des fignes divers , la terre menacée ,
Auffi-tôt dans le Ciel , voit la perte annoncée :
Le Soleil obfcurci retire fes rayons ;

J U I N. 1730. 1319

D'Alcide de ses faits , monument éternel ;
De neige & de glaçons les roches revêtues ,
De cet affreux séjour ferment les avenues ;
Le Soleil n'en a pu bannir les aquilons ,
L'hiver y regne seul de toutes les saisons.

Le reste sera dans le prochain Mercure.



*LETRE pour servir de réponse à la
Lettre de M. . . écrite de Grenoble , &
insérée dans le Mercure du mois de Mai
1730.*

IL est vrai , Monsieur , que le livre
annoncé sous le titre , d'*A B C DE CANDIAC* auroit déjà du paroître , mais cela
n'a pas absolument dépendu de l'auteur ;
comme il souhaité donner une Edition pas-
sable & corecte , il n'a voulu prendre au-
cun engagement avec des libraires , se
flatant d'avoir dans peu la liberté de
mieux faire avec quelque imprimeur. Le
titre d'*A B C de Candiac* aiant paru
trop simple à bien des personnes , on lui
a conseillé d'en prendre un autre moins
vague , & qui donat une idée plus exacte
de son ouvrage ; c'est pourquoi il l'a in-
titulé, *LA BIBLIOTHEQUE DES ENFANS , ou
LES PREMIERS ELEMENS DES LETRES , &c.*

II. Vol.

Cvj

& c'est

1320 MERCURE DE FRANCE

& c'est sous ce titre qu'il en a obtenu le privilege.

Voici, Monsieur, le plan de son ouvrage. Il est divisé en deux volumes, l'un pour le maitre, & l'autre pour l'enfant. Celui de l'enfant, ou de pure pratique, est divisé en cinq parties.

La premiere partie contient en cinquante leçons, trois *A B C* latins; savoir, le premier en vint & une petites leçons pour les lettres, voyeles ou consones; grandes & petites; les consones avec leur nom ou sans leur nom; ressemblantes ou non ressemblantes; lettres grises, romaines, & italiques; lettres à points, à titres, à trema, à accens; voyeles nazales; diftongues, sons simples, ou composés; consones fortes, consones foibles; lettres sifflantes, aspirées; lettres doubles, ligatures, &c. Le second *A B C* latin en quinze petites leçons, est pour les combinaisons des consones avec les voyeles initiales, finales, & mediales; pour les combinaisons des consones à double emploi, usage ou valeur, come sont les lettres *c, g, f, t, x, y, &c.* pour les combinaisons des lettres liquides ou coulantes *l, r*; pour les combinaisons des caracteres *ch, ph, rh, th*, & des lettres difficiles; pour les combinaisons des consones simples, doubles, fortes ou foibles, &c. . . .

II. Vol.

Le

Le troisieme *A B C* latin en quatorze petites leçons, contient les monosyllabes latins; la syllabification, ou l'art d'épeler toute sorte de polysyllabes & de mots difficiles faits exprès, ou choisis dans les livres; des mots, sans voyeles, & de vieux mots latins abrégés ou non abrégés.

La seconde partie contient aussi trois *A B C* françois en deux cens & tant de leçons; savoir le premier en huit petites leçons pour les voyeles latines & les voyeles françoises; pour les consonnes avec leur nom ou sans leur nom; pour les sons simples ou composés; pour toutes les combinaisons des consonnes, foibles ou fortes; pour les combinaisons des sons secs, liquides, & mouillés, &c.... Le second *A B C* françois en six petites leçons contient les monosyllabes françois, & la syllabification, ou l'art d'épeler toute sorte de mots &c.

.... Le troisieme *A B C* plus étendu, contient toutes les autres combinaisons nécessaires, & quantité de leçons de lecture, variées par differens sujets sur les lettres & sur les nombres; & enfin une nomenclature des arts & des sciences, suivie de la doctrine chrétienne, & du calendrier de Jules-Cesar à côté de notre almanac. On parlera des autres trois parties dans le mercure du mois prochain.

Le volume du maître, qui servira en-

II. Vol.

suite

suite à l'enfant , est aussi divisé en cinq parties ; la premiere partie contient en cent & tant de pages la preface de l'ouvrage , & les réflexions ou instructions nécessaires sur tout l'atirail literaire que l'on peut doner à un petit enfant , come des jeux de cartes , une cassette , & un bureau abécédiques ; une casse d'imprimerie , en colombier , la suite du bureau typographique , latin-françois , un rudiment pratique ; & enfin le dictionnaire du bureau typographique ; cette même partie contient les reflexions , & les remarques sur les cinquante leçons des trois *A B C* latins.

La seconde partie en cent & tant de pages , contient d'abord les reflexions generales , & préliminaires sur l'étude de la langue françoise , & des sons qui la distinguent des autres langues ; & ensuite des remarques grammaticales sur les leçons des trois *A B C* françois.

La troisieme partie en trente & tant de pages , contient une réponse aux raisonnemens , ou aux préjugés de M. l'Abbé Regnier dans son traité de l'ortographe , & quelques reflexions sur l'ortographe des dictionnaires de Richelet , de Furetiere , de Trevoux , de l'Academie Françoise , & de l'Academie d'Espagne.

La quatrieme partie , en soixanté &

II. Vol.

tant

tant de pages , contient dans un ordre cronologique des extraits critiques d'une trentaine d'auteurs , par rapport à la tradition de l'ortographe & de ses principes , suivis ou changés depuis près de deux siècles. Cette partie pourra être augmentée à mesure que les ortogرافistes anciens ou modernes tomberont sous la main de l'auteur de ce petit ouvrage.

La cinquième partie contient les instructions préliminaires sur le rudiment pratique de la langue latine , & des réflexions sur les petits exercices de l'enfant , auquel les parens souhaitent de donner une noble & belle éducation.

Voilà , Monsieur , l'idée la plus approchanté que je puisse vous donner de cet ouvrage , l'auteur , selon les principes de Ramus , insiste toujours beaucoup sur la pratique , parce qu'il croit plus aisé de faire agir les enfans , que de les faire raisonner ; c'est travailler en pure perte que de les arrêter lontems sur des speculations qui vont à prouver l'utilité des regles , au lieu de les faire passer au plutôt à la pratique même de ces regles. Il a cependant expliqué sa méthode aussi clairement qu'il lui a été possible , il a même pris à tâche de rendre raison de tout dans le corps de l'ouvrage , & de répondre à toutes les difficultés raisonnables qu'on

H. Vol. peut

1324 MERCURE DE FRANCE

peut former contre cette nouvelle maniere d'instruire les enfans.

Il y a deux sortes de personnes que l'auteur ne s'est jamais flaté de pouvoir convaincre. Il met au premier rang ceux qui, par un entêtement excessif sur l'exactitude de leurs recherches, croient que tout est trouvé, parce qu'il leur plaît de croire qu'ils n'ont plus rien à apprendre; dans cette idée ils n'ont que du mépris pour les nouvelles découvertes, & ne laissent tout au plus aux autres que la gloire d'atteindre au degré de savoir, ou la trop bonne opinion de leur suffisance les a placés. Le plus court avec eux, c'est de les abandonner à leur fausse présomption, qui n'a rien de réel que l'ignorance où elle les retient, & le ridicule qui en est inséparable.

La seconde espece de gens, ce sont ceux qui par une déference aveugle pour ceux qui nous ont devancés dans la carrière des belles lettres, se bornent uniquement à savoir les opinions des autres; come le travail est inséparable de la recherche, ils aiment mieux supposer que les anciennes méthodes sont bonnes & suffisantes, que de se charger du soin d'examiner si les nouvelles ne valent pas mieux. On va toujours bien selon eux, quand on est dans un chemin battu, quelque long qu'il soit, & quelque embarras qu'on y trouve;

II. Vol.

comme

come si l'avantage d'ariver plutot , & plus comodément ne valoit pas la peine de tenter une nouvele route. Du reste , sujets modestes & soumis dans la republique des lettres , ils ne mettent point de difference entre une hardiesse outrée, toujours preté à tout contredire , & une honnête liberté qui se reserve le droit de choisir entre le bien & le mieux : scrupuleusement atachés à leur routine, ils s'y reposent come dans une possession où personne n'est en droit de les troubler. Les premiers qu'on peut apeler des demi-savans glorieux , sont trop entêtés de leur propre merite , ceux-ci de celui d'autrui ; cette double disposition , également blâmable & dans les uns & dans les autres , arretera toujours le progrès des sciences , à moins qu'on ne prene le parti de se mettre au-dessus de la sotte vanité des premiers , & de la timidité de ces derniers.

Il y a plus de quinze ans que l'Auteur de cette metode fit quelque étude des sons de la langue françoise , & cela pour profiter un peu du sejour de Paris où il se trouvoit alors. Il mit ses reflexions sur le papier , mais pour lui seul , ou tout au plus pour quelques amis. De retour en province , il eut occasion de faire l'essai de cette doctrine des sons : & avec un peu d'aplication & de travail , il mit dans

1326 MERCURE DE FRANCE

peu de tems une gouvernante en état de montrer les lettres & les sons à un enfant de deux ans ; ce qu'on pourroit même pratiquer encore plutôt , si les enfans étoient pour l'ordinaire capables d'articuler des sons avant ce tems là. Cet essai réussit si bien , que l'enfant conut toutes les lettres grandes & petites à l'âge de trente mois , & qu'à trois ans il lut passablement le françois & le latin , l'heureux succès sur la premiere de ces deux langues aiant porté l'auteur à tenter la même chose sur la seconde.

On croit ordinairement qu'il est inutile , indifferant , & peut-etre meme dangereux de montrer les lettres à un enfant dès qu'il fait articuler quelques syllabes. Bien des gens s'imaginent que de comancer deux ou trois ans plutot ou plus tard, cela ne sauroit guere influer ni en bien ni en mal dans le reste de la vie ; & qu'enfin l'education tardive peut mener également à la perfection ; c'est là , ce me semble , un prejuge que l'ignorance & la coutume paroissent n'avoir déjà que trop autorisé ; car le degout de la plupart des écoliers ne vient peut-etre pas moins d'une education tardive que d'un defaut de disposition à l'étude. Je pense donc avec l'auteur qu'il seroit très utile que l'enfant pût lire aussi tot qu'il fait parler ; cela lui do-

n'étoit plus de facilité dans toutes les études. La différence d'un enfant qui lit à trois ans , & de celui qui à peine lit à sept, doit être contée pour beaucoup dans la suite des études. Il y a tant de choses à apprendre , qu'on ne sauroit trop tôt commencer. On ne prend pour pretexte la santé , la foiblesse , ou la vivacité d'un enfant , que pour se justifier soi même , & pour excuser un usage suivi par imitation plutôt que par raison ; chacun pourroit fournir sur autrui , & peut-être sur soi même , des exemples de cet abus.

D'où vient que les aînés , les enfans uniques , ou les enfans le plus chers , sont ordinairement moins avancés dans les études que les autres : c'est qu'on les a mis trop tard à l'*abc* , ou peut être trop tôt sur des livres ordinaires & mal faits : on a rempli de simples puerilités leur imagination tendre ; ils ont grandi dans l'exercice continuel des badinages ; ils ont ensuite peine à les sacrifier aux leçons instructives & pénibles qu'on leur donne. D'ailleurs enseveli dans les préjugés , on aime mieux en general voir vivre son enfant dans l'ignorance , que de s'exposer à la crainte mal fondée , de le perdre fort jeune ; & l'on conclut sans raison que la science abrège leurs jours , come si l'ignorance & l'oïveté promettoient une plus

longue vie. Quelques particuliers peuvent l'imaginer ainsi, mais le Public pense & raisonne plus juste.

Puisque les autorités & les exemples font ordinairement plus d'impression, que les simples raisonemens, il n'est pas mal d'en rapporter ici quelques uns. Certaines personnes ont cru, dit Quintilien, qu'il ne faut pas entreprendre de rien enseigner aux enfans avant sept ans: mais ceux qui come Chrisipe, ne veulent pas qu'aucun age soit exempt d'aplication, l'entendent bien mieux. Car quoiqu'il laisse l'enfant entre les mains des femmes jusqu'à trois ans, il veut qu'elles prennent soin dès ce tems là de lui former l'esprit par les meilleures instructions qu'elles sont capables de doner. Et pourquoi ce meme age, qui est déjà susceptible d'impression pour les mœurs, ne le seroit-il pas aussi des premiers elemens de literature?

Socrate longtemps auparavant avoit fait comprendre à ses disciples que les enfans qui savent parler, & qui comencent à faire paroître du discernement, ne sont point trop jeunes pour les sciences. Aristote & Platon l'ont pensé de même: & si Quintilien déjà cité, M. le Fevre, Madame Dacier, & beaucoup de savans, ont eu le malheur de perdre leurs enfans celebres, doit on conclure qu'il sont morts.

II. Vol.

par

par des excès d'étude ? la tendresse paternelle des savans est elle moins naturelle que celle des autres homes ? sont ils plus aveuglés , & moins attentifs lorsqu'il s'agit des égars & des menagemens necessaires à la conservation des enfans le plus chers ?

Il est vrai que les ennemis de l'étude l'accusent d'être meurtrière , & disent qu'elle assassine les enfans ou qu'elle les empêche de croître. Dès qu'il meurt quelque enfant celebre par les études , les ignorans ne manquent pas d'en acuser ces mêmes études ; c'est la maniere dont ils s'y prennent pour consoler des parens affligés , & cela sans faire attention au nombre infini d'enfans qui restent nains ou qui meurent malgré leur parfaite ignorance , & au grand nombre de ceux qui vivent au delà de quatre vints ans quoiqu'ils aient commencé de fort bone heure à étudier. On sait que le Cardinal Lugo dès l'âge de trois ans fit paroître son heureux genie ; car il savoit lire les imprimés & les manuscrits. Bayle en parle dans son dictionnaire. Le Tasse à l'age de trois ans , comença à étudier la grammaire ; & il se portoit à l'étude avec tant d'ardeur & tant de gout , que son pere n'hésita point à l'envoyer au college des Jesuites , dès l'age de quatre ans. Sous ces habiles maitres le petit Torquato fit de si grans progrès , qu'à sept ans il

II. Vol. savoit

1330 MERCURE DE FRANCE
 favoit parfaitement le latin , & tres passablement le grec. La suite des nouvelles d'Amsterdam du 30 avril 1726 parloit du petit Jean Filipe Baratier de Schwalbach , qui comença d'apprendre les lettres avant l'age de deux ans. Mais citer des enfans morts, aux yeux des ignorans, c'est presque decrier une méthode : citer des enfans étrangers , c'est s'exposer à n'être pas cru : il en faut donc citer qui soient en vie , & à Paris , la chose est aisée , & ce sera pour un autre Mercure. Je suis, &c.

::***

O D E

*Présentée à Madame la Princesse de Conti,
 par les Ecoliers des Prêtres de l'Oratoire
 de Pezenas, lorsque la Princesse passa par
 cette Ville avec M. le Prince de Conti
 son fils, le 4 du mois de Juin 1730.*

S Cavantes Nymphes du Permesse,
 Dans vos Concerts harmonieux,
 Celebrez l'Auguste Princesse
 Qui vient de s'offrir à mes yeux.
 Par vous plus d'une fois conduite,
 Ma Lyre a chanté le mérite
 Des demi dieux & des Héros ;

II. Vol.

Epris

Epris d'une fureur divine ,
 Je vais chanter une Héroïne ,
 Inspirez-moi des tours nouveaux.

Quels charmes éclatent en elle ;
 Son aspect ravit mes esprits ;
 Telle parut cette immortelle
 Qui ravit le cœur de Paris.
 Mais où tend ton vol téméraire ;
 Muse , si tu prétens lui plaire
 Laisse tous ces frêles attrait ;
 Son cœur que la sagesse guide
 D'un éloge bien plus solide
 Te fournira les plus beaux traits.

Des doux charmes que la nature
 Nous accorde au gré du destin ,
 L'éclat trop fragile ne dure ,
 Comme la rose , qu'un matin.
 Et s'ils méritent quelque éloge ,
 Plus d'une Mortelle s'arroe
 Les hommages qui leur sont dûs :
 Princesse , si tu les surpasses ,
 Tu sçais unir avec les graces
 L'éclat des plus rares vertus.

Ces vertus , plus que la Naissance ,
 Font que tu regnes sur le cœur
I. l. Vol.

D

1332 MERCURE DE FRANCE

Des Peuples dont par ta prudence

Tu sçais assurer le bonheur.

Lorsque la Parque meurtrière

Vint borner l'illustre carrière

Du Héros l'objet de tes feux ;

Quelle ressource à nos disgrâces ! (a)

Si ton grand cœur suivant ses traces

Ne l'eut fait revivre à nos yeux.

Mais que fais-tu , Muse imprudente ?

Faut-il par tes tristes accens ,

D'une playe encore sanglante

Renouveler les traits perçans ?

Bannissons ces mornes pensées ,

Pourquoi de nos pertes passées

Garder encor le souvenir ?

CONTI reproduit de sa cendre

Un Héros qui nous fait attendre

Le plus gracieux avenir.

Conduit par son auguste Mère

Dans le sentier de la vertu ,

Il regarde d'un œil sévère

A ses pieds le vice abbatu :

Exemt d'une indigne mollesse ,

Il fait les jeux de sa jeunesse

Des desseins les plus glorieux ;

(a) *Pexenas dépend de la Maison de Conti.*

II. Vol.

On

On le voit courir pour s'instruire
Des moyens de les rendre heureux.

Ainsi, lorsqu'un soudain orage
Vient renverser par sa fureur
Un Arbre dont l'épais feuillage
Servoit d'azile au Laboureur ;
Triste, il deteste la tempête,
Qui met à découvert sa tête
En proie au trait du Chien brulant ;
Mais tandis qu'il murmure encore,
Un Rejetton qu'il voit éclore
Ranime son cœur languissant,

O Vous ! dont la main bienfaisante
Cultive ce tendre Rameau ,
Préservez de l'ardeur brulante
Un si précieux Arbrisseau.
Qu'à ses pieds l'Onde toujours pure
Coulant avec un doux murmure
L'arrose dans ses jeunes ans.
Qu'ainsi de sa tige féconde
Naissent les plus beaux fruits du monde ;
Qu'il nous promet dès son Printems.



VERS LIBRES

*Présentés à Monseigneur le Prince de Conti
par les mêmes Ecoliers.*

LA Déesse Minerve en Mentor déguisée,
Du jeune fils d'Ulisse accompagnoit les pas;
S'il faut croire, au rapport d'Homere en l'Odissee;
Pour moi, Conti, je ne m'y trompe pas,
Et voicî quelle est ma pensée:
Cet habile Poëte inspiré par les Dieux,
Sous un symbole ingénieux
Sans doute voulut nous dépeindre
Ce qui devoit un jour se passer sous nos yeux,
Oui, ose le dire, sans craindre
Les frivoles discours d'un Censeur odieux,
Du jeune Voyageur d'Homere
Vous avez tous les traits, le port, la majesté,
La naissance, les mœurs & la docilité
Pour la vertu la plus severe.
Entre Minerve & votre auguste Mere
Les rapports sont trop ressemblans
Pour que l'on puisse s'y méprendre;
Tout le monde à la voir peut aisément compren-
dre
Qu'Homere en écrivant l'eut présente à ses sens.
De Mentor elle a la science,
L'esprit, le cœur & la douce éloquence
Qui sçait charmer en instruisant;
I. V. 1. Jusques

Jusques-là le portrait est en tout ressemblant
 Entre vous & le fils du Monarque d'Ithaque;
 Mais au lieu que Pallas pour suivre Telemaque
 Se revêtit des traits d'un soubtilieux vieillard;
 Plus favorable à votre égard,

Pour vous suivre en votre voyage,
 De votre auguste Mere elle a pris le visage;
 La démarche, la voix, le port majestueux;
 Pour n'en dire pas davantage,
 Elle a voulu se montrer à vos yeux
 Telle qu'elle paroît dans le Conseil des Dieux.

V E R S. déclamés par les mêmes, & adressés à Madame la Princesse de Conti.

Bon compliment est Marchandise rare;
 Maint bel esprit crut égaler Pindare,
 Qui ne fut onc qu'un diseur ennuieux.
 Vous autres Grands vous le sçavez trop mieux;
 Sans recourir à l'Art de Negromance,
 Bien gagerois qu'en traversant la France,
 Maint harangueur copiant Mœreni,
 Par long propos qu'il cuidoit bien fleurir,
 Vous a prouvé qu'étiéz de haut Lignage,
 D'estoc Royal & de grand Parentage,
 Et le conteur se fera très discret,
 S'il ne l'a pris que de Hugues Capet,
 Dans son discours, & qu'il vous ait fait grace
 De vos Majeurs de la seconde Race,

L. Vot.

D ij

Pis

3336 MERCURE DE FRANCE

Pis eût été si du sac d'Illion

Ayant tiré Monseigneur Francion ,

De pere en fils , ennuyeux Annaliste ,

De tant d'Ayeux il eût fourni la Liste.

Aucuns ont crû qu'en un sujet si grand ,

Point ne falloit Cloyis ni Childebrand ;

Que vos vertus , l'ornement de votre âge ,

Bien méritoient particulier hommage ;

Que ne louer que devancier défunt

Sentoit par trop le mérite d'emprunt ;

Que ce grand cœur digne de la Couronne ,

Esprit charmant ou lumiere foisonne ,

Grande lumiere assortie à bonté ,

Si doux accueil , si ferme pieté ,

Bref tant de dons dont nature est avare ,

Sont les grands traits dont éloge se pare.

Or bien faudroit l'Homerique talent ,

Pour soutenir un sujet si brillant.

Tel se jettant sur matiere si vaste ,

Trop a senti le bizarre contraste

Du grand sujet & du mince Orateur.

Pour moi cheffif , qui ne fus onc Auteur ,

Qui ne paroits que pour montrer mon zele ,

Et quant & quant celui de ma sequelle ;

Je dois laisser à plus doctes Esprits

De celebrer vos noms dans leurs Ecrits ,

Car je reprends mon texte , & quoiqu'on dise ,

Bon compliment est rare Marchandise.

II. Vol.

REPLIQUE



R E P L I Q U E du premier Musicien à la réponse du second, insérée dans le *Mercur* du mois de May dernier.

P Armi les faits que vous supposez, Monsieur, dans votre Réponse, il y en a deux où l'on peut voir clairement que vous manquez de bonne foy; le premier que vous avez déjà avancé dans votre conférence, regarde mon prétendu désaveu du *Traité de l'Harmonie*, & le second regarde la personne à qui vous faites dire qu'elle m'a enseigné tout ce que j'ai mis au jour depuis peu, & où vous confondez la *Basse fondamentale*.

Si j'ai prouvé dans l'examen de votre conférence, pag. 2373. la fausseté de votre application à un passage du *Traité de l'Harmonie*, à l'occasion de laquelle application vous me faites prononcer contre cet ouvrage; il falloit détruire ma preuve, avant que d'insister; puis-je avoir désavoué mon ouvrage à propos de rien? & prétendez-vous en imposer par vos rémoins? Consultez-les, ils ne sont pas si préoccupés que vous; votre condamnation suivra de près leur jugement.

Je me suis toujours fait un plaisir de publier dans l'occasion, que M. Lacroix,

H. Votz

D iij de

1333 MERCURE-DE FRANCE

de Montpellier, dont vous avez marqué la demeure, m'avoit donné une connoissance distincte de la regle de l'8^e, à l'âge de 20 ans; mais il y a loin delà à la B^{te}. F^{te}. dont nul ne peut se vanter de m'avoir jamais donné la moindre notion; j'ose même avancer, que nul ne la connoît encore parfaitement. En proférer le nom, en avoir quelques idées, la discerner en certains cas, sentir ce qui en peut naître, ce n'est encore-là que l'entrevoir; en vain la mettez-vous au rang des principes pratiquez avant l'Edition de mon Livre; si cela étoit, on en auroit du moins touché quelque chose dans quelques-unes des Méthodes de composition ou d'accompagnement, imprimées ou manuscrites, qui ont paru avant cette Edition; & ce seroit rendre leurs Auteurs suspects de la plus grande charlatanerie, que de faire entendre qu'ils ne l'ont professée que dans des leçons de vive voie. Où sont ces leçons? où sont ceux qui les ont données?

A l'égard des 4 chefs qui sont, dites-vous, toute notre dispute, j'entamerai encore moins la matière que je ne l'ai fait dans l'examen de votre conférence; parce que je dois bien-tôt mettre au jour un Ouvrage intitulé: *Génération Harmonique*, où vous trouverez plus que vous ne demandez à présent; mais comme je veux

II. Vol.

mettre

mettre fin à votre critique ; je vais seulement tâcher de vous prouver que ce que vous m'opposez de plus sérieux, se détruit de lui-même.

- Vous prétendez d'abord que le premier fondement de l'Harmonie doit se tirer des proportions qui se trouvent dans les Vibrations des sons, pour me servir de vos propres termes ; & moi je soutiens qu'il existe dans l'Harmonie qui résulte de la résonance d'un corps sonore. Vous dites que c'est un fait de Physique ; mais avez vous bien pris garde que ce fait, qui véritablement est Physique dans la manière que je l'expose, devient purement Géométrique de la façon que vous le présentez ? Ne sçavez-vous pas que la Musique est une science Physicomathématique, que le son en est l'objet Physique, & que les rapports trouvez entre différens sons en sont l'objet Mathématique ou Géométrique ? Je m'étonne qu'avec un argument tel que celui que vous me faites à ce sujet, vous confondiez ainsi les choses ; mais c'est apparemment là votre intention, comme la suite en est une preuve.

Car, si nous passons au 2^e. chef, nous vous y verrons retomber dans les contradictions dont votre conférence est remplie, nous vous y verrons approuver & désapprouver successivement la même

II. Vol.

D. III. chose ;

chose; vous n'y cachez pas même assez l'embaras que vous voulez y jeter. Vous imaginez-vous que la distinction subtile & frivole que vous y faites entre l'actord & l'intervale de 7^e, change la nature de cette même 7^e, & empêche qu'elle ne soit toujours la même dissonance, pendant que le son grave, qui fait qu'elle est 7^e, en est toujours la B^{te}, F^{le} ? c'est cependant là de quoi il s'agit, & ce qui décide la question.

Au lieu de simplifier les objets, de les ramener au même point, & de faciliter par ce moyen, l'intelligence de votre art; vous ne faites qu'obscurcir l'idée de la dissonance, si claire par elle-même, & si importante pour la succession de l'Harmonie, dont apparemment vous faites peu de compte. Croyez-vous parvenir jamais à pouvoir m'enseigner la B^{te}, F^{le}, tant que vous y admettez des 2^{es} & des 4^{es} ? Dites-nous franchement si vous vous soumettez au principe dont vous vous autorisez, ou si ce principe vous est soumis ? Si c'est à vous de lui donner la loy, il n'y a rien à dire; mais si c'est à vous de suivre celle qu'il vous impose; de quel droit lui attribuez-vous donc gratuitement & directement des 2^{es} & des 4^{es}, tandis qu'au moment que vous vous le proposez (pag. 885.) vous lui refusez

II. Vol.

ces

J U I N. 1736. 1341

ces mêmes Dissonances, que fournissent les renversemens de cet accord de 7^e, *ré, fa, la, ut*, où vous voulez que *ré* soit fondamental de tous côtez? Et tandis qu'après avoir confondu la *supposition*, & la *suspension* avec l'Harmonie fondamentale, en donnant indifféremment des 9^{es}, des 2^{es} & des 4^{es} au fondement, vous ne sçauriez vous empêcher de renoncer à ce même fondement dans cet accord par *supposition*, *sol, ré, fa, la, ut*, (p.890.) vous n'y regardez plus la Basse actuelle, *sol*, comme fondamentale, & vous y rendez à *ré*, ce que vous lui aviez d'abord accordé; quelles contradictions! Mais ne ne serois-je pas moi-même dans l'erreur, & ne doit-on pas avoir égard aux raisons qui vous en ont fait user de la sorte? Ici, selon vous, c'est *un son retardant, paresseux*, pour ainsi dire, à se rendre à sa place; là c'est *une disposition approchante*; là c'est *une Basse qui reste à la finale comme par entêtement, ou par une immobilité inébranlable*; on sent que l'Harmonie, pour remplir son ministère, qui est de donner de la variété, touche l'accord de la Dominante; mais que la Basse manque, pour ainsi dire, à son devoir. Je ne sçavois pas effectivement, que ce fussent-là des raisons; dites plutôt, pour vous justifier, que la raison est superflue en Musique; mais avoüez en

1342 **MERCURE DE FRANCE**
même-tems que vous avez tort de vouloir
y en admettre.

N'est-ce pas vous seul , M. qui avez
bâti cette Tour de Babel , par un entas-
sement de 3^e sur 3^e, où, en effet, la confu-
sion se mêle? Heureuse audace que la
vôtre ! Cet accord *ut , mi , sol , si , ré , fa* ,
que vous citez (pag. 890.) & qui vient si
dignement à la suite de votre Trio , E,
est-il donc un entichissement de l'Har-
monie , un prodige de variété ? Je serois
bien curieux de voir les Certificats des
Compositeurs à grand Chœur sur cette
découverte , & sur ce qui regarde votre
3^{me} chef ; car je m'attends qu'on recevra
une grande satisfaction du renversement
d'un pareil accord par l'union de ces six
notes , *si , ut , ré , mi , fa , sol* ; encore une
note , & vous auriez eû la gloire de ne
faire qu'un accord de toute la Gamme.

Quant au 4^{me} chef , on devine assez le
motif qui vous fait parler : Dites tant
qu'il vous plaira que je ne suis qu'un
compilateur ; ce qui est cependant bien
éloigné de la vérité ; il me suffira que des
esprits d'ordre & de système reconnois-
sent ma Méthode d'accompagnement
pour ce qui s'appelle une Méthode , &
pour l'unique qui ait encore paru dans
ce genre.

Au surplus , M. vous justifiez pleine-
ment
II. Vol.

J U I N. 1730. 1343

ment ce que j'ai avancé dans la Préface de mon Livre , sur le peu de connoissance & de fond qui ont accompagné jusqu'ici la pratique des Musiciens. Vous ne jugez de votre Art que par la voye des sens , vous vous y laissez prévenir par les effets , & n'en cherchez la cause que dans vos affections. Delà naît cette confusion que vous faites de l'objet Physique avec le Géométrique , aussi-bien que de la *supposition* & de la *suspension* avec l'Harmonie fondamentale ; delà naissent tous vos grands mots qui n'aboutissent tout au plus qu'à éblouir ceux qui ne sont point au fait ; delà naît enfin votre Accord à six cornes , qui est le plus fidele interprete de toutes vos connoissances. Comment vous démontrer des vérités , si vous n'avez pour principes que des autoritez , des certificats , des dispositions approchantes , des sons paresseux , des Basses entêtées , des comparaisons , & pour dernière ressource , des défis , des rodomontades ? Que prouve tout cela en fait de science , & que peuvent des gens à talens , même leurs productions les plus heureuses , contre un système raisonné ?

Je finis , M. en vous avertissant que la qualité donnée dans l'examen à celui qui récuse une Méthode d'accompagnement , sur ce qu'elle exige la connoissance de

1344 MERCURE DE FRANCE.

Mode, lui restera toujours, jusqu'à ce qu'il reconnoisse & confesse son erreur ; mais faites bien attention que j'ai toujours compté parler à un Anonime, & que je ne l'ai désigné ni par ses ouvrages, ni autrement.

SUR LE RETABLISSEMENT DE LA SANTE' DE MAD...

Cessez, cessez, mes yeux, de répandre des
pleurs,

Il est tems de calmer ma crainte, & mes douleurs :

Des portes du trépas mon Iris revenuë,

Plus belle que jamais va paroître à ma vûë ;

Des horreurs de la mort ses yeux déjà couverts,

A la clarté du jour se sont enfin ouverts.

O vous qui respirez l'air tendre de Cythere ;

Vous, fideles sujets du Dieu qu'on y révère,

Venez, accourez tous, que vos plus doux concerts,

En ce jour fortuné raisonnent dans les airs ;

Qu'aux jeux les plus charmans succède la tendresse ;

Vous ne sçauriez trop loin pousser votre allégresse ;

J U I N. 1730. 1345.

C'est votre aimable Dieu qui triomphe du sort,
Il a scû défarmer l'inéxorable mort.

A ma voix, attentifs, apprenez sa victoire,
Et chantez avec moi, son triomphe & sa gloire.

A peine les dangers d'Iris me sont connus,
Que mes tristes sanglots ne sont plus retenus;
Une sombre pâleur, sur mon visage empreinte;
Marque le noir chagrin dont mon ame est
atteinte,

Et du jour qui me luit, détestant, le flambeau,
Déjà je me prépare à la suivre au tombeau,
Mais enfin au milieu de mes plus vives craintes,
Addressant à l'Amour ma priere, & mes plain-
tes,

Dieu puissant, m'écriai-je, ô toi, qui de mon
cœur,

Fis toujours le plaisir, la joye & le bonheur,
Toi, que je connoissois avant de me connoître,
Toi, de mes sentimens, seul, & souverain
maître,

Amour, daigne, pour moi, t'employer aujourd'hui,

Signale ta puissance, & deviens mon appui.

La mort impunément ose attaquer la vie,

De l'adorable objet dont mon ame est ravie;

Pour terminer des jours si précieux, si beaux,

Je la vois éguiser son implacable Faux:

Verras-tu sans courroux cette horrible injus-
tice?

I I. Vol.

Souffriras-tu

1346 MERCURE DE FRANCE

Souffriras-tu , grand Dieu ! ce cruel sacrifice !

Laisseras-tu périr cette jeune beauté ?

Réservez-tu ce prix à ma fidélité ?

Iris seule , à tes loix , sçut asservir mon ame ;

Elle seule , en mon cœur , sçut allumer ta flamme.

Et depuis le moment que les traits de ses yeux ,

M'ont causé des transports qui m'égalent aux Dieux.

Toujours constant , toujours plus charmé de ma chaîne ,

J'en ai porté le poids sans murmure & sans peine ,

Je n'ai jamais tenté de briser un lien ,

Trop doux , puisqu'il unit mon cœur avec le sien.

Depuis cet heureux jour que j'adore ses charmes ,

Mon cœur n'a senti que ses douces allarmes ,

Que l'amour fait sentir aux cœurs les plus heureux ,

Et dont nul n'est exempt dans l'empire amoureux.

Mais faut-il que la mort , plus que jamais cruelle ,

Ose couper les nœuds d'une union si belle !

Veut-elle , la barbare , enlever à mon cœur ,

D'un si parfait amour , la charmante douceur ?

Mon Iris n'étant plus , quel objet dans mon ame ,

J U I N. 1730. 1347

Est digne d'allumer une nouvelle flamme ;

Si , d'Orphée autrefois animant les Concerts ,

Tu scus fléchir , pour lui , le fier Dieu des enfers ,

Tente un nouvel effort , dans ce péril extrême ,

Entreprend tout , grand Dieu ! pour sauver ce que j'aime.

Si ce n'est pas assez , pour attendre ton cœur ,

De mon intérêt seul , & de mon seul bonheur ;

Ne regarde que toi , c'est toi que l'on outrage ;

Voy tout ce que tu perds , & quel affreux ravage ,

Dans ton empire heureux va causer cette mort.

Que de cœurs dégagez , & maîtres de leur sort !

Iris n'avoit sur eux remporté la victoire ,

Que pour faire éclater ta puissance & ta gloire.

Ah ! ne balance pas , cours arrêter le trait ,

Qui menace les jours de cet aimable objet !

Touché de mes regrets , sensible à ma prière ,

L'amour part aussi-tôt du temple de Cythere ,

Et d'un essor hardi s'élevant dans les airs ,

Traverse d'un coup d'aîle , & la terre & les mers ;

Il pénètre bien-tôt dans la demeure affreuse

Qu'ençoit neuf fois , du Stix , l'Onde noire & bourbeuse.

Tout tremble à son aspect , Pluton saisi d'effroi ,

Craint qu'à tout son Empire il ne donne la loi.

348 MERCURE DE FRANCE

L'Amour vole au milieu du ténébreux Averné ;

Sous un Roc, va se perdre une horrible caverne.

L'astre brillant du jour n'y pénètre jamais ,

Nul mortel , en ce lieu , ne peut avoir d'accès :

C'est-là que dans l'horreur d'un éternel silence ,

Minos tient dans ses mains la terrible balance

Là , roule incessamment l'Urne ou de chaque
humain ,

Est renfermé le nom tracé par le Destin ;

Là , de rage écumant , la Parque inexorable

Coupe le fil des jours du Mortel déplorable ,

Dont le nom malheureux est tiré par le sort.

L'amour découvre enfin ce séjour de la mort ;

Il y court , quelle horreur ! le sort impitoyable

Avoit déjà d'Iris , tiré le nom aimable ;

Déjà pour la plonger dans la nuit du Tombeau ,

La cruelle Atropos apprêtoit son Cizeau ,

Mais retenant ce bras armé de barbarie ,

Arrête , dit l'Amour , implacable furie ;

Quoi , peux-tu , sans pitié , trancher de si beaux-
jours ?

Et détruire par là l'empire des Amours ?

Porte tes coups ailleurs , & change de victime ,

Ou je vais , par mes traits , te punir de ton
crime.

Pour te dédommager , dans peu tu me verras ,

Il Vol.

Porter.

Porter dans mille cœurs de funestes trépas ;
 Pour en venir à bout , Iris me doit suffire ,
 Ses yeux sçauront peupler le tenebreux empire ;
 Il dit , des mains du sort arrachant le billet
 Dans le Vase fatal , lui même il le remet ;
 La Parque n'ose alors s'opposer à son zele ,
 Et cachant son dépit , je me rends , lui dit-elle
 Le plus barbare cœur s'adoucit à ta voix ,
 Dans les Cieux , aux Enfers , tes desirs sont des
 Loix ;

Mais garde ta promesse , & prends soin de ma
 gloire.

Charmé de ce triomphe , & fier de sa victoire.

Le Dieu fuit aussi-tôt ce séjour odieux ,

Et revient m'annoncer ce succès glorieux.

Sèche , sèche , dit-il , la source de tes larmes ;

Calme , Berger heureux , de si justes allarmes.

Ton-Iris va revoir la lumière du jour ,

Et ce parfait bonheur tu le dois à l'Amour.

A vivre sous mes Loix sois toujours plus fidele ;

Tu vois comme je fers la constance & le zèle.

Il me laisse à ces mots , & depuis mon Iris ,

Recouvre tous les jours , sa force , & ses esprits.

Elle reprend ce feu , doux vainqueur de mon
 ame ,

Et par qui de l'Amour tout sent la vive flamme.

Que la plus vive joye éclate dans mon cœur ,

Que les plus doux transports annoncent mon
 bonheur.

Il. Vot.

Conjectures

CONJECTURES sur le mot
Cornicula, qu'on lit dans la troisième
Lettre du premier Livre des Epîtres
d'Horace.

Ceux qui ont lû dans Phédre la Fable
du Geai glorieux, qui s'étant paré
des Plumes d'un Paon qu'il avoit ramas-
sées, s'étant mêlé parini les Paons qui le
chasserent de leur Compagnie, sont sur-
pris en lisant Horace, de ce que cet Au-
teur en désignant la même Fable, ne la
met point sous le nom du Geai comme
Phédre, mais sous le nom d'un Oiseau
qu'il nomme *Cornicula*.

Nisi fortè suas repetitum venerit olim

Grex avium plumas, moveat *Cornicula*, risum

Furtivis nudata coloribus

Horace & Phédre étoient contempo-
rains, ou du moins ils ont vécu dans des
temps peu éloignés; ils ne sont pas les
Inventeurs de cette Fable, ils l'ont pu-
sée vrai-semblablement dans les mêmes
sources de la Mythologie; pourquoi donc
dita-t-on cette différence entre eux?
Quand deux Auteurs, de notre temps
rapportent une Fable connue; par exem-
ple, celle du Loup & de l'Agneau, de la

L. Vol.

Gre-

Grenouille & du Bœuf, &c. ils ne s'avisent point d'en changer les personnages; d'où vient donc la différence qu'on remarque entre Horace & Phédre par rapport à la même Fable? Est-ce caprice? Est-ce un défaut de mémoire dans l'un de ces deux Poètes?

S'il étoit permis, sans témérité, de s'opposer au torrent des Traducteurs & des Interpretes d'Horace qui se suivent & se copient les uns les autres, j'oserois hazarder une pensée qui pourroit concilier Horace & Phédre; ce seroit de dire que *Cornicula* dans Horace ne marque point l'Oiseau que nous nommons la Corneille, mais que ce terme signifie le Geai. Je sens bien qu'on m'accablera tout aussitôt par le nombre des Interpretes & des Traducteurs d'Horace, qui n'ont pas eu la moindre pensée que *Cornicula* pût signifier un Geai. Ce mot dérivé de *Cornix*, écarte tout-à-fait l'idée du Geai, & ne leur laisse que celle de la Corneille; cependant en laissant à part les préjugés, on prie les personnes équitables de faire attention qu'il n'en est pas du mot *Cornicula*, par rapport à *Cornix*, d'où il dérive; comme de *Graculus* par rapport à *Gracus*, ou de *Hadulus* par rapport à *Hadus-Graculus*, & *Gracus* sont précisément la même chose, & *Hadulus* ne diffère point de *Hadus*

1352 MERCURE DE FRANCE

quant à l'espece , mais seulement quant à l'âge & à la taille ; au contraire , je soutiens , non comme une verité certaine , mais comme une conjecture probable , que le mot *Cornicula* ne désigne point la *Corneille* , mais en general toutes les especes contenuës *sub genere Corvino* , lesquelles sont plus petites , que la *Corneille* , & en particulier le *Geai* , lequel est une desdites especes.

Aldrovandus dans son *Ornithologie* distingue & nomme jusqu'à dix-neuf especes d'Oiseaux contenus sous le genre des *Corbeaux* & des *Corneilles* , dont le *Geai* que les Grecs nomment *Pyrrhocorax* ou *Corbeau rouge* est une , la *Pie* une autre , la *Chouïete* une autre , le *Pivert* une autre , &c. ce sont toutes ces especes qu'on nomme *Cornicula* , parce qu'elles sont comprises *sub genere Corvino* , & qu'elles sont plus petites que les *Corbeaux* & les *Corneilles*. Mais peut-on donner quelques preuves de ce qu'on avance icy ? C'en est une que les bons *Dictionnaires* , comme celui d'*Etienne* & d'autres , ne donnent jamais pour l'équivalent du mot *Cornicula* le mot grec *καράϊν* , qui est le seul mot spécifique qui désigne la *Corneille* , mais celui de *κολοϊός* qui désigne proprement & principalement le *Geai* , *Graculus* ; quoiqu'il marque aussi

moins principalement quelques-unes des petites especes qu'on range sous le genre des Corbeaux ou Corneilles, comme la Pie, la Choüette qui sont appelées par cette raison *Cornicula* ou *Parva Cornices*, ce qui n'empêche pas qu'elles ne soient d'une espece & d'un nom different de la Corneille, proprement dite, laquelle seule a retenu le nom du genre. Il résulte de ces remarques qu'Horace a voulu marquer par *Cornicula*, non la Corneille qui n'a point en latin d'autre nom spécifique que celui de *Cornix*, ni en grec que celui de *κορώνη*, mais un Geai, comme Phédre l'a marqué bien expressément; on ne peut point entendre Phédre d'une Corneille, mais on peut bien entendre d'un Geai le *Cornicula* dont Horace s'est servi, puisque ce mot veut dire l'Oiseau que les Grecs appellent *κολοιδε*, & que la premiere signification de *κολοιδε* est de marquer un geai. Cette maniere de concilier ensemble ces deux Auteurs n'a rien qui me paroisse choquer la raison, ni sortir des bornes de la vraisemblance; c'est tout ce qu'on peut attendre dans une matiere comme celle-ci qui n'est point susceptible de démonstrations métaphysiques. S'il se trouve quelque personne habile qui daigne adopter mon sentiment, j'en serai bien aise, s'il s'en trouve qui

II. Vol. veuille

1354 MERCURE DE FRANCE
veuille prendre la peine de le réfuter , je
n'en serai nullement fâché ; je puis dire
même que je lui en sçaurai gré, puisqu'elle
me donnera lieu de profiter de ses lumie-
res , ce n'est même qu'à ce dessein que la
question a été mise sur le tapis.



POUR CORINE ,

Chienne de Mad^{lle} Pasquier.

JE veux peindre en mes Vers la charmante
Corine ,

Amour , tu sçais pour qui ; dirige mon Pinceau.

Elle n'est pas ce que l'on s'imagine ,

Et dans son espèce canine

Vit-on jamais rien de si beau.

Quels yeux plus vifs ! quelle plus riche peau !

Elle peut en beauté disputer à l'Hermine ;

Est-il un plus joli museau ;

Sa physionomie est tant soit peu humaine ,

Et ce défaut chez elle est gracieux.

Une noble fierté marque notre origine.

On connoît à l'air de Corine

Qu'elle descend du Chien qui brille dans les
Cieux ;

Mais ce qui rend pour moi son fort digne d'en-
vie ,

C'est qu'elle plaît à deux beaux yeux ,

L. I. Vol.

Deux

J U I N. 1730. 1353

Deux yeux qui feroient seuls le bonheur de ma
vie ,

Si l'on me permettoit de soupirer pour eux.

Le Solitaire.

*****:~::~~::~*****

REFLEXIONS.

LA clemence dont on fait une vertu si rare , se pratique tantôt par vanité , quelquefois par paresse , souvent par crainte , & presque toujours par tous les trois ensemble.

Il est plus beau de faire des Rois que d'en vaincre. C'est la pensée de Valere Maxime , au sujet de Pompée , qui ayant défait Tigranes , Roi d'Arménie , lui remit la Couronne sur la tête. *In pristinum fortuna habitum restituit ; a què pulchrum esse judicans & vincere Reges & facere.*

Nous pardonnons souvent à ceux qui nous ennuyent ; mais nous ne pardonnons pas à ceux que nous ennuyons. Parceque ceux que nous ennuyons nous méprisent ; ceux qui nous ennuyent ne font que nous importuner.

II. Vol.

C'est

C'est trop de comettre une faute , & ce n'est pas assez de faire toujours son devoir.

Notre réputation doit nous être moins chere que notre devoir.

Celui qui fait son devoir seulement parce qu'il craint de ne se pouvoir cacher, s'il y manquoit , y manquera aussi-tôt qu'il croira n'être vû de personne.

Un vain respect humain nous fait souvent acheter l'approbation d'un petit nombre de libertins , aux dépens de notre devoir & de l'estime de tous les honnêtes gens.

Il vaut mieux souffrir l'injustice que de la faire,

On doit préférer d'être plutôt juge entre les ennemis , qu'entre les amis ; car étant juge entre les ennemis , on pourra peut-être se faire un ami ; mais étant juge entre les amis , on ne manque guere de se faire un ennemi.

La chicane est plus à craindre que l'injustice même ; car l'injustice en nous ruinant nous laisse au moins la consolation d'avoir droit de nous plaindre ; mais la chicane par ses artifices nous donne le

fort , en nous ôtant notre bien.

Les procès ne dureroient pas si long tems , si on vouloit examiner sans passion les raisons de son adversaire , & n'en pas juger selon ses intérêts.

La morale trop austere se fait moins aimer qu'elle ne se fait craindre. Qui veut qu'on profite de ses leçons , doit donner envie de les entendre. On doit prendre l'ame par son foible , & tâcher de la conduire à la vertu par un chemin qui ne la rebute pas.

En faisant bien , on apprend à faire mieux , & souvent en faisant des fautes on apprend à se corriger.

Rien n'est plus aisé que de donner des preceptes , & rien de plus difficile que de donner de bonnes mœurs.

Facilius est præcepta dare quàm mores.

Il est bon de ne jamais rien faire d'extraordinaire ; mais on doit toujours se piquer de faire extraordinairement bien tout ce qu'on fait.

La Fortune donne souvent trop aux hommes ; mais à nul suffisamment.

II. Vol.

E

S

1358 MERCURE DE FRANCE

Si un fosse signore dell' universo e havesse quanto desiderasse , che nauseate de mondani dilette , si disperarebbe vedendo non havere ritrovata la felicità , e non rimanergli altro luogo dove cercarle.

En verité , les honneurs , les charges & les dignités ne récompensent pas de la peine qu'on se donne pour y arriver.

L'ambition n'est blâmable que dans son excès ; car elle élève l'esprit & le courage , & anime de ce feu divin qui fait les Héros , & qui rend digne des Empires.

On perd souvent l'occasion d'acquiescer un bien assuré , en se flattant d'un plus avantageux , mais incertain.

Le dessein commence toutes nos actions ; l'occasion les acheve.

Il y a certaines occasions où l'on ne sauroit faire un pas qui ne conduise à la gloire ou à l'infamie.

Non mancano mai le occasioni agl'huomini , ma gl'huomini sono essi che mancano alle occasioni.



ENIGME.

JE puis dire qu'en ma figure
 L'Art a pris soin d'imiter la nature ;
 Et c'est par lui que je suis en faveur.
 Mon corps est composé de mille & mille freres,
 Avec ordre rangés , d'une égale grandeur ,
 Et selon les besoins differens en couleur ,
 Dont on voit en tous lieux les peres & les meres,
 Dès que l'âge ou le tems ont flétri ma beauté ,
 Pour me la rendre alors , des mains trop ménagi-
 geres
 Me viennent de liens charger de tout côté.
 On me vit en naissant , sans paroître bizarre ,
 Passer du Prince au Peuple , & devenir moins rare
 Aux jeunes comme aux vieux je donne des appar-
 Chez cent Peuples divers on ne me connoît pas.

LOGOGRIPE.

JE puis, quoique Latin, passer pour francisé ;
 Puisqu'en stile François l'on me met en usage ;
 Mais si mon corps en deux est divisé ,
 Deux mots vraiment Latins font alors mon par-
 tage ;
 L'un désigne un endroit inférieur aux yeux ,
I l. Vol. *E. ij.* *Et*

1360 MERCURE DE FRANCE

Et l'autre un animal vil , abject , odieux ;

Mais laissons le Latin , parlons Langue connue.

Regardez moi dans mon entier ;

Si vous ôtez mon chef , je vous expose en vûe

Le frere d'un Romain , Prince & fameux Guer-
rier ,

Dont l'Histoire est si merveilleuse

Qu'elle peut bien passer pour fabuleuse.

Remettez ma tête en son lieu ,

Et ne laissez auprès que ma seconde Lettre ,

Tout mortel me doit un aveu

Des desirs qu'en lui je fais naître.

Etes-vous curieux de mes variétés ,

Vous aurez du fil à retordre.

Remettez mon tout en son ordre ;

Puis joignez sans rien plus mes deux extrémités ,

Je suis un mets pour certaine mâchoire ;

Renvoyez mon membre dernier ;

Du quatre faites le premier ,

Et pour ajuster ce grimoire ,

Mettez le trois au quatrième rang ,

Que ce soit tout ; alors je differe du blanc.

Voulez-vous me donner une nouvelle face ,

Sans déroger à l'ordre , où me voici :

Prenez ma penultième , & qu'en ladite place

Elle soit installée ici.

Je suis chez les humains une sorte d'ordure ;

Chez certains animaux un mal très-dangereux ;

Prise differemment , poisson bon en saumure ,

I. I. Vpl.

Si

Si l'on me mange frais , encor plus savoureux ,
 En cet état , si vous ôtez mon ventre ,
 Ou la Lettre qui fait directement mon centre ,
 J'affecte une grimace ou bien un air boudeux ;
 Mais j'ai tant de Métamorphoses ,

Que ce seroit un pénible travail

D'en continuer le détail.

Par chiffre , à moins de frais , j'indiquerai les
 choses

Que renferme mon corps formé de six morceaux ;
 Comptez , tournez , virez , voici mes numeros :
 Deux , un , quatre & puis trois , j'offre une Ville
 antique ;

Quatre , trois , deux , un terrible élément ;
 Deux , trois , je tiens mon coin dans la Musique ;

Cinq , trois & deux , je vaïs rampant ;

Deux , cinq , six , trois , tour subtil ou d'a-
 dresse ;

Quatre , cinq , six & trois , j'ai droit sur le Per-
 melle ;

Six , trois & quatre , on voit un des fils de Noë ;

Un & deux , quatre & trois , Arbre d'un grand
 usage ,

Et qui par son touffu branchage

Aidoit aux doux propos de Daphnis & Cloé.

Deux , cinq & trois , plante odoriferante ,

Qui dans la Médecine a plus d'une vertu ,

Ou dans un autre sens , chemin libre & battu ;

Cinq , trois , deux , six , soit qu'on parle ou
 qu'on chante ,

1362 MERCURE DE FRANCE

Quand je suis bon , je plais également ;
Deux & cinq, quatre & trois, maladie, & fréquente ;
Quatre , cinq , deux & trois , fruit de couleur
tachante ,

Qui du mal précédent adoucit le tourment.

Six , cinq , trois , deux , acte de canicule
(Soit dit pour éluder un plus long préambule).

Deux , un , six , trois , je deviens une fleur
Suave à l'odorat , & brillante en couleur ;

Deux , un , cinq , trois , voyez une autre es-
pece ,

Je suis le marchepied d'une aveugle Déesse.

Quatre , un , deux , six , je ne sers qu'au Che-
val ;

Quatre , cinq , deux , je suis formé par la truëlle

Un , cinq , deux , six , un féroce animal ;

Joignez y trois , vous verrez sa femelle ,

Et grace au Ciel , la fin de cette kirielle.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS &c.

LETTRE CRITIQUE de M * * *
à M * * * sur le Traité de Mathéma-
tique du P. C. & les Extraits qu'il a faits
dans les Journaux de Trevoux des Mé-
moires de l'Académie des Sciences de l'an-
née 1725. A Paris , rue S. Jacques , chez
J. I. Vd. G.

J U I N. 1730. 1363

G. Martin & L. Guerin 1730. in 4. de 50.
pages.

LE JARDINIER SOLITAIRE ;
contenant la Méthode de faire & de cul-
tiver un Jardin fruitier & potager & plu-
sieurs Experiences nouvelles , avec des
Reflexions sur la culture des Arbres. Cin-
quième Edition augmentée. *Chez le même,*
in 12. avec figures.

HISTOIRE ABREGÉE de l'Ancien
Testament , avec la Vie de N. S. J. C.
Rue S. Victor , chez Gab. Ch. Berton in 12
à l'usage des Ecoles. Septième Edition.

INSTRUCTION CHRETIENNE pour
les personnes qui aspirent au mariage , ou
qui y sont déjà engagées , avec un Traité
de l'Éducation Chrétienne des Enfans.
Chez le même in 12.

SUPPLEMENT à l'abregé de l'Histoi-
re des Plantes usuelles , dans lequel on
donne leurs noms differens , tant François
que Latins , la maniere de s'en servir , la
dose & les principales compositions de
Pharmacie dans lesquelles elles sont em-
ployées. Par J. B. Chomel , Docteur Re-
gent en la Faculté de Medecine de Paris ,
de l'Académie Royale des Sciences , Con-
II. Vol. E.iiiij. scillet

1364 **MERCURE DE FRANCE**
feiller & Medecin ordinaire du Roi. To-
me troisieme. *A Paris, rue S. Jacques,*
chez Jacq. Clouzier. 1730. in 12 de 214.
pages, sans le Catalogue des Plantes qui
en contient 116. & sans la Table Alpha-
betique.

M. Chomel avertit obligamment dans
un Avis au Lecteur, qu'il a suivi le même
ordre qu'il avoit observé dans les Editions
précédentes, & qu'il n'a rien changé ni
augmenté dans les deux premiers Volum-
es. Il a réservé ce qu'il a recueilli depuis
leur impression pour en former ce Suplé-
ment qu'on peut avoir à peu de frais,
sans être obligé d'acheter un nouveau
Livre tout entier.

HISTOIRE de Fleur-d'Epine, Conte:
Par M. le Comte Antoine Hamilton. *A*
Paris, rue S. Jacques, chez J. Fr. Joffe
1730. in 12 de 275. pages.

Après l'accueil favorable qu'on a fait
au *Conte du Belier*, le Libraire espere que
celui-ci sera lû avec autant de plaisir. Le
goût du Public pour les Ouvrages de cet
Auteur l'ont engagé à les rechercher avec
soin, il en a trouvé un assez grand nom-
bre de cette espece, manuscrits, & il pro-
met dans son Avertissement de les donner
de suite. Il assure qu'ils ne se cedent point
les uns aux autres, & qu'il y a dans tous les
I I. Vols. mêmes.

JUIN. 1730. 1365

mêmes graces du stile , cette fertilité d'imagination inépuisable & ce naturel charmant qui faisoient le caractère de M. Hamilton.

LA VIE DE PIERRE MIGNARD, Premier Peintre du Roi , par l'Abbé de Monville &c. *A Paris , Quay des Augustins , chez Boudot & Guerin 1730.*

Nous avons donné dans la première Partie de cet Extrait ce qui regarde la Vie de Mignard depuis sa naissance jusqu'à son voyage de Rome & son retour en France.

Il fut très bien reçu à la Cour , & son premier Ouvrage fut le Portrait du jeune Roi Louis XIV. fait en trois heures , dit l'Auteur , & envoyé sur le champ à Madrid. Mignard exprima si bien cet air de grandeur & de majesté qui a toujours été gravé sur le front de ce Monarque, que toute la Cour d'Espagne en fut frappée. L'Infante , à la vûe de ces traits augustes , souhaita que le Ciel la fit bientôt le sceau & le nœud de la Paix.

La Reine mere ne tarda pas à ordonner à Mignard de la peindre. Elle avoit les mains parfaites , & elle ne les regardoit pas sans une secrète complaisance. Mignard imita avec la dernière précision cette belle proportion & cette délicatesse

I-I. Vol.

E v qui

1366 MERCURE DE FRANCE.

qui les rendoit admirables. Il sçut joindre dans le Portrait de la Reine mere, la jeunesse qu'elle n'avoit plus, à la beauté qu'elle avoit encore. Les Courtisans n'eurent besoin que de sincerité pour approuver & pour louer. Cette Princesse elle-même vit cet effet de l'art avec un plaisir que la vertu ne put se refuser.

Il peignit ensuite le Cardinal Mazarin. Son Portrait avoit été jusqu'alors l'écueil de tous les Peintres; la gloire d'y réussir étoit réservée à Mignard. Il se surpassa lui-même dans cet Ouvrage. Mais cet extrait seroit bien plus long qu'il ne faut si on s'arrêtoit sur tous les excellens Portraits de cet habile Maître. Il fit plusieurs fois celui du Roy, de la Reine, de Monsieur, de M. le Dauphin & de quantité de Princes, de Seigneurs, de Dames, de Ministres & d'un tres-grand nombre de personnes de distinction, qui lui firent une tres-grande réputation.

Le premier Portrait qu'il peignit à Paris fut celui du Duc d'Espernon. Ce Seigneur qui se piquoit de vivre en Prince, paya mille écus ce Buste; *afin, disoit-il, de mettre le prix aux Portraits de Mignard;* & lui ayant fait peindre à Fresque dans son Hôtel, depuis l'Hôtel de Longueville, une chambre & un cabinet, il lui envoya 40000 liv. L'estime que les con-

LI. VOLL.

noisseurs

J U I N. 1730. 1367

noisseurs firent de ces Peintures, donnerent un nouvel éclat à cette libéralité.

Le Portrait de la Marquise de Gouvernet entr'autres surprit & charma : on y trouva cette vie que les effets surprenans dont l'histoire a conservé le souvenir, donnent lieu de croire qu'avoient les Tableaux des Peintres Grecs. On a vû souvent le Perroquet de Madame de Gouvernet dire à son Portrait : *Baisez-moi, ma maitresse.*

La Reine mere ayant enfin vû au gré de ses souhaits, le Dôme du Val-de-Grace élevé, crut qu'il ne manqueroit rien à la magnificence de cet Edifice, si elle en faisoit peindre la Coupe par le sçavant Maître que Rome avoit rendu peu d'années auparavant à la France. Cette Princesse confia ce grand Ouvrage à Mignard qui le finit en huit mois.

On peut dire en effet que le Val-de-Grace n'est peut-être pas moins le triomphe de la peinture que celui de Mignard. Jamais production de l'Art ne mérita mieux l'Epithete Italienne, dont il est si difficile de faire passer toute l'énergie en notre langue, *opera da stupire*.

L'Agneau Pascal, environné d'Anges prosternez, & le Chandelier à sept branches, viennent frapper d'abord le Spectateur, que le premier regard ravit, char-

L. Vol.

E. vj me.

Y 368 MERCURE DE FRANCE

me, saisit. On lit au dessous ces parolés :
Eui mortuus, & ecce sum vivens.

Plus haut, un Ange porte ouvert, le Livre scellé de sept Sceaux, dont il est parlé dans l'Apocalypse.

Le Signe adorable de la Croix est vu dans les Airs, à une distance supérieure; porté, soutenu & couronné par les Anges.

Dans le centre est une Gloire, où les trois Personnes de la Trinité paroissent sur un Trône de Nuës. La Puissance, la Grandeur, la Majesté éclatent sur le visage & dans toute l'attitude du Pere; sa main droite est étendue; de la gauche il tient le Globe du Monde. JESUS-CHRIST est représenté tel que dans l'Ecriture, offrant à son Pere les Elus qu'il lui a donnez, & faisant parler son Sang répandu pour tous les hommes. L'Esprit Saint sous la forme d'une Colombe, placé au milieu d'eux. Un vaste cercle de lumière les environne. Le jour qu'elle répand a quelque chose de surnaturel; c'est un jour pur, c'est une clarté divine; tout le sujet en est clairé.

Les Chœurs des Anges groupés dans cette lumière; composent le premier Ordre de la Cour celeste. Une infinité de Chérubins entourent la Divinité. Un grand nombre d'Anges forment des Concerts; d'autres plus proches du Trône se

II. K. L.

cachent

cachent de leurs aîles, & baissent leurs yeux éblouis.

Auprès de la Croix est la sainte Vierge à genoux sur un nuage, suivie, mais à quelque distance, de la Magdelaine & des autres pieuses Femmes qui rendirent à Jesus mourant les honneurs de la Sepulture. De l'autre côté on voit S. Jean-Baptiste dans une attitude grave & noble, tenant la Croix qui sert à le désigner.

A droit & à gauche de l'Agneau Pascal sont les quatre Peres de l'Eglise Latine, les Misteres de la Loy ancienne mêlez avec les attributs de la Loy nouvelle, font voir la liaison éternelle des deux Testamens. A droite on reconnoît S. Ambroise & S. Jérôme. Le Pape S. Gregoire & S. Augustin sont à gauche, suivis de saint Louis & de la Reine Anne d'Autriche. Elle dépose sa Couronne pour s'humilier devant le Roy des Rois, & elle lui offre le Bâtiment qu'elle vient d'élever en son honneur. Un roulement de nuës sépare les deux Peres qui sont à gauche des Apôtres & de ceux d'entre les Saints que l'Eglise honore sous le nom de Confesseurs. S. Benoît, pere de tous les Moines d'Occident, dont les Religieuses du Val-de-Grace suivent la Regle, est vû dans un rang éminent.

Une Légion innombrable de Martyrs

II. Vol.

occupe

370 MERCURE DE FRANCE

occupe la place qui suit. Ils ont à leurs pieds les fondateurs des Ordres Religieux. Sous cette partie de l'Eglise triomphante est écrit : *Laverunt stolas suas in sanguine Agni.*

Moyse tenant les Tables de la Loy, Aaron l'encensoir à la main. David, Abraham, Josué, Jonas, & quelques autres Saints de l'ancien Testament forment le bas du Tableau.

Les Anges qui emportent l'Arche d'alliance, marquent excellemment que la Loy de Grace a pris la place de la Loy Figurative, & qu'on ne peut meriter le ciel que par celui qui a dit qu'il étoit la voye, la verité & la vie. Le passage qui est au-dessous ne laisse pas lieu de douter que ce n'ait été là l'esprit du Peintre : *Saints. Deo nostro & Agno.*

Le chaste troupeau des Vierges remplit tout ce qui reste de place. Le privilege qu'elles ont de suivre par tout l'Agneau sans tache, est expliqué par ces mots : *Sequuntur Agnum quocumque ierit.*

On voit une foule d'esprits celestes répandus dans differens endroits, les uns apportent des palmes aux Vierges & aux Martyrs : les autres font fumer l'encens en l'honneur du Très-Haut. Rien n'est oublié de tout ce qui peut donner quelque idée de cette demeure, que l'œil n'a

III. Vol.

ppint

point vû, que l'esprit humain ne sauroit comprendre ; de cette felicité pleine & immuable, dont celui qui est l'Auteur de toute felicité enivre à jamais les Saints. *Sic exultant Sancti in gloria, sic letantur in cubilibus suis* ; lit-t'on au bas, *Pseaume 149.*

Mignard fit quelque tems après beaucoup d'ouvrages à *fresque* à l'Hôtel d'Hervart, aujourd'hui l'Hôtel d'Armenonville. Il peignit dans la vouté du cabinet l'apothéose de Psiché ; on la voit qui s'élève vers le plus haut de l'Olympe, portée par Mercure & par l'Hyménée ; Jupiter paroît empressé à recevoir la nouvelle Divinité qui vient embellir son Empire. Cette fleur de la premiere jeunesse, dont les charmes sont si puissans & à la beauté la plus reguliere, se joignent sur le visage de Psiché, ces grâces séduisantes qu'inspire le desir de plaire, &c.

On sçait le cas que font les Curieux des Ouvrages de ces grands Maîtres d'Italie, qui outre leur merite réel, ont encore chez les demi-sçavans le merite de n'être plus ; ils élèvent la réputation des morts sur le débris de celle des vivans. Mignard, qui avoit le rare talent d'attraper parfaitement les différentes manieres des plus excellens Peintres, ayant peint sur une toile d'Italie, une Made-

1372 MERCURE DE FRANCE.

seine dans le gout du Guide , ce tableau fut vendu deux mille livres, pour être de ce dernier Maître, au Chevalier de Clairville, qui le jugea tel , ainsi que les plus grands Curieux & Connoisseurs; & M. le Brun lui-même.

Cependant quelque bruit s'étant répandu , que cette Madeleine étoit de Mignard , le Chevalier de Clairville alla le trouver. Il répondit modestement sur l'honneur qu'on lui faisoit , & fit entrevoir qu'il ne croiroit pas le tableau du Guide. M. le Brun , soutient le contraire, lui dit le Chevalier , & je vous prie demain à dîner avec lui pour éclaircir cette affaire. La partie liée avec plusieurs Connoisseurs; tout le monde fut du sentiment de le Brun, & la dispute s'échauffa ; & Mignard proposa 300. louis à parier , que le tableau n'étoit pas du Guide. Le Brun vouloit accepter le pari , & quand Mignard vit la chose aussi avant engagée qu'elle pouvoit l'être pour sa gloire ; je ne puis pas parier en conscience , dit-il , car le tableau est de moi ; & il en donna la preuve sur le champ , en découvrant avec de l'huile de therebentine un endroit du tableau , sous les cheveux de la Madeleine , où l'on trouva la Barette d'un Cardinal qui avoit été peint d'abord sur cette toile. Mignard voulut reprendre son ta-

II. Vol.

bleau

bleau & rendre les deux cent pistoles au Chevalier , mais celui-ci fut bien-aise de le garder.

Les portraits pour lesquels Mignard étoit toujours de plus en plus recherché , n'épuiserent pas tout son tems , il fit de tems en tems des ouvrages à *fresque* , & des tableaux de chevalier.

La belle Duchesse de Brissac , de la Maison de S. Simon , souhaita alors que Mignard fit son portrait , & elle eut désiré qu'il ne la fit pas attendre long-tems. C'étoit beaucoup exiger d'un homme qui ne dispoit pas de ses momens à son gré. Elle engagea Racine à lui en parler , & Mignard donna à l'amitié ce qu'il eut peut-être refusé à toute autre considération. Il peignit Madame de Brissac en grand avec un Amour auprès d'elle , dont elle tient le flambeau , & qu'elle paroît avoir désarmé. C'est ainsi qu'elle avoit voulu être représentée. Ce portrait fit d'autant plus d'honneur à son auteur , que la beauté de la Duchesse de Brissac consistoit moins dans la regularité , que dans l'*ensemble* , & dans le jeu des traits : que d'ailleurs il avoit été question d'épier , si l'on peut parler ainsi , & de fixer sur son visage ces graces fugitives , qui tiennent aux differens mouvemens de l'ame , & de peindre même le sentiment qui les fait naître. Il

374 MERCURE DE FRANCE

Il fit quelque tems après le portrait de la Duchesse de la Valiere. Elle est peinte au milieu de ses deux enfans, le Comte de Vermandois, jeune Prince que le Ciel n'a fait que montrer à la terre, & Mademoiselle de Blois, depuis la Princesse de Conti, que Mignard bon connoisseur, assuroit dès-lors devoir être un jour la plus grande beauté de son siècle. Madame de la Valiere est représentée tenant un chalumneau, d'où pend une bouille de savon, autour de laquelle on lit: *Sic transit gloria mundi*. Image naturelle de la vanité ou occupation des hommes, & sur tout des faveurs de la Cour. Cette genereuse personne qui a fait voir qu'un Roy peut être aimé pour lui-même, se préparoit déjà au grand sacrifice, qu'elle consumma bien-tôt après. Il est vraisemblable, que ce fut elle qui donna l'idée du tableau; & il est certain, que ses agrémens n'étoient pas diminués lorsqu'elle prit le parti de les ensevelir dans la plus austere retraite. La France n'oubliera jamais les grands exemples qu'elle a donné sous le nom de Sœur Louïse de la Misericorde. Une sainte mort a couronné des vertus que nous voyons revivre aujourd'hui dans son auguste fille.

Le Roy voulant un jour sçavoir l'idée que le Duc de Montausier avoit de le

II. Vol.

Brun

J U I N. 1730. 1375

Brun & de Mignard , qui avoient chacun leurs Partisans : Sire , répondit-il , *je ne me connois pas en peinture , mais il me paroît que ces hommes là peignent comme leur nom.*

Au mois de Mars 1677 , feu Monsieur , Frere unique de Louïs XIV. ne dédaigna pas d'aller chez Mignard , & il eut la bonté de lui dire , qu'il faisoit bâtir exprès à S. Cloud , une Galerie , un cabinet & un salon , afin de les lui faire peindre , &c. Mignard prit Apollon pour sujet principal de ce grand ouvrage. Toutes les aventures que la Fable prête à ce Dieu , tous les attributs qu'elle lui donne , sont parfaitement représentés dans la Galerie. A l'un des bouts on le voit dans l'instant de sa naissance sur les genoux de Latone. Vis-à-vis il est vû sur le Parnasse avec les Muses. Dans le premier tableau , Latone insultée par les payfans de Lybie , s'adresse à Jupiter qui la vange en changeant ces hommes impitoyables en grenouilles. La Divinité qui preside aux beaux Arts , & aux differens talens de l'esprit , preside aussi aux saisons ; elles sont peintes d'un côté & de l'autre de la galerie , &c. Dans le grand plafond , au milieu de la galerie , qui sert comme de couronnement à tout l'ouvrage , le Soleil sous la figure du Roi paroît sur un char , tiré par quatre che-

II. Vol.

vauX

1376 MERCURE DE FRANCE.
vaux blancs l'Aurore le precede, &c.

A la page 116 de ce livre, il y a une faute de Copiste, dont l'Auteur sera sans doute bien aisé que nous avertissions le Lecteur. En parlant du Portrait que fit Mignard de Marie-Louïse d'Orleans, fille aînée de Monsieur & d'Henriette d'Angleterre, on a mis que son mariage venoit d'être conclu avec Philippe IV. Roi d'Espagne, il faut lire Charles II.

Nous abregeons à regret la description des peintures de S. Cloud, où Mignard fit encore quantité d'autres grands Ouvrages, comme le cabinet de Diane en quatre grands tableaux & le plafond de l'Aurore, le grand salon, où l'on voit l'Olympe & tous les Dieux réunis, pour voir Mars & Venus qui vont être enveloppez par les retz de Vulcain, &c.

En 1684 il peignit à Versailles le petit appartement, & pour faire voir que la perfection où les Arts ont été portez en France, étoit l'effet de la protection du Roi, il a représenté au milieu du plafond sur des nuages, Apollon & Minerve; le Génie de la France est debout entre ces deux Divinitez, tenant un Lys d'une main & s'appuyant de l'autre sur le genoux de Minerve. On voit au dessous plusieurs groupes d'Enfans, environnez des Instrumens des Sciences & des Arts. Ces

L. I. Vol.

Dieux

Dieux leur distribuent des Couronnes de Laurier & des Medailles d'or. Aux deux Salons qui terminent cette Galerie, il peignit au premier, Prométhée qui a dérobé le feu du Ciel, & dans l'autre Pandore, &c. Après ces Ouvrages, Mignard peignit le beau plafond du grand Cabinet de Monseigneur, qui ne subsiste plus.

Au mois de Juin 1687. Mignard fut ennobli. Son tableau représentant l'hommage de la Mer au Roy, suivit de près cette marque glorieuse dont S. M. venoit de l'honorer.

Le Portrait de la Duchesse du Lude fut fini environ ce tems là. A l'affection & à l'estime qu'elle avoit pour Mignard, elle joignit une telle inclination pour sa fille, que l'amitié la plus tendre y succéda bien-tôt, lorsque Mademoiselle Mignard devint, par son mariage avec le Comte de Feuquieres, cousine germaine de la Duchesse du Lude.

Un de ses derniers portraits est celui de Madame de Foix : Elle avoit des charmes dans l'esprit, dont on ne pouvoit se défendre. Il scût la peindre telle qu'elle étoit effectivement, plutôt jolie que belle, parée de cet art de plaire qui n'accompagne pas toujours la beauté, & qui lui est souvent préféré. *La plupart des femmes, disoit*

ce Peintre , ne sçavent ce que c'est que de se faire peindre telles qu'elles sont ; elles ont une idée de la beauté à laquelle elles veulent ressembler : c'est leur idée qu'elles veulent qu'on copie , & non pas leur visage.

Le fameux le Brun étant mort au mois de Février 1690. le Roi donna sur le champ à Mignard la Charge de Premier Peintre & Garde General du Cabinet des Tableaux & Dessesins de S. M. Il fut nommé en même-tems , Directeur & Chancelier de l'Academie Royale de Peinture & Sculpture , & Directeur de la Manufacture Royal des Gobelins. Il mourut à Paris le 13. Mai 1695. âgé de 84. ans , six mois & quelques jours.

L'Auteur termine la Vie de Mignard par cet Eloge ; Sa composition est riche , gracieuse & noble. Grand Poëte dans l'invention , sa disposition est sçavante & sage , son stile heroïque & sublime , son pinceau hardi , moëlleux & léger. Tout cela sans perdre de vûë les beautez du détail. Ses expressions sont vraies , conformes à l'action , moderées sans être insipides ; toujournobles , toujours élevées. Il drapoit d'un grand goût : ses plis sont grands & bien jettez , marquant & flatant judicieusement le nud , en imitant , autant qu'il est possible , la varieté des étoffes , &c. C'est sur les Memoires de la

II. Vol. Comtesse

Comtesse de Feuquieres qu'on a écrit la vie de son illustre Pere ; c'est elle , pour-
suit l'Auteur , qui lui fait rendre un hon-
neur si bien mérité , & lui donne cette
derniere marque de sa pieté , de son res-
pect & de sa tendre reconnoissance.

DEMOCRITE PRETENDU FOU , Comedie
en trois Actes , représentée pour la pre-
miere fois sur le theatre de l'Hôtel de
Bourgogne , le Lundy 24. Avril 1730.
*A Paris , rue de la Harpe , aux trois Rois ,
chez L. D de la Tour 1730. in 8°. 82. pa-
ges.*

Cette Piece dont nous avons donné une
Extrait assez étendu dans le dernier Mer-
cure , & marqué le succès , a eu 22. Repre-
sentations au profit de l'Auteur , & les
aplaudissemens qu'elle a eûs ne sont
pas démentis par l'impression. Le plaisir
qu'elle fait à lire est prouvé par le débit.
Au reste ce n'est pas ici le seul Ouvrage
que M. Autreau ait donné à l'Hôtel de
Bourgogne.

Deux ans après l'arrivée des Come-
diens Italiens à Paris , la curiosité du Pu-
blic étant assez satisfaite , & toutes leurs
Pieces plusieurs fois reprises , ayant per-
du la grace de la nouveauté , leur Thea-
tre devint désert , & ils sentirent le besoin
qu'ils avoient de Pieces Françoises , mais

II. Vol.

aucun

1380 MERCURE DE FRANCE

aucun bon Auteur François n'osant risquer de travailler pour des Acteurs étrangers, la Troupe le dispoſoit à paſſer en Angleterre. Dans cette conjoncture, il fit pour eux la Piece intitulée, *Le Naufrage au Port à l'Anglois*, dont le succès les arrêta à Paris, & donna courage à d'autres Auteurs de travailler pour eux.

Il leur donna ensuite *L'Amante Romaneſque, ou la Capricieuſe*; en cinq Actes; laquelle pour quelques mots qui ſentoient un peu trop l'ancien Theatre, tomba d'abord, mais elle ſe releva ensuite, réduite en trois Actes, & plût beaucoup; la *Demoiſelle Silvia* & *Arlequin* y ayant des rôles très-avantageux. L'indisposition d'une Actrice en arrêta le cours au fort de son succès. Comme le fond de la piece eſt bon & les divertisſemens agréables & bien amenez, il l'a refaite depuis presque d'un bout à l'autre, & on doit la remettre inceſſamment au Theatre comme neuve.

La Comedie, *Les Amans ignorans*, ſuivit celle-ci, & attira beaucoup de monde.

Panurge à marier, parut ensuite, dont le Prologue & le premier Acte, qui ſont des Pieces détachées, réuſſirent parfaitement; on les joïa pluſieurs fois; & comme le ſujet de la Piece fut trouvé bon & d'une

II. Vol.

invention

invention heureuse & singuliere , je l'ai encore travaillée depuis toute entiere avec soin , & l'ai même augmentée d'un Acte nouveau. Les mêmes Comediens promettent de la redonner bien-tôt.

La Fille inquiète, ou le Besoin d'aimer, vint ensuite , mais elle n'eut aucun succès. On ne sçauroit bien dire pourquoi , car cette Piece fait plaisir à lire , & l'édition qu'on en fit alors fut toute vendue en peu de tems.

M. Autreau , après avoir été quelques tems sans travailler , par dégoût & par d'autres raisons particulieres , s'est remis à faire sa cour à Thalie , & il prépare pour differens Theatres , encouragé par le succès de *Démocrite* , plusieurs Ouvrages dont il espere que le Public sera content.

Il va bien-tôt paroître un Ouvrage intitulé LE THEATRE DES GRECS, dont le R. P. Brumoy Jesuite , qui en est l'Auteur , a donné par avance l'idée & le plan imprimé

C'est un Ouvrage de goût , qui avoit toujours manqué à la République des Lettres. Quatre ou cinq Pieces , soit Tragiques , soit Comiques , données séparément par quelques Sçavans , n'en ont donné qu'une legere idée. Il étoit donc nécessaire de réunir tous les précieux restes que le tems nous a conservez pour en

I. I. Vol.

F. com.

composer un corps vivant & animé , & pour rebâtir le Theatre ancien sur ses propres débris. C'est ce que l'Auteur dit fort modestement avoir essayé de faire après un travail de neuf années.

Il divise son Ouvrage en trois Parties. La premiere est précédée de trois Discours également utiles aux Sçavans de Profession , & aux Gens d'esprit , & qui rendent le reste de l'Ouvrage avantageux aux uns & aux autres. Le premier Discours traite de la maniere de considerer le Theatre des Grecs. Le but du P. Brumoy est de bien convaincre le Lecteur que dans le Pays de l'Antiquité , il faut marcher avec de grandes précautions , quand il s'agit de prononcer sur des Ouvrages de gout : S'il est des regles pour les exposer, il en est aussi pour en juger. Le second Discours préliminaire a pour Sujet l'origine & l'accroissement de la Tragedie Grecque. Dans le troisieme Discours , l'Auteur fait voir l'étendue & les bornes de la comparaison entre le Theatre antique & le moderne , & dispose l'esprit à faire un parallele sans prévention & équitable de l'un & de l'autre , en comparant le caractère des Siecles & des Genies , des Poëtes & des Spectateurs.

Après ce Discours, l'Auteur entre dans la premiere Partie de son Ouvrage : Elle
II. Vol. comprend

comprend la Traduction entiere de sept Tragedies , dont trois sont de Sophocle , & quatre d'Euripide : il instruit le Public des raisons pour lesquelles il ne traduit en entier aucune Piece d'Eschyle , le Pere de la Tragedie. Quant à celles des deux autres Poëtes , il n'a pas , dit-il , choisi les plus belles pour les traduire , mais seulement celles qui lui ont paru avoir le moins de ces manieres Grecques , si capables de nous choquer , à la reserve de celle d'*Alceste* , qu'il a traduite de dessein formé , tout entiere : il rend raison de ce qui l'a engagé à le faire.

Il explique ensuite sa pensée sur la Traduction de ces Poëtes : & cette digression fait voir la solidité du genie de l'Auteur , & combien il est exact & judicieux. Défigurer ces Pieces , dit-il , ce n'est pas les traduire ; c'est là le défaut de la plupart des Traductions. Ce défaut vient de trois causes. La premiere est une exactitude scrupuleuse à rendre mot pour mot le Grec en François , & d'en suivre les tours dans la Traduction. La seconde consiste à changer les expressions reçues dans le bel usage de l'antiquité en termes bas & populaires , c'est une Parodie plutôt qu'une Traduction. Le P. Brumoy reproche cette malignité à M. Perrault. La troisième est de rendre en François chaque Epi-

1384 MERCURE DE FRANCE
thete & d'amortir par un allongement
vieux tout le feu de la Poësie Grecque.

L'Auteur développe ensuite la route
qu'il a suivie dans sa Traduction : il a eu
soin de l'enrichir de Notes curieuses, &
de mettre à la tête de chaque Tragedie le
Sujet expliqué, autant qu'il peut l'être,
& à la fin quelques Observations sur le
gout & le tour de chacune de ces Pieces.

La seconde Partie de l'Ouvrage est com-
posée d'environ 50. Pieces Theatrales. Il
y en a sept d'Eschile, autant de Sopho-
cle, dix-huit d'Euripide, & autant d'A-
ristophane; l'Auteur ne les a pas tradui-
tes au long, par l'impossibilité qu'il y a
d'y réussir, par rapport au gout de notre
siecle: il en donne les preuves dans son
Projet imprimé: il y a suppléé par des
Analyses raisonnées, ou presque tout est
traduction & où aucun trait considerable
n'est omis: & pour rendre ces Analyses
aussi curieuses qu'utiles, le P. Brumoy a eu
soin de recueillir, en passant, des traits
d'Histoire, & des pensées de divers Poë-
tes qui y avoient quelque conformité, &
d'y joindre des caracteres & des tours
imités exprès, ou par hazard.

Le Theatre de Seneque fournit encore
à notre Auteur de quoi enrichir son Ou-
vrage, parce que la plupart des Pieces
Latines que nous avons sous ce nom, sont,

II. Vol.

dit-il,

J U I N. 1730. 1783

dit-il , tirées des Grecs. Ainsi il en fait la confrontation avec les Pieces Grecques ; & il avertit le Lecteur qu'on regrettera , sans doute le Theatre Romain du siecle d'Auguste , que le tems nous a enlié. Il fait remarquer en passant , que Seneque & Lucain ont été en partie l'origine du Theatre François : il fait à ce sujet une belle comparaison qui n'est pas au désavantage de nos Poètes , & qu'on peut voir dans le projet auquel nous renvoyons.

Il n'a pas manqué de faire remarquer les imitations qu'en ont fait les Modernes , afin de jetter plus de lumieres sur les Originaux qu'on veut connoître.

Le P. Brumoy ajoûte à ces deux Parties du Theatre une troisième , qui concerne le Theatre comique : elle comprend un long Discours sur la Comedie Grecque ; les onze Pieces d'Aristophane rangées suivant l'ordre de leurs dates , & une conclusion generale de tout l'Ouvrage. Le sujet du Discours est la personne & les Ouvrages d'Aristophane , ses partisans & ses critiques , un jugement sur les uns & les autres , la Comedie Romaine , & d'autres Curiosités utiles.

L'Auteur y joint des Observations nécessaires pour lire avec fruit ce qu'il donne d'Aristophane ; les fastes de la guerre du Peloponese , à laquelle presque toutes

II. Vol.

F iij. les

1386 MERCURE DE FRANCE

les Pièces ont rapport. Dans le détail des Pièces, outre la Traduction de tout ce qui peut être traduit, il explique tous les événemens Historiques qui y conviennent & qui regardent pour la plupart le Gouvernement d'Athènes. Enfin l'Auteur dans la conclusion de son Ouvrage, examine le Theatre dans ses commencemens, dans son progrès & dans les diverses décadences: il s'attache à donner une vraie idée du génie d'Aristophane, & de faire voir le tour de ses railleries, ses défauts & les beautés de ses peintures allegoriques, sur tout celles du Peuple Athénien: il continue ces mêmes Réflexions à l'égard des trois autres Poètes, & donne ainsi une nouvelle espèce de Poétique par les faits. Le seul Projet de cet Ouvrage fait connoître le gout fin & l'exactitude des recherches de l'Auteur du Theatre des Grecs.

On a orné l'Ouvrage d'un Frontispice, de plusieurs Vignettes, & d'une Carte. Le fond du Frontispice est un Theatre d'Ordre Ionien. Le Génie François qui préside à la Scene, leve leur rideau; & l'on voit la Déesse d'Athènes sur un nuage. Elle montre à Melpomene & à Thalie, caractérisées par leurs Symboles, & plus encore par les noms de nos plus illustres Poètes François, un Olivier, dont

II. Vol.

le

le Tronc est revêtu en Trophée de Théâtre, & des branches duquel pendent quatre Médaillons où sont les noms des quatre Poètes Athéniens. Les Latins ne sont pas oubliés dans un Rouleau, porté par un Génie. Quantité d'autres petits Génies, dont les vols & les attitudes se contrastent, contribuent à animer le Dessin. On a mis au bas ces deux Vers de Boileau.

Des succès fortunez du Théâtre Tragique,

Dans Athènes naquit la Comédie antique.

Les Vignettes représentent les plus frappantes situations des Tragédies auxquelles on les rapporte. Les ornemens en sont aussi varieés que les sujets.

La Carte ne pouvant montrer aux yeux toute la Grece, vû sa grandeur, n'en fait voir qu'une partie, mais la plus essentielle pour le Livre, sur tout pour l'intelligence d'Aristophane.

On a gravé aussi quelques Monnoyes Athéniennes. Le tout a été fait par les plus habiles Maîtres.

Les Caractères & les Papiers sont les mêmes que ceux du Projet imprimé.

Les Exemplaires, en grand papier, sont imprimez sur le plus beau Grand-Raisin d'Auvergne.

1388 MERCURE DE FRANCE.

On avertit enfin qu'on ne tirera qu'un tres petit nombre d'Exemplaires de cet Ouvrage,

Et quoiqu'il soit d'une dépense considérable, les trois volumes in 4°. petit papiet, ne se vendront que 20 livres en feuilles, & 30, en grand papier, à ceux qui s'assureront des premiers Exemplaires; ils auront outre cela l'avantage des premieres épreuves des Figures & Vignettes. On s'adressera à Paris, aux Libraires ci-dessus; & dans les Provinces, chez les principaux Libraires.

L'Ouvrage entier paroîtra au mois d'Octobre de cette année 1730. en trois volumes in 4°. avec Figures, chez Rollin pere & fils, Quay des Augustins, & chez Coignard, fils, rue S. Jacques.

Livres que Cavelier Libraire, rue saint Jacques à Paris, a nouvellement reçûs des Pais étrangers.

Prolegomena ad Novi Testamenti Græci Editionem accuratissimam è vetutissimis Cod. M. S. S. denuð procurandam proponitur, animadversiones & cautiones ad examen variarum lectionum N. T. necessarias. 4°. Amst. 1730.

Gotha numaria sistens Thesauri Fridericiani Numismata Antiqua, Aurea, Argentea, Ærea, eâ ratione descripta, II. Vol.

ut

J U I N. 1730. 1389

ut generali eorum Notitiæ Exempla
singularia subjungantur Auctore Christ.

Sigis. Liebe , in fol. fig. Amst. 1730.

Les Vertus Médicinales de l'Eau commune;
où Recueil des meilleurs Pièces qui
ont été écrites sur cette matiere ; aus-
quelles on a joint la Dissertation de
M. de Mairan , sur la Glace, & celle de
M. Frid. Hoffmann , sur l'excellence des
Remedes domestiques , traduites du
Latin ; nouv. Edition , augmentée de
plusieurs Pièces , 2. vol. in 12. Paris ,
1730. chez Cavelier , rue S. Jacques. Les
2 vol. ont 880 pages , sans la Préface.
N. B. Cette Edition est augmentée de plus
de moitié , & beaucoup plus exacte que les
précédentes.

Bibliothèque Germanique , où Histoire Lit-
teraire de l'Allemagne , année 1729.
tom. 18. in 8. Amst. 1730.

*Bibliothèque raisonnée des Ouvrages des
Savans de l'Europe.* Janvier , Février ,
Mars 1730. tom. iv. première Partie ;
in 8. Amst. 1730.

HISTOIRE D'ECHO ET DE NARCISSE , par
M. le Comte Alexandre C.D.M. à Leyde ,
chez Fuib , 1730. & se vend à Bordeaux ,
chez Pierre Brun & Raim , Labottiere ;
où elle vient d'être imprimée ; in 12. de
124 pages.

F v C'est

1390 MERCURE DE FRANCE

C'est un Ouvrage qui avoit été envoyé à l'Académie de Bordeaux , sur le Programme qu'elle avoit donné pour la nature de l'Echo. L'Auteur qui n'avoit eu en vûe que d'écrire une galanterie , tirée de la Fable , l'a faite imprimer en Hollande, avec une Lettre aux Auteurs du Programme , & une autre Lettre pour les preuves de l'Histoire. On nous mande de Bordeaux qu'on trouve dans cet Ouvrage, outre les agrémens du stile , du neuf , du fin, du naturel & sur tout l'antiquité bien traitée.

La Vie du B. Fidele , Capucin & Martyr de la sacrée Congrégation de la propagation de la Foy , in 12 , chez Paul Offrai , Imprimeur & Libraire à Avignon , par le R. P. Jean-François de la Roche, Capucin , Prédicateur & Gardien du Grand Convent à Avignon.

Cette Vie est divisée en trois livres. Dans le premier l'Auteur raconte ce que le B. a fait lorsqu'il vivoit dans le siècle : son enfance , ses études , ses voyages , son intégrité dans le Barreau , sa vocation à l'état Religieux. Le second renferme les vertus qui l'ont rendu si recommandable dans la Religion , soit qu'il fût particulier, soit qu'il fût Supérieur. Le troisième contient les travaux Apostoliques chez les Grisons,

II. Vol.

son

son Martyre & quelques Miracles éclatans. Le naturel dans la narration , l'élégance dans l'expression , la noblesse dans le style, la délicatesse dans la pensée qu'on trouve dans cette vie, font plus l'éloge de l'Auteur, que tout ce que nous pourrions en dire.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Rome;
au sujet de l'Eglise de la Minerve, par
M. l'Abbé...*

TOut le monde sçait que la raison qui fait appeller le Convent des Dominicains à Rome , *Della Minerva* , c'est qu'on croit qu'il est bâti sur les ruines d'un Temple dédié à Minerve ; mais un Prélat tres-distingué par son érudition croit que c'est une erreur populaire. En effet , qu'un aussi grand bâtiment que l'est celui du Monastere des Dominicains ait été élevé sur un Temple , sans qu'on en apperçoive aucun vestige ; c'est ce qu'on ne persuadera jamais à ceux qui réfléchissent un peu ; reste donc à prétendre que c'est à peu près dans le même quartier que ce Convent a été bâti. On ne sçauroit nier que Pompée n'ait élevé dans Rome un Temple à Minerve. Pline rapporte au 3^e livre de son Histoire , que ce Temple fut construit & dédié par le grand Pompée ,

1392 MERCURE DE FRANCE.

& qu'il y déposa toutes les Enseignes Militaires & les Monumens des Peuples qu'il avoit subjugués. Il y fit mettre ensuite la Statuë de Minerve. Personne ne doute de cela, mais la difficulté consiste à déterminer où étoit ce Temple, & c'est ce point qui me paroît avoir été trop négligé par nos Antiquaires. Car dire précisément qu'il étoit où est aujourd'hui le Convent des Dominicains, & n'en point apporter d'autre preuve que la voix du peuple, c'est donner pour principe ce qui est en question. S'il eut été bâti où on le prétend, il est probable qu'on y en trouveroit quelques vestiges. J'avoue qu'il y a au même lieu, dans des souterrains, des morceaux de bronzes, qu'on dit signifier des choses merveilleuses; sçavoir, qu'ils étoient à la Statuë de Minerve, comme pour lui servir de rempart, afin de la préserver des injures de l'air. Mais le sçavant Prélat qui vient de publier une Dissertation sur ce sujet, a fait voir que ces idées étoient insoutenables, &c.



*R E'P O N S E pour M^r. du Boile , au
sujet de ce qui a été inferé dans le Mer-
cure de May , page 970. sur les Micros-
copes par réflexions.*

MR du Boile dit , qu'il n'est que
l'Editeur du fameux Microscope
par réflexion , qu'il a eu la complaisance
de confronter contre tous ceux qu'on lui
a présentez , & avec lequel il a fait voir
des animaux dans le sang , aux Curieux
de Paris , lorsqu'il y étoit en 1727. &
qu'il n'a garde de s'attribuer un honneur
qui ne lui appartient point , en s'en di-
sant l'Inventeur.

Que n'étant point l'Auteur de ce Mi-
croscope , il ne lui convient point de le
publier.

Que n'ayant point l'honneur d'être
Membre d'Académie , ni d'aucune Pro-
fession scientifique, il peut s'en dispenser,
si bon lui semble.

Que ce qu'il a fait par complaisance &
simplement pour se réjouir , ne l'engage
ni en honneur , ni en aucune façon du
monde à négliger ses affaires domestiques,
pour se livrer entierement au progrès des
Arts & des Sciences qui ne permettent
point qu'on s'adonne à autre chose.

Qu'ayant toujours oui dire , que les
II. Vol. Sçavans

1394 MERCURE DE FRANCE

Sçavans sont d'Illustres necessiteux , il n'ambitionne point ce glorieux titre.

Que depuis qu'il a vû la Terre d'un Sçavant , mise en decret par sa négligence , & qu'il a sçû que ce Sçavant étoit à supputer sur les lieux , combien il falloit de brouetées de terre pour faire le chemin neuf , qui est le long de la Riviere entre Roüen & la côte Sainte Catherine , dans le temps qu'on faisoit l'adjudication de sa Terre , au lieu d'être au Palais à solliciter ses Juges , il est en garde contre les attraits de la Philosophie.

Que toutes réflexions faites , il préfère le peu de plaisir qu'il a à faire achever une Maison qu'il fait bâtir sur une de ses Terres , dans le Boulonois , & la peine utile qu'il va avoir à régler les affaires qui lui sont survenues au sujet de la succession de M^{me} la Marquise de Berniere , à l'excessive satisfaction qu'il auroit à passer sa vie à philosopher ; étant persuadé qu'il faut toujours faire ceder l'agréable à l'utile , lorsqu'il n'est pas possible de les marier ensemble.

Qu'il y a long-temps qu'il sçait que nombre de Sçavans travaillent à toute ouïtrance , pour tâcher à découvrir son secret , & qu'il ne sera point surpris lorsque quelqu'un d'eux y parviendra , parce que cela n'est pas impossible.

Et

J U I N. 1730. 1395

Et qu'ainsi il verra , sans envie , le celebre Membre de la Société des Arts dont il s'agit , posséder & meriter par ses recherches & par son travail assidu , la gloire d'Inventeur des fameux Microscopes par réflexion.

Voilà tout ce que M. du Boile dit , & l'on ne croît pas qu'il en dise davantage , du moins tant qu'il aura quelque chose de mieux à faire.

L'Auteur du Supplément à la Méthode pour apprendre l'Ortographie par Principes , &c. laquelle se vend chez le Clerc , Jacques Joffe , le Gras & la veuve Pissot , & dont on a parlé en dernier lieu dans le Mercure d'Avril 1730. pag. 743. donne avis au Public que cette Méthode & son Supplément joints ensemble , ne se vendent chez lesdits Libraires que 3 liv. reliez , au lieu de 4 liv. comme on l'a imprimé par inadvertance dans ledit Journal d'Avril.

L'Abbé Ségui prêcha à Sceaux le 24 de ce mois , le *Panegyrique* de S. Jean-Baptiste , devant leurs A. S. Monseigneur le Duc du Maine & Madame la Duchesse du Maine. Nous aurions souhaité pouvoir donner l'Extrait de son Discours & de celui qu'il avoit fait quelque temps

II. Vol.

aupa-

1396 MERCURE DE FRANCE

auparavant sur une Profession Religieuse ; mais tout ce que nous avons pû obtenir de lui, c'est de mettre icy ce qu'il dit sur la fin de la premiere Partie du Panegyrique de S. Jean, à la louange de S. A. S. M. la Duchesse du Maine, de Monseigneur le Duc du Maine & de Mademoiselle du Maine. . . . Notre vie répond-elle aux vûes de celui qui nous a confié cette sorte de Ministère & par nos mœurs, nos discours, nos exemples ; rendons-nous à notre maniere, après Jean-Baptiste, quelque témoignage à Jesus-Christ ? car c'est, mes freres, en être vraiment le Prédicateur que d'en être le vrai disciple. N'alléguons point vainement les séductions du siecle & les trop grandes difficultez de la vertu. Ces Grands du monde, ces Dieux de la terre, ou qui du moins le seroient s'ils n'étoient mortels, bien plus exposez que nous, sans doute, ne sont pas plus dispensés que nous de ce devoir, & il en est néanmoins, malgré la foule qui s'égare & les dangers toujours plus grands au milieu des humaines grandeurs, il en est encore qui savent rendre à J.C. le témoignage dont je parle. Religion sainte qui les conduisez, vous nous en faites voir icy deux grands exemples. Un Prince aussi digne de vos éloges qu'il l'a été de bonne heu-

ré de l'amour des peuples & de l'estime de ce grand Roy dont la mémoire fera à jamais honneur à la Royauté. Un Prince à qui le Dieu qu'il adore a ménagé des traits également éclatans de moderation & de constance ; un Prince en qui se trouvent tout à la fois les qualitez du Prince & les lumieres du Sage , & la perfection de l'honnête homme & les sentimens du Heros , & la piété du chrétien qui consacre toutes ces vertus ; piété constante que rien ne peut alterer dans son esprit ni déranger dans ses pratiques. Une Princesse, l'admiration des deux Sexes , & l'honneur du sien , qui édifie par la sincerité de sa Religion ceux qu'elle étonne par la supériorité de son génie, pénétrant, beau, juste , facile , étendu jusqu'au prodige ; une Princesse qui joignant aux profondeurs des Sciences qu'elle substitue à un dangereux loisir , les plus vifs agrémens que la sagesse peut avouer , ne sent de toutes les veritez qu'elle a pénétrées , ne sent rien tant que la vérité de la foy , n'aime rien tant qu'à la mettre en évidence aux yeux des autres , n'admet à sa Cour l'esprit même qu'à la recommandation de la vertu , & de la vertu fondée sur le Christianisme ; heureuse de voir le fruit sensible de ses exemples dans cette

1398 MERCURE DE FRANCE
jeune Princesse (a) qui la paye si bien
de l'éducation précieuse qu'elle en reçut ,
ensorte qu'on demande ce qu'elle a en
un degré plus éminent des charmes de
l'esprit , des graces , ou des sentimens de
Religion. Ainsi sçait-on, quand on le veut,
efficacement rendre témoignage à J.C. au
milieu des dangers attachez à la grandeur.

L'Académie des Belles Lettres de Mar-
seille a jugé à propos de renvoyer à l'an-
née prochaine, le Prix qu'elle avoit des-
tiné cette année à la Prose ; ainsi elle aver-
tit le Public que le premier Mercredi d'a-
près la *Quasimodo* de l'année 1731. elle
aura deux Prix à distribuer ; l'un , à un
Ouvrage en Prose ; l'autre, à un Ouvrage
en Vers.

L'Ouvrage en Prose sera d'un quart
d'heure au moins , & d'une demie heure
de lecture au plus , sur ce sujet : *Que la*
Raillerie est moins une marque de l'étendue
& de la fécondité de l'esprit , que de sa peti-
tesse & de sa sterilité , selon ces paroles des
Proverbes , chap. 14. v. 6. *Querit derisor*
sapientiam & non invenit.

L'Ouvrage en Vers sera une Ode ou
un Poëme à rimes plates de 80 Vers au
moins, & de cent au plus , qui aura pour

(a) Mademoiselle du Maine.

II. Vol.

sujet

J U I N. 1730. 1399

sujet, le Commerce. On sçait que le Prix consiste en une Médaille d'or, de la valeur de 300 liv. que M. le Maréchal de Villars, Protecteur de l'Académie, veut bien lui fournir tous les ans.

On adressera les Ouvrages à M. de Chalamont de la Visclède, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Belles Lettres de Marseille, rue de l'Evêché, à Marseille. On affranchira les Paquets à la Poste, sans quoi ils ne seront point retirez. Ils ne seront reçûs que jusqu'au premier Janvier inclusivement. Les Auteurs n'y mettront point leur nom, mais une Sentence de l'Ecriture, des Peres ou des Auteurs profanes. On pourra envoyer à M. le Secrétaire une adresse à laquelle on enverra son recepissé.

On prie les Auteurs de prendre les précautions nécessaires pour n'être point connus avant le jour destiné à la distribution des Prix; & on les avertit que dès qu'ils le seront par leur faute, ils seront exclus du Concours.

Les Auteurs qui auront remporté les Prix, viendront les recevoir eux-mêmes, dans la Salle de l'Académie, le jour destiné à leur distribution, qui sera toujours dorénavant le premier Mercredi après la *Quasimodo*, s'ils sont à Marseille, & s'ils n'y sont pas, ils enverront à une

1400 MERCURE DE FRANCE

- Personne domiciliée dans cette Ville, une Procuration qui sera remise à M. le Secrétaire, avec le recepisé de leurs Ouvrages, moyennant quoi on remettra le Prix à cette personne.

On apprend de Londres que des Ouvriers travaillant dans le Cloître de l'Hôpital de S. Barthelemi, trouverent une Boëte dans laquelle il y avoit cent Médailles d'argent, du Roy Henri I. qui fonda cet Hôpital il y a environ 600 ans.

M. Thomas, Ingenieur du Roy, qui a inventé les nouveaux Canons dont on a déjà parlé, a aussi fait fabriquer depuis peu une Machine où il y a trois Canons auxquels on peut mettre le feu par une seule lumiere, & qui tirent à la fois trois Boulets de deux livres chacun. On doit faire l'épreuve de cette Machine, que deux hommes peuvent transporter aisément.

Le Sieur Baradelle, Ingénieur du Roy pour les Instrumens de Mathématique, demeurant à Paris, Quay de l'Horloge du Palais, à l'Enseigne de l'Observatoire, donne avis qu'il a inventé une espee de Porte-Crayon, long de quatre pouces, quatre lignes, avec un Compas au bout, sur
II. Vol. les

les faces duquel il a marqué un Calendrier pour 56 années, à commencer par 1730. L'usage de ce Calendrier est également simple & facile; on y trouvera le jour de la semaine sur lequel tombera le premier du mois & les jours suivans, & les jours du mois qui répondront à ceux de la 1^{re}, 2^e, 3^e & 4^e semaine; on y trouvera les momens précis de la nouvelle & de la pleine Lune; du premier & du dernier quartier pour chaque mois; l'âge de la Lune, à tel jour & à telle heure qu'on voudra; on y trouvera aussi où arriveront les Fêtes mobiles de chaque années; les Epactes pour toutes les années qui sont notées. Sur la huitième face, les pouces & les lignes. Il donnera aussi une instruction imprimée pour l'usage de ce Calendrier. Il a construit des Tables pour en faire de 5 & 6 pouces pour ceux qui en commanderont, afin que les Parties se trouvent plus au large, quoique celui qu'il a fait de 4 pouces soit tres-visible, n'ayant point de confusion dans les chiffres. Il continue à débiter un Encrier connu par la propriété de conserver l'Encre plusieurs années sans se sécher ni s'épaissir, & qui ne verse point en quelque situation qu'il puisse être.



S P E C T A C L E S.

LE 28. Juin , les Comédiens Italiens donnerent la premiere Representation d'une petite Piece nouvelle, en Prose & en un Acte , qui a pour titre : *Le Mariage fait par crainte*, que le public n'a pas goûtée elle n'a été jouée qu'une seule fois.

Les Comédiens François ont repris quelques Pièces qui font beaucoup de plaisir, comme la Tragédie d'*Electre*, la Comédie des *trois Cousines*, celle de *la Coupe enchantée*. Ils vont remettre la Tragédie d'*Abfalon*, & repetent une Piece nouvelle dont on parlera dans son tems.

Le 27. Juin , l'Opera Comique fit l'ouverture de son Theatre à la Foire S. Laurent par une Piece nouvelle en Vaudeville , intitulée *Zemine & Almanfor*, suivie des *Routes du Monde*; ces deux Pièces sont précédées d'un Prologue qui a pour titre *L'Industrie*. Le tout orné de Divertissemens , de Danses &c.

La Scene du Prologue se passe devant le Palais de l'*Industrie*, dont la moitié du Bâtimement paroît moitié gothique & moitié moderne

I I. Vol.

moderne. Pierrot & Jacot descendent dans un char. Jacot se plaint de la voiture , & dit qu'il n'aime pas à se voir dans un char volant neuf cens piés au dessus des ornieres ; *Je vois bien* , lui répond Pierrot , *que tu ne te plais pas à voyager côte à côte des nuages. Cependant , mon cher petit frere Jacot , puisque je t'ai fait recevoir depuis peu par mon crédit à l'Opera Comique , il faut bien que tu te fasses à la fatigue ; car vois-tu , nous devons essuyer les mêmes corvées que les Divinités de l'Opera.*

Sur l'Air , Ramenez ci & c.

Attachés à des ficelles ,

Il nous faut , volant comme elles ,

Mais avec moins de fracas ,

Ramoner ci , ramoner là , la , la , la ,

La Couliſſe du haut en bas.

Jacot demande à son frere quel est le Palais qui se présente à ses yeux , & dans quel dessein un Enchanteur de leurs amis vient de les y transporter ; Pierrot lui répond que ce Palais, quoique délabré, est le séjour de la *Nouveauté* , dont ils ont grand besoin pour leur Théâtre , & tandis qu'il reste à la porte , il envoie Jacot pour découvrir s'il n'en est point quelque autre qui soit ouverte. L'*Antiquité* sort du Château , & parle Gaulois à Pierrot ,

II. Vol.

qui

qui rebuté de son langage l'appelle radoteuse : elle le frappe avec sa béquille , & le laisse là. Pierrot la poursuit ; il est arrêté par la *Chronologie* , qui lui reproche le crime qu'il commet en ne respectant pas la venerable Antiquité. Pierrot lui demande quel est son emploi ; la *Chronologie* lui décline son nom & ses titres. Pierrot la prie de lui donner des nouvelles de la *Nouveauté* ; la *Chronologie*, loin de lui répondre juste , commence toutes ses Phrases par des *Epoques* , & veut l'entretenir des *Olimpiades* de l'Egire de Mahomet & autres dates celebres ; cela impatient Pierrot ; il la chasse, & dit, l'Enchanteur m'a joué d'un tour ; il me promet de me transporter au Palais de la *Nouveauté* . . . j'y trouve d'abord une vieille *Decrépite* , & ensuite une faiseuse d'*Almanachs*. Dans ce moment l'*Industrie* avance ; Pierrot la prend pour la *Nouveauté* ; elle le désabuse , & lui dit que la *Nouveauté* est morte depuis plus de quatre mille ans , qu'elle n'en est que la copie , que le Public tombe quelquefois dans l'erreur sur son compte , & prend l'*Industrie* pour la *Nouveauté*. Je renouvelle , ajoute l'*Industrie* , non seulement les habits & les meubles , mais je rajeunis les vieux *Ouvrages d'esprit* , & chante sur l'Air , *Robin turelure &c.*

Dans un moderne morceau,
 Je joins par une couture
 De Terence un fin lambeau . . .

Pierrot.

Ture lure.

Chacun voit la rentraiture . . .

L'Industrie , ironiquement.

Robin , turelurelure.

Alors Pierrot lui expose les besoins de l'Opera Comique, qui manque de Pièces nouvelles ; l'Industrie lui présente un Drame intitulé *Zemine & Almanzor*, Sujet tiré de l'Histoire de Tartarie , dont *Boursant* a pris son dénouement d'*Esopé à la Cour*. Le Public n'a pas approuvé cette ressemblance , quoique fondée sur une autorité irrécusable , & cela , sans doute, parce qu'il a plus vû la Comédie d'*Esopé à la Cour* qu'il n'a lû l'Histoire de Tartarie.

Pierrot marque son inquiétude à l'Industrie , qui lui réplique qu'il fait le Public plus méchant qu'il n'est , qu'il s'est bien accommodé de tous les Oedipes & de toutes les Mariannes qu'on lui a retournées de cent façons.

Le second Drame offert par l'Industrie, est intitulé *les Routes du Monde*. Jacot
 II. Vol. G re

1406. MERCURE DE FRANCE
revient dans cet instant , & excuse son
retardement par le plaisir qu'il a eu à voir
repetér un Ballet Comique ; l'Industrie
leur apprend que c'est une Fête qu'on pré-
pare pour elle , & qu'ils peuvent voir.
Elle est exécutée sur le champ par les Che-
valiers de l'Industrie , figurés par des
Zanis Italiens. Voici les paroles du Vau-
deville de ce Divertissement.

VAUDEVILLE.

Dans les Jardins de l'Industrie ,
Phœbus & la Galanterie
S'en vont cueillant soir & matin , tin tin tin tin
Mais en vain leur adresse trie , ho ho ho !
Ce n'est jamais du fruit nouveau.



On voudroit connoître une Belle ,
A son Epoux toujours fidelle ,
Et voir l'Epoux aussi constant , tan tan tan
Un ménage de ce modele , ho ho ho ,
Ce seroit là du fruit nouveau.



Dès la bavette on songe à plaire ;
La fille en sçait plus que sa mere ,
Qui pourtant jeune a coqueté , té té té ,
Et dans les Jardins de Cithere , ho ho ho !
On trouve peu de fruit nouveau.

I I. Vol.

Un

Un Cadet de race Gascone,
 Qui n'emprunte pas & qui donne,
 Et qui convient qu'on l'a battu, tu tu tu
 Sur les Rives de la Garone, ho ho ho,
 Ce seroit là du fruit nouveau.



Un Grand du mérite idolâtre,
 Géometre vif & folâtre,
 Actrice voüée à Yesta, ta ta ta;
 Par ma foi sur plus d'un Théâtre, ho ho ho,
 Ce seroit là du fruit nouveau.

Ce Prologue est suivi de *Zemine & Almanfor*, en un Acte. La premiere Scene se passe entre Pierrot, Confident d'Almanfor, Vizir & fils de Timurcan, Roi d'Astracan, mais crû fils de l'Emir Abenazar, & Lira, Suivante de Zemine, fille de l'Emir Abenazar, & cruë fille du Roi Timurcan. Voici le premier Couplet que chante Pierrot, sur l'Air, *Chers amis, que mon ame est ravie* :

Oüi, Lira, si tu tiens ta promesse,
 Par l'Hymen j'espere que dans peu
 Tu verras couronner notre feu;
 Du Monarque enfin touché de leur tendresse,
 Nos Amans ont obtenu l'aveu;
 Le Vizir mon Maître épouse la Princesse;

I I. Vol.

G ij L'a

L'amitié du bon Roi d'Astracan

L'élève jusqu'au premier rang.

Lira répond à Pierrot que Zemine sa Maitresse ne craindra donc plus la prédiction d'une Devineresse qui lui a depuis peu annoncé qu'elle alloit être mariée au fils d'un Souverain. Pierrot applaudit au bonheur de son Maître , qui , quoique jeune, le surpasse en prudence & en valeur; il n'oublie pas dans son Eloge qu'il n'est pourtant pas de meilleure maison que lui, & qu'ils ont gardé ensemble les moutons. Lira lui demande par quel hazard Almanzor est devenu si grand Seigneur ; je vais te le dire , répond Pierrot ; Un jour que notre grand Roi Timurcan chassoit autour de chez nous , il rencontra le petit Almanzor qui lisoit l'Histoire de Tartarie en faisant paître son troupeau , il s'amusa à causer avec lui ; il le trouva gentil , bien avisé , & le prit en affection. Sur ces entrefaites mourut Kalem , pere du jeune Berger , que Timurcan fit aussi-tôt venir à la Cour. Il le fit élever en Prince , & l'envoya ensuite dans ses Armées , où il se distingua bientôt. Il joignit même dans peu de temps les talens du Ministère au mérite guerrier , & devint Grand-Vizir par le secours de sa seule vertu. L'année dernière , comme il revenoit de la frontiere , il passa par notre Village

II. Vol.

avec

avec une troupe de gens de guerre , il m'aperçut dans la foule , & me dit : Eh ! te voilà , mon pauvre Pierrot , approche , approche ... il chante :

*Je lui tirai ma reverence ,
Ensuite je lâchai ces mots :
Ces Moutons gaillards & dispos
Que mene là Votre Excellence ,
Ne se laisseroient pas , je pense ,
Manger la laine sur le dos.*

*Il rit de ce trait de malice qui lui rappelloit sa premiere condition , & changea la mienne , en m'emmenant avec lui. On débite , interrompt Lira , qu'il est fort desintereffé ; Pierrot lui avoué qu'il a eu long tems cette opinion , mais qu'il en est desabusé , depuis que déjeunant avec Jacot , Secretaire du Prince Alinguer , il a entendu Almanfor qui enfermé dans un cabinet , faisoit cette exclamation : Air ,
L'autre jour ma Cloris.*

*O précieux Trésor !
Si jamais dans sa courfe
On arrête Almanfor ,
Tu seras sa ressource ;
O Trésor mes amours ,
Je t'aimerai toujours.*

1410 MERCURE DE FRANCE

Lira conclut que le Vizir amasse des remèdes contre la défaveur, & que l'on agit prudemment dans l'incertitude de son sort : Oüi, vraiment, répond Pierrot, & chante sur l'Air : *Adieu panier.*

Quand on a rempli ses pochetes ,
Si l'on est chassé par malheur ,
En fuyant , on dit de bon cœur
Adieu panier , vendanges sont faites.

A ces mots , Zemine arrive éplorée , & leur dit que la prophétie de la Devine-
resse va s'accomplir , que l'inconnu fixé
depuis peu à la Cour d'Astracan vient de
lui déclarer son amour , & de lui appren-
dre en même tems qu'il étoit fils du Mo-
narque de la Russie : *Helas* , s'écrie-t-elle ,
Aligner est fils d'un Roi puissant , Alman-
for simple Sujet ne tiendra pas contre lui !
sur l'Air : *Pour passer doucement la vie.*

Il a le mérite en partage ;
Mais le mérite par malheur
Ne trouve pas son avantage
A luter contre la Grandeur.

Lira apperçoit de loin Timurcan qui
se promène ; Zemine va le joindre pour
le toucher en sa faveur ; Pierrot reste seul
avec Lira , & lui expose la crainte que
II. Vol. fait

fuit naître dans son esprit le haut rang du
 Rival de son Maître. Il exige un aveu
 décisif pour lui ; Lira en le flattant lui dé-
 clare pourtant qu'elle prétend suivre le
 sort de Zemine. Jacot paroît , & conteste
 avec Pierrot sur les amours d'Alinguer ;
 il prétend que ce Prince épousera Zemi-
 ne , & que lui , en qualité de Secretaire ,
 deviendra le mari de Lira ; elle les quitte
 en leur déclarant qu'elle épousera celui
 des deux dont le Maître obtiendra sa
 Maîtresse. Les deux confidens rivaux res-
 tent ensemble , & continuent leur dis-
 pute ; ils y mêlent des discours sur la for-
 tune & le trésor caché du Vizir , qui
 sont interrompus par l'arrivée du Roi &
 du Prince Alinguer. Pierrot & Jacot se
 retirent. Alinguer demande Zemine en
 mariage ; le Roi lui apprend qu'elle n'est
 pas heritiere de son Royaume , qu'il a
 un fils que des raisons politiques l'ont
 empêché jusqu'ici de faire paroître ;
 Alinguer répond en Amant genereux ,
 qu'il n'exige point d'autre dot que la
 personne de Zemine ; le Roi lui objecte sa
 parole donnée au Vizir Almanzor , & fait
 le Panegyrique de ses vertus. Alinguer
 piqué , ose le contredire , & lui dit que
 ce Ministre , dont il vante si fort le désin-
 tressement, a un trésor considerable qu'il
 dérobe à sa connoissance , & dont , sans

1412 MERCURE DE FRANCE

doute , il doit faire un usage criminel. Il jette de violens soupçons dans l'esprit de Timurcan , & offre de lui produire un témoin fidele qui le conduira à l'endroit où sont enfermées les richesses secretes d'Almanfor. Le Roi ébranlé consent à cette visite , & sort avec le Prince de Russie.

Le Théâtre change , & représente une Salle de la Maison du Vizir , où l'on ne voit rien qui ne soit d'une grande simplicité. Almanfor y est avec Zemine , à qui il exalte son bonheur & son amour ; Pierot vient leur annoncer gayement l'arrivée du Roi , qui va , dit-il , unir Almanfor & la Princesse , ce qui lui procurera l'avantage d'épouser Lira. Le Roi entre furieux , & reproche au Vizir son prétendu trésor ; Jacot arrive , & montre à Timurcan le Cabinet où l'on doit le trouver. On l'ouvre par ordre de Timurcan , & l'on n'y trouve que la houlete & l'habit que portoit Almanfor quand il étoit Berger : *Je les gardois , dit-il , pour me rappeler ma naissance , & pour les reprendre , Seigneur , si vous m'ôtiez votre faveur &c.*

La vertu d'Almanfor ayant éclaté dans son plus grand jour , le Roi lui apprend qu'il est son fils ; cette découverte favorable pour la gloire d'Almanfor , attriste

II. Vol.

son

son amour ; Zemine qui reconnoît qu'il est son frere , partage sa douleur , & se plaint avec respect au Roi d'Astracan de ce qu'il a permis qu'elle aime le Prince Almanfor. Timurcan termine leur trouble , & comble leur joye , en leur apprenant qu'ils ne sont point unis par le sang , & que Zemine est fille de l'Emir Abenazar. Almanfor remercie le Roi de ces heureux éclaircissmens , & chante ce Couplet :

Le grand Nom que je tiens de vous
Flatte l'amour qui me domine ;
Il me devient d'autant plus doux
Qu'il fait plus d'honneur à Zemine.

Ah ! dit Zemine à Almanfor :

Seigneur , de vos transports je juge par moi-même ;
Vous avez herité de mon noble désir ;
Fille de Timurcan , quel étoit mon plaisir
D'élever mon Berger à la grandeur suprême !

Pierot obtient Eira , & chasse Jacot. La Pièce finit par une Fête champêtre , exécutée par les Habitans du Village où a été élevé Almanfor.

La seconde Pièce, aussi d'un Acte, composée de Scenes détachées , est allegorique & morale , tant par les idées que par quel-

Li. Kol.

ques-

1414 MERCURE DE FRANCE

ques-uns de ses personages ; elle est intitulée *les Routes du monde*. Le Théâtre représente dans les aîles les Jardins d'Hebé, & dans le fond trois Portiques qui commencent les trois chemins que prennent les hommes en sortant de la Jeunesse. Le Portique du milieu est étroit, composé de Rochers couverts de ronces, avec cette Inscription : *Le chemin de la Vertu*. Le second, à droite, plus large (ainsi que le troisième qui est à gauche) est orné de tous les symboles des honneurs & des richesses, & a pour titre, *Le chemin de la Fortune*. Le troisième, intitulé *Le chemin de la Volupté*, paroît chargé des attributs des Plaisirs, du Jeu, de l'Amour & de Bacchus. La Scene ouvre par *Leandre*, conduit par le Temps.

Leandre, Air : *Amis, sans regretter Paris &c.*

O Saturne, Doyen des Dieux,
Des Peres le moins tendre...

O Temps, dites-moi dans quels lieux
Vous conduisez Leandre ?

Le Temps, Air : *Contre mon gré je chersis l'eau :*

Je vais vous expliquer cela ;
Voyez ces trois Portiques là,
Du monde ils commencent les routes ;:

Il. Vol.

On

JUIN. 1730. 1415

On doit (telle est la loi du fort)
Passer sous l'une de ces Voutes
Quand des Jardins d'Hebé l'on sort.

Leandre.

Depuis que je vis dans ces Jardins , je
n'avois point encore apperçû ces trois
Portiques.

Le Tems.

Je le crois bien ; vous ne pouviez les
voir sans moi.

Air : Quand le péril est agréable.

Ici dans une Paix profonde ,
Les Jeunes Gens sont jour & nuit ;
C'est le Tems seul qui les conduit
Près des routes du monde.

Mais je ne leur fais pas toujours comme
à vous , l'honneur de me rendre visible.

Leandre considérant les Portiques.

Que ces Portiques là se ressemblient peu !

Le Tems.

Les chemins auxquels ils conduisent
sont encore plus differens.

Leandre montrant le Portique de la Vertu,

Air : Je suis la fleur des garçons du Village.

I-I. Vol.

G-vjs Que

1416 MERCURE DE FRANCE

Que ce chemin me paroît effroyable !
Mes yeux en sont épouvantés !

Le Temps.

Il est pourtant à la plus adorable
De toutes les Divinités.

Leandre, Air : *Philis*, en cherchant son
Amant.

Eh ! quelle est donc la Déesse
Par qui peut être fréquenté
Ce passage étroit, peu battu,
Pas tout de ronces revêtu ?

Le Temps.

C'est la Vertu.

Leandre étonné.

La Vertu !

Le Temps, Air : *Sois complaisant*, &c.

De la vertu la demeure épouvante,
De son chemin l'entrée est rebutante,

Mais

La sortie en est brillante ;

C'est la Gloire & son Palais.

Le Portique, à droite, enrichi d'or & de
pierreries, mène au Temple de la Fortune ;

I I. Vol.

par

J U I N. 1730. 1417

par cette Porte on voit passer , Air : *J'ai fait souvent résoner ma Musette.*

Le Peuple altier , dangereux , formidable ,
Des Conquerans & des Agioteurs ;
Ces derniers-ci (le fait est incroyable)
Ont avec eux compté quelques Auteurs.

Leandre , Air : Voyelles anciennes.

Ce chemin ne me tente pas ...

Le Temps.

C'est pourtant le plus magnifique.

Leandre montrant le Portique de la Volupté.

Cet autre a pour moi plus d'appas ...

Quel est donc ce galand Portique ?

Le Temps.

C'est celui de la Volupté ;

Tous les plaisirs en font l'enseigne :

Des trois c'est le plus fréquenté ,

Quoique très-souvent on s'en plaigne.

Leandre.

Je ne vois là que des violons , des verres ,
des bouteilles , des cartes & des dez :

Le Temps.

C'est ce qui fait qu'on y met la presse :

O ça , nous allons nous séparer ; mais

I I. Vol.

avant

1418 MERCURE DE FRANCE
avant que je vous quitte , il faut que je
vous donne un avis salutaire ; ayez grand
soin de fuir la Débauche qui rode sans
cesse autour de ces Portiques . . .

Leandre.

Oh ! la Débauche m'a toujours fait hor-
reur ; elle ne me séduira pas.

*Le Tems ; Air : Baisez moi donc , me di-
soit Blaise.*

Vous êtes dans l'erreur , Leandre ;
Craignez de vous laisser surprendre ;
Fuyez cette Sirene là ;
Déguisant son effronterie ,
Devant vous elle paroîtra
Sous le nom de Galanterie.

Leandre.

Je suis bien aise de sçavoir cela.

Le Tems.

Adieu

Leandre le retenant.

Encore un moment *Air : Il faut
que je file file.*

Sur un point qui m'embarasse
Je voudrois vous consulter . . .

J U I N. 1730. 1419

Le Temps voulant toujours s'en aller.

Cela ne se peut

Leandre l'arrêtant encore.

De grace ,

Daignez encor m'écouter

Le Temps.

C'est trop demeurer en place ;

Suis-je fait pour y rester ?

Le Temps toujours passe passe ,

Rien ne sçauroit l'arrêter.

On a donné cette Scène-ci entière , parce qu'on ne pouvoit gueres exposer plus succinctement le sujet de la Pièce. Leandre resté seul , delibere sur le chemin qu'il doit choisir ; mais , dit-il , Air : *Les filles de Nanterre.*

Suis-je donc à moi-même ,

Et Maître de mes vœux ?

On est à ce qu'on aime

Quand on est amoureux.

Oùi , c'est à l'aimable Angelique à disposer de mon sort ; allons la chercher , & prenons ensemble des mesures pour fléchir son Tuteur qui s'oppose à notre hymen.

Dans le moment qu'il veut partir , il est arrêté par la Débauche , qui sous le nom

L. L. Vol. 3.

de

1420 MERCURE DE FRANCE
de Galanterie s'efforce de l'attirer à elle ;
Leandre résiste à ses discours suborneurs ,
& la quitte. Elle le suit , voyant paroître
une mere coquette avec sa fille , en disant
qu'elle n'a que faire là. *Araminte* , mere
de *Lolotte* , est fort parée : elle a du rouge ,
des mouches , des fleurs & des diamans :
sa fille est en simple grisette & en linge
uni. *Araminte* prêche *Lolotte* , & veut la
faire entrer dans le chemin de la Vertu ,
Lolotte y repugne , & se deffend avec opi-
niâtreté.

Araminte , Air : *Je ne suis né ni Roi ni Prince.*

Votre cœur en secret murmure
De n'avoir point une parure ,
A faire briller vos appas ;
Vous n'avez point de modestie . . .

Lolotte.

Eh ! pourquoi n'en aurois-je pas ?
Sans cesse je vous étudie ?

Araminte , Air : *Ma raison s'en va beau train.*

Vous me repondez , je crois . . .

Lolotte.

Je répons ce que je dois ;
N'ai-je pas raison

II. Vol.

De

De trouver fort bon

Ce qu'en vous je contemple ?

Araminte.

Oh ! ne suivez que ma leçon . . .

Lolotte.

Je suivrai votre exemple , lon la

Je suivrai votre exemple.

La contestation d'Araminte & de Lolotte finit par le parti que prend la mere d'être la conductrice de sa fille dans la routé des plaisirs où elles entrent ensemble. La Debauche reparoit , & dit : *Je sçavois bien le chemin que cette petite fille là prendroit. Mais j'apperçois mes deux voisines. C'est la Sagesse & la Richesse qui sortent l'une du Portique de la Vertu & l'autre de celui de la Fortune, & s'efforcent de s'attirer des Chalans. La bonne Marchandise que vous criez là toutes deux , leur dit ironiquement la Sagesse, Air : Vous qui vous macquez par vos ris.*

Elle est d'un fort bon acabit.

La Richesse.

Nous sçavons l'une & l'autre

Tout le bien que le monde dit,

Déesse , de la vôtre . . .

II. Vol.

La

La Débauche.

Mais elle n'est point de débit ,
Et nous vendons la nôtre.

Therese , jeune personne bien élevée , refuse les offres de la Richesse , résiste aux attraites de la Débauche , & suit la Sagesse qui la conduit dans le chemin de la Vertu. *Ea voilà bien charmée de nous avoir enlevé une petite fille* , dit la Richesse : *Bon* , répond la Débauche , *nous lui en soufflons bien d'autres*. Un jeune héritier en grand deuil & en pleureuses survient : *Dépensez* , lui crie la Débauche , *amassez* , lui dit la Richesse , Air : *Le Cotillon de Thalie*.

A présent l'homme ne sçait plus

Compter les vertus

Que par les écus

Comme votre pere

Il faut faire ,

Toujours courir sus ,

Aux Jacobus ,

Aux Carolus.

A présent l'homme ne sçait plus &c.

L'Héritier , tout bien considéré , se livre à la Débauche , suivant la loüable coutume de bien des Mineurs. *Guillot* , Payfan , remplace l'Héritier ; mais comme
II. Vol. il

il n'a rien , il dit qu'il veut commencer
sa carrière par le chemin de la Fortune.
Mais , lui dit la Débauche , Air : *Attendez-
moi sous l'Orme.*

Mais la Richesse exige
Un travail dur & long ;
A cent soins elle oblige . . .

La Richesse.

Dans le Commerce , bon ,
La finance moins fâche
Procure un gain plus prompt ;
Un Crésus , sur sa couche ,
Croît comme un champignon.

La Débauche détermine la Richesse à
favoriser promptement Guillot , & à le lui
remettre opulent ; Guillot toujours avide
de nouveaux dons , demande qu'on ajoute
s'il se peut , une prompte noblesse à sa
prompte richesse : on lui accorde sa Re-
quête. Ho ! ho ! dit-il , Air : *Nos plaisirs
seront peu durables.*

Quan plaifi ! quan bone avanturé ,
Au mitan de ma parenté ,
Qu'est jusqu'au cou dans la roture !
Je frai tou seul de qualité.

Guillot , après une promesse de vivre
très noblement dès qu'il seroit riche , &

le seul Gentilhomme de sa famille , entre vîte dans le Portique de la Fortune , guidé par la Richesse. La Débauche le suit un moment pour l'encourager encore dans ses bons desseins.

Angelique arrive avec son Tuteur , qui lui propose trois maris contre son inclination. *L'amour* interrompt ce fâcheux entretien , chasse le Tuteur & conseille à *Angelique* d'épouser *Léandre* qu'elle aime. *Mais vous n'y pensez pas* , dit-elle au petit Dieu ; *ce mariage fait sans l'aveu de mon Tuteur , m'écarteroit du chemin de la vertu. Vous n'y pensez pas vous même* , lui répond le fils de *Venus* , *ce sont les tristes Mariages faits sans l'aveu de l'amour qui écartent du chemin de la vertu.* L'irrésolution d'*Angelique* est vaincue par *Léandre* qui lui apporte le consentement de sa famille pour leur Hymen. La Débauche revient à la charge & s'oppose à l'union légitime des deux Amans ; ils la rebutent ; elle appelle à son secours les Plaisirs libertins qui sortent par Troupes des Portiques de la Fortune & de la Volupté. Ils dansent & font briller leurs charmes dangereux aux yeux de *Léandre* & d'*Angelique*. La Sagesse & les Plaisirs innocens sortent par le Portique de la Vertu. Les Plaisirs libertins étonnez , leur

II. Vol.

cedent.

J U I N. 1730. 1425
cedent le passage qu'ils prétendoient leur
fermer.

La Sageſſe , aux deux Amans.

N'écoutez que l'innocence ,
Ne ſuivez que ſes plaiſirs ;
Déſiez-vous de vos déſirs ;
Que devant la Raiſon ils gardent le ſilence :
N'écoutez que l'innocence ,
Ne ſuivez que ſes plaiſirs.

La Débauche , aux mêmes.

Ne ſongez qu'à rire & qu'à boire ,
Folâtrez , mocquez - vous dans le ſein du repos ;
Des ſecours de l'honneur , des Faveurs de la
gloire ,
Et de l'Exemple des Héros ;
Ne ſongez qu'à rire & qu'à boire.

L'Amour , aux mêmes.

Air : du Roy de Cocagne.

Gardez-vous d'écouter la Débauche
Qui porte un Maſque trompeur ;
Sur ſes pas on prend toujours à gauche
Et l'on fuit le vrai bonheur.
Non , non , jamais il ne fut ſon partage ;
Et lon , lan , la ,
Ce n'eſt pas là ,
II. Vol.

Qu'on

Qu'on trouve cela ,
Craignez la fin du voyage.

La Sageſſe.

Heureux qui fuit dès la jeuneſſe,
Du vice le Sentier battu ,
Et qui formé par la vertu ,
Se fait mener par la Sageſſe !
Elle ſçait le payer enfin
De la fatigue du chemin.

La Débauche.

N'écoutez pas la voix ſévère ,
Qui condamne l'amuſement ;
Voulez-vous voyager gaiment ?
Que le plaifir ſeul vous éclaire.
Si vous ſuivez ce Pelerin ,
Vous irez droit au bon chemin.

Lolotte.

Autrefois , dit-on , l'art de plaire ,
Coutoit bien des ſoins & du temps ,
Et l'on mettoit douze ou quinze ans ,
Pour ſe rendre au Port de Cithere ;
Mais à preſent on eſt plus fin ,
On ſçait accourcir le chemin.

La Sageſſe.

Vous qui du Dieu de la Bouteille ,

II. Vol.

Suivez

Suivez assidument les pas ,
 Que vous vous plaindrez des appas
 Qui vous amusent sous la Treille !
 Lorsqu'on cherche toujours le vin ,
 On trouve la Goutte en chemin.

La Débauche.

Maris , si vous trouvez vos femmes ,
 Tête à tête avec leurs Galans ,
 N'allez pas faire les méchans ,
 Et manquer de respect aux Dames ;
 Sans dire mot , d'un air benin ,
 Passez , passez votre chemin.

La Sageffe , aux Spectateurs.

Messieurs , nous avons pour vous plaire ;
 Employé nos petits talens ,
 Et pour vous rendre plus contents ;
 Nous allons tâcher de mieux faire ;
 De nos Jeux , puissions nous demain ,
 Vous voir reprendre le chemin.

Léandre & Angélique conduits par
 l'Amour & la Sageffe , entrent dans le
 chemin de la Vertu ; la Débauche accom-
 pagnée des plaisirs libertins , se retire
 sous les Portiques de la Fortune & de la
 Volupté.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

Selon quelques Lettres de Constantinople, le Sultan Acheraf y étoit arrivé, accompagné de peu de personnes, ayant été obligé d'abandonner ceux de son parti, & de faire courir le bruit qu'il avoit été assassiné en voulant se soustraire à la poursuite du nouveau Roy de Perse.

On a appris par ces Lettres que le Grand Seigneur ne sortoit plus du Serail, & qu'il n'y voyoit que son fils Aîné, le Grand Visir, l'Aga des Janissaires & ses Médecins; & que S. H. avoit envoyé mille bourses à la Mecque pour obtenir le rétablissement de sa santé, par les prières des Dervis qui desservent la Mosquée de cette Ville.

Par d'autres Lettres du 9 May, on apprend que le Grand Seigneur se portoit un peu mieux, depuis que S. H. faisoit usage de certaine Eau Minérale, qu'un Médecin de l'Isle de Chio lui avoit conseillé de prendre; qu'on avoit envoyé ordre aux Commandans des Troupes qu'on a fait défiler vers les Frontières de Perse; de prendre toutes sortes de mesures pour la conservation des Provinces conquises sur ce Royaume, & d'empêcher en même-temps que les Soldats ne commissent aucune hostilité, parce que le Gr. Seigneur veut éviter d'entrer en guerre avec le nouveau Roy de Perse.



*REJOUISSANCES faites à (a)
Salonique par la Nation Française. Ex-
trait d'une Lettre écrite de cette Ville.*

JE n'entreprends pas de vous exprimer avec quel excès de joye notre Nation apprit la grande nouvelle de la Naissance de MONSIEUR LE DAUPHIN; je me contenterai de vous faire en abrégé un Récit simple & fidelle de toutes les marques extérieures qu'elle en a données.

M. le Consul ayant reçu le 10 du mois de Novembre dernier cette heureuse nouvelle, fit convoquer une assemblée générale de la Nation, laquelle d'un sentiment unanime fut d'avis de faire une Fête aussi brillante que la grandeur du sujet le demandoit, & que la capacité des Gens du Pais pourroit le permettre.

On donna aussitôt les ordres nécessaires, mais malgré la diligence dont on usa, tout ne pût être en état que le 27 du même mois.

La Fete commença ce même jour-là au lever du Soleil, par un Salve de 150 Boîtes, qu'on tira dans la Cour de la Maison Consulaire, auxquelles on répondit par 200 coups de Canon, qui furent tirez par les Bâtimens François qui se trouvoient dans cette Radé. Ensuite, tous les Marchands François & les Capitaines se rendirent en Corps de Nation, le Député à leur tête, à la Maison Consulaire, pour accompagner M. le Consul à l'Eglise, où l'on devoit chanter le *Te Deum*.

Le Consul étoit précédé de huit Janissaires mitrez, & portant leur long Bâton en main; de douze Joueurs d'Instrumens, de six Drogmans Fran-

(a) C'est l'ancienne & celebre Ville de Thessalonique dans la Macédoine.

1430 MERCURE DE FRANCE

cois, & accompagné de tous les Marchands de la Nation. Marchoient ensuite les Capitaines & Officiers des Bâtimens, suivis des Artisans & Matelots François. Cette Marche se fit avec beaucoup d'ordre.

En arrivant à l'Eglise, le R. P. Tarillon, Supérieur des Jésuites, vint recevoir le Consul à la porte de la Cour, & le conduisit dans l'Eglise. Lorsqu'on entonna le *Te Deum*, les cent soixante Boîtes de la Maison Consulaire, tirent pour la seconde fois, & furent suivies de tout le Canon des Bâtimens François. Le P. Supérieur fit ensuite un Discours fort éloquent. Le *Te Deum* fut suivi, à la sortie de l'Eglise, par de grands cris de *Vive le Roy*. On reconduisit M. le Consul dans sa Maison, où il donna un repas des plus somptueux sur trois différentes Tables.

La première Table, qui étoit de trente - six couverts, fut occupée par les Marchands de la Nation, ayant le Consul à leur tête. La seconde de quarante Couverts, fut occupée par les Capitaines & Officiers des Bâtimens; & la troisième Table, aussi de quarante couverts, fut occupée par les Officiers de la Nation & par les Artisans distinguez.

Après qu'on eut servi le fruit qui étoit magnifique, le Consul s'étant levé, il porta la santé du Roy, à laquelle chacun fit raison par un cri de *Vive le Roy*, qui fut réitéré plusieurs fois avec tant de force, qu'à peine pouvoit-on entendre le bruit des Boîtes & du Canon qu'on tiroit en même temps. On but ensuite celle de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de toute la Famille Royale, avec les *Vivats*, &c.

Les Gens du Pais qui n'avoient jamais rien vu de semblable, accouroient de toutes parts pour satisfaire

faire leur curiosité, & pour participer à notre joye. Les BuvEURS venoient en foule se désalterer auprès d'une Fontaine de Vin, qui coula depuis le matin jusqu'à huit heures du soir dans un grand Bassin, situé devant la Maison Consulaire.

Les femmes qui venoient en troupe & à qui la bienfaisance ne permet gueres de se montrer icy en public, prirent du Café, du Sorbet, &c. Elles avoient aussi le plaisir de voir danser & d'entendre jouer les Instrumens que le Bacha Commandant de la Province, avoit envoyés pour honorer la Fête.

Il avoit aussi envoyé vingt Janissaires de la Garde, avec ordre de se tenir aux Portes de la Maison Consulaire, pour éviter la confusion & prévenir les désordres qui auroient pû arriver parmi la populace de diverses nations, que la curiosité attiroit de toutes parts.

On avoit dressé une Tente à l'entrée de la Maison, au pied du Pavillon, où l'on distribuoit le Café à tous ceux qui en demandoient. Il suffit de dire que pendant les trois jours que la Fête dura, il en fut consommé plus de treize mille Tasses.

Le Repas fini, on distribua au peuple quantité de Dragées & de Confitures seches qu'on jeta des Fenêtres en abondance. L'avidité & la confusion du Peuple firent tant de plaisir aux Spectateurs, que le Consul pour la faire durer plus long-tems, s'en fit un de faire distribuer de la même maniere, quantité de pieces de monnoyes. Avant que d'entrer dans le détail de ce qui se passa à l'entrée de la nuit, il est nécessaire de donner icy une idée des Décorations qu'on avoit placées dans toutes les avenues & aux endroits les plus exposez à la vûe du Peuple.

Je commencerai par la grande Porte de la rue,

II. Vol.

Hij au-

au-devant de laquelle étoit un beau Portique, orné de verdure & entrelassé de Banderolles, parsemées de fleurs de Lys & de Dauphins couronnés, d'où l'on voyoit en face une Piramide élevée, dans le milieu de la grande allée, de la hauteur de soixante pieds, sur un Arc de Triomphe qui occupoit toute la largeur de l'Allée, garnie à droite & à gauche de Laurier & de Myrthe, avec des Banderolles semblables à celle du Portique, sur lesquelles il y avoit alternativement une Fleur de Lys & un Dauphin couronné. On avoit placé au-dessus de l'Arc de Triomphe un grand Tableau qui representoit un Ange, de grandeur naturelle, & adossé à la Piramide, lequel tenoit suspendu de la main droite, l'Ecu des armes du Roy, & de la gauche, celles de la Reine que l'Ange couvroit également de ses aîles. Il y avoit au bas une Corne d'abondance, d'où sortoit plusieurs Fleurs & differens fruits, avec un Dauphin couronné, qui s'élevoit au-dessus, & sur le sommet de la Piramide on voyoit une Renommée.

Les Armes de France étoient élevées sur la grande Porte d'entrée de la Maison Consulaire, regardant celles du Dauphin placées à l'opposite sur des Arceaux de Verdre qui regnoient en forme de Fer à Cheval autour du Bassin où étoit la Fontaine de vin, dont on a parlé. Sur les bords du Bassin on avoit mis de distance en distance de grands Vases, liez les uns aux autres par des Feitons de verdure, & chaque Vase portoit un grand Chandelier à trois rangs, qui devoit servir à l'illumination. Dans la partie du Jardin qui est derriere la Maison du Consul, il y a deux grandes allées qui se croisent dans le milieu, lesquelles étoient bordées de quantité d'Arceaux de verdure, de la hauteur de dix pieds, se succédant les uns aux autres jusqu'au fond du

11. Vol.

Jardin

Jardin , sur lesquels regnoit une espece de Corniche pour porter les Cobelets pour l'illumination. On avoit aussi posé sur les quatre Angles des Arceaux de verdure qui formoient la croisée des deux allées , quatre grandes Girandoles qui s'élevoient au-dessus d'environ six pieds ; & dans un des quartiers du Jardin on avoit dressé un grand Feu de joye , sur le haut duquel s'élevoient les Armes du Roy ; mais on ne jugea pas à propos d'allumer ce Feu de joye , crainte que le vent ne portât les étincelles sur les Maisons voisines , toutes bâties de bois.

Cette premiere & magnifique journée fut terminée comme elle avoit commencé , par une grande Salve de Canon , de Boëtes & de toute l'Artillerie des Bâtimens François. Aussi-tôt après on commença les Illuminations avec tant de diligence qu'en moins d'une demie heure , le comble de la Maison Consulaire , la Pyramide , les Allées , & generalement tous les Murs qui forment l'enceinte de ce vaste Enclos , furent éclairés d'une clarté si brillante , qu'elle ramena le jour , malgré l'obscurité de la nuit.

Cette illumination étoit composée de plus de neuf mille Gobelers , sur lesquels étoient représentées des Fleurs de Lys, des Dauphins couronnés , &c. & ils furent renouvellez pendant trois fois consécutifs. On fit en même tems arborer un Pavillon tout enflammé, composé de quantité de petits Fanaux , suspendus en l'air par une infinité de Cordes tres-fines , qu'on ne pouvoit apercevoir que de fort près.

Les Capitaines François à qui on avoit fait distribuer une grande quantité de Bougies & de Gobelers , voulurent aussi donner des marques de leur joye , en faisant illuminer leurs Vaisseaux. Ils y travaillerent tous avec ardeur , & ils eurent

II. Vol.

III. - tous

1434 MERCURE DE FRANCE

tous le même succès. C'étoient des Bâtimens tout en feu , qui par la multitude des lumieres dont ils brilloient , & par l'arrangement avec lequel elles étoient distribuées , produisoient un effet enchanté, ce qui fut encore relevé par une infinité de Fusées volantes , qui s'élevant à travers cette clarté,alloient à la rencontre de celles qu'on jettoit de la Maison Consulaire.

Tout ce charmant Spectacle se découvroit de la Ville , & faisoit l'admiration de tout le monde, & principalement des Turcs qui en habitent la hauteur , bâtie en amphithéâtre.

Cependant tout le monde fut charmé de la magnificence avec laquelle on avoit paré la grande Sale où se donna le Bal; elle étoit tendue d'une riche Tapissierie , éclairée de plusieurs Lustres de Cristal & de quantité de Girandoles, de Bras, &c.

On presenta , sans distinction , pendant tout le temps du Bal , tous les rafraichissemens qu'on pouvoit désirer dans cette saison. Il dura jusqu'à deux heures du matin que chacun se retira ; mais ce ne fut que pour recommencer bien-tôt après ; les Démonstrations de joye qui avoient duré pendant cette premiere journée , & qu'on continua encore pendant deux autres jours , avec autant d'éclat & de magnificence qu'on en avoit fait paroître le premier jour de la Fête.

RUSSE.

LA Czarine a fait dire au Comte de Wratislaw , Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur , qu'elle ne pourroit pas fournir cette année à S. M. I. les 30000. hommes promis par les Traités faits il y a trois ou quatre ans , parce qu'elle avoit besoin de toutes ses Troupes pour conserver les Provinces conquises sur la Perse ,

II. Vol.

ayant

ayant reçu des avis certains que le Sultan Schach-Thomas avoit pris la résolution de faire tous ses efforts pour se remettre en possession de ces Provinces, aussi-tôt qu'il auroit dissipé le reste de l'Armée du Sultan Acheraf.

On a appris depuis que le nouveau Roi de Perse envoyoit à Moscou un Ambassadeur pour complimenter la Czarine sur son Avenement à la Couronne, & que ce Prince avoit permis aux Moscovites de négocier à Isphaham en toute liberté.

On a fait équiper à Cronstadt quatre Vaisseaux de Guerre & cinq Frégates pour former une Escadre qui sera commandée par le Contre-Amiral Kas. On ne sçait pas pour quelle expedition.

A L L E M A G N E.

LA petite Ville d'Enzerstoffs, située au-delà du Danube, dans le Diocèse de Freisengen, à 4. lieues de Vienne, composée d'environ 600. Maisons, fut réduite en cendres le 14. Juin par la faute d'un Vigneron, chez qui le feu commença. L'Eglise seule est restée de cet incendie.

Le 7. Mai on fit à Maydampuk, dans le Banat de Temesvar, l'ouverture d'une Mine de cuivre nouvellement découverte qui est extrêmement abondante.

Le 14. Juin, le Comte de Mercy partit de Vienne pour aller commander en Chef les Troupes de l'Empereur en Italie.

Les Lettres de Dantzick portent que le Duc Charles Leopold de Meckelbourg en devoit partir pour ses Etats, après avoir passé quelques jours au Monastere d'Oliva, où il a eu plusieurs Conférences avec diverses personnes inconnues. On apprend de Schwerin que ce Prince y étoit ar-

xivé , qu'il y avoit fait venir de Domitz ses Ministres & sa Chancellerie ; qu'il avoit résolu d'y faire sa résidence ; & d'y lever une Compagnie de Gardes à Cheval ; que sa Cour devenoit fort nombreuse , qu'il avoit renforcé la Garnison de cette Place ; que la Commission Imperiale de Rostock avoit dépeché un Courrier à Vienne pour demander de nouvelles instructions au sujet de l'arrivée du Duc Charles Leopold dans ses Etats , & qu'en attendant la réponse elle avoit fait publier une Ordonnance par laquelle il est défendu à la Noblesse , aux Officiers de Justice & aux autres habitans du Duché , d'obéir aux ordres que ce Prince pourroit donner contre l'exécution des Decrets de la Commission.

La même Commission a fait déchirer le dernier Mandement que le Duc Charles Leopold de Meckelbourg avoit fait afficher dans divers endroits de son Duché , & elle a fait arrêter quelques Baillifs qui ont enrôlé des Payfans pour le service de ce Prince. On a renforcé les Troupes d'exécution qui occupent differens postes entre Schwerin & Domitz , afin d'empêcher la communication entre ces deux Villes , & de prévenir les sorties que les Garnisons pourroient faire. Les Troupes Moscovites qui sont en quartier sur les Frontieres de Lithuanie ont ordre de se tenir prêtes à marcher , ce qui fait croire qu'elles feront quelque entreprise en faveur du Duc de Meckelbourg , si la Commission Imperiale continue de faire ses poursuites pour les frais d'exécution dont elle veut être payée avant que de faire retirer ses Troupes.



J U I N. 1730. 1437

Camp de Mulberg.

ON parle dans toute l'Allemagne du Camp de Mulberg en Saxe, où le Roi de Pologne a fait camper une grande quantité de Troupes d'élite, & où ce Prince donne une fête militaire, digne d'un grand Roi.

Toute l'Armée est habillée de neuf, & avec autant de propriété & d'uniformité pour les Cavaliers, & les Soldats que de richesse & de goût pour les Officiers qui ont chacun jusqu'à trois habits d'un uniforme varié seulement par les differens agrémens où l'or & l'argent sont employés avec art pour produire un coup d'œil magnifique & brillant.

La situation du Camp est des plus agréables, le superbe Pavillon du Roi & les magnifiques Tentes qui l'environnent, sont sur une éminence, & où l'on découvre toute l'Armée, campée sur deux lignes dans une belle Plaine, arrosée par la Riviere d'Elbe. Les Troupes les plus magnifiques, & qui se font distinguer dans ce superbe Camp, sont les Gardes du Corps de S. M. P. Les Chevaliers Gardes, les Grands Mousquetaires, les Carabiniers, les Gardes à pied & les Cuirassiers.

Le 31. Mai, le Roi sortit du Camp pour aller au-devant du Roi de Prusse. S. M. étoit à la tête des Chevaliers de l'Aigle Blanc, au nombre de 36. & accompagnée de 160 Princes, Generaux, Ministres & autres Seigneurs. Le Prince Royal étoit suivi des Militaires. Les deux Rois se rencontrèrent à une demi-lieu du Camp, où ils s'embrassèrent avec des marques les plus vives de la plus parfaite amitié, & après avoir dejeuné sous une Tente magnifique à demi ouverte, ils

Il. Vol.

H. viurent

1438 MERCURE DE FRANCE

vinrent au Camp. Le Roi de Prusse étoit à Cheval avec le Prince Royal son fils, accompagné de plusieurs Princes, Generaux, Colonels &c. au nombre de plus de 150. L. M. étoient suivies de 9. Cavaliers armés de pié en cap, portant des drapeaux & une queue de Cheval, comme aussi d'une Troupe de Hussars armés d'Arcs & de Fleches.

Le premier Juin l'Armée marcha, commandée par le Prince Royal de Pologne, & se rangea sur deux lignes, dont chacune contenoit une étendue de trois quarts de lieué. L. M. & les Princes & Generaux de leur nombreuse & brillante suite, des deux sexes, à Cheval & en Carosse, les parcoururent d'un côté & d'autre. Le Roi de Prusse étoit toujours accompagné de quatre jeunes Turcs habillés de drap d'or. Les deux Rois s'étant ensuite retirez sous leurs Tentes, ils furent salués par une salve de 60. pieces de Canons, & L. M. virent défilér toute l'Armée par Regimens.

Le lendemain, le Roi de Pologne s'étant trouvé fatigué, nomma la Princesse Royale sa Bru, pour faire les honneurs du Repas, & S. A. s'en acquita très bien. On mangea sous une Tente à la Turque, sur une Table de 40. Couverts, toute servie en vaisselle de vermeil doré, & avec la plus grande délicatesse & plus grande abondance.

Le 3. les deux Rois dînèrent ensemble dans le Quartier du Roi de Pologne, avec plusieurs Princes, Generaux & autres Seigneurs. Vers les six heures, peu de tems après le diné, il y eut Comédie Italienne.

Le 4. à quatre heures du matin, les 4. Regimens de Dragons marcherent sur deux colonnes, & ensuite s'étant mis en parade, firent leur Exercice & diverses évolutions à Cheval & à pied.

II. Vol.

jusqu'à

jusqu'à 2. heures après midi. Ils pratiquerent la nouvelle maniere de coupler les Chevaux, que S. M. P. fait introduire dans son Armée, & qui a divers avantages, sur tout celui de pouvoir former un front de Bataillon, & par là couvrir les Chevaux &c. Le Roi de Prusse alla diner, accompagné de quelques Generaux, chez le Duc Jean Adelphe Weissenfels. Le Prince Royal de Prusse dina avec le Roi de Pologne & les Dames. Le soir il y eut Comédie & Bal à la Cour.

Le 5. la Cavalerie fit ses Exercices, composée de 24. Escadrons des Gardes du Corps, des Carabiniers & des 3. Regimens de Cuirassiers. Elle marcha sur quatre Colomnes vers le Pavillon Royal, où s'étant formée sur deux lignes, elle fit plusieurs mouvemens, marches, attaques &c. & forma ensuite un quarré, dont le Pavillon du Roi étoit le centre, & elle rentra dans le Camp sur une Colonne, en tournant autour du Pavillon Royal.

Le 6. il y eut Concert de voix & d'Instrumens &c.

Les Rois de Pologne & de Prusse ayant été indisposés pendant quelques jours, & L. M. étant parfaitement rétablies, le 10. elles se rendirent avec leur suite au Pavillon, éloigné d'une portée de Canon du centre de la premiere ligne de l'Armée, pour voir l'Exercice de l'Infanterie. Ce Pavillon est construit de charpente, orné de peintures & de dorures de très bon goût, élevé sur une hauteur qui domine sur toute la Plaine.

L'Infanterie qui étoit sortie du Camp dès le matin, avoit formé autour de ce Pavillon un quarré, dont chaque flanc étoit composé de six Bataillons. On commença par les évolutions des armes, & on pratiqua ensuite les différentes manieres de charger par rangs, par pelotons, par

II. Pel.

II. vj. demi

1440 MERCURE DE FRANCE

demi divisions , par divisions entieres & par hayes, où les Grenadiers jetterent quantité de Grenades vers le milieu du quarré &c. Après cet Exercice & diverses autres évolutions , L. M. allerent diner à leur quartier. C'est un quarré gardé par des Janissaires & par une Garde de Cadets , où des Soldats Turcs , avec des Vestes de drap d'or , & des especes de Turbans de velours cramoisi , font la garde devant la Tente de ces deux Rois , & où l'on voit aussi des Hongrois en habits d'écarlate , avec des galons & des franges d'or. Il y a encore douze Gardes qu'on nomme Pekins , aussi habillés d'écarlate avec des bonnets de velours noir , brodés d'argent , & une aigrette de plumes blanches , tenant chacun une hache d'argent. Le milieu de ce quarré est occupé par une grande Sale tendue de damas cramoisi & jaune. Cette Sale est percée de 4. portes par lesquelles on entre dans quatre Galeries , qui aboutissent à autant de Cabinets , à côté desquels il y a 8. Tentés à la Turque , ornées de riches étoffes. Quatre grandes Tentés qui servent de Sale à manger , sont contigues à ces Cabinets.

On a servi tous les jours trois Tables de 24 Couverts chacune ; les deux Rois mangent à la premiere , L. A. R. à la seconde , & la troisième est destinée pour les Officiers Generaux des deux Cours ; ces Tables sont servies en vaisselle de vermeil doré. Il y a outre cela cinq autres Tables aussi de 24. Couverts chacune , servies en vaisselle d'argent pour les Hauts Officiers & les Etrangers. Un Officier de distinction de la Maison du Roi fait les honneurs de chaque Table.

Le Roi de Pologne est logé dans un Palais qu'il a fait construire exprès, à une portée de pistolet du Quarré dont on vient de parler. Le Roi de Prusse y est aussi logé, avec le Prince Royal son fils , & toute sa Cour. Dans

Dans une Lettre écrite de ce Camp, on s'exprime ainsi : » Je suis bien fâché que vous ne
 » soyez pas à portée de voir ce corps d'armée ;
 » en vérité on ne sçauroit donner une idée de la
 » magnificence de l'Armée de Darius, que par
 » celle-cy. Il n'y a point de Sous-Lieutenant de
 » Cavalerie, dont le Cheval avec le harnois ne
 » vaille au moins mille écus. Il y a trois Tables
 » chez le Roy, de 24. Couverts chacune, servies
 » en vaisselle d'or, & plusieurs autres au nombre
 » de 300. Couverts, en vaisselle d'argent. Les
 » Tentes-seules du Quartier du Roi, sont estimées
 » deux millions. Ce qu'on voit de toutes sortes
 » de Voitures, Carosses, Chaises & Chevaux de
 » selle pour les Etrangers & pour les Dames, est
 » inconcevable. On distingue ici des Officiers Ge-
 » neraux & autres de toutes les Troupes de l'Eu-
 » rope, & un concours infini d'Etrangers de tou-
 » tes Nations. Je ne sçai si le calcul est juste, mais
 » on compte qu'outre les Troupes, il y a 300.
 » mille ames dans le Camp ou aux environs.

» Au reste, il n'est question ici que de Colon-
 » nes, dans le gout de celles du Livre du Cheva-
 » lier de Follard ; petits & grands, tout le monde
 » se mêle de faire des Colonnes. Il y a un jour
 » destiné exprès, où toute l'Infanterie ne fera
 » que des Colonnes ; & le Roi de Prusse, qui y
 » étoit totalement opposé il y a deux ans, s'est
 » enfin rendu à l'opinion de l'Auteur de ce Livre
 » & à la mienne, sur le fait des Colonnes.

» Le Roi de Pologne m'a fait l'honneur de me
 » dire qu'il feroit dessiner toutes les évolutions
 » qui se sont faites, pour que je vous les envoye.
 » Mais de tout ce qu'on a fait, le plus beau sera
 » sans doute, un Passage de Riviere. L'E. be est
 » deux fois large ici comme la Seine à Paris. On
 » établira trois Ponts en presence de l'Ennemi, à

1442 MERCURE DE FRANCE

la faveur du Canon & de certains Prammes
garnis de Canons. Ces Ponts sont mobiles &
descendront la Riviere, s'établiront, pour ainfi
dire, dans un moment, & le passage se fera de
vive force. On peut dire sans craindre le ridi-
cule, que ce sont Jeux de Prince. A Dieu,
cher Chevalier, je vous écrirai plus au long,
quand je pourrai vous envoyer les Dessains de
tout ceci.

Les Lettres qu'on a reçues depuis du Camp
de Malhberg, portent que le 17. Juin l'Armée
marcha en Phalanges ou Bataillons quarrez, sui-
vant l'usage des Anciens. Cette marche represen-
toit parfaitement le même ordre de bataille dont
les Grecs se servoient pour combattre leurs enne-
mis, & faisoit un coup d'œil incomparable. Il
y avoit une Phalange d'Infanterie & deux de
Cavalerie, lesquelles après avoir marché quelque
temps dans cet ordre, formerent ensuite deux
lignes: toute l'Armée se replia par le centre &
se remit sur le même terrain; après quoi on se
retira en combattant jusqu'au Camp; le tout fut
parfaitement bien executé.

Le 18. le Roi de Prusse dîna chez le Comte de
Wackerbarth, avec le Duc de Saxe Weimar.
Le soir il y eut Comedie Italienne.

Le 19. toute l'Armée se mit de nouveau en
marche, & forma d'abord neuf grands quarrez,
l'Infanterie s'étant ensuite formée en carré long,
fut attaquée par la Cavalerie, qui fut vivement
repoussée par le Canon, les Grenades & la Mous-
queterie.

L'Infanterie se voyant trop pressée, forma un
autre carré long, & fut encore attaquée à di-
verses reprises dans sa retraite par toute la Cava-
lerie, avec tant d'acharnement, qu'on eut de la
peine à faire retourner quelques Escadrons qui

II. Vol.

essuyèrent

effuyèrent le feu , ayant la tête des chevaux dans les Bayonettes. Enfin la retraite se fit en deux colonnes , par des défilez d'une manière qui n'avoit pas encore été pratiquée & qui fut jugée d'une grande utilité par les connoisseurs.

Le 20. Le Regiment des grands Grenadiers fit ses exercices avec beaucoup d'adresse devant les deux Rois. Le Comte de Rutowski , qui en est le Commandant , traita ensuite splendidement le Roi de Prusse. Le même jour le Roi alla reconnoître le terrain où S. M. avoit dessein de passer l'Elbe avec un Détachement de l'Armée : ce dessein s'exécuta le 21. Une partie de l'Armée passa cette Riviere & se retrancha ; elle fut ensuite attaquée par le gros de l'Armée , commandé par le Comte de Wackerbarth , il fut à la fin repoussé ; il y eut dans cette action deux Soldats de tuez & un de blessé par accident. Jamais Artillerie n'a été servie avec plus d'adresse & d'art , qu'en cette occasion , y ayant eu de grosses pieces qui ont tiré six coups dans une minute.

Le 22. le Roi de Prusse alla dîner chez le Prince Royal de Pologne , qui le régala superbement. Les Exercices Militaires finirent le 23. par une bataille rangée : l'Armée étoit partagée en deux corps , dont l'un étoit commandé par le Velt-Maréchal , Comte de Wackerbarth , & l'autre par le Duc de Saxe-Weffelsfels , qui après avoir perdu la bataille , fit une très-belle retraite , ayant marché en bon ordre vers le Bois.

Pendant cette retraite , le Roi de Pologne , qui s'étoit mis à la tête de six Escadrons qu'il avoit détachés secretement de l'aîle droite , tomba dans le flanc de l'aîle gauche , & fit prisonnier un Escadron du Régiment de Pohlentz , qui ne s'étoit pas aperçu de ce mouvement. Il y eut des pieces de Canon qui tirerent ce jour-là 159. coups , &

II. Vol.

l'Artillerie

1444 MERCURE DE FRANCE

L'Artillerie tira en tout 9000. coups.

Le 24. on tira le superbe Feu d'artifice que le Roi avoit fait préparer sur l'Elbe : le temps calme & l'air obscur qu'il faisoit cette nuit-là, ne contribuerent pas peu à rendre ce spectacle plus magnifique & plus agréable : il fut exécuté dans toute sa perfection, & tous ceux qui l'ont vû, conviennent que c'est le plus beau qui ait été tiré de mémoire d'homme.

Après le Feu d'artifice, le Bucentaure parut sur l'Elbe avec une Flotille de 15. Bâtimens, tous entierement illuminez & ornez de leurs Banneroles, &c. Cette Fête dura jusqu'à quatre heures du matin.

Le 25. on celebra au Camp le Jubilé de la Confession d'Ausbourg. Le Roi dîna ce jour-là chez le General Bauditz, & vit ensuite son beau Régiment de Carabiniers.

Le 26. toute l'Armée fut magnifiquement traitée; elle se mit à table à onze heures & s'en leva à midy. Le 27. les deux Rois & leurs suites s'embarquerent sur la Flotille, & descendirent l'Elbe jusqu'à Leuchtenberg, où l'on coucha.

Le 28. on finit les Divertissemens par une grande Chasse que le Roi donna au Roi de Prusse, & qui n'a pas été moins magnifique que toutes les autres Fêtes : on y a tué à coups de fusil, 1100. Pieces, tant Cerfs que Biches, Chevreuils & Sangliers.

Après la Chasse, on servit plusieurs Tables de plus de 400. Couverts; les deux Rois se séparèrent ensuite avec de grandes marques d'amitié & de tendresse. Le Roi de Prusse est allé à Postdam, & S. M. Pol. est retournée au Camp, où elle restera encore quelques jours avant que de se rendre à Dresde.

Par les dernières Lettres reçues, on a appris les circonstances suivantes :
Lo

Le 12. Juin, l'Artillerie fit l'Exercice avec 48. Pieces de Canon. Outre le Bataillon de l'Artillerie, on commanda encore trois Regimens d'Infanterie. Après que ce Corps se fut rangé sur six lignes; & qu'on eut reparti les Canons en huit Brigades, il se mit en marche sur six colonnes vers le Pavillon Royal. Les Canons avec les Chariots de munitions, alloient au milieu des colonnes, & étoient accompagnés d'un certain nombre de Canoniers & de Soldats détachés de l'Infanterie. Les Timbales de l'Artillerie étoient sur un Char attelé de quatre chevaux blancs.

Après que tout fut arrivé à une distance marquée du Pavillon, on détela & on fit sortir des rangs les Chevaux de l'Artillerie & les Chariots de munitions. Tout le Corps se remit ensuite en bataille sur six lignes, ayant le Canon dans les intervalles marqués.

Pendant que le Canon faisoit les différentes charges, l'Infanterie rangée par pelotons, sortoit par les intervalles à chaque charge, & faisoit son feu par rang, de même que celle qui étoit à la tête & à la queue; Elle se retira ensuite derrière le Canon. Toutes ces différentes manières de charges ont été fort bien exécutées, malgré les grosses pluies qu'il faisoit; ce Corps fit après un mouvement pour avancer jusqu'à un certain endroit, & continua toujours à tirer. Il forma ensuite un Quarré, ayant les Canons rangez sur les flancs, & finit cette manœuvre par une décharge générale des 48. Canons à la fois, qui fut suivie de celles de 72. Pelotons de l'Infanterie, & réitérée six fois. Enfin après avoir fait sortir les Chariots de Munitions du Quarré, & les Brigades des Canons, les Pelotons de l'Infanterie firent un mouvement pour se mettre sur un Terrain marqué, & se retirer; ce qu'ils firent en chargeant en retraite, &

1446 MERCURE DE FRANCE

rentrent ainsi dans le Camp. Le Roi de Prusse dîna avec le Prince Royal son fils, chez le Velt-Maréchal Comte de Wackerbarth, & le Roi de Pologne, chez le Duc de Saxe-Weimar.

Le 13. les deux Rois dînèrent chacun en particulier, & le Prince Royal dîna en compagnie à la seconde Table, servie en vermeil doré. Après-midy se fit l'Exercice des Lanciers. Les six Escadrons des Gardes du Corps, armez de Cuirasses, de Casques & de Lances, se presenterent; on y avoit joint cinq Bataillons de Grenadiers ou Gardes à pied, auxquels on avoit fait distribuer 128. Piques par Bataillon.

Les Lanciers, en sortant du Camp, se formerent sur une ligne, ayant toujours un Bataillon entre deux Escadrons. La marche se fit vers le Pavillon sur deux lignes, dont la premiere fut formée par les six Escadrons de Lanciers, & la seconde par les cinq Bataillons d'Infanterie. Pendant que les Lanciers firent leurs mouvements vers le Pavillon, les Hussars Polonois, armez de Cuirasses & de Casques, coururent la Bague devant L.M. & briserent leurs Lances contre des Machines qu'on avoit préparées pour cet effet. En arrivant à quelque distance du Pavillon, les Lanciers se formerent de nouveau sur une Ligne; l'Infanterie se mit au milieu, & les six Escadrons sur les aîles, trois Escadrons sur chaque aîle. Après avoir avancé ainsi jusqu'à une distance marquée, en attaquant, chargeant & se retirant, ils se formerent de la même maniere sur trois lignes, & avancerent de nouveau en faisant la même manœuvre; ce qui ayant été exécuté, les cinq Bataillons formerent chacun un Bataillon carré, ayant les Lanciers sur les aîles, & firent ensemble diverses manœuvres. Enfin les quatre Bataillons des Gardes formerent un grand carré autour

cor du cinquième Bataillon , qui étoit celui des Grenadiers. Les Lanciers se rangèrent pour les couvrir , & après avoir fait plusieurs attaques , marches & contremarches , on se battit en retraite & on entra dans le Camp.

Le 14 , le Roy de Prusse alla dès le matin voir l'armée , qui étant sortie du Camp sans armes , &c.

I T A L I E.

Les Cardinaux Chefs d'Ordre ayant appris que les Bandits dont on a déjà parlé , étoient venus piller des maisons de Campagne presqu'aux portes de Rome , ont donné des ordres au Gouverneur de cette Ville , en vertu desquels il a fait publier une Ordonnance par laquelle il recommande l'exécution de la Bulle de Sixte V. qui donne pouvoir aux Communes & à tout Particulier domicilié , de les tuer par tout où ils les trouveront , promettant de plus 500 écus de récompense à quiconque livrera vivant un de ces Bandits à la Justice , & 200 écus pour chacun de ceux qui auront été tués. Outre ces ordres on vient de faire partir encore deux détachemens de Soldats , avec des Juges , des Greffiers , des Sbirres & des Exécuteurs pour juger ces Voleurs & les punir aussi-tôt qu'ils auront été arrêtés.

On a appris depuis que les Sbirres envoyez contre ces Bandits , en ont tué un auprès de Sabine , mais il y a contestation entr'eux au sujet de la récompense promise pour la mort de ce scelerat , plusieurs prétendant avoir tiré le coup qui l'a tué.

Le Cardinal Cibo ayant eu encore une foiblesse depuis sa dernière saignée , sortit du Conclave le 4 Juin.

Le 8 Juin , la Procession solennelle du S. Sacrement.

II. Vol.

1448 MERCURE DE FRANCE

étaient , où tout le Clergé séculier & régulier assiste , lorsqu'il y a un Pape , ne se fit pas à cause du différend du Cardinal Camerlingue & du Cardinal-Vicaire , mais on en fit de particulieres dans les Eglises de S.^t Jean de Latran , de S. Pierre du Vatican , de S. Paul hors des murs , & de Sainte Marie majeure. Le Cardinal Barberin porta le S. Sacrement à la Chapelle Pauline , où il demeura exposé pendant le Scrutin , après lequel ce Cardinal donna la Bénédiction.

Le même jour , on reçut avis de Norcia que le reste des maisons & des murailles de cette Ville infortunée , qui étoient encore sur pied , avoient été renversées le 28 Mai par une troisième secousse de tremblement de terre , & qu'il étoit sorti en différens endroits de la Ville plusieurs sources d'une eau fort claire , mais en petite quantité.

On mande de Leonisse , petite Ville dans l'Abrusse , sur les frontieres de l'Ombrie , que le 12 on y avoit essuyé un ouragan des plus terribles , lequel avoit été suivi d'un tremblement de terre qui avoit renversé plus de la moitié des maisons de la Ville , dont plus de 300 habitans avoient été ensevelis sous les ruines. On a aussi senti à Cassia , dans l'Ombrie plusieurs secousses de tremblement de terre , mais qui n'ont causé aucun dommage.

Le 13 Juin , Fête de S. Antoine de Padoue , les Cardinaux Chefs d'Ordres firent dire cent Messes dans différentes Eglises , pour demander à Dieu de nouvelles graces pour la prompte Election d'un Pape.

Les Cardinaux ayant réfléchi que c'étoit une grande incommodité pour leurs Officiers & leurs Domestiques de venir tous les jours en cortège au Tour du Conclave , pour accompagner les vivres & les provisions nécessaires pour chaque Cardinal , ont tenu une Congregation particulière

II. Vol.

dans

dans laquelle il a été résolu qu'à l'avenir il suffiroit d'envoyer un fourgon accompagné d'un Chapelain, d'un Gentilhomme, de deux Valets de Chambre, & de quatre Estafiers : les Cardinaux Colonne, Alexandre Albani, Lercari, Porzia, Querini, Gotti & Senzendorf, se sont déjà conformés à cette résolution, malgré l'opposition du Cardinal Pignatelli, Doyen du Sacré College, & de quelques autres Cardinaux qui n'ont voulu rien changer à l'ancien usage.

Les chaleurs commençant à devenir excessives, la plupart des Cardinaux dont les Cellules sont du côté de la Boulangerie, en ont fait abbatre le mur pour avoir plus d'air.

Le 14 du même mois, le Cardinal Corradini eut trente voix au Scrutin du matin, ce qui fit croire qu'il pourroit être élu Pape l'après midi, mais il n'en eut que 28 à l'accès : depuis ce jour il ne s'est rien passé au Conclave qui puisse faire croire que l'Élection du Pape soit prochaine.

M. Santini est arrivé dans le dessein de se mettre en possession du grand Prieuré de Rome, auquel le grand Maître de Malte l'a nommé, & dont le sacré College a disposé en faveur du second fils du Chevalier de S. Georges. On croit cependant qu'on le déterminera à donner sa démission moyennant une pension.

Sur la fin du mois dernier, il arriva un Courrier avec des dépêches pour le Cardinal Cienfuegos, & le bruit se répandit aussi-tôt que l'Empereur ne s'oppose plus à l'Élection des Cardinaux Toscans qui pourroient être proposez dans le Conclave.

Les Cardinaux Chefs-d'Ordre envoyèrent ordre au commencement de ce mois à M. Bondelmonte, Vicaire Apostolique de Benevent, de faire sortir des prisons l'Archiprêtre de Sainte Luce qu'il avoit fait mettre aux fers, parce qu'il lui

J. J. Vols

avait

avoit fait signifier d'une maniere peu respectueuse une protestation de M. Targa , Grand-Vicaire de la même Ville , contre toutes les procédures qu'il avoit faites jusqu'à présent , laquelle protestation étoit fondée sur le refus que ce Vicaire Apostolique avoit fait de rendre sa commission publique, mais comme il a craint que d'autres particuliers ne se servissent du même prétexte pour desobéir à ses ordres , il a fait publier cette commission avec les Lettres Patentes du Sacré College ; après quoi il a fait fermer une des portes de la Ville & renforcer les Corps de gardes de celles qui sont ouvertes , pour prévenir la fuite de quelques personnes accusées de malversations qu'il a ordre de faire punir. On a appris depuis que les Ecclesiastiques de Benevent attachés au Cardinal Coscia , ayant envoyé au Sacré College un Memoire dans lequel ils établissoient la nécessité de leur conférer les Ordres Sacrés , à cause qu'ils ne pouvoient desservir les Benefices auxquels ils ont été nommés , les Cardinaux Chefs d'Ordres ont écrit à M. Coscia , Evêque Titulaire de Targa , qui s'étoit retiré dans le Royaume de Naples, pour l'engager à venir faire cette ordination ; & ce Prélat s'étant rendu pour cela à Benevent , il y a vû M. Bondelmonte , qui lui a rendu sa visite. Ce Commissaire Apostolique du Diocèse avoit pris la résolution d'abandonner les fonctions de sa Charge & de retourner chez lui à cause des ordres qu'il avoit reçus de remettre en liberté l'Archiprêtre de Sainte Lucie , prétendant que c'étoit condamner sa conduite que de lui donner de pareils ordres ; mais il s'est déterminé à demeurer à Benevent depuis que le Sacré College lui a écrit une Lettre en forme de Decret , par laquelle il approuve & confirme tout ce que cet Ecclesiastique a fait jusqu'à présent dans le Diocèse de Benevent.

On a reçu avis de Lisbonne que le Roi ayant dessein de faire conduire dans cette Ville l'eau d'une source qui est dans les Montagnes voisines, pour la commodité des Habitans , & ne le pouvant faire sans une dépense extraordinaire , il avoit résolu de lever une taxe sur les Ecclesiastiques de son Royaume pour l'aider à faire les frais de cette entreprise ; mais que le Patriarche de Lisbonne s'étoit opposé à l'exécution de ce projet , prétendant que S. M. Port. ne pouvoit lever aucune imposition sur les revenus du Clergé de ses Etats sans l'aveu du Pape , & qu'il falloit attendre qu'il y en eut un d'élu. On craint que ce nouvel incident ne retarde l'accordement qui se négocioit avec le Sacré College par un Jesuite qui est l'Agent secret du Roi de Portugal.

Les Dominicains de Venise ont obtenu un Ordre du Sacré College pour se faire rendre par les Chanoines de Benevent un Calice d'or , garni de pierres précieuses , dont M. Farfetti , Archevêque de Ravenne avoit fait présent au feu Pape lorsqu'il le sacra à Benevent , & que S. S. avoit fait mettre dans le Tresor de l'Eglise Metropolitaine , avec ordre de le donner après sa mort à ces Religieux , chez lesquels il avoit pris l'habit.

Les Dominicains de Naples se sont fait remettre aussi la Bibliothèque de ce Pape , dont il leur avoit fait don immédiatement après son Election au Pontificat.

On a proposé au Senat de Milan de lever une taxe annuelle de 9 livres par tête sur les Paysans du Duché depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 60 ; mais cette proposition a été unanimement rejetée comme trop onéreuse ; on a seulement accordé une contribution extraordinaire pour le pain , le foin , l'avoine & le logement des Troupes Impériales nouvellement arrivées d'Allemagne , &

qui ont leurs quartiers dans le pays, où elles continuent de commettre de grands desordres, malgré les ordres réitérés que l'Empereur a donnez de leur faire observer une exacte discipline.

On apprend de l'Isle de Corse, que deux détachemens des Troupes que M. Veneroso commande dans l'Isle, avoient été surpris & battus par les mécontents; qu'ils continuoient de se tenir aux environs de la Bastia; que plusieurs familles de l'Isle qui jusqu'à présent n'avoient rien fait contre leur devoir, s'étoient rangées du côté des Rebelles, pour prévenir le pillage de leurs Maisons; que les Chefs qui commandent ces mutins avoient fait dire à M. Veneroso qu'ils ne quitteroient les armes que lorsque la Republique leur auroit donné satisfaction sur leurs plaintes, & qu'on croyoit que les Genoïs seroient obligez d'envoyer contre eux des Troupes étrangères, n'en ayant pas suffisamment pour les soumettre.

On a appris depuis que ces Montagnards ont rejeté toutes les propositions qui leur ont été faites par M. Veneroso, Commissaire de la Republique de Genes, & qu'ils ont menacé d'attaquer toutes les places, de l'Isle si dans quinze jours on ne les satisfait pas sur toutes les demandes dont ils ont envoyé un Memoire à la Republique. Ce Commissaire a écrit au Senat pour demander son rappel, representant qu'il lui étoit desagréable de disputer avec des rebelles qui ne veulent traiter que les armes à la main; que n'étant pas en état de les faire rentrer dans leur devoir, il croyoit qu'il n'étoit pas de son honneur ni de celui de la Republique de se compromettre plus longtems, & qu'enfin il falloit prendre le parti de les reduire, ou de leur accorder les conditions qu'ils demandent, le Senat ayant élu depuis peu M. Jean - François Gropalo pour Gouverneur.

Il. Vol.

General

J U I N. 1730. 1453.

General de l'Isle de Corse, lui a donné des pleins pouvoirs pour traiter d'un accomodement avec ces Rebelles.

E S P A G N E.

LE Roi, la Reine, les Princes & les Princesses de la Famille Royale, partirent le 5 Juin de Soto de Roma, pour aller coucher à Loxa. Le 6, L. M. coucherent à Archidonna, le 7 à Bonamexi, le 8 à Anquilar; le 9 à Ezija; le 10 à Palma; le 11 à la Puebla; le 12 à Constantina, & le 13 à la Ville de Cazalla, où la Cour doit passer quelques jours pour y prendre le divertissement de la Chasse.

La Flotte des Gallions qui est dans la Baye de Cadix, & qui doit partir au mois de Juillet pour Carthagene & Porto-Bello, est composée de 3 Vaisseaux de guerre de 64 pieces de Canon chacun, de deux autres de 44 & de 34 Canons, & de onze autres Vaisseaux marchands, montez de 198 pieces de Canons & de 330 hommes d'équipage, & qui portent ensemble une charge de 2250 tonneaux.

On mande de Carthagene que les Religieux de la Mercy des Provinces de Castille & d'Andalousie, y étoient arrivez le 5 de Juin avec 347 Esclaves qu'ils ont rachetés, & dans le nombre desquels il y a quatre Ecclesiastiques, trois Lieutenans d'Infanterie, plusieurs Soldats, deux femmes & 27 enfans.

Le Roi a accordé depuis peu diverses graces, privileges & exemptions à la Societé établie à Seville, de Chevaliers qui s'exercent à monter à cheval. Les principaux de ces privileges sont qu'ils auront toujours pour Chef un des Infans d'Espagne, S. M. ayant donné dès-à-present ce Titre à l'Infant Don Philippe qu'elle a nommé

II. Vol.

I

pour

1454 MERCURE DE FRANCE

pour leur Juge & Protecteur dans toutes leurs affaires ; qu'ils pourront faire tous les ans deux courses de Taureaux à la longue lance , & qu'ils porteront des habits uniformes de drap écarlate, avec des paremens d'étoffe d'argent & des vestes galonnées , pareils à ceux qu'ils avoient dans les Fêtes qu'ils ont données à L. M. pendant leur séjour à Seville.

On mande de Barcelone qu'il y avoit dix Vaisseaux de guerre Espagnols , sept Galeres & plus de 60 Bâtimens de transport prêts à mettre à la voile.

GRANDE BRETAGNE.

LE Vaisseau que la Compagnie de la Mer du Sud envoie tous les ans aux Indes Occidentales, en vertu du Traité de l'Assiente, partit vers la fin du mois de Juin des Dunes , pour se rendre à la Vera-Cruz.

Sur la fin de ce mois on déclara à la Doüanne 40000 mille onces d'argent , 3000 onces d'or , & 1000 onces de poudre d'or, pour la Hollande,

HOLLANDE , PAYS-BAS.

LA vente du Thé de la Compagnie d'Ostende , a été remise à un autre tems , parce que les Directeurs n'ont pas jugé à propos de le délivrer à deux Florins la livre , qui est le plus fort prix qu'on en ait offert. Le discredit de cette Marchandise a fait baisser les Actions de la Compagnie à 114.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

MORTS , NAISSANCES & Mariages des Pais Etrangers.

ON a appris de Naples que le Seigneur Léonard Vinci , Maître de Musique de la Chapelle du Palais , l'un des plus celebres Musiciens d'Italie

II. Vol.

J U I N. 1730. 1455

d'Italie, quoique très-jeune, mourut le 28 May en peu de momens, d'une violente colique.

Le 23 May, la Reine de Prusse accoucha heureusement d'un Prince, à Berlin.

Le 29 May, on fit au Palais du Roy à Berlin, la cérémonie des Fiançailles de la Princesse Charlotte, troisième fille du Roy de Prusse, avec le Prince de Brunswick Bevéren.



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 19 Juin, il y eut Concert à Marly. M. Destouches, sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter devant la Reine, le Prologue & le premier Acte de l'Opera d'*Omphale*, qui fut continué le 21 & le 26. La D^{lle} Antier chanta dans le Prologue & dans la Pièce le Rôle d'*Argine*, avec beaucoup d'applaudissement. Le S^r d'Angerville & la D^{lle} Lenner chanterent ceux d'*Alcide* & d'*Omphale*, dont la Cour parut satisfaite. L'exécution des Chœurs & de toute la Symphonie fut aussi très-brillante. La Musique de cet Opera est de la composition de M. Destouches.

Le 30, vers les 3 heures après midi, le Roy fit au Camp de Mars, près le Châ-

II. Vol.

I. ij. eau.

1456 MERCURE DE FRANCE
L'au, la Revuë des quatre Compagnies
des Gardes du Corps & de celle des Grenadiers à Cheval. S. M. passa dans les rangs & les vit défiler. Mesdames de France virent cette Revuë.

Le même jour le Roy donna le Gouvernement de Rocroy à M. de Vernassal, Maréchal de Camp & Lieutenant des Gardes du Corps.

BENEFICES DONNEZ.

LE Roy a donné l'Abbaye d'Ambour-nay, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lyon, à l'Abbé de Maugiron, Agent du Clergé.

Celle de S. Martin de Pontoise, Ordre de S. Benoît, à l'Abbé de Salignac-Fénelon, Archidiacre de Cambrai.

Celle de Bolbonne, Ordre de Citeaux, Diocèse de Mirepoix, à l'Abbé de Choiseul, Aumônier de S. M.

Celle de S. Jovin, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Poitiers, à l'Abbé Chauvelin,

Celle de Vallemont, même Ordre, Diocèse de Rouën, à l'Abbé de Valleras, Agent du Clergé.

Celle de Chalivoy, Ordre de Citeaux, Diocèse de Bourges, à l'Abbé Terrisse, Docteur de Sorbonne.

Celle de N. D. du Bouchet, même Or-

II. Vol.

des

J U I N. 1730. 1457

dre, Diocèse de Clermont, à l'Abbé Rouffe-
ret, Chanoine de Toul.

Le Prieuré de Gigny, Ordre de S. Be-
noît, Diocèse de Lyon, à l'Abbé de Suze,
Aumônier du Roy, & Doyen des Comtes
de Lyon.

L'Abbaye de Tourtourac, même Ordre,
Dioc. de Périgueux, à l'Abbé de Beaupoil.

Le Prieuré de Saint Nicolas de la Ches-
naye, Ordre de S. Augustin, Diocèse de
Bayeux, à l'Abbé de Montferrant, Grand
Vicaire de Noyon.

L'Abbaye de Moncé, Ordre de Cîteaux,
Diocèse de Tours, à la Dame de Carman.

Celle de Saint Julien du Pré, Ordre de
S. Benoît, Ville & Diocèse du Mans, à la
Dame de Saint-Simon.

Celle de S. Sernin de Rhodés, même
Ordre, à la Dame de Clermont du Bosc.

Et celle de S. Laurent de Bourges, aussi
du même Ordre, à la Dame de la Roche-
Aymon.

*RELATION de la Fête que les
Mousquetaires de la seconde Compagnie
ont donnée à Nemours, où ils étoient en
quartier, pendant que la Cour étoit à
Fontainebleau. Ecrite par un Mousque-
taire de la même Compagnie.*

LE lundy 29. May, sur les quatre heu-
res du soir, une vintaine de Pelerins

II. Vol.

I iij. de

1438 MERCURE DE FRANCE

de Cythère s'embarquèrent dans un Vaisseau Galand, nommé l'*Amathonte*; six Colonnnes de verdure avec leurs Chapiteaux de fleurs; Ceintres, Traverses, Arcs, Festons & autres ornemens formoient un Bâtiment convenable à l'aimable Reine d'*Amathonte*. Elle étoit représentée au naturel dans un grand Pavillon à fond verd; & l'on peut dire que le Peintre avoit épuisé son Art, pour lui donner toutes les graces qu'il avoit, lorsqu'elle sortit de l'Onde. A côté étoit Baccus, assis sur un Tonneau, tenant d'une main une Bouteille, & serrant de l'autre celle de Venus. L'alliance de ces Divinitez fait la Volupté, & c'est ce qui nous avoit fait mettre cette Inscription en gros caractere : VOLUPTATI. Le Pavillon Amiral étoit de Taffetas blanc; l'un & l'autre au bout du Vaisseau flottoient au gré des vents, dont nous pouvions connoître les moindres changemens par une Giroüette blanche & verte, qui s'élevoit audessus de l'Architecture de ce Bâtiment. Les Pélerins étoient vêtus de blanc avec des Guirlandes & Banderolles de fleurs; des Rubans verts tressoient leurs cheveux; chacun d'eux jouïoit de differens Instrumens, comme de Vieles, Violons, Haut-Bois, Flutes & Musettes. Le Ciel sembloit prendre part à notre Fête; il ne

II. Vol. faisoit

faisoit ni pluye, ni vent, & il n'y avoit de nuages en l'air, qu'autant qu'il en falloit pour nous garantir des Rayons du Soleil trop brûlans en cette saison, tems favorable aux Dames, qui ayant, à l'envi, relevé par l'art, leurs graces naturelles, ornoient les rivages. Le Marquis de Pont-du-Château, qui commandoit notre quartier, & qui ce jour-là avoit donné un grand Repas aux Officiers des Mousquetaires gris, parut avec ces Messieurs sur la Rive, ainsi que tous les habitans de Nemours, qui alors se trouva désert.

L'Amathonte qu'on avoit volontiers prise pour une Isle flottante, voguoit paisiblement & enchantoit également les yeux & les oreilles des Spectateurs; lorsque nous apperçûmes de loin un Vaisseau. Je dis, Nous, car j'étois un des Pèlerins de Cythère. La Chaloupe que nous détachâmes pour l'aller reconnoître, nous rapporta que c'étoit un Corsaire d'Alger. Aussi-tôt nous revirâmes de bord & gagnâmes à force de Rames un des Forts du Port où il y avoit une Batterie de 12 pieces de Canon, dont le feu n'empêcha pas l'Algérien de venir faire une rude décharge sur nous. Son Equipage qui étoit de 40 hommes avoit déjà le Cimetière levé, & faisoit mine de vouloir sauter dans notre Bord (tant nous étions près) quand

1460 MERCURE DE FRANCE

un coup de vent nous sépara ; la joye *fit* redoubler notre Symphonie. Le Capitaine Algérien au désespoir d'avoir manqué sa prise , vouloit couper la tête à son Pilote , si , prosterné à ses genoux , il ne l'eût assuré qu'il nous joindroit avant une heure. Il obtint sa grace à ce prix , & enfin il la mérita. A peine une demie heure s'étoit écoulée que nous nous trouvons accrochez par ces Pirates , qui bravant une seconde fois notre Canon , sous lequel nous nous étions retirés , firent un feu terrible sur nous. La moitié passe dans notre Vaisseau , le Sabre à la main , ils nous font entrer dans le leur nous crions merci. Eh ! que pouvions nous faire , n'ayans pour toutes armes que nos Instrumens , trop impuissans contre des Corsaires ? J'eus grand soin d'examiner le nouveau Bâtiment où je me trouvois , qui étoit différent du nôtre , où tous les attributs de la Volupté étoient rassemblez ! Dans celui-ci ce n'est qu'horreur de guerre ; le

(a) Capitaine fut celui qui fixa le plus mes yeux ; il est grand & gros , beau & bien-fait ; mais son nez aquilain & sa moustache noire lui donnoient un air formidable , qui cependant paroissoit s'adoucir à mesure que les sons de nos Instrumens flattoient ses oreilles , car il nous avoit

(a) *Le Chevalier de Vandeuil.*

II. Vol.

ordonné

ordonné d'en jouër. Il avoit un grand bonnet rouge, galonné d'argent & orné de Pierreries; au haut étoit une Touffe de Rubans rouges & noirs, le bas étoit d'un poil étranger. Sur une Veste rouge, brodée en argent, il portoit un Doliman, d'une Etoffe dont je n'ai point encore vû de semblable pour la rareté & la beauté, tant du dessein que des couleurs. Son Cimetère étoit remarquable par la Poincée d'argent & enrichie de Diamans; le Fourreau couvert de Lames d'argent & la Lame recourbée, d'une largeur & longueur prodigieuse. Il étoit dans le milieu de son Vaisseau, assis, les jambes croisées, sur un Tapis noir, ayant derrière lui son Iman (a), vêtu d'une longue Robe grise, les cheveux presque ras, sans barbe, les mains croisées sur la poitrine, & les yeux modestement baissés. A ses pieds un petit Algérien (b), beau & jeune, portoit sa Pipe, dont le Fourneau est assez grand pour contenir une livre de Tabac. Deux Corsaires, le Sabre nud, se tenoient debout à ses côtez. A un Poteau sont ses Ordonnances, qu'il fait exécuter avec la dernière rigueur, à ce que m'ont asûté quel-

(a) *Fran. Antonio Hermite, Italien, revenant d'Espagne, auquel pour sa complaisance les Mousquetaires ont donné six Louis d'Or.*

(b) *M. de Berville.*

1462 MERCURE DE FRANCE

ques-uns des siens , qui parloient notre langue.

Audeffus de son Vaiffeau, s'élevoit fort haut , un Dome noir & rouge , son Pavillon étoit noir , semé de Flammes rouges , & deux Sabres en sautoir. Au côté droit étoient des Menotes , d'où pendoit une chaîne , & au côté gauche , une Tête de mort , avec ces mots : *Aut Vincula , aut Lethum* , pour faire connoître que ceux qu'il prend sont soumis ou à l'esclavage , ou à la mort. L'uniforme de son Equipage est rouge , galonné d'argent ; Cocardes rouges & noires , avec le Cimetière & 2 Pistolets à la Ceinture ; des Trompes & des Tambours forment toute la Symphonie de ces Barbares. Elle ne cessa que lorsque le Capitaine l'eût ordonné , pour entendre la nôtre.

Après nous avoir entendu quelque tems & examiné notre contenance attentivement , il voulut sçavoir qui nous étions. Son Interprete que nous en instruisimes le lui expliqua. Il se fit apporter nôtre grand pavillon & prit un plaisir singulier à considérer nôtre Venus ; il ordonna à son Pilote d'aborder ; il descendit le premier à terre , escorté à son ordinaire , & chacun de nous le suivoit tenu par deux des siens qui avoient le cimetiere à la main. Il envoya dire aux Dames qui vouloient

se retirer , croyant qu'on alloit faire une boucherie sanglante des Pelerins , qu'il avoit besoin d'elles , qu'elles s'approchassent , qu'aucun mal ne leur seroit fait , sinon que la fuite ne les sauveroit point.

Soit crainte ou assurance elles approchent , le Corsaire leur donne le pavillon de la Volupté ; car pour nôtre Amiral il le rembarqua avec lui ; & leur fit present des Pelerins , nous recommandant de leur être soumis & de les servir. La surprise fut extrême & augmenta , quand après avoir jetté son mouchoir à la plus jolie de la Compagnie , il la fit prier de danser avec lui. Les siens imiterent son exemple , & quitterent dans ce moment l'air feroce que je leur avois trouvé d'abord ; ils sembloient s'être rangez sous l'étendart de la Volupté ; enfin après avoir fait autour de nous une espee de danse , qu'en ce pays nous nommions branle , le Capitaine fit un Salamalec gracieux aux Dames & se rembarqua ; son penchant pour le beau sexe lui fit pousser ses attentions jusqu'à mettre une Sentinelle à nos provisions , auxquelles il ne permit pas qu'on touchât , quand il eut appris nôtre destination. Elles convenoient à une caravanne telle que la nôtre , & ne furent point inutiles ; car les Dames lassées de danser sur le gazon nous menerent dans une Salle fort ample , où

1464 MERCURE DE FRANCE

Balgaland se tint , force masques y arrivoient ; provisions abondantes se consomment , & la nuit fort avancée eut peine à mettre fin à une si agreable journée. Il ne faut point obmettre que le Corsaire étant venu descendre au port de la Ville , suivi de toute sa Troupe , marchant en bon ordre , alla chez le Marquis de Pont du Château, à la porte duquel il fit faire une déchargede sa Mousqueterie & lui remit le pavillon Amiral de l'Amathonte : Voici le compliment que son Interprete lui fit ; (a) *Le Capitaine mon Maître m'ordonne de vous remercier, Monsieur, de l'honneur que vous nous avez fait d'assister à la petite image, que nous avons donné dans nôtre Fête d'une manœuvre de guerre, nous souhaiterions qu'elle fut réelle, persuadez que sous vos ordres nous serions en état de vous faire souvent des presens pareils à celui que nous avons l'honneur de vous offrir, qui est le drapeau que nous venons de prendre..*

(b) Celui qui commandoit l'Amathonte & qui avec les siens honoroit le triomphe du Corsaire, fit en termes differens les mêmes remercimens , & ajouta :

Dans une guerre qui ne seroit pas feinte, nous ne craindrions pas, Monsieur, tant

(a) Mr. de Depence.

(b) Mr. de Prunelé.

II. Vol.

J U I N. 1730. 1465

que vous serez à nôtre tête, que jamais les ennemis nous enlevassent ni Drapeau ni Etendart.

TRE'S-HUMBLES SUPPLICATIONS
présentées au Roi par la Faculté de Theologie de Paris, au sujet d'un Arrêt rendu par le Parlement, le 17 Mai 1730. & la Lettre de M. le Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, écrite en réponse par ordre de sa Majesté.

SIRE,

La Faculté de Theologie de Paris, qui ne devoit approcher du Trône de VOTRE MAJESTE', que pour lui témoigner avec le plus profond respect la juste reconnoissance, dont elle est pénétrée pour les faveurs, dont vous venez encore récemment de la combler, se trouve dans la dure nécessité de mêler aujourd'hui à ces sentimens ceux d'une tristesse aussi amere qu'elle lui paroît bien fondée.

Pourroit-elle s'empêcher d'être vivement touchée à la vûe de l'Arrêt que le Parlement vient de rendre contre une These soutenue par le Sieur Hassett, Licencié en Theologie, le 8 Mai dernier ? Elle sçait qu'on y a relevé quelques termes dont on pourroit abuser par des conséquences

I. I. Vol.

1466 MERCURE DE FRANCE

sequences non avouées , ou plutôt visiblement contraires à l'intention de l'Auteur , qui , bien loin d'avoir avancé , ou même insinué dans sa These qu'un Confesseur doit interroger tous les Penitens sur leur soumission aux décisions de l'Eglise , * n'a parlé que de ceux , qui les attaqueroient , ou qui y résisteroient avec opiniâtreté , & qui en avoiant leurs fautes passées , ne donneroient point de marques certaines & non équivoques de leur repentir.

Mais quand les termes de la These n'en marqueroient pas aussi clairement le véritable esprit , la Faculté de Theologie ne pourroit se dispenser de représenter à V. M. qu'il s'agissoit en cette occasion d'une matiere purement spirituelle , dont un Parlement aussi éclairé que celui de Paris ne croit pas , sans doute , pouvoir prendre connoissance.

C'est ce qu'il reconnut solennellement en l'année 1663. lorsque par la bouche d'un des plus illustres Chefs qu'il ait jamais eû , il déclara aux Députés de la Faculté de Theologie » qu'il étoit bien éloi-

* *Dogmaticas Ecclesia docentis . . . definitio-
nes pertinaciter impugnando , vel iisdem re-
sistendo.*

Nulla vel dubia resipiscencia dant indicia
Col. 5.

*Ecclesia judicio privatum suum anteferunt
sensum.* Col. 6.

II. Vol.

gné

gné de vouloir s'attribuer le pouvoir de
 » rendre un Jugement doctrinal sur des
 » matieres Theologiques , & qu'au con-
 » traire , s'il survenoit quelque doute à cet
 » égard , le Parlement ordonneroit que
 » l'on consultât la Faculté , dont il desi-
 » roit que les droits fussent conservés dans
 » toute leur pureté & leur intégrité. A
 » quoi il ajouta , que la Compagnie n'em-
 » ployoit l'autorité du Roi que pour dé-
 » fendre , dans les vûes d'un sage Gouver-
 » nement , l'usage des Propositions , qui ,
 » par le sens qu'on pourroit leur donner ,
 » seroient contraires à l'administration ou
 » à la police extérieure & générale de l'E-
 » glise , dont le soin fait une partie prin-
 » cipale de ce qui appartient à la Royauté.

La Faculté est bien persuadée que le
 Parlement suivra toujours des principes
 si dignes de sa sagesse ; mais c'est par cette
 raison même qu'elle a été aussi surprise
 qu'affligée de voir , qu'à l'occasion d'une
 matiere toute spirituelle , comme elle vient
 de le dire , & qui n'a rien de commun ni
 avec les droits de la Couronne , ni avec les
 Libertez de l'Eglise Gallicane , le Parle-
 ment ait rendu un Arrêt par lequel sans
 désigner aucunes des Propositions qui lui
 avoient déplu dans la These , dont il s'a-
 git , *Il a fait défenses à tous Bacheliers , Li-
 centiés , Docteurs & autres , de soutenir des*

1468 MERCURE DE FRANCE

Propositions contraires à l'ancienne Doctrine de l'Eglise , aux Saints Canons , aux Décrets des Conciles Généraux , aux Libertez de l'Eglise Gallicane , aux Maximes & Ordonnances du Royaume , aux clauses & conditions portées par l'Arrêt d'enregistrement des Lettres Patentes de 1714. & notamment sur la proposition 91. & aux Déclarations du 4 Août 1663. & Edit du mois de Mars 1682. sur l'autorité du Pape , la supériorité des Conciles Généraux , & autres matieres contenues en ladite These , qui pourroient tendre à schismes & troubler la tranquillité publique , à peine d'être procédé contre les contrevenans , ainsi qu'il appartiendra. A quoi l'on ajoute des injonctions faites au Syndic , & la précaution d'ordonner que l'Arrêt sera signifié , non-seulement au Syndic , mais au Doyen même de la Faculté.

Elle voudroit pouvoir se dissimuler à elle-même , que par-là toutes les dispositions de cet Arrêt deviennent une espece de note flétrissante qui tombe sur le Corps entier de la Faculté , comme si elle pouvoit être soupçonnée de relâchement , & même de prévarication sur des matieres si importantes : soupçon qui lui est d'autant plus sensible , qu'il paroîtra autorisé en quelque maniere par une Compagnie respectable , qui a toujours honoré la Faculté.

I. I. Vol. culté

culté d'une confiance particuliere , & qui a rendu si souvent témoignage au zele de cette Faculté pour la conservation de l'ancienne doctrine du Royaume.

(a) Si l'on examine même avec la plus grande rigueur , la These dont il s'agit , on n'y découvrira rien qui puisse donner la moindre atteinte à cette doctrine. Au contraire on y en trouvera les principes les plus essentiels sur tous les points , qui ont quelque rapport avec les matieres de la These. On y reconnoîtra cette même doctrine que la Faculté a enseignée dans tous les tems , & dont en 1663. elle dressa des Articles que Louis XIV. votre auguste Bisayeul autorisa par une Déclaration où

(2) *Qui Apostolis successerunt , Ecclesia Pastores , Episcopi , summâ perinde & infallibili omnes docendi gentes autoritate à Christo datâ firmati* Colom. 2.

In Romano Pontifice , & Corpore Episcoporum collata est à Christo auctoritatis & cathedra veritatis. Ibid.

Sicut Concilia Oecumenica convocare , sic & eorumdem . . . necessitatem determinare . . . est Summi Pontificis , vel Corporis Episcoporum. Colomne. 5.

In quibus (Conciliis Nationalibus & Provincialibus) Episcopi comprovincialis vel infide vel notoriè in moribus delinquentis causa agitur & definitur , salvo jure appellationis ad S. Pontificem. Colomne. 6.

1470 MERCURE DE FRANCE

il honore la Faculté des plus grands éloges. *

On voit en plusieurs endroits de cette Thèse & sur tout dans les textes qui sont ici au bas.

1°. Une attention continuelle à ne point séparer le Pape du Corps des Pasteurs dans ce qui regarde l'infailibilité.

2°. La nécessité des Conciles généraux en certains cas reconnue expressement par l'auteur.

3°. La détermination de ces cas par l'autorité de l'Eglise attribuée au Pape, ou au Corps des Evêques.

4°. Les maximes de la France sur les Jugemens canoniques des Evêques accusés, ouvertement soutenues.

Enfin personne n'ignore la conformité de ces sentimens avec la doctrine du Royaume & leur opposition aux opinions contraires.

Par quel endroit une Thèse qui porte ces caractères a-t-elle pû être représentée comme un objet de scandale & de mépris,

* La Faculté de Theologie de notre bonne Ville de Paris, qui depuis son établissement a été le plus ferme appui de la Religion & de la saine doctrine dans notre Royaume, & qui a toujours fait profession de s'opposer fortement à ceux qui ont voulu en altérer la pureté, ayant reconnu, &c. *Declaration du Roi du 4. Aout 1663.*

JUIN. 1730. 147

& paroître mériter la flétrissure & les précautions humiliantes pour la Faculté, qui sont renfermées dans l'Arrêt du Parlement?

Est-ce par ce que l'Auteur a dit sur la Proposition 91. condamnée par la Bulle *Unigenitus* ? mais a-t'il eu tort de prétendre que cette Proposition a été bien condamnée, parce qu'elle est *universelle*, & parceque l'Auteur des *Réflexions Morales* en a fait une *mauvaise application* ? Si cela est, ce tort lui est commun avec les Evêques de France, qui tous ont déclaré que la Proposition étoit censurable par sa généralité même, qui ne met aucune différence entre les devoirs fondés seulement sur une Loi positive, & entre ceux qui sont de droit naturel & divin, soit par l'abus que son Auteur en a fait pour soutenir les erreurs qui affligent l'Eglise de France depuis tant d'années.

Loin de penser d'une autre manière que les Evêques de France sur la Proposition 91. la Faculté a toujours été persuadée comme eux qu'on ne pouvoit avoir trop d'attention pour prévenir les mauvaises conséquences que des esprits mal intentionnés auroient peut-être voulu tirer malicieusement de la censure de cette Proposition. Elle a applaudi au zèle des Parlemens du Royaume, & adhéré de tout son cœur aux sages précautions qu'ils

II. Vol.

ont

ont prises dans cette occasion ; mais conformément aux principes constans des Théologiens & des Canonistes , elle a toujours regardé non seulement comme injustes , mais comme notoirement nulles les Censures dont l'Autorité Ecclesiastique voudroit se servir pour donner atteinte à l'obéissance que les Sujets doivent à leur Souverain. (a) C'est ainsi qu'elle s'est toujours expliquée , comme il paroît par un grand nombre de Theses soutenues sans interruption , & même tout récemment dans une du 20. Mai dernier , signée par le Syndic , imprimée & distribuée plusieurs jours avant l'Arrêt du Parlement qui fait le sujet des plaintes de la Faculté ; quoiqu'elle n'ait été soutenue que depuis cet Arrêt.

La Faculté n'ayant donc rien fait qui puisse préjudicier directement ni indirectement aux clauses ou conditions portées par l'Arrêt d'enregistrement des Lettres Patentes de 1714. & qui ne tende même à les suivre exactement , il est bien triste de voir qu'on tourne en quelque manière ces précautions contre elle , comme si

(a) *Excommunicationis poena homini catholico semper est timenda , nisi sit notorie nullus , qualis esset profecto ea omnis qua subditos à debitâ Regibus obedientiâ removeret.*

Vesperie du St Terrisse , Colonne 6.

II. Vol.

elle

J U I N. 1730. 1473

elle avoit besoin d'une espece de monition sur ce sujet.

Donner à l'Eglise par sa doctrine & par sa conduite des preuves de sa parfaite & sincere soumission , signaler en même tems sa fidelité & son entiere obéissance à son Roi , c'est en quoi elle a toujours fait consister ses principaux devoirs , & elle les a toujours regardés comme également inviolables.

Attentive à faire observer par tous ses membres les loix faites pour la manutention des Libertés de l'Eglise de France , elle ne permettra jamais qu'on y donne la moindre atteinte ; mais elle s'opposera toujours à ce qu'on s'en serve , comme on a fait dans ces tems malheureux , ou pour soutenir des erreurs condamnées , ou pour se maintenir dans une désobéissance ouverte aux jugemens de l'Eglise & aux Déclarations de Votre Majesté.

Instruite & accoutumée à former ses avis sur le langage de l'Ecriture & sur celui de la Tradition , la Faculté enseignera toujours que les Rois sont établis de Dieu même dont ils tiennent leur Sceptre & leur Couronne , & que la Loi naturelle & divine oblige leurs Sujets à l'obéissance & à la fidelité , sans qu'ils en puissent être jamais dispensés sous quelque prétexte que ce soit.

I I. Vol.

Elevée

1474 MERCURE DE FRANCE

Elevée dans l'Ecole de J. C. dont le Royaume n'étoit pas de ce monde , & qui s'est soumis aux Princes de la Terre pour nous apprendre à respecter leur autorité , la Faculté n'oubliera dans aucun tems les leçons que ce divin Maître lui a données. Elle enseignera sans interruption la doctrine qu'elle a reçûe de lui , & que ses Apôtres , ses Disciples & les premiers Chrétiens lui ont apprise par leurs écrits & par leurs exemples.

Ayant le bonheur d'être établie dans le premier Royaume du monde , & sous l'obéissance du Fils aîné de l'Eglise , elle résistera de toutes ses forces à ceux qui oseroient tenter de donner même indirectement à V. M. dans son temporel aucun autre supérieur que Dieu seul.

(a) Telle est l'ancienne doctrine de la Faculté , qui se soutient tous les jours dans ses Ecoles. Il seroit facile de le justifier par un nombre infini de Theses qui forment sur cet Article important une

(a) C'est la doctrine de la Faculté que le Roi ne reconnoît & n'a d'autre supérieur au temporel que Dieu seul ; c'est son ancienne doctrine de laquelle elle ne se départira jamais.

C'est la doctrine de la même Faculté que les Sujets du Roi lui doivent tellement la fidélité & l'obéissance qu'ils n'en peuvent être dispensés sous quelque prétexte que ce soit. *Articles 2 & 3. de la Déclaration de la Faculté du 5. Mai 1663.*

II. Vol.

tradition

tradition constante & non interrompue,
& qui font voir que sur ce sujet on ne
peut rien reprocher à la Faculté.

Elle se flattoit d'avoir prévenu par ces
sentimens & par une conduite qui y ré-
pondoit parfaitement des injonctions qui
lui ont paru d'autant plus deshonoran-
tes pour elle qu'elles étoient plus inuti-
les ; mais quelque juste sujet qu'elle puisse
avoir de s'en plaindre , elle respecte trop
l'autorité dont elles partent & les prin-
cipes généraux sur lesquels l'Arrêt du 17.
du mois dernier paroît fondé , pour vou-
loir s'y opposer , par rapport à l'appli-
cation qui en a été faite dans cette occa-
sion , & que la Faculté ne croit pas avoir
meritée.

Elle ne cherche donc ici qu'à se justi-
fier dans l'esprit du Public , & encore
plus dans celui de V. M. en la suppliant,
Sire , de vouloir bien recevoir la Décla-
ration qu'elle vient de faire de ses senti-
mens , & de lui permettre de la faire im-
primer , après l'avoir inserée dans ses Re-
gistres , afin qu'elle lui serve de témoi-
gnage dans le siècle présent , & de mo-
nument dans la posterité , pour faire voir
que dans tous les tems , & sans aucune
interruption , elle a toujours été inviola-
blement attachée aux maximes du Royau-
me, aux droits de la Couronne, aux Libertés
II. Vol. de l'Eglise

1476 MERCURE DE FRANCE
l'Eglise Gallicane , & à l'observation de
toutes les Ordonnances , Edits & Decla-
tions publiées pour les maintenir. La Fa-
culté continuera ses vœux & prières pour
la santé & prospérité de Votre Majesté.

*Lû en l'Assemblée generale de la Faculté
le premier Juin 1730. & en conséquence de
la délibération faite à ce sujet , signé l'As-
semblée tenant .*

J. LEULLIER , Doyen.

DE ROMIGNY , Syndic.

Et plus bas , HERISSANT , Greffier.

*LETTRE de M. le Comte de Maure-
pas , Secrétaire d'Etat , écrite par ordre
du Roi , en réponse aux très-humbles Sup-
plications de la Faculté de Théologie de
Paris. A Fontainebleau le 2. Juin 1730.*

LE Roi a reçu, Messieurs , avec bonté,
les très humbles Supplications que la
Faculté de Théologie lui a faites au sujet
d'un Arrêt rendu par le Parlement le 17.
Mai dernier , & Sa Majesté y a reconnu
avec plaisir cet attachement inviolable aux
droits de la Couronne , & aux Libertés
de l'Eglise Gallicane , dont votre Faculté
a donné en tant d'occasions l'exemple à
toutes les autres. Vous ne devez pas crain-
dre que cet Arrêt puisse jamais porter au-
cun préjudice , ni imprimer de flétrissure

I I. Vol.

J U I N. 1730. 1477

à un Corps aussi éloigné que le vôtre, de la mériter. Au surplus, Sa Majesté trouve bon que la Faculté conserve dans ses Registres les Supplications qu'elle lui a fait présenter, & qu'elle les fasse imprimer, non comme une justification dont elle n'avoit pas besoin, mais comme une nouvelle preuve de son zele pour l'ancienne doctrine de la France, zele qui devient aussi une nouvelle raison à Sa Majesté pour l'honorer toujours de plus en plus de sa protection. Je suis, Messieurs, très parfaitement à vous.

Signé MAUREPAS.

Et au dos est écrit : A Messieurs les Doyen, Syndic & Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris.



M A R I A G E.

LE 30 May, M. Louis-Robert Mallet de Gravelle, Sous-Lieutenant des Chevaux Legers de Berry, épousa Dame Magdeleine Bouton de Chamilly, veuve de M. François Martel, Comte de Clere, fille de feu M. François Bouton, Comte de Chamilly, Lieutenant General des Armées du Roy, cy-devant Ambassadeur Extraordinaire en Dannemarc, & de Dame Catherine Poncet de la Rivière, petite Nièce de feu Noël Bouton, Marquis de Chamilly, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur de Strasbourg.

M. le Comte de Gravelle est fils de feu Louis

II. Vol.

K Mall

1478 MERCURE DE FRANCE

Mallet de Graville, Marquis de Valfemé, Lieutenant General des Armées du Roi, Commandant en Provence, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, & auparavant Capitaine des Chevaux-Legers d'Orléans, mort en Décembre 1707. & de feuë D. Marguerite de Sonnyng, petit-fils de Fury Mallet de Graville, Marquis de Valfemé, aussi Capitaine de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Orléans, & de Marguerite Mandot, arriere-petit-fils de Jean Mallet, Seigneur de Drubec & de Valfemé, & de Dame Magdeleine de Choiseul du Pleffis Pralin, Sœur de Cesar, Duc de Choiseul, Pair & Maréchal de France, il a pour Trisayeul François Mallet, Seigneur de Drubec, marié avec François de Hauteimer, proche parente de Guillaume de Hauteimer, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant General au Gouvernement de Normandie; ledit François Mallet, Seigneur de Drubec, est sorti des Seigneurs de Cramersnil Mallet, puisnez de la Maison de Mallet-Graville, l'une des plus grandes & des plus illustres de la Province de Normandie, comme on le verra par la Genealogie qui en sera donnée dans la nouv. Hist. des Grands Officiers de la Couronne, au Chap. de Jean Mallet, Sire de Graville, Grand-Maitre des Arbalétriers, Grand-Pannetier, & Grand-Fauconnier de France, ès années 1423. & 1425. de Louis Mallet, Sire de Graville, Amiral de France, Gouverneur de Picardie & Normandie, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine des cent Gentilshommes de sa Maison, mort l'an 1516. & de Guillaume, Seigneur de Cramersnil, Chevalier, Chambellan du Roi, commis par S. M. à l'exercice de Maître des Arbalétriers de France au mois de Janvier de l'an 1415. lequel est le 7^e Ayeul de M. le Comte de Graville, qui donne lieu à cet article.

La Genealogie de la Maison de Bouton-Chamilli, l'une des premieres du Duché de Bourgogne,

II. Vol.

J U I N. 1730. 1479

gne, fera aussi rapportée dans la même Histoire, au Chapitre des Maréchaux de France, de même que celle de la Maison de Martel, l'une des plus anciennes & des plus illustres de Normandie, à l'occasion de Guillaume Martel, Seigneur de Baqueville, Chevalier, Conseiller Chambellan, établi Garde de l'Oriflame de France, en 1414.

T A B L E.

P ieces Fugitives. La Beauté, <i>Ode</i> ,	1263
Réponse de l'Auteur de Marseille sçavante,	
&c	1267
Eloge de M. Baron, Consul de France, Directeur, &c	1269
Les Conquêtes du Maréchal de Villars, <i>Ode</i> ,	1286
Suite du Voyage de Basse Normandie,	1292
Traduction du Poème de Petrone sur la Guerre Civile,	1310
Lettre sur l'A, B, C, D de Candiac,	1319
Ode à la Princesse de Conty,	1330
Vers au Prince de Conty,	1334
Réplique du Premier Musicien, sur l'Harmonie,	1337
Sur le rétablissement de la santé de Mad ***	1344
Conjectures sur le mot <i>Cornicula</i> d'Horace,	1350
Pour Corine, Chienne de M ^{lle} P.	1354
Reflexions,	1355
Enigmes & Logogryphes,	1359
Nouvelles Littéraires, des beaux Arts, &c.	1362
Les Plantes usuelles, Supplément, &c.	1363
Histoire de Fleur-d'Epine,	1364
La Vie de Pierre Mignard, &c.	1365
Démocrite prétendu fou, &c.	1379
Le Théâtre des Grecs, &c.	1381
Histoire d'Echo & de Narcisse,	1389
La Vie du B. Fidele,	1390

Extrait d'une Lettre de Rome , sur la Rotonde ,	1391
Réponse de M. du Boile , sur les Microscopes par réflexion ,	1393
Panegyrique de S. Jean-Baptiste , par l'Abbé Seguy ,	1395
Prix de l'Académie de Marseille ,	1398
Spectacles : Zémire & Almanzor , Pièces Comi- ques , <i>Extrait</i> ,	1402
Vaudeville ,	1406
Nouvelles Etrangères. , Turquie , ,	1426
Réjouissances faites à Salonique , pour la Naissan- ce du Dauphin ,	1429
Nouvelles de Russie , d'Allemagne ,	1434
Du Camp de Mulberg ,	1437
D'Italie, d'Espagne, d'Angleterre & Hollande ,	1453
Morts , Naissances & Mariages ,	1454
France , Nouvelles de la Cour , &c. *	1455
Benefices donnez ,	1456
Fête des Mousquetaires ,	1457
Supplications de la Faculté de Theol. au Roi ,	1465
Mariage ,	1477

Errata de May.

P Age 933. ligne 1. l'Uretere , lisez , l'Urethre

Errata du premier volume de Juin.

P Age 1070. ligne penultième , influxion , lisez
inflexion. P. 1073. l. Reverley, l. Beverley.
• *Ibid.* Egiscopat , l. Episcopat. P. 1128. l. 11.
Duard , l. Usuard.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1311. ligne 6. de , lisez , du. P. 1330. l.
6. ctier , l. citer. P. 1338. l. 22. voie , l. voix.
P. 1354. l. 20. notre , l. son. P. 1358. l. 5. Cer-
crle , l. Cercila. P. 1359. l. 6. grandeur , l. gros-
seur; P. 1378. l. 23. du , l. de.

Oct 18 1936

OCT 13 1936

